



# Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018





# Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2018), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018*, Éditions OCDE, Paris.  
[https://doi.org/10.1787/agr\\_pol-2018-fr](https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-fr)

ISBN 978-92-64-30315-7 (imprimé)  
ISBN 978-92-64-30316-4 (PDF)  
ISBN 978-92-64-30329-4 (HTML)  
ISBN 978-92-64-30317-1 (epub)

Série : Politiques agricoles : suivi et évaluation  
ISSN 2221-738X (imprimé)  
ISSN 2221-7398 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © Catherine Moreddu.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2018

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## *Avant-propos*

Ce rapport *Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2018* est le 31<sup>ème</sup> de la série de rapports qui suivent et évaluent l'évolution des politiques agricoles à travers différents pays, et le cinquième qui inclut à la fois les pays de l'OCDE et un certain nombre d'économies émergentes. Ce rapport couvre les pays de six continents, notamment les 35 pays membres de l'OCDE, les six états de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE, ainsi que dix économies émergentes : Afrique du Sud, Brésil, République populaire de Chine, Colombie, Costa Rica, Kazakhstan, les Philippines, Fédération de Russie, Ukraine et Viet Nam.

L'OCDE utilise un système cohérent de mesure et de classification du soutien agricole – les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (ESP et ESC), et les indicateurs connexes. Ceux-ci offrent une bonne compréhension des politiques agricoles dont la complexité va croissant et servent de base à leur suivi et à leur évaluation.

Le résumé fait la synthèse des principales conclusions du rapport. Le chapitre 1 décrit l'évolution générale des politiques agricoles et analyse le développement du niveau et la structure du soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes inclus dans ce rapport. La partie suivante contient un aperçu de l'évolution du soutien dans la région de l'OCDE et des économies émergentes, suivi par des chapitres par pays traitant de l'évolution des politiques et du soutien à l'agriculture dans chacun des pays inclus dans ce rapport. Chaque chapitre contient un résumé concernant le développement des politiques et du soutien à l'agriculture et des évaluations et recommandations correspondantes ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre ; et une description de l'évolution des politiques agricoles en 2017-18. L'annexe statistique, qui contient des tableaux détaillés des indicateurs de soutien à l'agriculture couvrant aussi bien les pays de l'OCDE que les économies émergentes, est disponible en forme électronique sur le site de publication de l'OCDE ([https://doi.org/10.1787/agr\\_pol-2018-fr](https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-fr)).

Le Résumé et le chapitre 1 sont publiés sous la responsabilité du Comité de l'Agriculture de l'OCDE. Le reste de l'ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.



## *Remerciements*

Cette édition a été préparée par la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE avec la participation active des pays inclus dans ce rapport. Les membres suivants du Secrétariat de l'OCDE ont contribué à la rédaction de cet ouvrage: Martin von Lampe (chef de projet), Václav Vojtěch (coordinateur), Jesús Antón, Ken Ash, Morvarid Bagherzadeh, Florence Bossard, Carmel Cahill, Dalila Cervantes-Godoy, Dimitris Diakosavvas, Emily Gray, Jared Greenville, Ben Henderson, Guillaume Gruère, Santiago Guerrero, Kentaro Kawasaki, Joanna Ilicic-Komorowska, Shingo Kimura, Jussi Lankoski, Catherine Moreddu, Laura Munro, Véronique de Saint-Martin, Silvia Sorescu, Karine Souvanheuane, Noura Takroui-Jolly, Clara Thompson-Lipponen and Frank van Tongeren. L'assistance statistique et technique a été apportée par l'équipe d'assistance : Joanna Ilicic-Komorowska (coordinateur), Florence Bossard, Frano Ilicic, Clarisse Legendre, Karine Souvanheuane, Noura Takroui-Jolly et Urszula Ziebinska. Le Secrétariat et le service éditorial a été assuré par Martina Abderrahmane.

Un certain nombre d'experts des économies émergentes ont aussi contribué à ce rapport : Chine – Cheng Guoqiang (Professeur à l'École d'économie et de Gestion à l'Université de Tongji) Zhu Mande (Université de Guizhou) et Yu Wen (Institut d'informations agricoles de l'Académie chinoise des sciences agricoles); Kazakhstan – Ruslan Syzdykov (Centre d'analyse des politiques économiques dans le secteur agricole); les Philippines – Tisha Pia E. Dela Rosa, Frances Kaye, Anne Adao et Katrin Mares (Ministère de l'Agriculture), Eduardo Sanguyo et Guadalupe Montes-Erfe (Philippine Statistical Authority); Fédération de Russie – Olga Melyukhina; Afrique du Sud – David Spies (North-West University, Potchefstroom); Ukraine – Vitaliy Zhygadlo ; Viet Nam – Hieu Phan Sy (Centre des informations et statistiques du Ministère de l'agriculture et le développement rural - MADR) et Tran Dai Nghia, Vũ Huy Phúc et Tran Cong Thang (Institut pour les politiques et stratégies pour l'agriculture et le développement rural du MADR).



## *Table des matières*

<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Guide du lecteur Définitions des indicateurs de soutien à l’agriculture de l’OCDE.....</b>	<b>15</b>
Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport.....	15
Indicateurs présentés sous la forme d’un ratio et d’un pourcentage .....	16
Décomposition des indicateurs .....	19
Définition des catégories entrant dans l’ESSG.....	20
Sources et définitions des indicateurs contextuels.....	22
<b>Acronymes et abréviations.....</b>	<b>27</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>31</b>
Recommandations.....	32
<b>Chapitre 1. Évolution des politiques et du soutien agricoles .....</b>	<b>35</b>
Principales évolutions de l’économie et des marchés.....	36
Évolution récente des politiques agricoles nationales.....	39
Évolution du soutien agricole .....	45
Évolution des approches en matière de soutien et d’action publique : coup de projecteur sur l’innovation agricole au service d’une croissance durable de la productivité .....	76
Évaluation du soutien et des réformes .....	88
Notes .....	94
Références.....	95
<b>Aperçus par pays.....</b>	<b>99</b>
<b>Chapitre 2. Tendances générales du soutien à l’agriculture .....</b>	<b>100</b>
Pays de l’OCDE.....	100
Économies émergentes .....	103
Ensemble des pays .....	106
Note.....	106
<b>Chapitre 3. Australie.....</b>	<b>109</b>
Soutien à l’agriculture.....	109
Principales évolutions de l’action publique .....	109
Évaluation et recommandations.....	110
<b>Chapitre 4. Brésil.....</b>	<b>113</b>
Soutien à l’agriculture.....	113
Principales évolutions de l’action publique .....	113
Évaluation et recommandations .....	114

<b>Chapitre 5. Canada .....</b>	<b>119</b>
Soutien à l'agriculture.....	119
Principales évolutions de l'action publique .....	119
Évaluation et recommandations .....	120
<b>Chapitre 6. Chili .....</b>	<b>123</b>
Soutien à l'agriculture.....	123
Principales évolutions de l'action publique .....	123
Évaluation et recommandations .....	124
<b>Chapitre 7. Chine .....</b>	<b>127</b>
Soutien à l'agriculture.....	127
Principales évolutions de l'action publique .....	127
Évaluation et recommandations .....	128
<b>Chapitre 8. Colombie .....</b>	<b>131</b>
Soutien à l'agriculture.....	131
Principales évolutions de l'action publique .....	131
Évaluation et recommandations .....	132
<b>Chapitre 9. Costa Rica .....</b>	<b>135</b>
Soutien à l'agriculture.....	135
Principales évolutions de l'action publique .....	135
Évaluation et recommandations .....	136
<b>Chapitre 10. Union européenne.....</b>	<b>139</b>
Soutien à l'agriculture.....	139
Principales évolutions de l'action publique .....	139
Évaluation et recommandations .....	140
Note.....	141
<b>Chapitre 11. Islande .....</b>	<b>145</b>
Soutien à l'agriculture.....	145
Principales évolutions de l'action publique .....	145
Évaluation et recommandations .....	146
<b>Chapitre 12. Israël.....</b>	<b>149</b>
Soutien à l'agriculture.....	149
Principales évolutions de l'action publique .....	149
Évaluation et recommandations .....	150
<b>Chapitre 13. Japon .....</b>	<b>153</b>
Soutien à l'agriculture.....	153
Principales évolutions de l'action publique .....	153
Évaluation et recommandations .....	154
<b>Chapitre 14. Kazakhstan .....</b>	<b>157</b>
Soutien à l'agriculture.....	157
Principales évolutions de l'action publique .....	157
Évaluation et recommandations .....	158

Note.....	159
<b>Chapitre 15. Corée .....</b>	<b>163</b>
Soutien à l'agriculture.....	163
Principales évolutions de l'action publique .....	163
Évaluation et recommandations .....	164
<b>Chapitre 16. Mexique.....</b>	<b>169</b>
Soutien à l'agriculture.....	169
Principales évolutions de l'action publique .....	169
Évaluation et recommandations .....	170
<b>Chapitre 17. Nouvelle-Zélande.....</b>	<b>175</b>
Soutien à l'agriculture.....	175
Principales évolutions de l'action publique .....	175
Évaluation et recommandations .....	176
<b>Chapitre 18. Norvège .....</b>	<b>179</b>
Soutien à l'agriculture.....	179
Principales évolutions de l'action publique .....	179
Évaluation et recommandations .....	180
<b>Chapitre 19. Philippines.....</b>	<b>183</b>
Soutien à l'agriculture.....	183
Principales évolutions de l'action publique .....	183
Évaluation et recommandations .....	184
<b>Chapitre 20. Fédération de Russie .....</b>	<b>187</b>
Soutien à l'agriculture.....	187
Principales évolutions de l'action publique .....	187
Évaluation et recommandations .....	188
<b>Chapitre 21. Afrique du Sud .....</b>	<b>193</b>
Soutien à l'agriculture.....	193
Principales évolutions de l'action publique .....	193
Évaluation et recommandations .....	194
<b>Chapitre 22. Suisse .....</b>	<b>197</b>
Soutien à l'agriculture.....	197
Principales évolutions de l'action publique .....	197
Évaluation et recommandations .....	198
<b>Chapitre 23. Turquie.....</b>	<b>201</b>
Soutien à l'agriculture.....	201
Principales évolutions de l'action publique .....	201
Évaluation et recommandations .....	202
<b>Chapitre 24. Ukraine.....</b>	<b>205</b>
Soutien à l'agriculture.....	205
Principales évolutions de l'action publique .....	205
Évaluation et recommandations .....	206

<b>Chapitre 25. États-Unis.....</b>	<b>211</b>
Soutien à l'agriculture.....	211
Principales évolutions de l'action publique .....	211
Évaluation et recommandations .....	212
<b>Chapitre 26. Viet Nam .....</b>	<b>217</b>
Soutien à l'agriculture.....	217
Principales évolutions de l'action publique .....	217
Évaluation et recommandations .....	218

### Tableaux

Tableau 1.1. Principaux indicateurs économiques .....	37
Tableau 1.2. Pays et produits couverts par les organisations internationales .....	50
Tableau 2.1. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture (USD).....	102
Tableau 2.2. Économies émergentes : Estimations du soutien à l'agriculture (USD).....	105
Tableau 2.3. Ensemble des pays : Estimations du soutien à l'agriculture (USD) .....	108
Tableau 3.1. Australie : Estimations du soutien à l'agriculture.....	112
Tableau 4.1. Brésil : Estimations du soutien à l'agriculture.....	117
Tableau 5.1. Canada : Estimations du soutien à l'agriculture .....	122
Tableau 6.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture .....	126
Tableau 7.1. Chine : Estimations du soutien à l'agriculture.....	130
Tableau 8.1. Colombie : Estimations du soutien à l'agriculture.....	134
Tableau 9.1. Costa Rica : Estimations du soutien à l'agriculture.....	138
Tableau 10.1. Union européenne : Estimations du soutien à l'agriculture.....	143
Tableau 11.1. Islande : Estimations du soutien à l'agriculture.....	148
Tableau 12.1. Israël : Estimations du soutien à l'agriculture .....	152
Tableau 13.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture .....	156
Tableau 14.1. Kazakhstan : Estimations du soutien à l'agriculture .....	161
Tableau 15.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture.....	167
Tableau 16.1. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture .....	173
Tableau 17.1. Nouvelle-Zélande : Estimations du soutien à l'agriculture .....	178
Tableau 18.1. Norvège : Estimations du soutien à l'agriculture .....	182
Tableau 19.1. Philippines : Estimations du soutien à l'agriculture .....	186
Tableau 20.1. Russie : Estimations du soutien à l'agriculture.....	191
Tableau 21.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture.....	196
Tableau 22.1. Suisse : Estimations du soutien à l'agriculture .....	200
Tableau 23.1. Turquie : Estimations du soutien à l'agriculture.....	204
Tableau 24.1. Ukraine : Estimations du soutien à l'agriculture .....	209
Tableau 25.1. États-Unis : Estimations du soutien à l'agriculture .....	215
Tableau 26.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture.....	220

### Graphiques

Graphique 1.1. Évolution des prix mondiaux des produits de base, 2007 à 2017.....	38
Graphique 1.2. Estimation du soutien total par pays, 1995-97 et 2015-17 .....	47
Graphique 1.3. Composition de l'estimation du soutien total par pays, 2015-17 .....	48
Graphique 1.4. Évolution de l'Estimation du soutien à l'agriculture, 1995 à 2017 .....	51
Graphique 1.5. Estimations du soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2015-17 .....	52

Graphique 1.6. Contribution du SPM et des paiements budgétaires à la variation de l'Estimation du soutien aux producteurs, 2016 à 2017 .....	53
Graphique 1.7. Contribution de l'écart des prix et des quantités à la variation de l'Estimation du soutien aux producteurs, 2016 à 2017 .....	54
Graphique 1.8. Composition de l'Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2015-17 .....	56
Graphique 1.9. Utilisation et composition du soutien au titre des superficies, nombre d'animaux, recettes et revenu, par pays, 1995-97 et 2015-17 .....	60
Graphique 1.10. Coefficient nominal de soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2015-17 .....	63
Graphique 1.11. Transferts au titre d'un seul produit, ensemble des pays, 2000-02 et 2015-17 .....	65
Graphique 1.12. Soutien subordonné à l'adoption de certaines méthodes de production, 1995-97 et 2015-17 .....	66
Graphique 1.13. Changement en point de pourcentage de l'ESP en % et de l'indice de l'impact sur le commerce, 1995-97 à 2015-17 .....	68
Graphique 1.14. Soutien au titre des Services d'intérêt général : décomposition au sein de l'EST .....	74
Graphique 1.15. Estimation du soutien aux consommateurs par pays, 1995-97 et 2015-17 .....	76
Graphique 1.16. Performance agri-environnementale de l'OCDE .....	77
Graphique 1.17. Dépenses publiques pour les systèmes d'innovation agricole, 1997 à 2017 .....	80
Graphique 1.18. Dépenses publiques pour les systèmes d'innovation agricole, en pourcentage de l'EST par pays, 1995-97 et 2015-17 .....	81
Graphique 1.19. Intensité de la R&D publique dans les sciences agricoles, 1996 et 2016 .....	83
Graphique 1.20. Dépenses publiques et des institutions supérieures pour la R&D en sciences agricoles, dans certains pays, 2000 et 2015 .....	85
Graphique 2.1. OCDE : Évolution du soutien à l'agriculture .....	101
Graphique 2.2. OCDE : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	101
Graphique 2.3. OCDE : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	101
Graphique 2.4. Économies émergentes : Évolution du soutien à l'agriculture .....	104
Graphique 2.5. Économies émergentes : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	104
Graphique 2.6. Économies émergentes : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	104
Graphique 2.7. Ensemble des pays : Évolution du soutien à l'agriculture .....	107
Graphique 2.8. Ensemble des pays : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	107
Graphique 2.9. Ensemble des pays : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	107
Graphique 3.1. Australie : Évolution du soutien à l'agriculture .....	111
Graphique 3.2. Australie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	111
Graphique 3.3. Australie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	111
Graphique 4.1. Brésil : Évolution du soutien à l'agriculture .....	116
Graphique 4.2. Brésil : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	116
Graphique 4.3. Brésil : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	116
Graphique 5.1. Canada : Évolution du soutien à l'agriculture .....	121
Graphique 5.2. Canada : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	121
Graphique 5.3. Canada : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	121
Graphique 6.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture .....	125
Graphique 6.2. Chili : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	125
Graphique 6.3. Chili : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	125
Graphique 7.1. Chine : Évolution du soutien à l'agriculture .....	129
Graphique 7.2. Chine : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	129
Graphique 7.3. Chine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	129
Graphique 8.1. Colombie : Évolution du soutien à l'agriculture .....	133
Graphique 8.2. Colombie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	133
Graphique 8.3. Colombie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	133
Graphique 9.1. Costa Rica : Évolution du soutien à l'agriculture .....	137

Graphique 9.2. Costa Rica : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	137
Graphique 9.3. Costa Rica : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	137
Graphique 10.1. Union européenne : Évolution du soutien à l'agriculture .....	142
Graphique 10.2. Union européenne : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	142
Graphique 10.3. Union européenne : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	142
Graphique 11.1. Islande : Évolution du soutien à l'agriculture .....	147
Graphique 11.2. Islande : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	147
Graphique 11.3. Islande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	147
Graphique 12.1. Israël : Évolution du soutien à l'agriculture .....	151
Graphique 12.2. Israël : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	151
Graphique 12.3. Israël : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	151
Graphique 13.1. Japon : Évolution du soutien à l'agriculture .....	155
Graphique 13.2. Japon : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	155
Graphique 13.3. Japon : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	155
Graphique 14.1. Kazakhstan : Évolution du soutien à l'agriculture .....	160
Graphique 14.2. Kazakhstan : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	160
Graphique 14.3. Kazakhstan : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	160
Graphique 15.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture .....	166
Graphique 15.2. Corée : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	166
Graphique 15.3. Corée : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	166
Graphique 16.1. Mexique : Évolution du soutien à l'agriculture .....	172
Graphique 16.2. Mexique : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	172
Graphique 16.3. Mexique : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	172
Graphique 17.1. Nouvelle-Zélande : Évolution du soutien à l'agriculture .....	177
Graphique 17.2. Nouvelle-Zélande : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	177
Graphique 17.3. Nouvelle-Zélande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	177
Graphique 18.1. Norvège : Évolution du soutien à l'agriculture .....	181
Graphique 18.2. Norvège : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	181
Graphique 18.3. Norvège : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	181
Graphique 19.1. Philippines : Évolution du soutien à l'agriculture .....	185
Graphique 19.2. Philippines : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	185
Graphique 19.3. Philippines : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	185
Graphique 20.1. Russie : Évolution du soutien à l'agriculture .....	190
Graphique 20.2. Russie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	190
Graphique 20.3. Russie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	190
Graphique 21.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture .....	195
Graphique 21.2. Afrique du Sud : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	195
Graphique 21.3. Afrique du Sud : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	195
Graphique 22.1. Suisse : Évolution du soutien à l'agriculture .....	199
Graphique 22.2. Suisse : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	199
Graphique 22.3. Suisse : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	199
Graphique 23.1. Turquie : Évolution du soutien à l'agriculture .....	203
Graphique 23.2. Turquie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	203
Graphique 23.3. Turquie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	203
Graphique 24.1. Ukraine : Évolution du soutien à l'agriculture .....	208
Graphique 24.2. Ukraine : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	208
Graphique 24.3. Ukraine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	208
Graphique 25.1. États-Unis : Évolution du soutien à l'agriculture .....	214
Graphique 25.2. États-Unis : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	214
Graphique 25.3. États-Unis : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17 .....	214

Graphique 26.1. Viet Nam : Évolution du soutien à l'agriculture.....	219
Graphique 26.2. Viet Nam : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017 .....	219
Graphique 26.3. Viet Nam : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17.....	219

### Encadrés

Encadré 1.1. Progrès de la lutte contre le changement climatique dans l'agriculture .....	43
Encadré 1.2. Le Consortium d'organisations internationales sur l'évaluation du cadre d'action dans le domaine de l'agriculture .....	49
Encadré 1.3. Évolution de la valeur monétaire du soutien aux producteurs et de ses composantes en 2017 .....	53
Encadré 1.4. Soutien interne et développement des chaînes de valeur mondiales : quelles retombées ?.....	58
Encadré 1.5. Examen de la politique agricole de l'Inde : un aperçu .....	61
Encadré 1.6. Comment les indices d'impact sur les échanges sont-ils établis ? .....	71

### Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocedilibrary>



<http://www.oecd.org/oceddirect/>

### Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.



## *Guide du lecteur*

### *Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE*

#### **Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport**

***Estimation du soutien aux producteurs (ESP)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur : le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base.

***Soutien des prix du marché (SPM)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation. Le SPM est également calculé par produit.

***Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (TSP aux producteurs)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier et subordonnant le versement du paiement au producteur à la production du produit désigné. Cette catégorie comprend des mesures à caractère plus général où les paiements sont définis par rapport à tel ou tel produit. Les TSP aux producteurs sont également calculés par produit.

***Transferts au titre d'un groupe de produits (TGP)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures octroyant des paiements sous réserve de la production d'un ou de plusieurs des produits figurant sur une liste donnée. Autrement dit, un producteur peut choisir parmi un éventail de produits et percevoir un transfert qui ne variera pas en fonction de sa décision.

***Transferts au titre de tous les produits (TTP)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures n'imposant aucune restriction sur le produit agricole produit, mais exigeant du bénéficiaire la production d'un produit de base de son choix.

***Autres transferts aux producteurs (ATP)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts effectués dans le cadre de mesures non assorties d'une quelconque obligation de production de produits de base.

***Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (TSP aux consommateurs)*** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des (aux) consommateurs de produits

agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier. Les TSP aux consommateurs sont également calculés par produit.

**Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Lorsque l'ESC est négative, elle mesure la charge pour les consommateurs (taxe implicite) imputable au soutien des prix du marché (majoration des prix), dont les effets compensent et au-delà ceux des subventions à la consommation, lesquelles font baisser les prix acquittés par les consommateurs.

**Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)** : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures qui créent des conditions propices au secteur agricole primaire, grâce au développement de services, institutions et infrastructures, privés ou publics, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles. L'ESSG inclut les mesures dont le secteur agricole primaire est le principal bénéficiaire, mais elle ne prend en compte aucun des paiements versés aux producteurs à titre individuel. Les transferts relevant de l'ESSG ne modifient pas directement les recettes perçues ou les coûts supportés par les producteurs, ni leurs dépenses de consommation. Les catégories entrant dans l'ESSG sont définies dans l'encadré 2.

**Estimation du soutien total (EST)** : valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien au secteur agricole, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

## Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio et d'un pourcentage

**ESP en pourcentage (ESP en %)** : transferts pris en compte dans l'ESP en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

**TSP en pourcentage (TSP en %)** : TSP par produit exprimés en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour le produit considéré (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

**Part des TSP dans l'ESP totale (%)** : part des transferts au titre d'un seul produit dans l'ESP totale. Cet indicateur est également calculé par produit.

**Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP des producteurs)** : rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), y compris les paiements par tonne effectivement produite, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des producteurs est également calculé par produit.

**Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS aux producteurs)** : rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, y compris le soutien et les recettes agricoles brutes (au départ de l'exploitation) évalués aux prix à la frontière (mesurés au départ de l'exploitation).

**ESC en pourcentage (ESC en %)** : transferts pris en compte dans l'ESC en proportion de la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (aux prix au

départ de l'exploitation), nets des transferts des contribuables aux consommateurs. L'ESC en % mesure la taxe implicite (ou subvention si l'ESC est positive) à laquelle les consommateurs sont soumis par les politiques des prix agricoles.

**Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP des consommateurs) :** rapport entre le prix moyen acquitté par les consommateurs (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des consommateurs est également calculé par produit.

**Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS aux consommateurs) :** rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (au départ de l'exploitation) et leur valeur aux prix à la frontière.

**EST en pourcentage (EST en %) :** transferts pris en compte dans l'EST, exprimés en pourcentage du PIB.

**ESSG en pourcentage (ESSG en %) :** part des dépenses affectées aux services d'intérêt général dans l'estimation du soutien total (EST).

### Encadré 1. Définitions des catégories entrant dans l'ESP

#### Définition des catégories

**Catégorie A1, Soutien des prix du marché (SPM) :** transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

**Catégorie A2, Paiements au titre de la production :** transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

**Catégorie B, Paiements au titre de l'utilisation d'intrants :** transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants :

- **Utilisation d'intrants variables :** paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- **Formation de capital fixe :** paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- **Services utilisés sur l'exploitation :** paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

**Catégorie C, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise :** transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau effectif des superficies cultivées, nombres des animaux, recettes et revenus.

**Catégorie D, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise :** transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et

revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.

**Catégorie E, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative** : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.

**Catégorie F, Paiements selon des critères non liés à des produits de base** : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures ne reposant pas sur les paramètres relatifs aux produits de base (superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus), l'utilisation des intrants, mais sur :

- **Le retrait de ressources à long terme** : transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un retrait de ressources à court terme, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- **La production des produits particuliers autres que les produits de base** : transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- **Autres critères non liés à des produits de base** : transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe, et qui ne dépendent pas des superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus paramètres relatifs à la production de produits de base, ou l'utilisation d'intrants.

**Catégorie G, Paiements divers** : transferts des contribuables aux exploitants pour lesquels l'insuffisance des informations disponibles ne permet pas de les ventiler vers les catégories appropriées.

*Note* : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

#### **Définitions des étiquettes**

**Avec ou sans limitation de la production effective des produits de base et/ou des paiements** : définit s'il existe ou non des limitations spécifiques de la production effective des produits de base associées à une mesure prévoyant des transferts à l'agriculture et s'il existe ou non des limitations des paiements sous la forme de limitations de la superficie ou du nombre d'animaux ayant droit à ces paiements. S'applique aux catégories A – F.

**Avec taux de paiement variables ou fixes** : Tout paiement est défini comme étant soumis à un taux variable lorsque la formule déterminant le niveau du paiement réagit à une variation du prix, du rendement, des recettes ou du revenu nets, ou du coût de production. S'applique aux catégories A – E.

**Avec ou sans contraintes sur les intrants** : définit s'il y a ou non des obligations

spécifiques concernant les pratiques agricoles liées au programme en matière de réduction, de remplacement ou d'abandon de l'utilisation des intrants ou des restrictions portant sur les pratiques agricoles autorisées. S'applique aux catégories A – F. Les paiements avec contraintes sur les intrants sont eux-mêmes subdivisés en :

- Paiements dépendant du respect de conditions de base qui sont obligatoires (avec obligatoire) ;
- Paiements exigeant des pratiques spécifiques allant au-delà des conditions de base et facultatives (avec facultatives).
  - Pratiques spécifiques liées aux problèmes environnementaux ;
  - Pratiques spécifiques liées au bien-être des animaux ;
  - Autres pratiques spécifiques.

***Avec ou sans exceptions concernant les produits de base*** : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés au titre des S/Na/Rec/Rev non courants. S'applique à la catégorie E.

***Reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu*** : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose. S'applique aux catégories C – E.

***Reposant sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits*** : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits. S'applique aux catégories A – D.

## Décomposition des indicateurs

### ***Décomposition de l'ESP***

***Variation de l'ESP en pourcentage*** : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'ESP exprimée en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

***Contribution du SPM aux variations de l'ESP*** : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes.

***Contribution de l'écart de prix aux variations de l'ESP*** : variation en pourcentage de l'ESP nominale, les variables, autres que l'écart entre prix intérieurs et prix à la frontière, étant par ailleurs maintenues constantes.

***Contribution de la quantité produite aux variations en pourcentage de l'ESP*** : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que la quantité produite, étant par ailleurs maintenues constantes.

***Contribution des paiements budgétaires (PB) aux variations en pourcentage de l'ESP*** : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que les PB, étant maintenues constantes.

***Contribution des éléments constitutifs des PB aux variations en pourcentage de l'ESP*** : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables autres qu'un élément donné des PB, étant maintenues par ailleurs constantes. Les éléments des PB

comprennent les paiements au titre de la production, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative, les paiements selon des critères non liés à des produits de base et les paiements divers.

### ***Décomposition des éléments participant à l'écart de prix***

***Variation en pourcentage du prix à la production*** : variation en pourcentage du prix à la production, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

***Variations en pourcentage du prix à la frontière*** : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

***Contribution du taux de change à la variation en pourcentage du prix à la frontière*** : variation en pourcentage du prix à la frontière (mesuré à la sortie de l'exploitation), exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le taux de change entre la monnaie nationale et l'USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

***Contribution du prix à la frontière exprimé en USD aux variations en pourcentage du prix à la frontière*** : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

## **Définition des catégories entrant dans l'ESSG**

La définition générale de l'ESSG est complétée ci-dessous par des critères de mise en œuvre plus précis pour les différentes catégories entrant dans l'ESSG.

Des informations plus détaillées sur la conception, le calcul, l'interprétation et l'utilisation des indicateurs se rapportant à l'estimation du soutien aux producteurs sont données dans le manuel de l'ESP consultable sur le site Web public de l'OCDE (<http://www.oecd.org/fr/tad/politiques-agricoles/manueldesp.htm>).

### **Encadré 2. Définitions des catégories entrant dans l'ESSG**

#### **Système de connaissances et d'innovation agricoles**

- ***Création de connaissances agricoles*** : dépenses budgétaires au titre des activités de recherche et développement (R-D) liées à l'agriculture, et de la diffusion des données correspondantes, indépendamment du cadre institutionnel (organisme privé ou public, ministère, université, centre de recherche ou groupe de producteurs) dans lequel elles se déroulent, et quelle que soit la nature de la recherche (scientifique, institutionnelle, etc.) ou sa finalité.
- ***Transfert de connaissances agricoles*** : dépenses budgétaires au titre des établissements agricoles professionnels et des programmes agronomiques dans l'enseignement supérieur, des activités générales de formation et de conseil à l'intention des exploitants (règles de comptabilité, application de

pesticides, etc.), excluant les cas individuels, et des réseaux constitués pour rassembler des données et diffuser des informations concernant la production et la commercialisation agricoles.

### **Inspection et contrôle**

- **Sécurité et inspection des produits agricoles** : dépenses budgétaires au titre d'activités qui se rapportent à la sécurité et à l'inspection des produits agricoles. Seules sont visées les dépenses concernant l'inspection des produits obtenus dans le pays au premier niveau de transformation et l'inspection à la frontière des produits exportés.
- **Lutte contre les parasites et les maladies** : dépenses budgétaires au titre de la lutte contre les parasites et les maladies concernant les intrants et les produits agricoles (contrôle au niveau du secteur agricole primaire), et financement public des services vétérinaires et phytosanitaires (concernant les exploitations).
- **Contrôle des intrants** : dépenses budgétaires au titre des organismes qui exercent des activités de contrôle et de certification concernant les intrants industriels utilisés en agriculture (machines, engrais industriels, pesticides, etc.), ainsi que les intrants biologiques (certification et contrôle des semences, par exemple).

### **Développement et entretien des infrastructures**

- **Infrastructures hydrauliques** : dépenses budgétaires au titre des investissements publics dans les infrastructures hydrauliques (réseaux d'irrigation et de drainage).
- **Stockage, commercialisation et autres infrastructures physiques** : dépenses budgétaires au titre des investissements liés au stockage hors exploitation et de divers équipements et infrastructures de marché liés à la manutention et à la commercialisation des produits agricoles primaires (silos, installations portuaires telles que les quais et entrepôts ; marchés de gros, marchés à terme), et autres infrastructures physiques touchant à l'agriculture, dont ce secteur est le principal bénéficiaire.
- **Infrastructure institutionnelle** : dépenses budgétaires au titre des investissements liés à la mise en place et à la gestion de l'infrastructure institutionnelle touchant au secteur agricole (cadastres ; groupes d'utilisateurs de machines, registres de semences et d'espèces ; constitution de réseaux de financement rural ; soutien aux organisations agricoles, etc.).
- **Restructuration des exploitations agricoles** : paiements budgétaires touchant à la réforme des structures agricoles, au titre des stratégies d'entrée, de sortie ou de diversification (en dehors de l'agriculture).

### **Commercialisation et promotion**

- **Programmes collectifs de transformation et commercialisation** : dépenses budgétaires au titre des investissements consacrés à des dispositifs et équipements collectifs de transformation, principalement au premier niveau, et de commercialisation, en vue d'améliorer les conditions de développement des marchés pour l'agriculture.
- **Promotion des produits agricoles** : dépenses budgétaires concernant

l'assistance à la promotion collective des produits agroalimentaires (campagnes de promotion et participation à des foires internationales, entre autres exemples).

**Stockage public** : dépenses budgétaires couvrant les coûts d'entreposage, de dépréciation et d'écoulement des stocks publics de produits agricoles.

**Divers** : dépenses budgétaires au titre d'autres services d'intérêt général qu'il n'est pas possible de ventiler et d'affecter à l'une des catégories ci-dessus, souvent parce que les informations font défaut.

### Indicateurs du soutien établis par l'OCDE

ATP	Autres transferts aux producteurs
CNP	Coefficient nominal de protection
CNS	Coefficient nominal de soutien
ESC	Estimation du soutien aux consommateurs
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général
EST	Estimation du soutien total
MEP	Modèle d'évaluation des politiques
SPM	Soutien des prix du marché
TSP	Transferts au titre d'un seul produit
TGP	Transferts au titre d'un groupe de produits
TTP	Transferts au titre de tous les produits

### Sources et définitions des indicateurs contextuels

#### Tableau X.2. Indicateurs contextuels

**Produit intérieur brut – PIB (milliards USD en PPA)** : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, Produit intérieur brut, USD en parité de pouvoir d'achat actuelle, prix courants. Dernière année basée sur les projections des Perspectives économiques de l'OCDE. EUROSTAT pour les États membres de l'Union Européenne. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

**Population (millions)** : Bases de données sur OECD.Stat, Comptes nationaux, Principaux agrégats, Population et emploi par activité. OECD.Stat, Démographie et population, Données historiques et projections de la population (1950-2050), pour les dernières années non-disponibles dans la base de données comptes nationaux. Nations Unies, World population prospects, Révision de 2017 pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

**Superficie des terres (milliers de km<sup>2</sup>)** : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, superficie des terres (milliers d'hectares) convertie en milliers de kilomètres carrés. La superficie des terres ne comprend pas les étendues d'eau.

**Superficie agricole (SA) (milliers ha)** : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, superficie agricole.

**Densité de la population (habitants/km<sup>2</sup>)** : OECD.Stat, Régions et villes, Statistiques régionales, Densité de la population et surface régionale. Nations Unies, World

population prospects, Révision de 2017 , Densité de population par régions, zones et pays, 1950-2100 (habitants par kilomètre carré) pour les pays non disponibles dans la base de données OCDE. Pour les États membres de l'Union européenne, les calculs sont faits à partir des données EUROSTAT sur la population et la superficie.

**PIB par habitant, (USD en PPA) :** OECD.Stat, Statistiques sur les comptes nationaux, Principaux agrégats, Produit intérieur brut (par la production), par habitant, USD, prix courants, PPA courantes. États membres de l'UE : EUROSTAT, PIB et principales composantes – prix courants. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

**Échanges en % du PIB :** Données sur les échanges de la base de l'ONU COMTRADE (statistiques du commerce international par produit). Données douanières ; moyenne des échanges : (exportations+importations)/2. Les échanges à l'intérieur de l'UE ne sont pas pris en compte.

**Part de l'agriculture dans le PIB (%) :** OECD.Stat, Profils statistiques par pays ; valeur ajoutée dans l'agriculture ; la chasse ; la sylviculture et la pêche en pourcentage de la valeur ajoutée totale. États membres de l'UE : EUROSTAT, Valeur ajoutée brute - Agriculture et pêche - % de toutes les branches (NACE).

Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

**Part de l'agriculture dans l'emploi (%) :** OECD.Stat, Emploi par activité et statut (ALFS) Emploi dans l'Agriculture, chasse, sylviculture et pêche, en pourcentage de l'emploi dans toutes les activités (ISIC rev.3, A-B et A-X; ISIC rev.4, A et A-U). Pour les États membres de l'UE, les données EUROSTAT indiquent la proportion que représentent les actifs âgés de 15 ans et plus employés dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche dans le total des activités NACE. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, emploi dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche en % de l'emploi total, pour les pays non disponibles dans la base de données OCDE.

**Part des exportations agroalimentaires dans les exportations totales (%) :** Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture. L'agroalimentaire est défini par les codes H0 : 01, 02, 04 à 24 (mis à part 1504, 1603, 1604 and 1605), 3301, 3501 à 3505, 4101 à 4103, 4301, 5001 à 5003, 5101 à 5103, 5201 à 5203, 5301, 5302, 290543/44, 380910, 382360.

**Part des importations agroalimentaires dans les importations totales (%) :** Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture.

**Part des produits végétaux dans la production agricole totale (%) :** part des produits végétaux (y compris horticoles) dans la production agricole totale, en valeur. Données nationales.

**Part des produits animaux dans la production agricole totale (%) :** part des produits animaux dans la production agricole totale, en valeur. Données nationales.

**Part des terres arables dans la SA (%) :** FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, part des terres arables en pourcentage de la superficie agricole.

**Tableau X.3. Productivité et indicateurs agro-environnementaux**

**Taux de croissance annuel de la PTF (%) :** USDA Economic Research Service, International Agricultural Productivity Database, octobre 2017. La base de données fournit des indices de la productivité totale des facteurs pour l'agriculture. Elle utilise principalement des données de la FAO, complétées par des données nationales. Les indices de la productivité totale des facteurs (PTF) dans l'agriculture sont estimés par pays et pour des groupements de pays regroupés par région géographique ou selon la classe de revenus. Un indicateur pour toute la région de l'Union européenne a été calculé sur la base des données pour les États membres et leur pondération. Comme mentionné par l'USDA, les données publiées en octobre 2017 n'utilisent plus le filtre Hodrick-Prescott pour lisser les séries de production. L'indice de production agricole a été remplacé par l'indice de production agricole brute de la FAO. De plus récents coûts des intrants de Rada, Liefert et Liefert (2017) ont été introduits et utilisés pour tous les anciens pays de l'Union Soviétique d'Europe de l'Est et la Fédération de Russie pour les périodes après 1991. Suite à ces changements méthodologiques, les données publiées ont considérablement changé par rapport à la publication précédente. La documentation sur les révisions est disponible sur : <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/update-and-revision-history/>.

**Bilan de l'azote (kg/ha) :** Bilan (excédent ou déficit) exprimé en kg d'azote par hectare du total des terres agricoles. L'agrégat OCDE du bilan de l'azote est calculé comme le rapport de l'excédent total à la superficie totale des terres agricoles dans la zone de l'OCDE. L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé comme le bilan brut de l'azote dans la zone UE par rapport à la superficie agricole utilisée de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture,

<http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

**Bilan du phosphore (kg/ha) :** Bilan (excédent ou déficit) exprimé en kg de phosphore par hectare du total des terres agricoles. L'agrégat OCDE du bilan du phosphore est calculé comme le rapport de l'excédent total à la superficie totale des terres agricoles dans la zone de l'OCDE. L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé comme le bilan brut du phosphore dans la zone UE par rapport à la superficie agricole utilisée de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture,

<http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

**Part de l'agriculture dans l'utilisation totale d'énergie (%) :** Part de la consommation d'énergie dans l'agriculture dans consommation finale totale d'énergie. AIE (2017), « World energy balances », IEA World Energy Statistics and Balances (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00512-en>

**Part des émissions de GES d'origine agricole (%) :** OCDE (2017), « Émissions de gaz à effet de serre par source, excluant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) ». L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé à partir des données de CCNUCC, comme le rapport des émissions de gaz à effet de serre du secteur dans la zone de l'UE aux émissions totales de GES de la zone de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture,

<http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

CCNUCC (2017), site Internet de la Base de données de la CCNUCC pour les inventaires de gaz à effet de serre, <http://ghg.unfccc.int>.

**Part des terres irriguées dans la surface agricole (SA) (%) :** Part de la superficie irriguée dans la superficie agricole totale. Base de données FAO pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

**Part de l'agriculture dans les prélèvements d'eau (%) :** Part de l'agriculture dans le total des prélèvements d'eau douce. L'agrégat de l'Union européenne considérée comme une zone unique est calculé comme le rapport des prélèvements agricoles totaux dans la zone de l'UE aux prélèvements totaux d'eau douce dans la zone de l'UE.

OCDE (2017), Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>

**Indicateur du stress hydrique :** L'indicateur renvoie à l'intensité d'utilisation des ressources en eau douce. Il est exprimé en part en pourcentage des prélèvements bruts d'eau douce dans le total des ressources en eau douce renouvelables disponibles. L'Union européenne est considérée comme une zone unique. OCDE (2017), « Eau : Prélèvements d'eau douce », Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00602-fr>.

#### ***Graphique X.4 Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995 à 2017***

**Taux de croissance du PIB en termes réels (%) :** OECD.Stat, Profils statistiques par pays 2011, croissance du PIB réel. Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données OCDE (Croissance du PIB en %).

**Taux d'inflation (%) :** OCDE, Base de données analytique (ADB), variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation harmonisé ; EUROSTAT pour l'Union européenne, Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde pour les économies émergentes non disponibles dans la base de données ADB.

**Taux de chômage (%) :** OCDE, Base de données analytique, statistiques de l'emploi. OIT estimations et projections, taux de chômage selon le sexe et l'âge pour les économies émergentes. EUROSTAT pour l'Union européenne.

#### ***Graphique X.5. Commerce agroalimentaire***

**Exportations du secteur agroalimentaire (milliards USD), 1995 à 2016 :** Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture.

**Importations du secteur agroalimentaire (milliards USD), 1995 à 2016 :** Base COMTRADE de l'ONU. La définition de l'agroalimentaire ne comprend pas les produits frais et transformés de la pêche et de l'aquaculture.

#### ***Graphique X.6. Composition de la croissance de la production agricole, 2005-14***

**PTF – Productivité totale des facteurs (%) :** USDA Economic Research Service, International Agricultural Productivity Database, octobre 2017. La base de données fournit des indices de la productivité totale des facteurs pour l'agriculture. Elle utilise

principalement des données de la FAO, complétées par des données nationales. La croissance des intrants est calculée comme la moyenne pondérée de la croissance des facteurs suivants : sols agricoles avec ajustement de qualité, travail, puissance des machines, capital bétail, engrais de synthèse NPK, et aliments du bétail, où la pondération est faite par l'importance des différents intrants (facteurs). Une ventilation spécifique est appliquée pour regrouper les facteurs primaires (sols, travail, machines et bétail) d'un côté et les intrants intermédiaires de l'autre. La croissance de la production correspond à la production agricole brute de chaque pays.

Les indices de la productivité totale des facteurs (PTF) dans l'agriculture sont estimés par pays et pour des groupements de pays regroupés par région géographique ou selon la classe de revenus. Un indicateur pour toute la région de l'Union européenne a été calculé sur la base des données pour les États membres et leur pondération.

Comme mentionné par l'USDA, les données publiées en octobre 2017 n'utilisent plus le filtre Hodrick-Prescott pour lisser les séries de production. L'indice de production agricole a été remplacé par l'indice de production agricole brute de la FAO. De plus récents coûts des intrants de Rada, Liefert et Liefert (2017) ont été introduits et utilisés pour tous les anciens pays de l'Union Soviétique d'Europe de l'Est et la Fédération de Russie pour les périodes après 1991. Suite à ces changements méthodologiques, les données publiées ont considérablement changé par rapport à la publication précédente. La documentation sur les révisions est disponible sur : <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/update-and-revision-history/>.

#### Monnaies

AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan Ren-Min-Bi chinois
COP	Peso colombien
EUR	Euro
CRC	Colon Costa Rica
ILS	Shekel israélien
ISK	Couronne islandaise
JPY	Yen japonais
KRW	Wong coréen
KZT	Tenge kazakh
MXN	Peso mexicain
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
RUB	Rouble russe
TRY	Lira turque
UAH	Hryvnia ukrainienne
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain

## *Acronymes et abréviations*

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Plan ABC	Plan de crédits pour financer la mise en œuvre de pratiques durables (Brazil)
AACU	Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay
AANZFTA	Accord de libre-échange entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande
ADR	l'Agence de développement rural (Colombie)
AECG	L'Accord économique et commercial global (Canada ; Union Européenne)
AELE	l'Association européenne de libre-échange
AGF	Achats publics directs (Brésil)
ALE	Accord de libre échange
ALENA	l'Accord de libre-échange nord-américain
ALHA	Le programme d'acquisition de terres agricoles (Afrique du Sud)
AMIS	Système d'information sur les marchés agricoles
ANT	l'Agence nationale des terres (Colombie)
ANT	l'Aide nationale transitoire (Union Européenne)
APE	Accord de partenariat économique
APL-S	Accords de production durable (Chili)
ARC	Assurance contre les risques agricoles (États-Unis)
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASRA	Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (Canada)
BBA	La loi budgétaire bipartite (États-Unis)
BNDES	Banque nationale de développement économique et social (Brésil)
CA2	Un nouvel accord cadre FPT de politique agricole ( <i>Cultivons l'avenir 2</i> ; Canada)
CASP	Programme global d'aide à l'agriculture (Afrique du Sud)
CDN	Contributions déterminés au niveau national
CEDR	Commission d'État pour le développement et la réforme (Chine)
CEEA	Communauté économique eurasiatique (Russie, Kazakhstan)
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de Carbone
CONAB	Compagnie nationale d'approvisionnement alimentaire (Brésil)
CONADI	Office national de développement autonome (Chili)
CPTPP	Partenariat transpacifique global et progressiste
DAFF	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (Afrique du Sud)
DRDLR	Ministère du Développement rural et de la Réforme foncière (Afrique du Sud)
EEE	l'Espace économique européen
EPO	Étiquetage indiquant le pays d'origine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCC	Agence d'état pour achat des céréales ( <i>Food Contract Corporation</i> ) (Kazakhstan)
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEP	Fonds de stabilisation des prix (Colombie)
FINAGRO	Le Fonds de financement du secteur agricole (Colombie)
FITPL	Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers (Canada)
FMD	Farm Management Deposit (Australie)
FMI	Fonds monétaire international
FPT	Les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (Canada)
FSA	l'agence de services aux agriculteurs (États-Unis)

GES	Gaz à effet de serre
GRE	Gestion de risque des entreprises (Canada)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IAF	Fonds pour l'accélération des travaux d'irrigation (Nouvelle-Zélande)
INDAP	Institut national pour le développement de l'agriculture et de l'élevage (Chili)
IPARD I et II	instruments d'aide de préadhésion à l'UE (Turquie)
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (Union Européenne)
LRAD	Programme de redistribution foncière pour le développement agricole (Afrique du Sud)
MAFISA	Dispositif de financement de la micro-agriculture en Afrique du Sud
MAG	Ministère de l'Agriculture et du Bétail (Costa Rica)
MAPA	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation (Brésil)
MDA	Ministère du développement agraire (Brésil)
MEP	Modèle d'évaluation des politiques
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MGS	Mesure globale du soutien
MNT	Les mesures non tarifaires
MSS	Mécanisme de sauvegarde spéciale
NAMC	Conseil national pour la commercialisation des produits agricole (Afrique du Sud)
NFA	l'Autorité nationale chargée de l'alimentation (Philippines)
NIA	l'Administration nationale chargée de l'irrigation (Philippines)
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORD	l'Organe de règlement des différends de l'OMC
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAB	Production agricole brute
PAC	Politique agricole commune (Union Européenne)
PAE	Les plans agroenvironnementaux (Canada)
PCA	Partenariat canadien pour l'agriculture
PCF	Le réseau pan-Canadien concernant la croissance propre et le changement climatique
PDR	Programme de développement rural (Union Européenne)
PIB	Produit intérieur brut
PIFL	Le Programme d'investissement pour fermes laitières (Canada)
PLC	Assurance contre la diminution des prix (États-Unis)
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PRAN	Le Programme national de redynamisation de l'agriculture (Colombie)
PROAGRO	Le programme général d'assurance agricole (Brésil)
PROAGRO Productivo	Programme de paiements fondé sur la superficie historique qui a remplacé PROCAMPO en 2014 (Mexique)
PROCAMPO	Programme de paiements fondé sur la superficie historique (Mexique)
PROGAN	Programme de paiements fondé sur le nombre d'animaux historique (Mexique)
PRONAF	Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (Brésil)
PTF	Productivité totale des facteurs
PTP	Accord de partenariat transpacifique
PTPGP	Partenariat transpacifique global et progressiste
RPB	Le régime de paiement de base (Union Européenne)
R-D	Recherche-développement
RDC	Sociétés de recherche-développement rural (Australie)
RID	Sous-programme de développement des infrastructures rurales (Afrique du Sud)
RDP	Programme de recapitalisation et de développement (rural) (Afrique du Sud)
RMA	La loi de 1991 sur la gestion des ressources (Nouvelle-Zélande)
RPU	Régime de paiement unique (Union européenne)

RPUS	Régime de paiement unique à la surface (Union européenne)
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFP	Système andin de fourchettes de prix (Colombie)
SAGARPA	Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (Mexique)
SCV	Soutien couplé volontaire (Union européenne)
SEAD	Secrétariat spécial pour l'agriculture familiale et le développement agraire (Brésil)
SENARA	Service national d'irrigation et de drainage (Costa Rica)
SEQE	Le système d'échange de quotas d'émission
SFF	Fonds pour l'agriculture durable (Nouvelle-Zélande)
SIA	Système d'innovation agricole
SIE	Surfaces d'intérêt écologique (UE)
SNAP	Programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (États-Unis)
SNIA	Système national d'innovation agricole (Colombie)
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TCZB	Prêts à des taux préférentiels de la part de la <i>banque Ziraat</i> (Turquie)
TPP	Accord de partenariat trans-pacifique
TTIP	Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (EU, UE)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDAA	l'Union douanière d'Afrique australe
UE	Union européenne
UEEA	l'Union économique eurasiatique (Russie, Kazakhstan)
USDA	Ministère de l'agriculture des États-Unis
ZARC	Zonage agricole en fonction des risques climatiques (Brésil)
ZLEAC	Zone de libre-échange approfondi et complet entre l'Union européenne et l'Ukraine



## *Résumé*

Sur la période 2015-17, la politique agricole des 51 pays étudiés dans le présent rapport s'est traduite par le versement à leur secteur agricole d'un total de 620 milliards USD en moyenne par an (556 milliards EUR). Environ 78 % de ce total, soit 484 milliards USD (434 milliards EUR) par an, ont été transférés aux producteurs à titre individuel, assurant à peu près 15 % de leurs recettes agricoles brutes. Le présent rapport est consacré aux évolutions récentes de l'action publique dans ces 51 pays développés, émergents ou en développement.

La croissance future de la demande de produits alimentaires variés et de qualité offre de grandes opportunités à l'agriculture. Néanmoins, le secteur doit relever un grand nombre de défis pour satisfaire cette demande de manière durable. Il lui faut ainsi accélérer la croissance de sa productivité, qui est très inférieure au potentiel dans beaucoup d'économies, améliorer sa performance environnementale, compte tenu notamment du changement climatique, et améliorer la résilience des ménages agricoles face aux « chocs » liés, entre autres, aux conditions météorologiques et aux marchés, et qui ne peuvent pas être anticipés.

La plupart des politiques agricoles en vigueur aujourd'hui ne sont pas correctement alignées avec ces objectifs, même si quelques pays dispensent leur soutien de manière ciblée en tenant compte de ces derniers et si d'autres commencent à s'engager dans cette voie. L'abaissement du niveau du soutien et le passage à des mesures qui créent moins de distorsions et, dans certains cas, mieux ciblées, réduisent les effets de distorsion des échanges des dispositifs existants. Dans bien des cas, il en résulte une diminution globale des répercussions négatives de la politique agricole sur les échanges qui est même plus sensible que la baisse du niveau du soutien. Toutefois, les progrès restent partiels dans de nombreux pays, ils ne sont pas partagés entre l'ensemble d'entre eux et, dans certains, les mesures qui faussent la production et les échanges prennent même de plus en plus de place. Ainsi, sur la période 2015-17, près des deux tiers du soutien aux producteurs des 51 pays étudiés étaient encore dispensés au moyen de dispositions qui faussent de manière particulièrement prononcée les décisions des exploitants.

Il est impératif de considérer qu'il est désormais bien plus urgent encore de réorienter les efforts des pouvoirs publics vers la prise en compte de ces défis. Pour y parvenir, il faut séparer nettement les mesures de soutien aux revenus des ménages agricoles dans le besoin, des mesures à même de favoriser un accroissement de la productivité, de la durabilité, de la résilience et de la rentabilité globale des exploitations. Cibler le soutien transitoire aux revenus sur les ménages agricoles qui en ont besoin peut renforcer son efficacité et dégager des ressources pour les investissements publics dans l'innovation agricole, la protection de l'environnement et la résilience.

## Recommandations

- Il faut commencer par supprimer les dispositions existantes qui dissuadent d'accroître la productivité, la durabilité et la résilience. Les mesures subsistantes directement liées à la production et à l'utilisation d'intrants, et qui faussent la production et les échanges, devraient être réduites peu à peu et, finalement, supprimées. Cela permettrait aux marchés intérieurs et internationaux de mieux fonctionner, découragerait la surconsommation d'intrants pouvant porter atteinte à l'environnement, et permettrait de consacrer les fonds publics, limités, à des investissements différents plus efficaces et plus efficaces.
- Dans beaucoup de pays, le soutien agricole devrait ensuite être réorienté de manière à assurer des services publics bénéficiant aux producteurs, aux consommateurs et à la société dans son ensemble. Citons, entre autres exemples, des systèmes de santé humaine, animale et végétale efficaces, des activités appropriées de biosécurité fondées sur la science, des systèmes d'innovation agricoles qui fonctionnent correctement et des infrastructures physiques et « de services » suffisantes.
- Les investissements publics dans la recherche, sans omettre les efforts à consentir pour que les agriculteurs aient connaissance de ses résultats, peuvent être très utiles pour que le secteur ait la capacité de répondre aux évolutions des besoins et des enjeux. La collaboration entre acteurs publics et privés sur la production et le transfert de connaissances (à l'échelle nationale, régionale et internationale) devrait être encouragée. De plus, les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) recèlent visiblement un potentiel inexploité qui permettrait d'améliorer la performance de l'action publique et celle des exploitations (productivité, durabilité et résilience).
- Lorsque les connaissances sur les performances agroenvironnementales le permettent, il conviendrait d'envisager de mobiliser toute la gamme des instruments d'action (information, éducation, régulation, paiements et impôts, entre autres) pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et de changement climatique. Lorsque ces connaissances sont insuffisantes, des données et des indicateurs doivent être réunis. Pour améliorer la performance de l'action publique, il faudra disposer d'informations solides sur les résultats environnementaux des différentes pratiques de production agricole et sur leurs liens avec les incitations publiques.
- Les pouvoirs publics devraient rationaliser leur politique de gestion des risques en traçant nettement les limites entre les risques commerciaux normaux, les risques pour lesquels il est possible de concevoir des solutions marchandes, et les risques catastrophiques nécessitant un engagement de leur part. Cette action permet une intervention publique prédéfinie, si nécessaire, et indique clairement aux agriculteurs et aux autres agents privés s'il faut ou non mettre en place sur les exploitations des outils de gestion des risques marchands et organisés par le secteur privé. Les pouvoirs publics peuvent aussi jouer un rôle proactif en fournissant aux agriculteurs et au secteur privé des informations sur les risques de marché et des stratégies visant à faire face aux crises, afin de faciliter le développement d'outils et de stratégies de gestion des risques.

- Dans beaucoup de pays, il est depuis longtemps nécessaire de mieux analyser la situation financière et le bien-être des ménages agricoles, dans l'optique de concevoir des mesures efficaces de soutien aux revenus agricoles. Outre des agrégats et des moyennes, on manque souvent de données intrinsèquement homogènes sur la situation de ces ménages du point de vue du revenu et du patrimoine, lesquelles permettraient d'embrasser la distribution des situations financières de l'ensemble d'entre eux, comparativement à celle des ménages non agricoles d'un pays donné.
- Enfin, il est important de rappeler que les ménages agricoles réagissent à l'ensemble des facteurs en jeu qui touchent à l'action publique, aux marchés et à l'économie. Il en découle, fondamentalement, que les responsables de l'action publique doivent concevoir des *panoplies de mesures* cohérentes pouvant appréhender les nombreuses opportunités et défis qui se présentent au secteur, et aux ménages agricoles, à tout moment. Cela exige une approche bien intégrée et globale de l'élaboration des politiques, au sein des administrations et entre elles à l'intérieur des pays comme à l'échelle internationale.



## Chapitre 1.

### Évolution des politiques et du soutien agricoles

*Au début de ce chapitre, les principaux développements économiques – et des marchés qui forment le cadre de la mise en œuvre des politiques agricoles sont analysés. La partie suivante présente les principaux changements et des nouvelles initiatives dans le domaine des politiques agricoles en 2017-18 dans les pays de l'OCDE et dans les économies émergentes. Ensuite, sont évalués les développements du soutien à l'agriculture (estimés en utilisant la méthodologie des estimations de soutien aux producteurs de l'OCDE) en ce qui concerne son niveau, sa structure et les évolutions dans le temps dans les pays de l'OCDE et dans les économies émergentes couverts par ce rapport. Ce chapitre se focalise aussi sur l'évolution des approches en matière de soutien concernant l'innovation agricole au service d'une croissance durable de la productivité. Ce chapitre se termine par l'évaluation du soutien et des réformes des politiques et des recommandations correspondantes.*

## Principales évolutions de l'économie et des marchés

La situation des marchés agricoles est fortement influencée par les variables macroéconomiques comme la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial (qui soutient la demande de produits agricoles) et les prix de l'énergie, en particulier celui du pétrole brut (qui détermine le prix des intrants agricoles tels que les carburants, les produits chimiques et les engrais, et influe sur la demande de céréales, de plantes sucrières et d'huile végétale à travers le marché des biocarburants).

L'économie mondiale s'est redressée en 2017, affichant un taux de croissance de 3.6 %, le plus élevé depuis 2011, à la faveur d'une amélioration de la conjoncture dans plusieurs régions (tableau 1.1). Dans les économies de l'OCDE, la croissance est montée à 2.4 % en 2017, après 1.8 % en 2016, et le taux de chômage de l'ensemble de la zone est tombé en deçà de son niveau d'avant la crise (OCDE, 2018a). Aux États-Unis, où les effets de freinage exercés récemment par l'appréciation du dollar et par l'évolution des prix du pétrole se sont atténués, la croissance économique s'est accélérée en 2017 et le chômage est tombé à son niveau le plus bas depuis 2000. La croissance de la zone euro s'est poursuivie à un rythme régulier en 2017, gagnant de plus en plus de secteurs et de pays, principalement grâce au soutien de la demande intérieure. Au Japon, la croissance a rebondi pour atteindre 1.5 % en 2017, étayée par le raffermissement des échanges internationaux et la relance budgétaire (OCDE, 2017a).

Dans les économies émergentes, la croissance est plus faible que dans le passé. Après avoir connu une récession en 2016, le Brésil et la Fédération de Russie ont vu leur économie se redresser en 2017. Au Brésil, la croissance a repris – insufflée au départ par le secteur agricole, la reprise est à présent plus solide et plus générale. Dans la Fédération de Russie, l'investissement et la consommation se sont redressés sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et de la faiblesse de l'inflation, et l'économie a poursuivi sa lente progression. La croissance en République populaire de Chine (ci-après la « Chine ») s'est un peu raffermie en 2017, tirée par les services et certains secteurs stratégiques (OCDE, 2017a).

Les échanges mondiaux sont repartis à la hausse depuis le premier semestre de 2016, et ce rebond touche de plus en plus d'économies. La croissance du commerce mondial a atteint 4.8 % en 2017, contre 2.6 % en 2016 et 4.7 %, en moyenne, au cours de la période 2005-14. Au nombre des principaux facteurs expliquant cette évolution figurent la reprise en Europe (un secteur de l'économie mondiale assez fortement exportateur et importateur), la forte progression du commerce des produits électroniques en Asie et une recomposition de la demande au profit de l'investissement, à plus forte intensité d'échanges (OCDE, 2017a).

**Tableau 1.1. Principaux indicateurs économiques**

Zone OCDE, sauf mention contraire

	Moyenne 2005-14	2015	2016	2017
	en pourcentage			
Croissance du PIB réel <sup>1</sup>				
Monde <sup>2</sup>	3.8	3.3	3.1	3.6
OCDE <sup>2</sup>	1.5	2.4	1.8	2.4
États-Unis	1.5	2.9	1.5	2.2
Zone euro	0.8	1.5	1.8	2.4
Japon	0.6	1.1	1.0	1.5
Non-OCDE <sup>2</sup>	6.2	4.0	4.1	4.6
Brésil	3.5	-3.8	-3.6	0.7
Chine	10.0	6.9	6.7	6.8
Colombie	4.7	3.1	2.0	1.7
Russie	3.5	-2.8	-0.2	1.9
Afrique du Sud	3.1	1.3	0.3	0.7
Écart de production <sup>3</sup>	-0.9	-1.4	-1.2	-0.5
Taux de chômage <sup>4</sup>	7.2	6.8	6.3	5.8
Inflation <sup>1,5</sup>	2.0	0.8	1.1	1.9
Croissance du commerce mondial <sup>1</sup>	4.7	2.7	2.6	4.8

1. Variations en pourcentage; dans les trois dernières colonnes figure la variation par rapport à l'année précédente.

2. Pondérations variables, PIB en parités de pouvoir d'achat.

3. Pourcentage du PIB potentiel.

4. Pourcentage de la population active.

5. Déflateur de la consommation privée.

Source : OCDE (2017a), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2017 Numéro 2*, Éditions OCDE, Paris. Dernière mise à jour le 27 novembre 2017, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_outlook-v2017-2-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-2-fr).

Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 102.

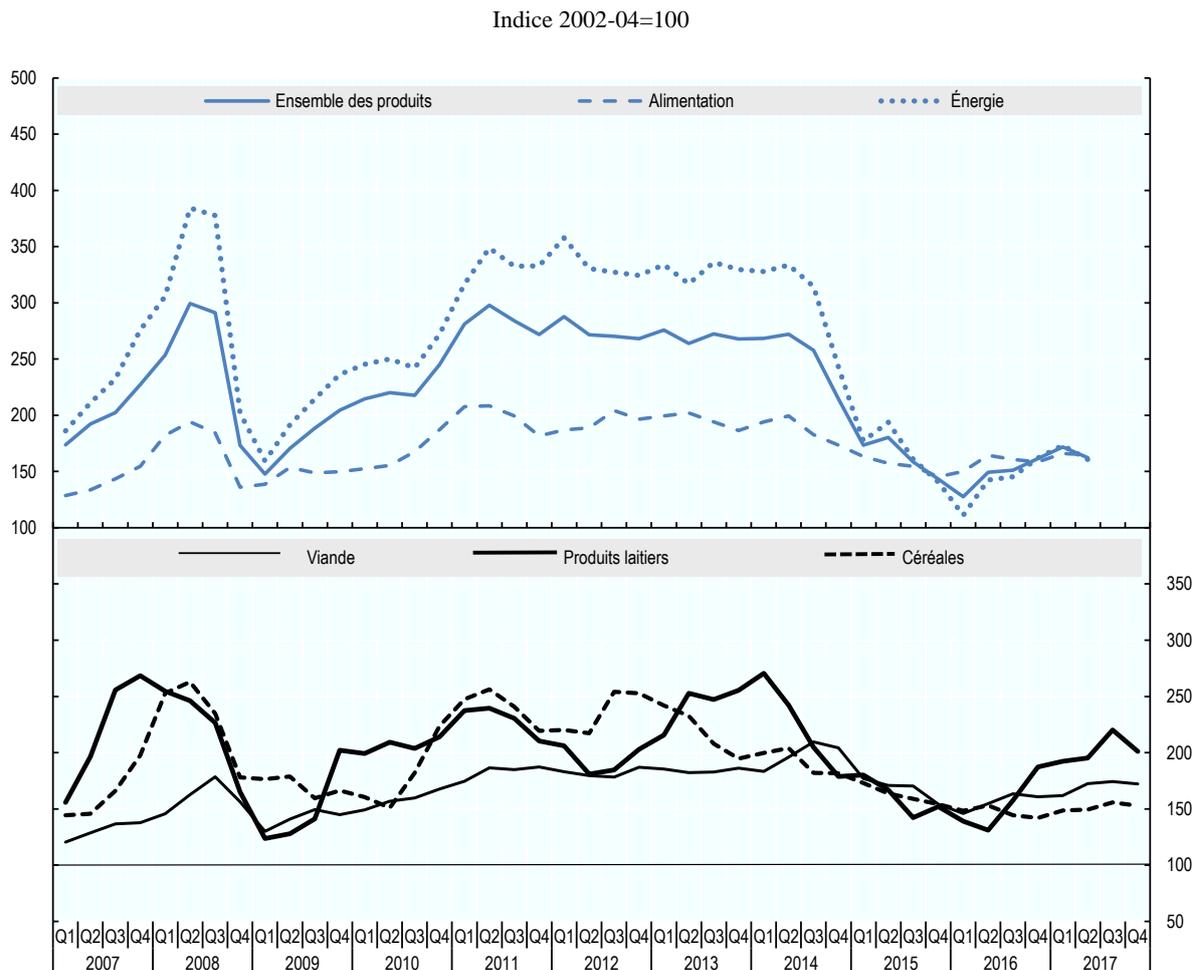
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762290>

En 2017, les prix mondiaux des produits de base non agricoles ont augmenté, en partie du fait d'une forte demande industrielle, mais aussi de l'existence de risques géopolitiques et, du côté de l'offre, de contraintes liées à l'accord conclu entre les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et quelques autres en vue de restreindre la production jusqu'en mars 2018 (graphique 1.1) (OCDE, 2017a). Les prix du pétrole brut ont augmenté de 25 % en valeur nominale en 2017, mais ils sont encore nettement inférieurs aux sommets historiques de 2011-13 et n'ont donc pas poussé à la hausse les prix des produits agricoles. La demande de biocarburants a été alimentée par l'obligation de les incorporer aux carburants pétroliers et par une demande accrue due à la baisse des prix de l'énergie, toujours faibles malgré la hausse des prix du pétrole brut (OCDE/FAO, 2018). Les prix des engrais ont fléchi pendant les neuf premiers mois de 2017, sur des marchés où la demande mondiale reste relativement faible du fait du bas niveau des prix agricoles. Les marchés sont encore bien approvisionnés, grâce à des stocks adéquats et à l'installation de nouvelles capacités de production à faible coût (Groupe de la Banque mondiale, 2017).

Les prix des produits alimentaires ont légèrement augmenté entre janvier 2016 et janvier 2017, et ils ont ensuite poursuivi sur cette lancée sous l'effet de la reprise économique mondiale et de la hausse des coûts de production (graphique 1.1). En comparaison des

années précédentes, cependant, les prix des produits de base sont restés relativement bas. En 2017, la production de la plupart des céréales, des types de viande et des produits laitiers a dépassé les niveaux déjà élevés enregistrés les années précédentes. Avec des stocks abondants et une demande stagnante, cette évolution a compensé les facteurs de hausse susmentionnés, de sorte que les prix de la plupart des produits de base ont assez peu évolué. Les prix des céréales sont restés bas dans la mesure où la production mondiale, en particulier celle de maïs et de riz, a atteint des niveaux record en 2017.

**Graphique 1.1. Évolution des prix mondiaux des produits de base, 2007 à 2017**



*Note* : La partie supérieure du graphique se lit sur l'échelle de gauche et la partie inférieure sur l'échelle de droite.

*Source* : FMI (2017), Commodity Market Review, pour les indices sur l'ensemble des produits, l'alimentation et l'énergie, <http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx> ; FAO (2017), FAO base de données sur les indices de prix alimentaires, pour les indices de la viande, des produits laitiers et des céréales. Année de base 2002-04=100, <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762309>

La production mondiale de viande a connu une modeste hausse en 2017, principalement imputable aux États-Unis, mais également à d'autres pays tels que l'Argentine, la Chine, l'Inde, le Mexique, la Turquie et la Fédération de Russie. Malgré cela, les prix mondiaux

de la viande ont augmenté de 9 % en 2017, tirés vers le haut par l'augmentation de la demande d'importation de viande bovine et porcine et par la faiblesse de l'offre de viande ovine. La viande ovine est celle qui a connu la plus forte augmentation de prix.

La production laitière a enregistré une modeste progression en 2017, inférieure à son taux de croissance moyen des dix dernières années. Dans le même temps, les prix ont fortement augmenté en raison des baisses de production enregistrées au dernier trimestre 2016 et au premier trimestre 2017 (y compris chez les principaux exportateurs), ainsi que d'une vigoureuse demande de matières grasses. Du coup, les prix du beurre et du lait écrémé en poudre ont largement divergé. Les prix du beurre ont fait un bond spectaculaire au premier semestre 2017, mais ils ont fléchi en fin d'année. En moyenne, les prix du beurre ont augmenté de 65 % par rapport à 2016. La forte demande de matières grasses laitières sous forme de beurre, mais aussi d'autres produits (crème, lait entier, yaourts) a dépassé la modeste croissance des approvisionnements laitiers. En ce qui concerne le lait écrémé en poudre, les prix toujours faibles (+3 % en 2017) s'expliquent aussi par le niveau élevé des stocks dans l'Union européenne (et dans une moindre mesure aux États-Unis). Le prix du lait entier en poudre a augmenté de 46 %.

Parmi les autres produits, les prix des oléagineux sont restés inchangés, avec des niveaux de production à peu près équivalents à ceux de 2016. Après une vive hausse en 2016, les prix du sucre ont sensiblement diminué en 2017, tandis que la production redémarrait après deux années de pénurie. Les prix du coton ont augmenté alors même que la production continuait de se redresser après un net repli en 2015. La production a augmenté dans tous les grands pays producteurs, à l'exception de la Chine (OCDE/FAO, 2018).

## Évolution récente des politiques agricoles nationales

La présente section fait brièvement le point sur les principales évolutions des politiques agricoles nationales observées en 2017, ainsi que sur les changements attendus en 2018. On trouvera davantage de précisions sur ces évolutions et sur les ajustements apportés par les pays à leurs programmes et à leur cadre d'action dans les « Aperçus par pays » au chapitre 2. Des informations supplémentaires sont également fournies dans la version longue des chapitres par pays consultable en ligne.

Plusieurs pays ont entrepris un *réexamen de leur cadre d'action pour le secteur agricole*. Au **Canada**, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont mis d'accord sur les principaux éléments du prochain cadre d'action, le *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le Canada est aussi en train d'examiner ses programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) du point de vue de leur efficacité en termes de gestion de risques et de leur impact sur l'innovation et la croissance. En **Islande**, les pouvoirs publics et l'Association des agriculteurs ont conclu de nouveaux accords pour la décennie 2017-26, qui seront réexaminés dans le détail en 2019 et en 2023. Le Plan de développement de la **Corée** pour 2018-22 prévoit des ajustements dans les programmes en cours, des aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs, pour l'intégration des technologies numériques dans le secteur agroalimentaire et pour la promotion de la production d'énergie renouvelable, ainsi que des mesures visant à améliorer la sécurité et la traçabilité des aliments dans la chaîne d'approvisionnement. En **Norvège**, les pouvoirs publics et les organisations agricoles ont conclu un accord sur plusieurs mesures de soutien à l'agriculture. Les autorités ont publié le Livre blanc n° 11 (2016-17) *Changement et développement – Une production agricole tournée vers l'avenir*, qui envisage diverses options de réforme de la politique agricole.

La **Suisse** a renouvelé sans grand changement pour la période 2018-21 le cadre d'action qu'elle avait adoptée pour la période 2014-17.

Des *réformes des politiques existantes et des mesures de soutien* ont été conduites dans plusieurs pays. La **Chine** a abaissé les prix minimums de soutien du blé et du riz fixés pour 2017/18 et remplacé le prix indicatif du soja par un « prix axé sur le marché et une aide directe aux producteurs » calculée en fonction de la superficie plantée. L'**Union européenne** a mis fin à ses quotas de production de sucre comme le prévoyait initialement la réforme de 2006. L'**Islande** a commencé à racheter les quotas laitiers et à les redistribuer. Le **Japon** a décidé de supprimer à compter de 2018 son quota de production de riz administré par l'État ainsi que les paiements de soutien des revenus versés aux riziculteurs en contrepartie du respect des objectifs de production. La **Corée** a augmenté le montant des paiements directs à l'hectare destinés aux exploitations et aux régions défavorisées. Elle prévoit en outre de réduire la surface rizicole ouvrant droit à un soutien en augmentant les aides à la diversification et en prenant des mesures pour stimuler la demande. Le **Kazakhstan** a supprimé le régime préférentiel de TVA qui s'appliquait à certains producteurs et transformateurs agricoles dans le cadre de son protocole d'adhésion à l'OMC. Le **Viet Nam** a décidé de rétablir la redevance pour les services d'irrigation à compter de 2018.

De *nouvelles mesures de soutien* ont vu le jour dans plusieurs pays. Le **Canada** a mis en place deux programmes pour aider les producteurs et les transformateurs de lait à s'adapter à la hausse des importations de fromage européen qui va résulter de l'*Accord économique et commercial global* (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. Le **Chili** a adopté un nouveau programme à l'intention des jeunes agriculteurs (18-35 ans), qui prévoit des aides pour les intrants variables et fixes, le financement, le renforcement des capacités et la constitution de réseaux. La **Colombie** a élargi son éventail de mesures de soutien en introduisant notamment une subvention pour le stockage du riz, un paiement compensatoire en faveur des producteurs de coton et un dispositif de rééchelonnement et d'allègement de la dette des exploitants agricoles (à compter de 2018). Les **Philippines** ont supprimé la redevance irrigation payée par les agriculteurs afin d'accroître le soutien aux producteurs de riz. La **Fédération de Russie** a annoncé pour la première fois les conditions qui s'appliqueraient aux achats d'intervention de lait en poudre et de beurre, mais aucun achat n'a été effectué car les prix sont restés au-dessus des niveaux minimums. L'**Ukraine** a mis fin à son système d'accumulation de TVA et instauré une « aide au développement » en lieu et place. Aux **États-Unis**, les autorités ont mis en place un deuxième programme de partage des coûts d'égrenage du coton (*Cotton Ginning Cost Share* - CGCS) afin d'aider les producteurs à faire face aux coûts de la campagne 2017 et elles ont apporté des modifications aux programmes de soutien en faveur du coton et des produits laitiers. De plus, la réforme fiscale de 2017 (*Tax Cuts and Jobs Act*) contient un certain nombre de dispositions qui s'appliqueront aux producteurs agricoles à partir de 2018.

Des *évolutions de nature institutionnelle et réglementaire* sont également à signaler dans plusieurs pays. En **Australie**, l'industrie laitière a adopté un code de conduite d'application volontaire pour aplanir les difficultés suscitées par la détermination des prix au départ de l'exploitation et par certaines pratiques jugées déloyales au sein de la filière. Le ministère de l'Agriculture du **Chili** a créé la commission technique ministérielle sur le changement climatique pour s'attaquer aux problèmes que pose la variabilité des conditions météorologiques dans le secteur agricole. Le **Costa Rica** a établi des règles, des principes généraux et des procédures concernant la déclaration et l'utilisation des produits chimiques. Dans l'**Union européenne**, le Règlement (UE) 2017/2393, dit

« omnibus », modifie les règles financières applicables au budget général de l'UE ainsi que 15 actes législatifs sectoriels, notamment dans le domaine de l'agriculture. Il a pour but de simplifier la politique agricole commune (PAC). L'Union européenne a par ailleurs décidé de renouveler pour cinq ans l'autorisation actuelle du glyphosate, une molécule herbicide. **Israël** a mis en place plusieurs programmes visant à réduire le poids de la réglementation, à faciliter les liens avec le marché et à intensifier la concurrence dans la filière agroalimentaire, en particulier dans le secteur des fruits et légumes. Au **Kazakhstan**, la privatisation partielle de KazAgro a dû être reportée car aucun acheteur ne s'est manifesté aux enchères organisées en 2017 pour la vente de 11 filiales de la société. La **Corée** a renforcé ses procédures de certification des produits et de lutte contre les ravageurs et les maladies des cultures, et restructuré certaines organisations agricoles. La **Turquie** a supprimé deux de ses quatre offices de commercialisation des produits agricoles (ceux du sucre et du tabac), mais les deux autres, l'Office des céréales et l'Office de la viande et du lait, sont restés en place. L'administration des règles de commercialisation des produits agricoles est passée sous la responsabilité du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage en 2017. L'**Ukraine** poursuit ses efforts pour améliorer la base législative de ses systèmes de sécurité, d'hygiène et de qualité des aliments.

En matière de *gestion des risques*, l'**Australie** a étendu le programme de prêts préférentiels dont elle se sert pour aider les producteurs en cas de calamité agricole et amélioré ses stratégies de gestion des risques. Au **Brésil**, le système d'inspection vétérinaire va être modernisé afin de mieux gérer les risques liés aux maladies animales, et 600 agents de contrôle sanitaire supplémentaires seront recrutés. Dans l'**Union européenne**, l'instrument de stabilisation des revenus (qui relève du règlement relatif au développement rural) a été modifié et une nouvelle mesure sectorielle permet d'accorder un soutien en cas de baisse de plus de 20 % du revenu annuel moyen dans un secteur particulier. En **Corée**, le système d'assurance contre les calamités agricoles a été étendu à trois produits supplémentaires (le citron, la figue et le chrysanthème couronné cultivé en serre). La **Turquie** a allongé la liste des produits et des risques couverts par le système d'assurance agricole en 2018.

L'**Union européenne**, la **Nouvelle-Zélande** et les **États-Unis** ont pris des mesures en réponse à des *circonstances exceptionnelles* ou à des *catastrophes naturelles*. Dans l'**Union européenne**, les mesures exceptionnelles prises face à la situation du marché induite par l'embargo russe dans les secteurs des produits laitiers, des fruits et légumes et de la viande de porc ont été reconduites. À la suite de plusieurs événements préjudiciables de moyenne importance survenus en 2017, la **Nouvelle-Zélande** a mis en place une aide d'urgence pour la remise en état d'infrastructures essentielles et d'infrastructures non assurables. Les producteurs concernés ont également bénéficié d'une assistance au titre de l'aide rurale. Les **États-Unis** ont pris plusieurs mesures pour venir en aide aux producteurs touchés par les ouragans et les incendies incontrôlés en 2017.

En ce qui concerne la *réforme agraire* et l'*investissement dans les terres*, en **Chine**, un projet de révision de la loi sur les contrats d'exploitation des terres agricoles prévoit de proroger de 30 ans les baux actuels à leur expiration. L'accès à la terre reste un objectif prioritaire en **Colombie** où, en 2017, quelque 3 000 parcelles ont été officiellement reconnues ou enregistrées sous l'égide de la nouvelle Agence nationale des terres (*Agencia Nacional de Tierras*, ANT). En **Nouvelle-Zélande**, les dispositions régissant l'accès des investisseurs étrangers aux terres agricoles « sensibles » ont été étendues à la quasi-totalité de l'espace agricole. En **Afrique du Sud**, le Parlement a voté une loi

autorisant l'expropriation sans indemnisation des exploitations agricoles commerciales appartenant à des Blancs. En outre, une modification apportée à la législation permet d'interdire l'achat de terres agricoles par des ressortissants étrangers, le seul moyen pour eux d'y accéder étant les baux à long terme.

Dans le domaine de l'*innovation*, la **Colombie** a adopté une loi portant création du Système national d'innovation agricole. Le **Costa Rica** a entrepris de réformer ses services de vulgarisation afin de renforcer leurs liens avec l'Institut national d'innovation et de transfert de technologie agricole (*Instituto Nacional de Innovación y Transferencia en Tecnología Agropecuaria*, INTA), l'institution nationale de R-D dans le domaine agricole. Le **Viet Nam** a annoncé un programme de prêts visant à favoriser le développement d'une agriculture propre et de haute technologie grâce à des financements à des taux inférieurs de 0.5-1.5 % aux taux du marché.

S'agissant des mesures et des programmes visant des *objectifs agro-environnementaux et climatiques*, le **Brésil** s'est doté d'une politique nationale des biocarburants en décembre 2017, à la suite des engagements pris par le pays au titre de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) qu'il a soumise dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. En **Chine**, les autorités provinciales ont établi de nouvelles « zones de protection de l'environnement » – dans lesquelles les activités d'élevage sont interdites – afin de remédier aux problèmes environnementaux des zones et des cours d'eau saturés des régions du Sud, de l'Est et du centre du pays. Le **Costa Rica** a modifié son système de tarification de l'eau basé sur la consommation au niveau de l'exploitation. **Israël** a dévoilé les détails de son nouveau système de tarification de la consommation d'eau douce dans le secteur agricole : deux prix forfaitaires sont prévus pour l'ensemble du territoire, selon que l'utilisateur a accès ou non à une autre source d'eau. L'encadré 1.1 passe en revue les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de leurs politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur agricole.

Concernant la *promotion des échanges* et le *développement des marchés*, la **Fédération de Russie** a annoncé son intention de développer le potentiel d'exportation du pays dans le cadre de sa politique agricole. Le nouveau projet prioritaire mis en place dans cette optique met l'accent sur l'amélioration des mesures sanitaires et phytosanitaires, les études de marché et le développement des débouchés. En **Suisse**, l'ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses, qui définit les réglementations à respecter pour pouvoir utiliser le label « Suisse » et le symbole de la croix suisse, est entrée en vigueur. Au **Viet Nam**, le premier ministre a approuvé une stratégie de développement des exportations de riz pour la période 2017-20 et à l'horizon 2030.

Dans le domaine des *échanges*, en mars 2018, l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam ont signé un nouvel accord appelé **Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)**. Les négociations commerciales entre l'**Union européenne** et le **Mexique** et entre l'Union européenne et le **Mercosur** ont avancé en 2017. En septembre 2017, l'**Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne** est entré en vigueur provisoirement, permettant ainsi l'application d'environ 90 % de ses dispositions, dans l'attente de sa ratification par les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne. La négociation de l'accord de libre-échange entre les Républiques d'Amérique centrale et la Corée a débouché sur la signature de l'**Accord de libre-échange Corée-Amérique centrale** en février 2018. En septembre 2017, le Parlement européen a approuvé deux accords **UE-Islande**, l'un concernant les échanges de produits agricoles, l'autre la reconnaissance mutuelle des indications géographiques.

En décembre 2017, l'**Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon** a été finalisé. Dans l'attente d'un accord final sur le chapitre concernant la protection des investissements, l'accord devrait entrer en vigueur en 2019. L'**Australie** a conclu un accord de libre-échange avec le **Pérou** en février 2018 et l'Australie et la **Nouvelle-Zélande** ont toutes deux signé l'**Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER Plus)** en juin 2017.

#### Encadré 1.1. Progrès de la lutte contre le changement climatique dans l'agriculture

Le secteur agricole contribue pour une large part aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et cette contribution devrait encore augmenter au cours du siècle prochain. Partout dans le monde, les efforts se multiplient dans tous les secteurs de l'économie pour ralentir le réchauffement de la planète, et les émissions agricoles sont désormais de plus en plus souvent prises en compte dans les mesures d'atténuation aux niveaux national et régional. Pourtant, malgré ces évolutions encourageantes, il n'existe encore dans les pays aucune politique susceptible d'inciter le secteur agricole à contribuer de façon significative aux objectifs nationaux de réduction des émissions de GES. On trouvera ci-après un bref aperçu des progrès réalisés à cet égard en agriculture, dans les pays couverts par le rapport. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne tiennent pas compte, notamment, des initiatives prises à l'échelon infranational ou sectoriel.

Environ 11 % des émissions anthropiques totales de GES sont directement imputables au secteur agricole primaire, sans compter une autre part non négligeable liée à l'utilisation accrue des terres à des fins agricoles. La part de l'agriculture dans les émissions nationales de GES varie considérablement parmi les pays étudiés, allant de 3 % (Japon et Israël) à 48 % (Nouvelle-Zélande).

L'Accord de Paris, qui a été négocié lors de la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), définit le cadre d'une action mondiale coordonnée contre le changement climatique. Il permet aux Parties d'établir leurs propres objectifs de réduction des émissions sous la forme de contributions déterminées au niveau national (CDN), en vue de contenir le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour limiter l'élévation de la température à 1.5 °C d'ici la fin du siècle (CCNUCC, 2015). À ce jour, l'accord a été ratifié par 175 des 195 signataires. Sur les 23 pays examinés dans ce rapport, en plus des Etats membres de l'Union européenne, tous ont signé l'Accord de Paris et trois seulement – la Fédération de Russie, la Turquie et la Colombie<sup>1</sup> – ne l'ont pas encore ratifié. En outre, bien qu'ils aient ratifié cet accord en 2016, les États-Unis ont annoncé leur intention de s'en retirer.

Il apparaît de plus en plus évident que l'agriculture doit elle aussi contribuer à l'action menée pour limiter le réchauffement planétaire conformément à l'Accord de Paris, surtout si, comme le montrent certains scénarios, les émissions de méthane et d'hémioxyde d'azote, principalement d'origine agricole, deviennent la première source mondiale de GES d'ici le milieu du siècle (Gernaat et al., 2015; Wollenberg et al., 2016). La prise en compte de l'agriculture dans la majeure partie des CDN soumises par les signataires de l'Accord de Paris témoigne de ce constat. Toutefois, comme très peu de CDN contiennent des objectifs sectoriels, la contribution que pourrait faire la

réduction des émissions agricoles aux engagements pris n'est pas encore très claire, et rares sont les pays qui ont déjà mis en œuvre des politiques spécifiques à cet égard. Celles qui existent à l'heure actuelle sont toutes des politiques non contraignantes qui visent surtout à encourager la recherche, le développement et le transfert de connaissances sur les pratiques et les technologies à faibles émissions. Plusieurs pays appliquent aussi des mesures qui peuvent concourir à faire baisser les émissions de GES en visant à remédier à différents impacts environnementaux de l'agriculture.

Parmi les pays étudiés dans ce rapport, ce sont l'**Australie**, avec son Fonds pour la réduction des émissions (*Emission Reduction Fund - ERF*), et le **Brésil**, avec le Plan pour une agriculture bas carbone (*Plano Agricultura de Baixa Emissão de Carbono - ABC*), qui s'attaquent le plus directement à la réduction des émissions de GES dans l'agriculture. Ces initiatives sont antérieures à la signature de l'Accord de Paris, mais elles sont essentielles pour les objectifs d'atténuation des émissions de GES sur lesquels les deux pays se sont engagés dans le cadre de l'accord. En Australie, le Fonds pour la réduction des émissions utilise un système d'enchères pour attribuer des financements publics à des projets de réduction des émissions dans différents secteurs, dont l'agriculture. Depuis 2015, il a permis de financer 18 millions de tonnes éq. CO<sub>2</sub> de réduction des émissions dans le secteur agricole, ainsi que 124 et 14 millions de tonnes éq. CO<sub>2</sub>, respectivement, grâce à des projets de régénération de la végétation et de brûlis de savanne (Clean Energy Regulator, 2018). Le plan ABC brésilien prévoit une importante ligne de crédit pour financer la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, en particulier la restauration d'ici 2030 de 15 millions d'hectares de pâturages dégradés afin de favoriser le stockage du carbone. Ces politiques nationales sont prometteuses, mais leur efficacité reste à démontrer et elle ne pourra l'être que dans l'avenir si elles produisent les résultats escomptés aux échéances annoncées.

Certains pays ont aussi adopté des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES dans l'agriculture. La **Suisse**, par exemple, propose de réduire ses émissions agricoles d'un tiers d'ici 2050, dans la perspective d'une réduction de deux tiers des émissions dans l'ensemble de la filière agroalimentaire. Le **Viet Nam** envisage une réduction de ses émissions de 20 % tous les dix ans, parallèlement à une augmentation de 20 % de la production, et accorde la priorité à la recherche sur une série de mesures, tandis que la **Chine** s'est fixé un objectif spécifique de croissance zéro pour l'utilisation des engrais (une source importante d'émissions d'hémioxyde d'azote) et des pesticides d'ici 2020.

La plupart des politiques nationales destinées à réduire les émissions de GES dans le secteur agricole reposent sur la recherche-développement (R-D) et le transfert de connaissances concernant les pratiques et les technologies faiblement émettrices. La **Nouvelle-Zélande**, où ces activités s'inscrivent dans le cadre de programmes de recherche nationaux et où les autorités assument un rôle de coordination de premier plan avec les 49 pays membres de l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture (*Global Research Alliance on Agricultural Greenhouse Gases - GRA*) (voir plus loin la section consacrée à l'innovation), en est un exemple notable. Plusieurs autres pays parmi ceux étudiés, dont le **Canada**, le **Costa Rica**, le **Japon**, le **Mexique**, le **Viet Nam** et plusieurs États membres de l'**Union européenne**, ont indiqué que la R-D et la promotion de pratiques peu polluantes étaient au centre de leurs ambitions nationales en matière de réduction des émissions agricoles.

Plusieurs pays examinés ici appliquent des politiques agro-environnementales qui

contribuent à la réduction des émissions de GES dans l'agriculture. En ce qui concerne l'**Union européenne**, cet effort passe principalement par les éléments de la Politique agricole commune (PAC) qui visent à améliorer les performances environnementales tels que les obligations de conformité et de verdissement au titre du premier pilier, et les mesures agro-environnementales et climatiques du second pilier. Les États membres de l'Union européenne ont également mis en place des politiques nationales spécifiques pour lutter contre le changement climatique. L'**Allemagne**, la **France**, la **Hongrie** et la **Suède** entre autres fournissent des aides à l'appui de technologies capables de réduire les émissions de GES et d'ammoniac associées à la manutention et au stockage du fumier. Aux **États-Unis**, il n'existe pas de programme national d'atténuation propre à l'agriculture, mais le ministère de l'Agriculture (United States Department of Agriculture - USDA) offre des incitations aux producteurs en encourageant différentes pratiques et différents programmes de conservation, dont certains ont des effets bénéfiques en matière de réduction des émissions de GES. De même, les programmes environnementaux du **Canada** (tels que les plans agro-environnementaux et les programmes d'intendance environnementale) visent de multiples objectifs, dont certains sont liés à l'atténuation du changement climatique.

Enfin, il importe de noter que les engagements pris par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris ne représenteraient qu'environ un tiers des réductions d'émissions nécessaires pour pouvoir réaliser l'objectif mondial de maintien du réchauffement planétaire en dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle (PNUE, 2017). Si la part de l'agriculture dans le total des émissions de GES augmente au fil du temps comme on le prévoit actuellement, il n'en sera que plus urgent d'adopter des mesures d'atténuation pour s'attaquer à cette source croissante d'émissions.

*Note* : 1. Le Congrès colombien a voté une loi qui ratifie l'Accord de Paris, mais le processus de ratification n'est pas encore terminé.

*Sources* : Clean Energy Regulator (2018), « Emissions Reduction Fund », <http://www.cleanenergyregulator.gov.au/ERF> (consulté le 9 mars 2018) ; Gernaat et al. (2015), « Understanding the contribution of non-carbon dioxide gases in deep mitigation scenarios », *Global Environmental Change*, vol. 33, p. 142-153 ; Wollenberg, E. et al. (2016), « Reducing emissions from agriculture to meet the 2° C target », *Global Change Biology*, vol. 22, p. 3859-3864 ; PNUE (2017), *The Emissions Gap Report 2017*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi ; CCNUCC (2015), *Adoption de l'Accord de Paris*, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, Paris.

## Évolution du soutien agricole

Cette section présente une évaluation quantitative de l'évolution du soutien public à l'agriculture en 2017, et compare la situation récente (2015-17) à celle du milieu des années 90 (1995-97). Elle porte sur les 35 pays membres de l'OCDE, les six États membres de l'Union européenne (UE) qui n'appartiennent pas à l'Organisation ainsi que dix économies émergentes et en développement. Dans la majeure partie de ce rapport, l'Union européenne est considérée comme une seule et même région économique. L'évaluation repose sur un ensemble d'indicateurs de l'OCDE qui expriment la diversité des mesures de soutien appliquées dans les pays à l'aide de quelques chiffres simples et comparables d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre. À chaque indicateur correspond une dimension particulière des mesures de soutien. Les indicateurs utilisés dans le présent rapport sont définis à l'annexe A. Par ailleurs, l'OCDE est un membre clé du Consortium d'organisations internationales sur l'évaluation du cadre d'action dans le

domaine de l'agriculture (le Consortium), une initiative qui vise à donner une vue d'ensemble des distorsions induites par les politiques agricoles (encadré 1.2).

***Le poids que fait peser le soutien à l'agriculture sur les économies nationales a baissé de manière générale, mais le soutien public reste important pour le secteur agricole de certains pays***

L'estimation du soutien total (EST) est l'indicateur de soutien agricole le plus général de l'OCDE. Elle additionne les transferts aux producteurs agricoles individuels (mesurés par l'estimation du soutien aux producteurs, ou ESP), les dépenses publiques dont le principal bénéficiaire est l'agriculture primaire mais qui ne donnent pas lieu à des versements aux producteurs individuels (mesurées par l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, ou ESSG) et le soutien budgétaire destiné aux consommateurs de produits agricoles (mesuré par l'estimation du soutien aux consommateurs, ou ESC, au départ de l'exploitation et déduction faite de l'élément correspondant au soutien des prix du marché).

Le poids global du soutien à l'agriculture dans les économies des pays de l'OCDE, mesuré par le soutien total exprimé en pourcentage du PIB (EST en %, partie A du graphique 1.2), diminue depuis le milieu des années 90. Dans les pays de l'OCDE, le soutien total à l'agriculture est passé de 1.3 % du PIB global en moyenne au cours de la période 1995-97 à 0.7 % en 2015-17. Des réductions significatives ont eu lieu dans les pays où le coût relatif du soutien à l'agriculture était le plus élevé, à savoir la Corée, la Turquie, la Suisse et l'Islande. L'EST en % reste néanmoins élevée dans ces pays – entre 1.1 % et 2.2 % du PIB –, alors que l'agriculture n'est pas un secteur important de l'économie, sauf en Turquie.

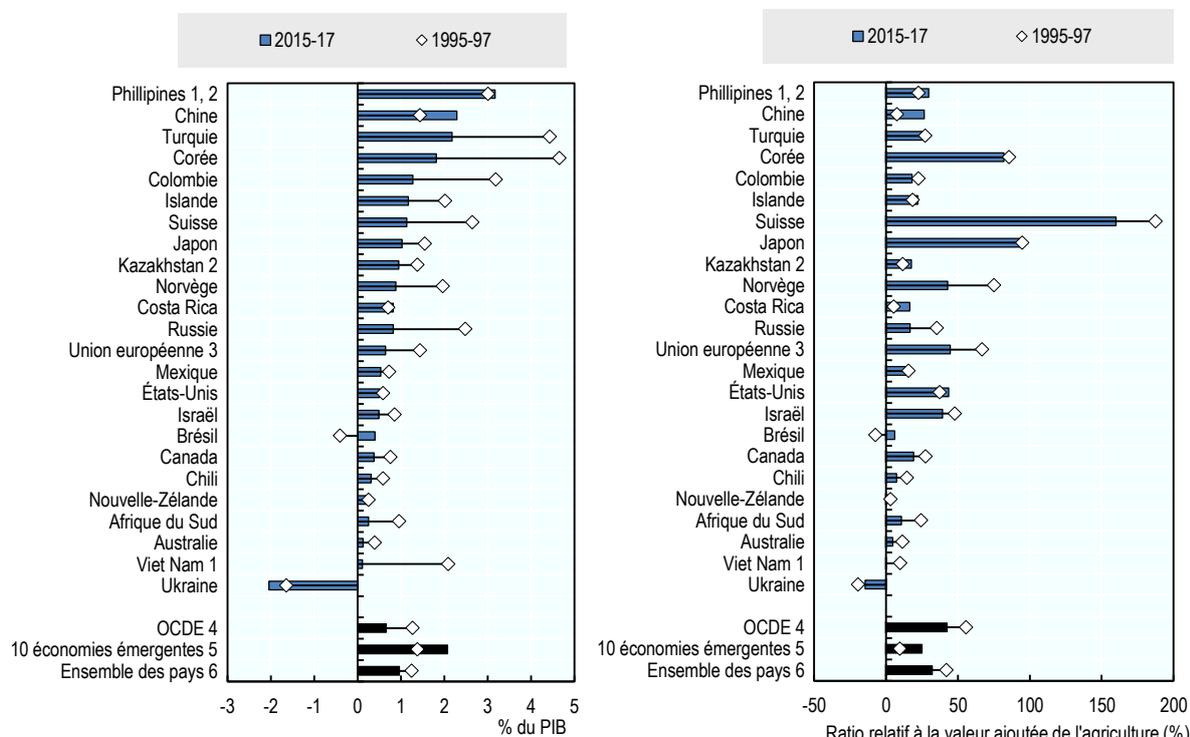
Le poids global du soutien à l'agriculture dans les économies émergentes et en développement étudiées ici affiche des tendances contrastées. L'EST en % a sensiblement diminué en Colombie, dans la Fédération de Russie et en Afrique du Sud. En ce qui concerne le Brésil et l'Ukraine, deux pays qui taxaient effectivement leur secteur agricole au milieu des années 1990, le soutien à l'agriculture était devenu positif au Brésil en 2015-17, à hauteur d'environ 0.4 % du PIB, tandis qu'il était une nouvelle fois négatif en Ukraine, après avoir été positif à la fin des années 1990 et dans les années 2000. En pourcentage du PIB, le soutien total dont bénéficie l'agriculture a considérablement augmenté en Chine (passant de 1.4 % à 2.3 %) et aux Philippines (de 3.0 % à 4.7 %), et dans une moindre mesure au Costa Rica, malgré le déclin du secteur agricole dans l'économie du pays.

**Les politiques publiques de soutien restent importantes pour le secteur agricole de certains pays.** En 2015-17, le soutien total rapporté à la taille du secteur agricole atteignait des niveaux très variables dans les pays de l'OCDE, de 160 % de la valeur ajoutée agricole<sup>1</sup> en Suisse, 93 % au Japon et 82 % en Corée, à moins de 15 % en Australie, au Chili et en Nouvelle-Zélande (partie B du graphique 1.2). Dans l'Union européenne, en Israël et en Norvège, l'EST mesurée par rapport à la valeur ajoutée agricole s'approchait de la moyenne de l'OCDE (42 %). Dans les pays émergents et en développement, le soutien total était compris entre 1 % de la valeur ajoutée agricole au Viet Nam et 30 % aux Philippines. Rapporté à la taille du secteur agricole, le soutien total diminue dans la plupart des pays.

**Graphique 1.2. Estimation du soutien total par pays, 1995-97 et 2015-17**

Partie A: Pourcentage du PIB

Partie B: Ratio relatif à la valeur ajoutée de l'agriculture



Notes : Les pays sont classés en fonction de l'EST en %, en 2015-17.

1. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.

2. Pour le Kazakhstan et les Philippines, 2015-17 est remplacé par 2015-16, les données du PIB et la valeur ajoutée brute de l'agriculture n'étant pas disponibles en 2017.

3. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.

4. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17.

5. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

6. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762328>

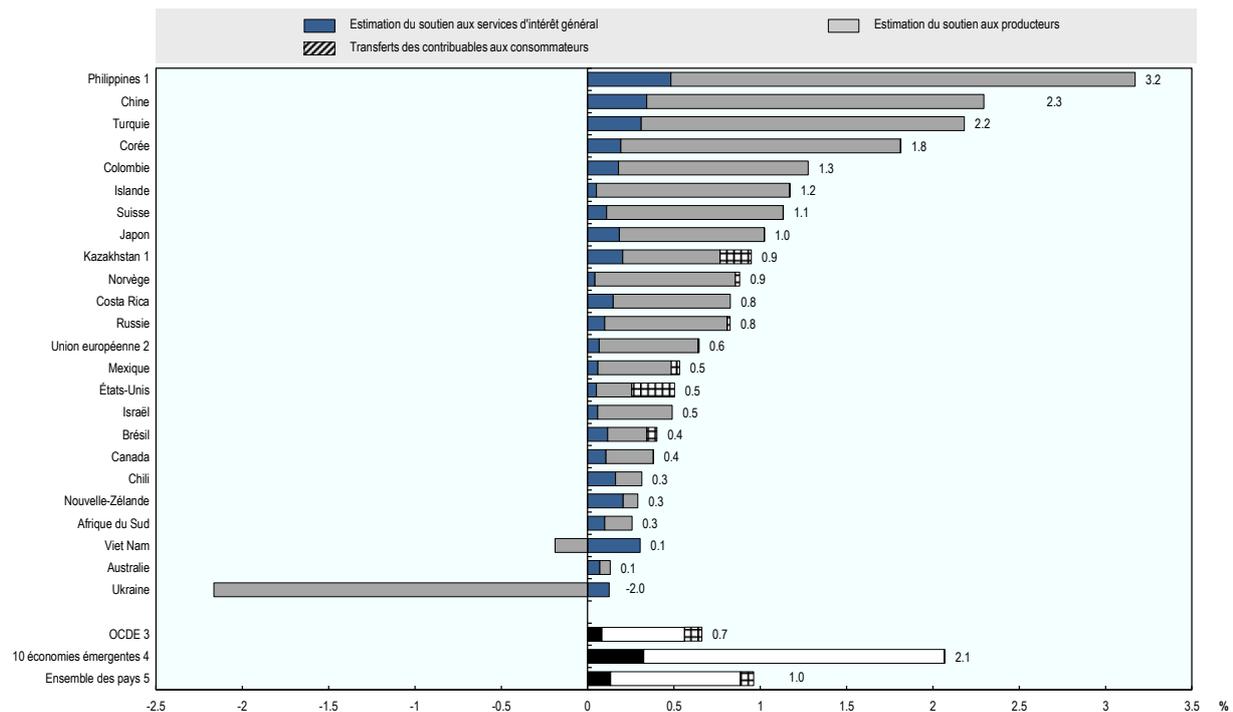
**Le soutien total à l'agriculture a atteint en moyenne 620 milliards (556 milliards EUR) par an sur la période 2015-17 dans l'ensemble des pays étudiés.** La valeur monétaire (en USD) du soutien agricole total se répartit à peu près également entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes et en développement : en 2015-17, le soutien total à l'agriculture s'est établi à 317 milliards USD (285 milliards EUR) par an en moyenne dans les pays de l'OCDE (51 % du soutien global), comparé à 297 milliards USD (266 milliards EUR) par an en moyenne dans les pays émergents et en développement.

**Les transferts aux producteurs représentent l'essentiel du soutien dans la quasi-totalité des pays.** Comme le montre l'ESP, les transferts aux producteurs individuels représentent quelque 78 % du soutien total apporté à l'agriculture – 484 milliards USD (434 milliards EUR) par an, en moyenne, entre 2015 et 2017. Par comparaison, le soutien aux services d'intérêt général ne représente qu'une faible fraction (14 %) du soutien total dans l'ensemble des pays examinés : 86 milliards USD (78 milliards EUR) par an entre 2015 et 2017 (graphique 1.3).

En moyenne, l'ESP représentait environ 72 % du soutien total apporté au secteur de l'agriculture dans les pays de l'OCDE en 2015-17, et le soutien aux services d'intérêt général qui créent des conditions propices au secteur agricole près de 13 %. Les principales exceptions à cet égard sont la Nouvelle-Zélande, où le soutien aux services d'intérêt général représente plus de 70 % du soutien total, et l'Australie et le Chili, avec plus de 50 %. Dans ces pays, l'EST en % se situe autour de 0.3 % du PIB. Aux États-Unis, les consommateurs bénéficient de 49 % environ du soutien total. Dans la plupart des autres pays, les producteurs perçoivent directement 80 % ou plus du soutien total.

**Graphique 1.3. Composition de l'estimation du soutien total par pays, 2015-17**

En pourcentage du PIB



1. Pour le Kazakhstan et les Philippines, 2015-17 est remplacé par 2015-16.

2. UE28.

3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE.

4. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

5. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762347>

### **Encadré 1.2. Le Consortium d'organisations internationales sur l'évaluation du cadre d'action dans le domaine de l'agriculture**

L'OCDE est un membre clé du Consortium d'organisations internationales sur l'évaluation du cadre d'action dans le domaine de l'agriculture (le Consortium), une initiative visant à produire des estimations du soutien agricole (ou des incitations en faveur de l'agriculture) mises à jour en continu pour un grand nombre de pays. Parallèlement aux rapports et aux indicateurs de suivi et d'évaluation de l'OCDE, ce consortium offre une nouvelle source d'informations utiles pour analyser les incidences des politiques et des réformes agricoles.

De nombreuses tentatives ont été faites au fil du temps pour évaluer et mesurer l'impact des politiques agricoles. Elles comptent les efforts précurseurs de la FAO au début des années 70, puis, à partir du début des années 80, les travaux de l'OCDE sur les ESP/ESC ainsi que ceux d'autres institutions internationales jusqu'aux initiatives les plus récentes de l'Organisation asiatique de la productivité (OAP), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et de la Banque mondiale. Le Consortium s'appuie sur ces différents efforts individuels pour améliorer notre connaissance des politiques agricoles au niveau mondial et alimenter avec des informations plus complètes les processus de décision nationaux et le dialogue entre les pays, notamment au niveau régional. En encourageant ses membres à unir leurs forces, le Consortium vise à étendre la couverture géographique de l'information disponible sur les politiques agricoles, au moyen d'une méthodologie commune garantissant la qualité, la cohérence et la comparabilité des données entre les pays et entre les époques.

C'est à l'occasion du Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture, en décembre 2013, que le Consortium a vu le jour. Ses membres actifs sont la BID, la FAO, l'IFPRI, l'OCDE et la Banque mondiale, mais il est ouvert à toutes les organisations désireuses de partager leurs données et leurs moyens d'analyse.

À ce jour, les diverses sources de données mises à la disposition du Consortium ont permis d'élaborer un indicateur, le taux nominal de protection (TNP), qui mesure la différence en pourcentage entre les prix à la production et les prix à la frontière, compte tenu des coûts de distribution, de stockage, de transport et d'autres coûts de commercialisation, et qui correspond théoriquement au coefficient nominal de protection (CNP) calculé par l'OCDE. Comme ce dernier, le TNP mesure l'écart induit par les politiques agricoles entre les prix nationaux et les prix internationaux, c'est-à-dire, en d'autres termes, l'ampleur des aides à la production. La base de données qui sert actuellement à le calculer couvre 58 économies (en comptant l'Union européenne comme une seule entité) à partir de l'année 2005 (tableau 1.2). Elle a été officiellement rendue publique au cours de la réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE en mai 2017. Il est prévu d'y ajouter d'autres indicateurs du soutien à l'agriculture, parallèlement à la mise à jour et à l'extension des séries chronologiques existantes.

La nouvelle base de données apporte des informations éclairantes sur les mesures de soutien à la production en vigueur dans de nombreux pays présentant différents niveaux de revenu et de développement. Parallèlement aux indicateurs ESP/ESC de l'OCDE, qui permettent de suivre l'évolution du soutien agricole dans les pays

membres de l'Organisation et certaines économies émergentes, les données réunies par le Consortium contiennent des informations inédites sur la situation des pays à faible revenu. Pour la période 2005-15, elles montrent par exemple que les TNP de ces pays ont oscillé autour de zéro, signe d'une absence totale ou quasi totale de mesures de soutien des prix à la production, mais que cette moyenne cache en fait de nombreux taux négatifs dans des pays qui taxent les prix agricoles au producteur, en particulier à l'exportation. Dans bien des cas, cette taxation s'explique par le niveau élevé des cours mondiaux et par l'utilisation du secteur agricole comme source de recettes publiques.

**Tableau 1.2. Pays et produits couverts par les organisations internationales**

Organisation internationale	Région couverte	Nombre de pays	Période	Nombre de produits individuels
OCDE	Pays de l'OCDE et économies émergentes	25*	1986-2015	58
FAO-SAPAA	Afrique sub-saharienne	13	2005-2014	26
BID-AGRIMONITOR	Amérique latine et Caraïbes	17	2004-2015	34
Banque Mondiale	Asie du Sud	3	2004-2014	19

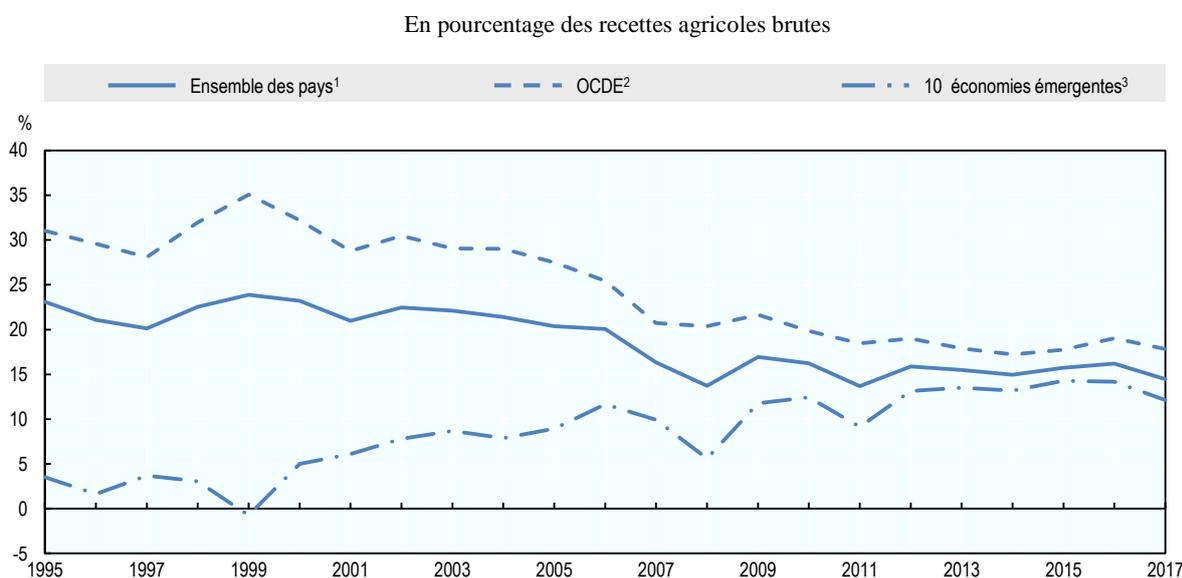
*Note:* Tous les pays ne disposent pas de toutes les données pour tous les produits listés et pour toutes les années. \*l'UE est considérée comme une zone unique.

La base de données du Consortium peut être consultée sur une plateforme commune mise au point par l'IFPRI à l'adresse : [www.ag-incentives.org/](http://www.ag-incentives.org/). Des renseignements sur le Consortium, ses membres et son organisation sont également disponibles sur ce site.

### ***Le soutien aux producteurs affiche désormais des tendances analogues dans la zone OCDE et dans les économies émergentes***

En moyenne, le niveau de soutien dont bénéficient les producteurs dans les pays étudiés connaît une tendance à la baisse, malgré des variations marginales de l'ESP en % ces dernières années (graphique 1.4). En 2017, 14,5 % environ des recettes agricoles brutes découlaient des politiques publiques de soutien aux agriculteurs, contre 16 % en 2016. La valeur monétaire de ce soutien était de 461 milliards USD (409 milliards EUR) en 2017, contre 499 milliards USD (451 milliards EUR) en 2016. Ce léger tassement est principalement dû à l'évolution des marchés, et notamment à celle des cours mondiaux des produits agricoles de base et des taux de change, plutôt qu'à une réorientation des politiques.

L'évolution générale de l'ESP en % masque des différences entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes et en développement (graphique 1.4). Dans les pays de l'OCDE, le niveau moyen du soutien aux producteurs est tombé d'un peu moins de 30 % des recettes agricoles brutes en 1995-97 à environ 18 % en 2015-17. Au milieu des années 90, les économies émergentes et en développement affichaient en général de très faibles niveaux de soutien aux producteurs agricoles. Depuis lors, ces niveaux ont augmenté pour atteindre en moyenne environ 14 % des recettes agricoles brutes en 2015-17 ; ils étaient plus faibles en 2008 et en 2011 en raison de la hausse des cours mondiaux des produits de base. L'évolution de l'ESP en % dans les économies émergentes et en développement tient en grande partie au soutien apporté aux producteurs en Chine.

**Graphique 1.4. Évolution de l'Estimation du soutien à l'agriculture, 1995 à 2017**

1. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La Lettonie est incluse à partir de 2004.

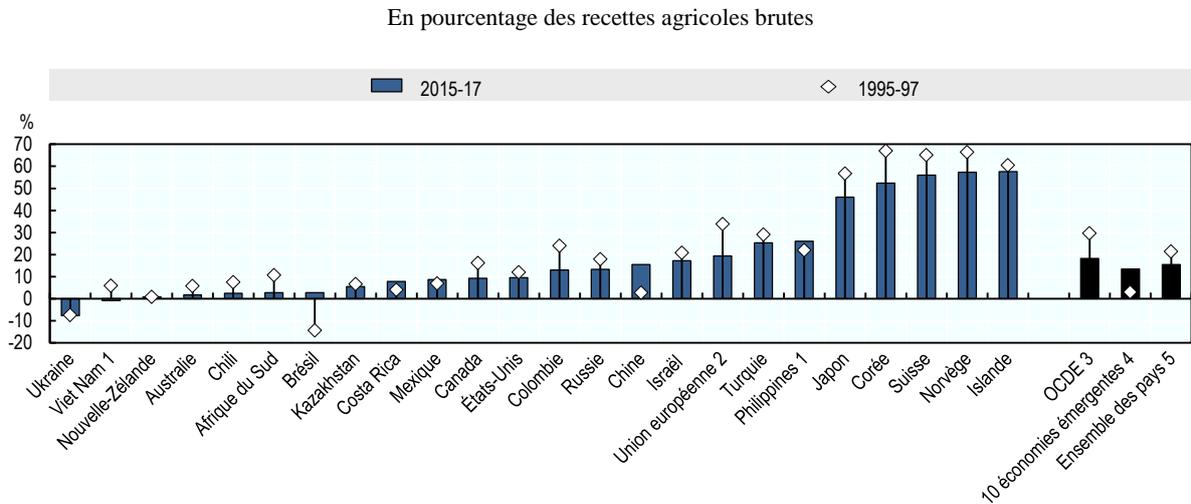
3. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus à partir de 2000. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762366>

Ces tendances générales sont également perceptibles lorsque l'on examine les pays séparément (graphique 1.5). Dans la plupart des cas, le soutien aux producteurs a diminué depuis le milieu des années 90, mais l'ampleur de ce recul varie selon les pays. Les niveaux de soutien ont reculé de deux tiers ou plus en Australie, au Chili et en Afrique du Sud, et de plus de 40 % au Canada, en Colombie et dans l'Union européenne. Dans le même temps, cependant, le soutien aux producteurs a augmenté dans certains pays émergents et en développement, notamment en Chine, au Costa Rica et aux Philippines, ainsi qu'au Mexique. Il a également progressé au Brésil, mais son niveau était négatif au milieu des années 90.

Cela étant, les niveaux de soutien aux producteurs continuent de varier fortement d'un pays à l'autre (graphique 1.5). Ils sont très bas en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Afrique du Sud, au Chili et au Brésil, où l'ESP en % était inférieure à 3 % en 2015-17, mais ils dépassent 50 % des recettes agricoles brutes en Corée, en Suisse, en Norvège et en Islande, malgré les baisses enregistrées depuis le milieu des années 90. Parmi les économies émergentes et en développement, les Philippines sont le seul pays où le niveau de soutien aux producteurs (26 % des recettes agricoles brutes en 2015-17) est supérieur à la moyenne OCDE (18 %).

**Graphique 1.5. Estimations du soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2015-17**

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2015-17.

1. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.

2. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.

3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17.

4. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Viet Nam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

5. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762385>

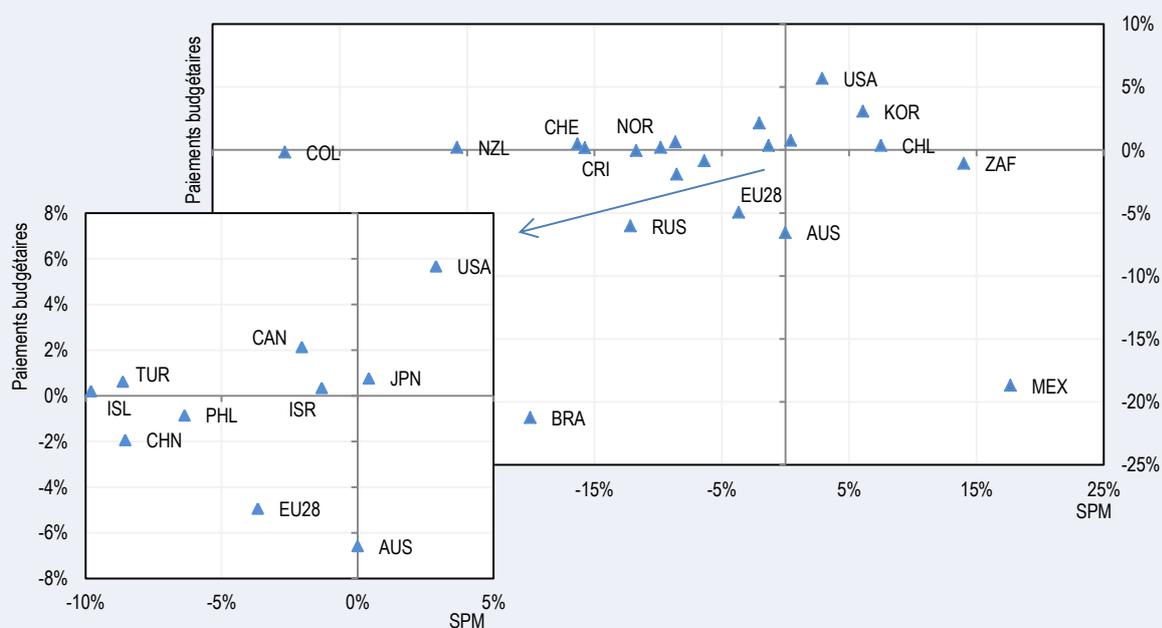
### En 2017, le soutien aux producteurs a diminué dans la plupart des pays étudiés.

Dans la majorité des cas, l'évolution de l'ESP a été largement influencée par celle du soutien des prix du marché (SPM) – plus précisément par l'augmentation ou la réduction de l'écart entre les prix intérieurs et les prix aux frontières. Les exceptions sont l'Australie, où la baisse du soutien aux producteurs s'explique uniquement par celle des paiements budgétaires, ainsi que le Brésil, le Canada et le Mexique, où les paiements budgétaires et le SPM ont contribué dans les mêmes proportions aux variations annuelles de l'ESP (encadré 1.3). En moyenne, le soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE est tombé de 19 % des recettes agricoles brutes en 2016 à 18 % en 2017.

### Encadré 1.3. Évolution de la valeur monétaire du soutien aux producteurs et de ses composantes en 2017

Le graphique 1.6 illustre la contribution du soutien des prix du marché (SPM, axe horizontal) et des paiements budgétaires (PB, axe vertical) à la variation annuelle de la valeur monétaire du soutien aux agriculteurs (ESP, exprimée en monnaie locale) entre 2016 et 2017. Plus le pays est éloigné de l'axe vertical, plus la variation du SPM contribue à celle de l'ESP. Plus le pays est éloigné de l'axe horizontal, plus la contribution des paiements budgétaires à la variation de l'ESP est élevée. À titre d'exemple, la position du Canada indique que la variation du SPM a fait baisser la valeur monétaire de l'ESP de ce pays d'environ 2 % tandis que la variation des paiements budgétaires l'a fait augmenter d'un montant à peu près équivalent, de sorte que le niveau de soutien aux producteurs canadiens (exprimé en CAD) est resté pratiquement inchangé l'an dernier.

### Graphique 1.6. Contribution du SPM et des paiements budgétaires à la variation de l'Estimation du soutien aux producteurs, 2016 à 2017



Notes : Pour le Kazakhstan, l'Ukraine et le Viet Nam, les données ne sont pas disponibles car le SPM est négatif sur cette période. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

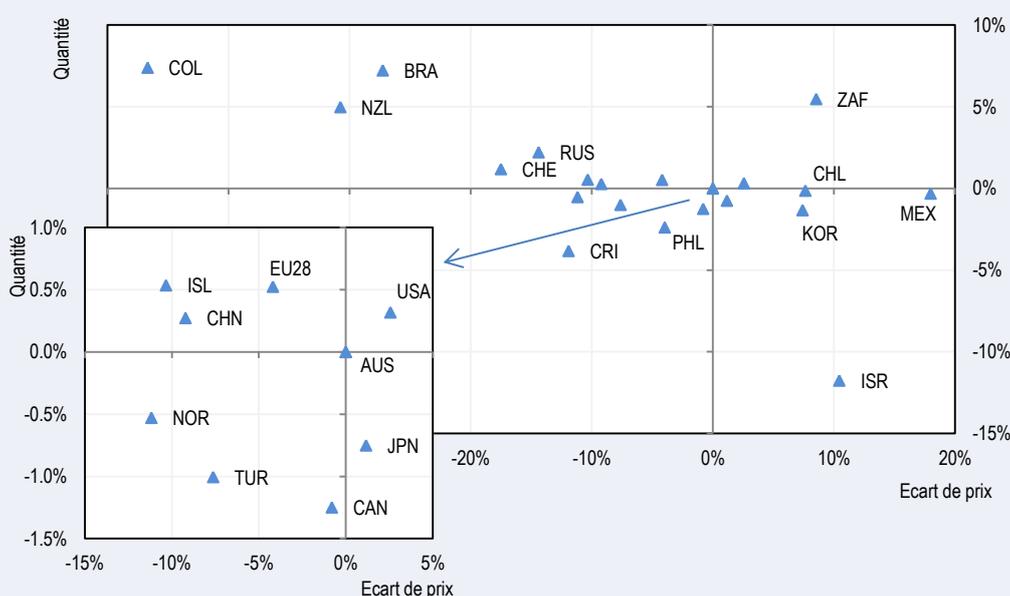
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762404>

L'évolution de la valeur monétaire du soutien aux agriculteurs observée en 2017 s'explique principalement par les variations du SPM, même si les paiements budgétaires y ont aussi contribué pour une bonne part dans certains pays. En Colombie, en Nouvelle-Zélande<sup>1</sup>, en Norvège, en Turquie et en Suisse, c'est la baisse du SPM qui a fait chuter la valeur monétaire du soutien, car les variations des paiements budgétaires ont été beaucoup plus limitées. Au Chili et en Afrique du Sud, l'augmentation du SPM a entraîné

une hausse de l'ESP qui reste cependant très faible en proportion des recettes agricoles brutes (moins de 3 %).

La baisse du SPM et des paiements budgétaires a réduit le soutien aux producteurs au Brésil, en Fédération de Russie et, dans une moindre mesure, dans l'Union européenne. En Corée et aux États-Unis, en revanche, le soutien aux producteurs a augmenté sous l'effet de la hausse du SPM et des paiements budgétaires. Au Mexique, le SPM a également augmenté, mais cette hausse a été compensée par la diminution des paiements budgétaires.

**Graphique 1.7. Contribution de l'écart des prix et des quantités à la variation de l'Estimation du soutien aux producteurs, 2016 à 2017**



Notes : Pour le Kazakhstan, l'Ukraine et le Viet Nam, les données ne sont pas disponibles car le SPM est négatif sur cette période. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762423>

Le graphique 1.7 ventile les variations du SPM entre ses deux composantes : l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (axe horizontal) et les quantités produites bénéficiant d'un soutien (axe vertical). Dans la plupart des pays, les variations annuelles du SPM sont davantage dues à l'évolution des écarts de prix qu'à celle des quantités produites. De plus, comme les prix à la frontière ont augmenté dans la plupart des pays, ce sont les mouvements relatifs des prix intérieurs (à la production) qui ont fait fluctuer les écarts de prix. Dans les pays de l'OCDE, les prix à la production ont généralement moins augmenté que les prix à la frontière, ce qui a fait baisser le SPM en 2017. Il y a toutefois deux exceptions : le Chili et le Japon, où la baisse des prix à la frontière s'est traduite par une légère augmentation du SPM. Dans les économies émergentes et en développement, la baisse générale des prix à la production s'est traduite par une réduction relativement plus marquée du SPM entre 2016 et 2017. Les prix à la frontière ont également diminué au Brésil, au Kazakhstan et aux Philippines, mais pas autant que les

prix à la production.

En moyenne, la dépréciation des monnaies vis-à-vis du dollar des États-Unis (USD) a également contribué à resserrer les écarts de prix, en particulier dans les pays de l'OCDE. Lorsqu'une monnaie locale s'affaiblit, cela entraîne en effet, toutes choses égales par ailleurs, une hausse des prix de référence (à la frontière) exprimés dans cette monnaie, qui réduit à son tour le SPM et donc le niveau de soutien global du pays.

1. En Nouvelle-Zélande, le soutien des prix est mesuré uniquement dans le cas de la volaille et des œufs, et il est dû à une protection non-tarifaire appliquée pour des raisons sanitaires et phytosanitaires.

***Dans la plupart des pays, le soutien à l'agriculture passe principalement par des mesures qui génèrent de fortes distorsions dans la production et les échanges***

Les formes que revêt le soutien aux agriculteurs sont aussi importantes que son niveau global. Il en existe autant que les pouvoirs publics ont de mesures à leur disposition : ils peuvent augmenter les prix intérieurs en intervenant directement sur les marchés ou en limitant les importations au moyen de droits de douane ou d'autres mesures aux frontières, octroyer aux agriculteurs des subventions pour réduire le coût des intrants qu'ils utilisent ou leur verser des paiements fondés sur la production, la superficie cultivée ou le nombre d'animaux, ou encore compléter les revenus des exploitants. Les paiements peuvent aussi être subordonnés à l'adoption de certaines méthodes de production, par exemple dans le but de protéger l'environnement.

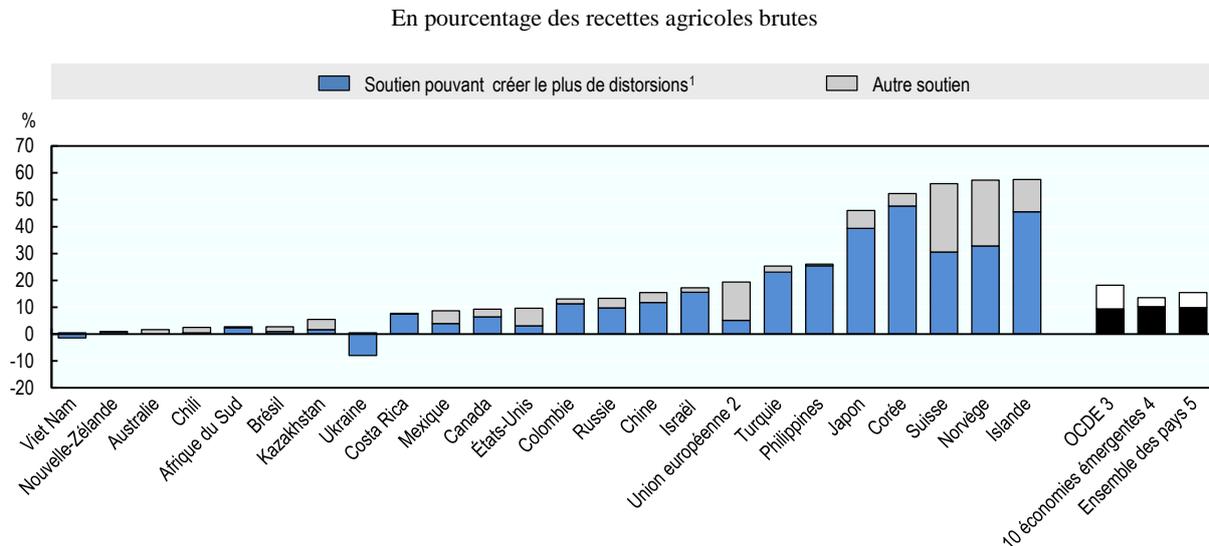
Ces distinctions sont importantes. Les mesures mentionnées ci-dessus ont en effet des incidences différentes sur la production, les revenus, les échanges et d'autres aspects de l'activité agricole. Le soutien des prix du marché (SPM), par exemple, a un impact négatif sur les marchés mondiaux et déforme les signaux donnés par les prix, réduisant ainsi les incitations à améliorer l'efficacité de la production agricole. Des modalités du soutien accordé aux producteurs dépend aussi leur capacité à participer aux chaînes de valeur mondiales (CVM) agroalimentaires, et à en tirer profit (encadré 1.4). Certaines mesures peuvent viser des objectifs ou des bénéficiaires particuliers de manière plus efficace que d'autres. Contrairement au SPM, par exemple, les paiements par hectare, par animal ou au titre des revenus peuvent être dirigés vers des zones géographiques ou des groupes d'exploitations spécifiques, et spécialement adaptés à tel ou tel objectif. Ces considérations montrent qu'il est nécessaire d'étudier de façon plus détaillée les différentes formes que revêt le soutien aux producteurs.

Dans la plupart des pays, la majeure partie des aides aux producteurs reposent sur des mesures qui faussent gravement la production et les échanges (graphique 1.8). Comme le montrent les travaux de l'OCDE, le soutien des prix du marché, les paiements au titre de la production et les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes sont nettement plus susceptibles de créer des distorsions dans la production et les échanges agricoles que les paiements fondés sur d'autres critères (OCDE, 2001). Les effets de ces mesures sont examinés ci-après. De plus, selon la forme exacte qu'il prend, ce type de soutien a généralement des effets négatifs sur l'environnement dans la mesure où il incite à développer et à intensifier l'utilisation des terres.

Les mesures qui créent le plus de distorsions dans la production et les échanges représentaient en moyenne près des deux tiers du soutien total aux agriculteurs en 2015-17. En général ces mesures sont plus importantes dans les économies émergentes et en développement où elles représentent plus de 75 % du soutien aux producteurs, contre

52% du soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE. Dans plusieurs pays ou groupes de pays, cependant, dont l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Union européenne, le Kazakhstan et les États-Unis, la majeure partie du soutien accordé aux producteurs passe par des mesures moins génératrices de distorsions.

**Graphique 1.8. Composition de l'Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2015-17**



Notes : Les pays sont classés en fonction de la valeur absolue des niveaux pour 2015-17.

1. Soutien au titre de la production (incluant le soutien des prix du marché et les paiements au titre de la production) et de l'utilisation d'intrants non-assortis de contraintes.

2. UE28.

3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE.

4. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

5. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762442>

**Dans beaucoup de pays de l'OCDE et dans la plupart des économies émergentes, le SPM constitue la plus grande partie du soutien aux producteurs (ESP), même si celui-ci est très faible dans certains de ces pays.** Le SPM permet d'aider les producteurs sans peser directement sur les comptes publics, puisqu'il est financé par les consommateurs des produits protégés, y compris par les pauvres et les personnes en situation de précarité alimentaire. De plus, les pays importateurs tirent souvent une partie de leurs recettes publiques des droits de douane imposés aux produits agricoles. Mais le soutien des prix du marché ne permet pas aux pouvoirs publics de faire une distinction entre les bénéficiaires ou de cibler des revenus non agricoles. En outre, les transferts opérés par les mesures de protection aux frontières ne sont pas un instrument suffisamment efficace pour accroître les revenus des ménages agricoles (OCDE, 2003).

En 2015-17, le SPM représentait environ 45 % de l'ESP dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Le SPM est une composante importante du soutien aux producteurs en Israël, au Japon et en Turquie (plus de 80 % de l'ESP) et surtout en Corée (plus de 90 %). Sa part

est beaucoup plus réduite dans les pays qui ont largement recours aux paiements directs pour aider les producteurs, comme le Mexique, les États-Unis et l'Union européenne, ainsi que dans ceux qui soutiennent massivement leur agriculture, comme la Norvège et la Suisse. Le SPM atteint aussi des niveaux élevés dans les économies émergentes et en développement, comptant pour plus de 90 % du soutien aux producteurs au Costa Rica et aux Philippines, plus de 80 % en Colombie, et plus de 50 % en Chine, dans la Fédération de Russie et en Afrique du Sud (même si, comme on l'a vu précédemment, l'ESP sud-africaine est faible puisqu'elle représente moins de 3 % des recettes agricoles brutes).

En revanche, le SPM est négatif en Ukraine et au Viet Nam, les prix perçus par les producteurs de certains produits étant inférieurs aux cours mondiaux. Dans certains cas, cette taxation implicite des producteurs n'est pas uniquement le résultat de l'action publique, mais reflète aussi ce que l'on pourrait appeler, de manière générale, un « déficit de développement des marchés ». Dans les économies émergentes et en développement, cela peut provenir du sous-développement des infrastructures matérielles et des carences institutionnelles qui peuvent empêcher le marché de s'ajuster et aggraver les effets des mesures sur les prix, contribuant ainsi aux résultats négatifs observés. Au Viet Nam, par exemple, les prix payés aux producteurs pour certains produits exportables sont inférieurs aux prix internationaux, ce qui se traduit certaines années par un SPM négatif, mais le mauvais état des infrastructures explique en partie ce résultat (OCDE, 2015a). De même, dans le cas de l'Inde, l'*Examen des politiques agricoles de l'OCDE : Inde*, qui va bientôt paraître, explique que le niveau négatif du soutien aux producteurs observé dans ce pays résulte d'un ensemble de facteurs, comme indiqué dans l'encadré 1.5.

Parmi les autres formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions dans la production et les échanges agricoles, les paiements fondés sur la production jouent un rôle non négligeable en Islande (23 % de l'ESP en 2015-17) et au Kazakhstan (15 %), et représentent entre 5 % et 8 % de l'ESP en Norvège, en Turquie et au Brésil. Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes (sans conditions concernant la façon dont les intrants sont utilisés ou toute autre pratique agricole) sont une des composantes du soutien aux producteurs au Kazakhstan, au Mexique et en Afrique du Sud (20 % ou plus de l'ESP en 2015-17), ainsi qu'au Chili, en Israël et dans la Fédération de Russie. Dans l'Union européenne, ces paiements représentent environ 6 % du soutien aux producteurs et relèvent essentiellement des programmes nationaux des États membres. Comme il s'agit de transferts des contribuables aux producteurs, ces mesures ont moins d'effet sur les consommateurs que le soutien des prix du marché, mais elles ne permettent pas de remédier aux défaillances du marché ni de promouvoir les objectifs qui sont au cœur de l'intervention publique sur les marchés agricoles. De plus, le soutien en faveur de certains intrants accroît le risque de surconsommation ou de mauvaise utilisation des produits concernés, ce qui peut avoir des conséquences dommageables sur la santé des agriculteurs et des consommateurs ainsi que sur l'environnement.

Les formes de soutien moins génératrices de distorsions se composent de deux grandes catégories de paiements (financés par l'impôt). D'une part, les paiements fondés sur d'autres intrants (essentiellement destinés aux investissements sur l'exploitation) ou sur des intrants variables avec contraintes (avec des restrictions concernant les pratiques agricoles autorisées), qui représentent plus de 70 % du soutien aux producteurs au Chili et au Kazakhstan, plus de 60 % en Afrique du Sud, et également une part non négligeable en Australie (41 %) et au Mexique (35 %).

D'autre part, les paiements fondés sur la superficie, le nombre d'animaux, les recettes ou les revenus agricoles, qui sont en hausse dans les pays de l'OCDE (graphique 1.9). En 2015-17, ces paiements absorbaient une large part du soutien aux producteurs dans l'Union européenne (64 % de l'ESP), aux États-Unis (45 %), en Norvège (40 %), en Australie (54 %) et en Suisse (32 %), entre autres. Ils augmentent aussi en Chine et au Kazakhstan, où ils représentaient respectivement 14 % et 15 % de l'ESP en 2015-17. Ils sont toutefois moins courants dans les autres économies émergentes et en développement, avec moins de 5 % de l'ESP en moyenne.

#### **Encadré 1.4. Soutien interne et développement des chaînes de valeur mondiales : quelles retombées ?**

Le soutien à l'agriculture et les formes qu'il revêt ont une incidence sur la capacité des producteurs à participer aux chaînes de valeur mondiales (CVM) dans le secteur agroalimentaire, ainsi que sur les avantages que peut procurer cette participation. La participation aux CVM peut s'analyser de deux façons. Premièrement, en s'intéressant aux achats d'intrants étrangers (valeur ajoutée) qui vont être convertis en exportations – c'est la participation en amont. Par exemple, un minotier va acheter du blé à l'étranger pour fabriquer des produits qui seront exportés, ou un producteur de fruits va utiliser des machines importées pour réaliser une production qui sera exportée. Deuxièmement, en s'intéressant à l'utilisation qui est faite d'une production nationale (valeur ajoutée) dans les exportations d'autres pays – c'est la participation en aval. Exemple : l'utilisation d'exportations de farine d'un pays pour la fabrication de biscuits exportés par un autre pays. Les retombées positives de la participation aux CVM sont mesurées par la valeur ajoutée locale – le rendement tiré de la terre, du travail et du capital (y compris les taxes et à l'exclusion des subventions). La participation d'un secteur aux CVM agroalimentaires peut être une source de croissance non seulement par le biais des exportations, mais aussi par l'amélioration de la performance sectorielle globale qui en résulte (Greenville, Kawasaki et Jouanjean, à paraître). Par conséquent, les mesures destinées à accroître la participation aux CVM peuvent avoir des retombées bénéfiques sur le long terme. À plus brève échéance, les politiques publiques peuvent aussi influencer sur les gains résultant de la participation actuelle aux CVM en agissant sur les rendements (valeur ajoutée locale) qui en découlent.

On a observé que les mesures qui influencent les prix de marché et apportent un soutien des prix de marché ont une influence négative sur la participation en aval et en amont. Plus précisément, les tarifs imposés par le pays réduisent sa participation en amont, tandis que les tarifs imposés par d'autres partenaires commerciaux réduisent la participation en aval (Greenville, Kawasaki et Beaujeu, 2017). Qui plus est, ces politiques et autres aspects de l'ouverture de marchés (comme la possibilité d'importer des intrants d'une grande variété de sources) accroissent les avantages potentiels de la participation aux CVM (Greenville, Kawasaki, Jouanjean, à paraître ; Greenville, Kawasaki et Beaujeu, 2017).

Les mesures générales de soutien peuvent avoir un effet positif sur la participation en amont (Greenville, Kawasaki et Beaujeu, 2017). Même si chaque mesure de soutien général doit être évaluée indépendamment pour s'assurer qu'elle répond à une défaillance des marchés, les mesures de soutien à l'agriculture de portée générale – mesurées par la part du soutien aux services d'intérêt général dans le soutien total – sont à même d'encourager la participation en amont en fournissant des services publics et des intrants

qui peuvent améliorer la compétitivité du secteur et faciliter son accès aux marchés internationaux sans créer de distorsions excessives dans l'économie et le secteur, susceptibles d'influencer négativement sa compétitivité (contrairement à certaines mesures de soutien aux producteurs). On a constaté, par exemple, en étudiant les différents aspects du soutien général, que la recherche-développement en agriculture avait un effet positif sur la participation en amont. Pour la participation en aval aux CVM agroalimentaires, c'est le niveau de soutien aux services d'intérêt général qui est globalement déterminant. Les études montrent également que certains éléments des mesures générales de soutien – recherche-développement et infrastructures – amplifient les retombées positives de la participation aux CVM en augmentant la valeur ajoutée générée localement par les exportations. Ces éléments permettent en effet aux producteurs d'acquérir les compétences et la capacité économique nécessaires pour adopter de nouvelles techniques et de nouvelles technologies, qui proviennent souvent de l'étranger. Ils contribuent à garantir un accès concurrentiel aux marchés internationaux par l'intermédiaire des CVM.

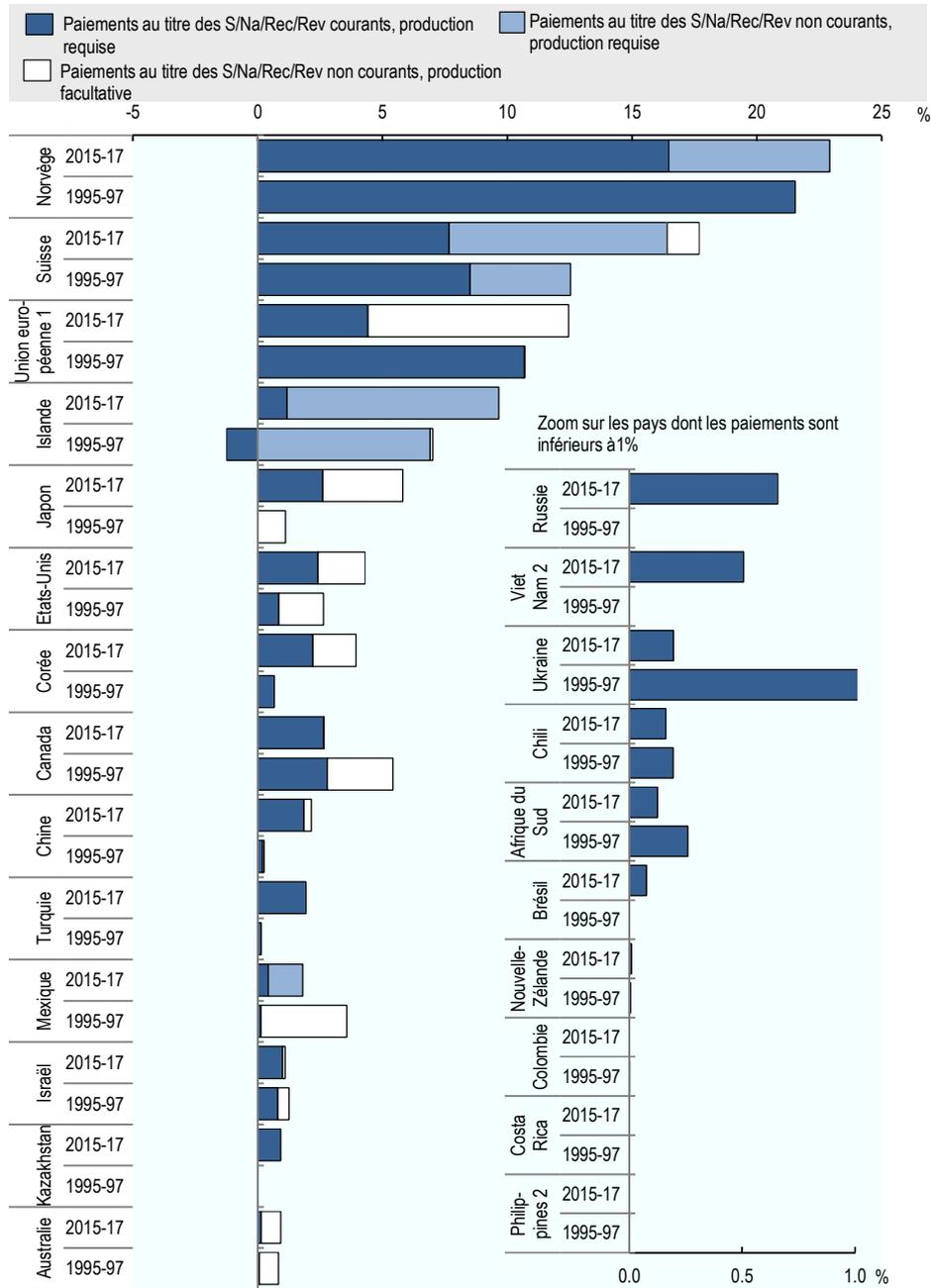
Les effets du soutien aux producteurs sur la participation aux CVM et à la création de valeur ajoutée locale sont plus complexes. Pour ce qui est de la participation en aval, tous les types de soutien (quel que soit leur potentiel de distorsion) sont corrélés avec un accroissement de la participation. Toutefois, plus le niveau des aides les plus génératrices de distorsions est élevé, plus il réduit, localement, la création de valeur ajoutée que permet la participation aux CVM. Autrement dit, tout en stimulant la participation en aval, ces formes de soutien limitent les avantages qui peuvent en découler (en termes de rendement total au niveau local) : au lieu d'en retirer un gain, le pays paye pour participer aux CVM. Dans le cas des aides moins génératrices de distorsions, en revanche, l'effet positif sur la participation en aval ne s'accompagne pas d'un effet négatif sur la création locale de valeur ajoutée. Elles peuvent donc accroître la participation aux CVM sans les inconvénients des formes de soutien qui génèrent plus de distorsions – probablement parce qu'elles permettent aux producteurs d'entrer dans les chaînes de valeur en corrigeant les défaillances du marché ou de produire de façon plus durable et plus conforme aux exigences de traçabilité.

*Source* : Greenville, Kawasaki et Jouanjean (2018), « Dynamic changes and effects of agro-food GVCs », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries* (à paraître), Éditions OCDE, Paris. Greenville, J., K. Kawasaki et R. Beaujeu (2017), « How policies shape global food and agriculture value chains », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 100, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aaf0763a-en>.

**On constate aussi une tendance à privilégier les paiements dissociés des décisions de production** (graphique 1.9). Les paiements sont de plus en plus souvent calculés en fonction de critères historiques, et parfois sans que l'agriculteur bénéficiaire ait l'obligation de produire quoi que ce soit. Dans l'Union européenne, en Islande, en Norvège et en Suisse, ces paiements représentaient entre 6 % et 10 % des recettes agricoles brutes en 2015-17. Dans l'Union européenne, les paiements versés au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou des revenus agricoles ont été réduits de près des deux tiers depuis le milieu des années 1990 au profit de paiements directs fondés sur des critères non courants sans obligation de production. Il existe des dispositifs similaires en Australie, au Japon, en Corée, au Mexique et aux États-Unis, notamment, mais leur part dans le soutien aux producteurs varie d'un pays à l'autre.

**Graphique 1.9. Utilisation et composition du soutien au titre des superficies, nombre d'animaux, recettes et revenu, par pays, 1995-97 et 2015-17**

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2015-17.

1. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.

2. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762461>

### Encadré 1.5. Examen de la politique agricole de l'Inde : un aperçu

L'*Examen des politiques agricoles* consacré à l'Inde (OCDE, 2018c) a été réalisé conjointement par l'OCDE et le Conseil indien de la recherche sur les relations économiques internationales (Indian Council for Research on International Economic Relations ICRIER). En Inde, l'agriculture est un secteur clé qui représente environ 47 % de l'emploi total et 17 % du PIB. L'étude analyse l'évolution structurelle et la performance du secteur agricole indien au cours des dernières décennies. À mesure qu'elle bénéficiait d'un meilleur accès aux intrants tels que les engrais et les semences, d'un système d'irrigation plus développé et d'une distribution plus large du crédit, la production a augmenté et s'est diversifiée dans plusieurs secteurs (fruits, légumes et produits de l'élevage). L'Inde est aussi devenue un grand exportateur de produits agricoles essentiels : elle est le premier exportateur mondial de riz et le deuxième de coton.

Malgré ces résultats remarquables, des difficultés demeurent parmi lesquelles : un très grand nombre de petites exploitations, une faible productivité, les effets du changement climatique, la pression sur les ressources naturelles telles que l'eau, une insécurité alimentaire persistante, une filière de transformation et de distribution alimentaires sous-développée.

L'*Examen* passe également en revue les grandes orientations de la politique agricole et présente pour la période 2000-16 des indicateurs de soutien comparables à ceux qui ont été calculés pour les pays membres de l'OCDE et plusieurs économies non membres aux fins du présent rapport. Depuis plusieurs décennies, la politique agricole de l'Inde cherche à garantir la sécurité alimentaire, souvent assimilée à l'auto-suffisance, tout en assurant des prix rémunérateurs aux producteurs et en préservant les intérêts des consommateurs moyennant une offre de produits à des prix abordables. Comme il ressort de l'analyse des indicateurs de soutien – et dans le contexte des problèmes structurels pressants qui empêchent la croissance durable du secteur –, les instruments utilisés par les pouvoirs publics pour atteindre ces objectifs ont donné des résultats inégaux : les revenus des ménages agricoles n'atteignent pas le tiers des revenus des autres ménages.

Le soutien à l'agriculture indienne, mesuré par les transferts des consommateurs et des contribuables aux producteurs en proportion des recettes agricoles brutes (ESP en %), s'est établi à -6.2 % en moyenne en 2014-16 (-1 643 milliards INR), avec des paiements budgétaires correspondant à 6.9 % des recettes agricoles brutes (1 816 milliards INR) et des mesures de soutien des prix du marché (SPM) correspondant à -13.1 % des recettes agricoles brutes (-3 458 milliards INR). Cette valeur négative de l'ESP en %, qui se compose d'éléments négatifs et positifs, doit être interprétée avec précaution.

Presque tous les produits examinés ont connu au moins une année de SPM négatif entre 2000 et 2016, et plusieurs d'entre eux ont enregistré un SPM constamment négatif sur la période. En d'autres termes, pendant de nombreuses années, les prix à la production de nombreux produits sont restés inférieurs aux prix de référence comparables sur les marchés internationaux, ce qui signifie que les producteurs nationaux étaient implicitement taxés. Cette situation est en partie le résultat des politiques publiques, mais elle tient aussi au dysfonctionnement de la chaîne de commercialisation et à la

fixation de prix de soutien minimums en dessous des prix internationaux, ce qui est arrivé pour plusieurs produits de base à des périodes différentes entre 2000 et 2016. En ce qui concerne l'action publique, les problèmes découlent à la fois de la réglementation et de la politique commerciale. En Inde, la commercialisation des produits agricoles est régie par la loi sur les produits essentiels (*Essential Commodities Act - ECA*) et par les lois relatives aux comités chargés des marchés de produits agricoles (*Agricultural Produce Market Committee Acts - APMC*). Dans ce cadre, les prix aux producteurs sont soumis à différentes réglementations concernant les prix, les marchés publics, le stockage, le transport et la commercialisation des produits de base. Les restrictions découlant des lois ECA et APMC ont aussi pour effet de décourager l'investissement du secteur privé dans les infrastructures de commercialisation. L'absence d'harmonisation des lois APMC en vigueur dans les États et de leur mise en œuvre ajoute à l'incertitude dont pâtissent les chaînes d'approvisionnement et fait monter les coûts de transaction. Dans l'ensemble, la réglementation des marchés et l'insuffisance des infrastructures pèsent sur les prix.

En outre, diverses mesures commerciales – prohibitions, contingentement, droits de sortie et prix minimums – empêchent l'exportation de plusieurs produits clés et contribuent à la faiblesse des prix aux producteurs. Au cours de la période étudiée, par exemple, le blé, le riz non basmati, les pois chiches le sucre et le lait ont fait l'objet, à un moment ou à un autre, de restrictions ou d'interdictions à l'exportation.

Les transferts budgétaires aux producteurs agricoles indiens se composent presque exclusivement de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables, parmi lesquels les engrais, l'électricité et l'eau d'irrigation sont massivement subventionnés. Les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général dans le secteur agricole ont baissé au cours des dernières décennies. Elles sont majoritairement affectées au développement et à l'entretien des infrastructures (en particulier de l'infrastructure hydrologique), mais servent aussi à financer les stocks publics et le système d'innovation agricole.

Corollaire de la faiblesse des prix agricoles due à l'action publique, les transferts aux consommateurs, mesurés par l'estimation du soutien aux consommateurs en pourcentage (ESC en %), ont atteint un niveau moyen de 24.7 % pour l'ensemble des produits en 2014-16. Ce soutien est assuré par des prix faibles et par des subventions. Avec des prix à la production inférieurs aux prix de référence à la frontière pour de nombreux produits, les consommateurs sont gagnants. Ils bénéficient aussi d'une autre forme importante de soutien à travers un système de subventions alimentaires qui permet à de larges pans de la population d'acheter des céréales à des prix nettement plus avantageux que les prix du marché intérieur, pourtant déjà bas.

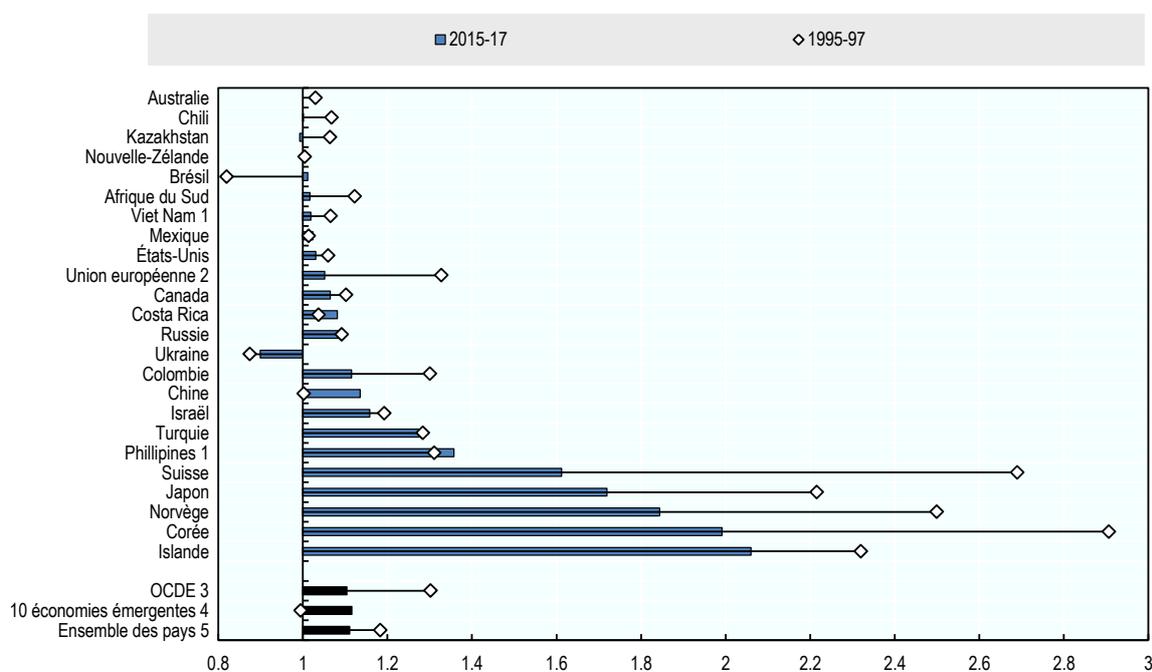
Au total, les transferts positifs (transferts budgétaires aux producteurs, transferts au secteur agricole et transferts des contribuables aux consommateurs), sans compter le soutien négatif des prix du marché, ont représenté l'équivalent de 1.9 % du PIB en 2014-16. Eu égard à la faible productivité de l'agriculture indienne, ce coût très élevé pour l'économie souligne à quel point il est nécessaire que les ressources soient utilisées avec plus d'efficacité.

Source : OCDE (2018c), *Agricultural Policies in India*, OECD Food and Agricultural Reviews, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264302334-en>.

***Le degré de distorsion des prix est globalement en baisse, malgré l'écart notable entre les prix intérieurs et les prix internationaux dans certains pays***

Les prix perçus par les producteurs se sont rapprochés de ceux observés sur les marchés mondiaux, car les pays ont davantage recours qu'auparavant à des mesures moins génératrices de distorsion. Le coefficient nominal de protection (CNP) présenté au graphique 1.10 compare les prix effectifs perçus par les producteurs – y compris les paiements par unité produite – avec les cours mondiaux. Dans plusieurs pays, l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux s'est considérablement resserré, ce qui signifie que les décisions des producteurs y sont désormais plus sensibles aux signaux du marché. Dans les pays de l'OCDE, les prix effectifs moyens payés aux producteurs étaient supérieurs de 10 % aux prix mondiaux en 2015-17, contre environ 30 % au milieu des années 90. C'est au Chili, en Colombie, dans l'Union européenne, en Corée, en Afrique du Sud et en Suisse que l'alignement des prix effectifs aux producteurs sur les cours mondiaux a été le plus marqué.

**Graphique 1.10. Coefficient nominal de soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2015-17**



Notes : Les pays sont classés en fonction de l'écart entre les niveaux de CNP pour 2015-17 et une CNP neutre de 1.

1. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02. 2. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17. 3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17. 4. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport. 5. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762480>

Comme pour les autres indicateurs du soutien aux producteurs, il y a d'importantes différences entre les pays. Les prix effectifs perçus par les producteurs ne sont étroitement alignés sur les prix internationaux qu'en Australie, au Brésil, au Chili et en Nouvelle-Zélande. Ils sont supérieurs de moins de 3 % aux prix mondiaux au Mexique, en Afrique du Sud et aux États-Unis. Dans la quasi-totalité des autres pays, ils sont en moyenne supérieurs aux prix mondiaux. Les prix effectifs payés aux producteurs sont supérieurs de 28 % aux prix mondiaux en Turquie et de 36 % aux Philippines, tandis qu'en Islande, au Japon, en Corée, en Norvège et en Suisse, l'écart est compris entre 60 % et 100 %, ce qui laisse penser que le soutien aux producteurs joue un rôle déterminant dans les décisions de production. Néanmoins, les écarts entre prix intérieurs et prix mondiaux se sont également réduits dans ces pays depuis le milieu des années 90.

Plusieurs pays émergents et en développement ont accru leur soutien des prix, creusant ainsi l'écart entre prix intérieurs et prix mondiaux. En Chine, les prix effectifs perçus par les producteurs étaient proches des niveaux mondiaux, en moyenne, au milieu des années 90, mais ils les dépassaient de 14 % en 2015-17. Les prix effectifs aux producteurs ont également augmenté au Costa Rica et aux Philippines. Comme on l'a vu plus haut, au Brésil, la hausse des prix aux producteurs depuis 1995-97 a conduit à leur alignement sur les cours mondiaux. Il y a des exceptions, en particulier l'Ukraine, où les prix effectifs perçus par les producteurs étaient inférieurs de quelque 10 % aux prix de référence internationaux en 2015-17.

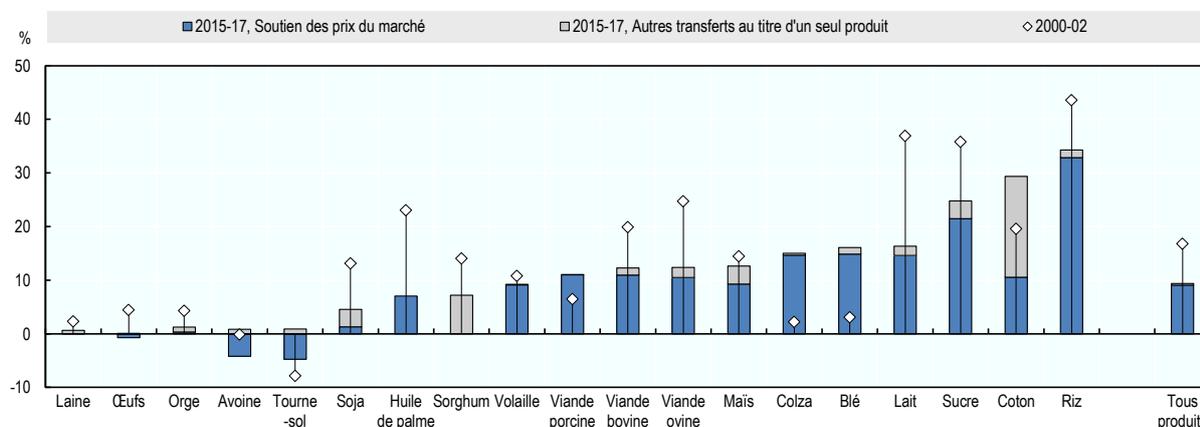
*Néanmoins, une large part du soutien vise des produits particuliers, ce qui fausse la structure de la production dans le secteur*

Si, comme le montre l'évolution du CNP illustrée par le graphique 1.10, beaucoup de pays abandonnent peu à peu le SPM et les mesures de soutien liées à la production qui ont pour effet d'augmenter (ou d'abaisser) les prix effectifs par rapport aux prix mondiaux, les aides accordées au titre de produits particuliers ont constitué une large part du soutien aux producteurs en 2015-17. Or, le soutien au titre d'un seul produit est considéré comme l'une des formes d'aide les plus susceptibles de fausser la production et les échanges. En effet, les mesures sur lesquelles il repose ciblent par définition la production de certains produits ou l'utilisation de certains intrants dans les secteurs visés, ce qui peut nuire à la répartition des ressources en privilégiant certaines productions aux dépens des autres<sup>2</sup>. Elles peuvent aussi réduire la résilience et les efforts d'adaptation au changement climatique en encourageant les agriculteurs à pratiquer des cultures qui ne conviennent pas bien aux conditions météorologiques locales (OCDE, 2017b).

En moyenne, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) sont tombés de 17 % des recettes agricoles brutes pour chaque produit concerné en 2000-02<sup>3</sup> à 11% en 2015-17 (graphique 1.11). Qui plus est, la variabilité des TSP selon les produits a également diminué – de fortes variations des TSP entre les produits peuvent faire obstacle à l'ajustement du secteur agricole et à une utilisation efficace des ressources. Certains des produits qui bénéficiaient des niveaux relatifs de soutien les plus élevés en 2000-02, comme le riz, le lait, le sucre, la viande ovine et l'huile de palme, ont vu ce soutien diminuer, mais les transferts aux producteurs au titre d'autres produits massivement aidés, en particulier le coton, le colza et le blé, ont au contraire augmenté par rapport à 2000-02. Les réformes et autres évolutions à l'origine de ces tendances sont examinées en détail dans OCDE (2017c).

**Graphique 1.11. Transferts au titre d'un seul produit, ensemble des pays, 2000-02 et 2015-17**

En pourcentage des recettes agricoles brutes pour chaque produit



Notes : Les produits sont classés par ordre décroissant de la part (en %) des transferts au titre d'un seul produit pour 2015-17. Tous les produits ne concernent pas tous les pays. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762499>

Étant donné que le soutien des prix du marché représente la plus grande part des TSP (graphique 1.11), ces transferts évoluent généralement en phase avec les marchés internationaux. Comme indiqué dans OCDE (2017c), la part des TSP dans l'ESP a globalement diminué depuis le début des années 2000. Toutefois, ce recul a été inégal car après avoir baissé entre 2000 et 2008 (point culminant de la flambée des prix alimentaires), les TSP ont en fait augmenté. De manière générale, il semble donc que les mesures destinées à isoler le marché intérieur des prix internationaux pour certains produits n'ont pas vraiment changé durant cette période.

### ***Les paiements sont de plus en plus liés à des méthodes de production particulières, ce qui reflète l'importance des enjeux sociétaux***

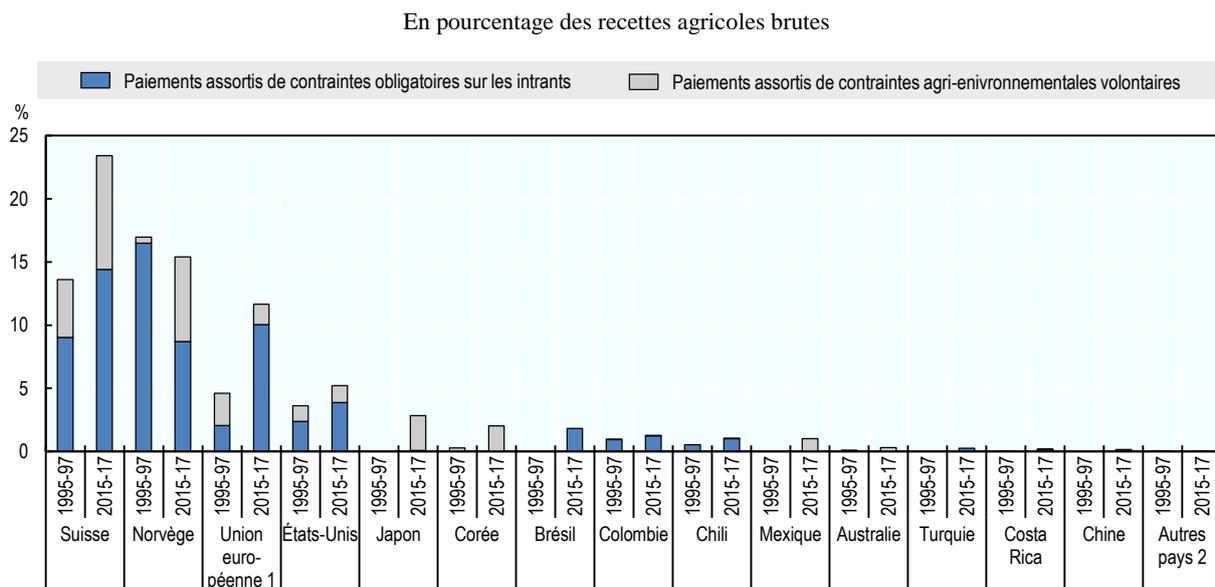
Dans certains pays, les paiements sont de plus en plus utilisés pour encourager les producteurs à adopter certaines pratiques à même d'améliorer la performance environnementale du secteur agricole ou le bien-être des animaux. Ainsi, les subventions aux intrants peuvent être soumises à des contraintes obligatoires sur leur utilisation et les paiements subordonnés à l'adoption de méthodes particulières de production. Les paiements peuvent aussi être liés à des contraintes et des programmes agro-environnementaux que les agriculteurs peuvent choisir d'appliquer volontairement. Le nombre de pays qui recourent à ces dispositifs et le niveau de ces paiements ont augmenté au cours des dernières décennies, ce qui témoigne de l'importance grandissante des objectifs sociétaux et des attentes collectives vis-à-vis des biens publics que l'agriculture serait en mesure de fournir, tels que la biodiversité et l'entretien des paysages ruraux.

Les paiements liés à des pratiques obligatoires jouent un rôle de plus en plus important au Chili, dans l'Union européenne, en Suisse et aux États-Unis (graphique 1.12). Dans ces pays et cette région, les paiements directs soumis au principe de l'écoconditionnalité peuvent atteindre la moitié du soutien total apporté aux agriculteurs. Une partie du

soutien au titre de la formation de capital fixe est également subordonnée à des investissements dans les installations qui limitent les atteintes à l'environnement et améliorent le bien-être animal. Au Brésil, les programmes de crédit et d'assurance sont désormais tous soumis au respect d'un système élaboré de zonage qui détermine les périodes de semis en fonction de critères relatifs aux conditions météorologiques, aux sols et au cycle des cultures ; à l'heure actuelle, ces programmes assurent plus des deux tiers du soutien aux agriculteurs dans ce pays. Les paiements liés à l'adoption de contraintes et de programmes agro-environnementaux volontaires sont de plus en plus utilisés au Japon, en Corée et en Norvège. D'autres pays comme l'Australie, la Suisse et les États-Unis, ainsi que l'Union européenne, ont eux aussi recours à des paiements de ce type pour promouvoir des objectifs de protection de l'environnement.

Dans certains pays, cette forme de soutien est devenue plus importante également pour les agriculteurs, y compris dans ceux où les niveaux de soutien sont globalement élevés. Plus de 15 % des recettes agricoles brutes découlent de ces paiements conditionnels en Norvège, 23 % en Suisse et 12 % dans l'Union européenne. Les paiements liés à des méthodes de production particulières ne font pas partie des instruments couramment utilisés dans les économies émergentes et en développement.

**Graphique 1.12. Soutien subordonné à l'adoption de certaines méthodes de production, 1995-97 et 2015-17**



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2015-17.

1. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.

2. Les autres pays inclus sont le Canada, l'Islande, Israël, le Kazakhstan, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762518>

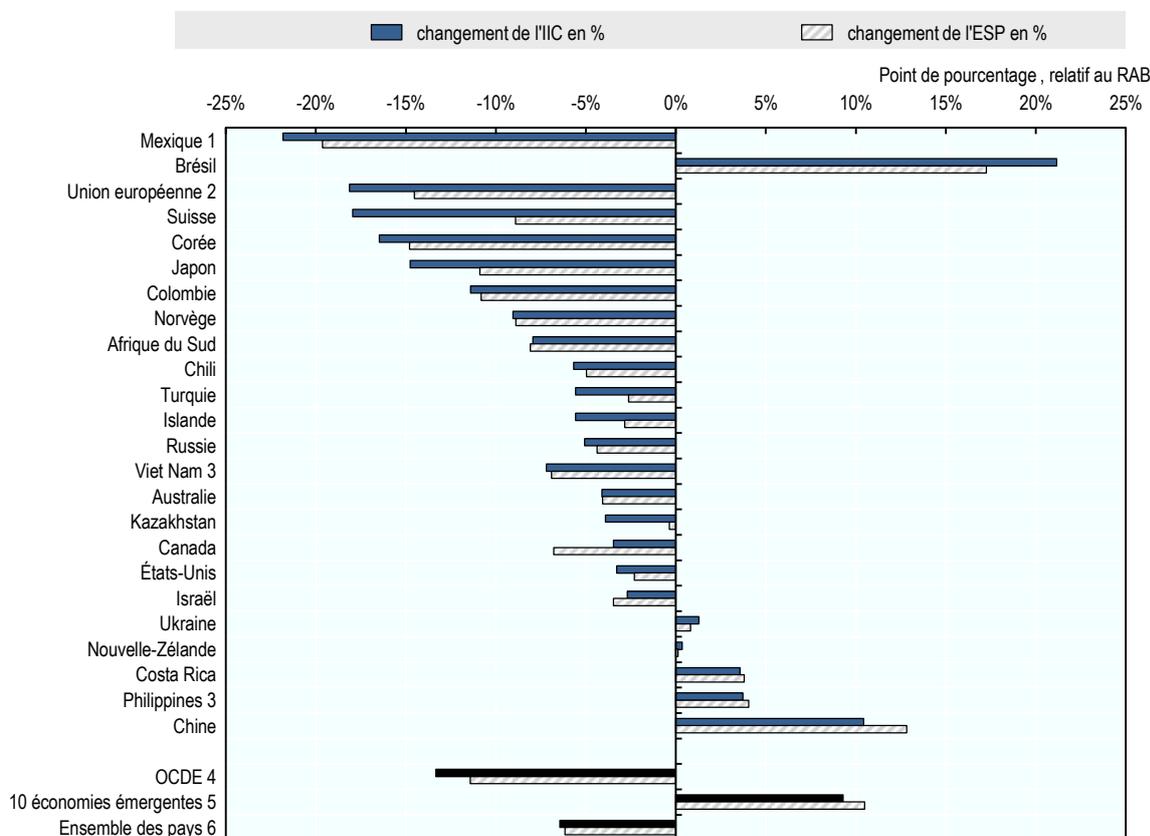
*Les effets de distorsion des aides agricoles sur les échanges ont souvent diminué plus vite que les niveaux de soutien*

Dans de nombreux pays, la baisse des niveaux de soutien à l'agriculture et la réorientation de ce soutien vers des mesures moins génératrices de distorsions ont contribué à recentrer la politique agricole sur le marché. Pour illustrer cette évolution, la présente section examine les variations de l'indice d'impact sur les échanges au cours des vingt dernières années et effectue des comparaisons entre les pays. Comme l'ESP en %, l'indice d'impact sur les échanges est exprimé en proportion des recettes agricoles brutes, mais au lieu de mesurer les transferts aux producteurs, il mesure les distorsions induites par les politiques en vigueur sur les échanges, et par conséquent sur les marchés internationaux. Le mode de calcul de cet indicateur est exposé dans l'encadré 1.6.

Comme le montre le graphique 1.13, dans la plupart des pays, l'impact de la politique agricole sur les échanges a diminué plus fortement au cours des vingt dernières années que la baisse des niveaux de soutien ne le laisse à elle seule supposer. Ainsi, alors que l'ESP en % de l'ensemble de la zone OCDE a diminué de 11 points de pourcentage environ entre 1995-97 et 2015-17, son indice d'impact sur les échanges a reculé de 13 points de pourcentage au cours de la même période. La présente section détaille ce résultat en examinant l'impact des politiques agricoles de plusieurs pays pris individuellement, compte tenu de l'évolution du niveau et de la structure de leur soutien.

Dans certains cas, la différence entre la réduction de l'ESP et celle de l'impact sur les échanges est particulièrement marquée. La **Suisse**, par exemple, a vu baisser son niveau de soutien agricole de 9 de points pourcentage entre le milieu des années 90 (65 %) et 2015-17 (56 %), tandis que son indice d'impact sur les échanges a chuté de 18 points sur la même période, tombant de près de 50 % au milieu des années 90 à moins de 32 % en 2015-17. Cela tient au fait que la baisse du niveau de soutien résulte principalement de celle du soutien des prix du marché, lequel a pratiquement diminué de moitié au cours des vingt années considérées (passant de 47 % à 28 % des recettes agricoles brutes). Dans le même temps, d'autres formes de soutien ont progressé : les paiements au titre des droits antérieurs, qui sont passés de 4 % des recettes agricoles brutes en 1995-97 à 10 % en 2015-17, et les paiements au titre de produits autres que les produits de base, qui sont passés de moins d'un demi-pour cent des recettes agricoles brutes à près de 6 % au cours de la même période. Toutefois, comme les paiements basés sur les droits antérieurs ont un effet très limité sur les échanges en comparaison du SPM (moins de 1 % d'après les simulations du MEP) et que les paiements sur critères non liés à des produits de base sont censés n'en avoir aucun (encadré 1.6), le soutien accordé de cette façon a peu d'effet sur les échanges, et même s'il compense en partie la réduction du SPM, la compensation est très limitée et ne peut guère atténuer l'effet de libéralisation induit par cette réduction. D'autres variations moins importantes ont également été enregistrées, notamment une modeste augmentation des paiements fondés sur la production et une réduction des paiements au titre des surfaces céréalières et des paiements avec contraintes sur les intrants, mais elles ont très peu d'incidence sur le niveau global de l'ESP en % et de l'indice d'impact sur les échanges, et elles tendent à s'annuler mutuellement.

**Graphique 1.13. Changement en point de pourcentage de l'ESP en % et de l'indice de l'impact sur le commerce, 1995-97 à 2015-17**



*Notes :* Les pays sont classés en fonction des variations de l'Indice de l'Impact sur le Commerce (IIC), par rapport à 0. Une barre positive indique une hausse des impacts des politiques sur le commerce, et donc, dans certains cas, une réduction des distorsions. Par exemple, l'ESP en % du Brésil augmente d'une valeur fortement négative à une valeur faiblement positive, du fait d'un changement de politique qui a éliminé la plupart des effets de distorsion du commerce dus à des soutiens négatifs ; et ainsi l'augmentation de l'indice de l'impact sur le commerce du pays indique une disparition de l'impact des échanges initialement négatif, en faveur d'un faible impact positif.

1. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.

2. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.

3. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.

4. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17.

5. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

6. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

*Source :* Calculs de l'OCDE sur la base des résultats du modèle MEP et OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762537>

D'autres pays présentent eux aussi des écarts non négligeables entre la variation de l'ESP en % et celle de l'indice d'impact sur les échanges, mais ils ne sont pas aussi importants,

pour la plupart, que dans le cas de la Suisse. Dans l'**Union européenne**, la diminution de l'indice d'impact sur les échanges est d'une ampleur comparable à celle de l'indice suisse en points de pourcentage (l'indice est tombé de l'équivalent d'un peu moins de 25 % des recettes agricoles brutes à moins de 7 % au cours des vingt années considérées), mais la réduction de l'ESP en % (qui s'est repliée de 34 % à 19 % des recettes agricoles brutes) est plus marquée. Là encore, les principaux changements ont été la réduction du SPM et une augmentation des paiements au titre des droits antérieurs qui a en partie compensé ce recul. La baisse du SPM dans l'Union européenne, de 19 % à 4 % des recettes agricoles brutes, s'est en outre accompagnée de l'élimination quasi totale d'autres mesures de soutien génératrices de distorsions : quelques paiements de faible montant au titre de la production (plus de 1 % des recettes agricoles brutes en 1995-97), différentes formes de paiements par tête (3 %), et les paiements à la surface pour certaines cultures (1 %) ou pour toutes les céréales (3 %). Ces transferts ont généralement moins d'effet de distorsion sur les échanges que le SPM, mais nettement plus que les paiements davantage dissociés de la production. Le **Japon** est un cas analogue, même si les niveaux de soutien y sont plus proches de ceux de la Suisse que de ceux de l'Union européenne : les réductions du soutien des prix du marché (qui a des effets de distorsion considérables) ont été en partie compensées par une hausse des paiements moins générateurs de distorsions, ce qui a entraîné une réduction moins marquée de l'ESP en % que celle de l'indice d'impact sur les échanges. La plupart des autres pays de l'OCDE (ainsi que quelques économies émergentes) se caractérisent aussi par des réductions plus importantes de l'indice d'impact sur les échanges que de l'ESP en %.

Au **Canada**, en revanche, le recul de l'indice d'impact sur les échanges est beaucoup moins marqué (-3.5 points de pourcentage) que la réduction de l'ESP en % ne le laisserait penser (-6.8 points, avec un repli de 16 % à 9 % des recettes agricoles brutes). Cela tient au fait que la réduction des paiements fondés sur les droits antérieurs, qui représentaient 2.6 % des recettes agricoles brutes en 1995-97, a contribué pour une large part à la diminution du soutien aux producteurs. Ce soutien a donc baissé, mais essentiellement du fait de mesures qui ont très peu d'effet sur les échanges.

En **Israël** aussi, l'indice d'impact sur les échanges a diminué dans de moindres proportions que l'ESP. Dans ce pays, les paiements au titre des intrants variables sans contrainte d'utilisation, dont le potentiel de distorsion de la production et des échanges est jugé particulièrement élevé, ont diminué, mais cette diminution s'est accompagnée d'une augmentation de la part du SPM dans les recettes agricoles brutes. Surtout, à l'instar de la situation canadienne, la réduction du soutien aux producteurs est en partie imputable à des mesures qui ont moins d'effet de distorsion sur les échanges que le SPM, comme les paiements fondés sur les revenus agricoles ou sur les droits antérieurs.

Pour diverses raisons, plusieurs des économies émergentes s'écartent des schémas décrits ci-dessus. En **Chine**, par exemple, le niveau de soutien est passé de moins de 3 % des recettes agricoles brutes à plus de 15 % au cours des vingt dernières années. Toutefois, la progression de l'indice d'impact sur les échanges est moins marquée. En effet, comme l'augmentation du soutien a porté sur des mesures peu génératrices de distorsions, notamment les paiements à la surface (pour des cultures particulières ou pour des groupes de cultures), les paiements au titre des revenus agricoles et, pour une faible part, les paiements fondés sur les droits antérieurs, l'indice d'impact sur les échanges de la Chine est passé de 2 % à « seulement » 12.5 % des recettes agricoles brutes. Les **Philippines** et le **Costa Rica** affichent eux aussi un écart de progression entre l'indice d'impact sur les échanges et l'ESP en %, mais il est beaucoup plus faible qu'en Chine.

La situation du **Brésil** est très différente. Dans ce pays, le soutien aux agriculteurs a également augmenté, mais il est passé d'un niveau globalement négatif (-15 % des recettes agricoles brutes) à un niveau légèrement positif (3 %). Le SPM, en particulier, est devenu légèrement positif alors qu'il était auparavant fortement négatif. Toutefois, étant donné qu'un SPM négatif a autant d'effet de distorsion qu'un SPM positif, la hausse de l'indice d'impact sur les échanges associée à la hausse de l'ESP que l'on peut voir sur le graphique 1.13 est le signe d'une réduction significative des distorsions.

En **Ukraine**, le soutien agricole a également augmenté à partir d'un niveau négatif. Néanmoins, en passant de -8.5 % à -7.7 % des recettes agricoles brutes, l'ESP est restée strictement négative sous l'effet d'un SPM certes en recul, mais toujours négatif lui aussi. Là encore, la variation positive de l'indice d'impact sur les échanges indique que l'effet de distorsion de la politique agricole ukrainienne a réellement diminué, puisque le niveau moyen du SPM en pourcentage des recettes agricoles brutes est devenu moins négatif, c'est-à-dire moins générateur de distorsions.

Au **Kazakhstan**, au contraire, le niveau général de soutien à l'agriculture a très peu varié, mais sa composition s'est considérablement modifiée. Bien que le SPM ait été globalement éliminé (il était en fait légèrement négatif en 2015-17), il a été compensé presque entièrement par d'autres formes de soutien moins génératrices de distorsions comme les paiements au titre de la formation de fixe capital et les aides fondées sur les revenus agricoles.

Enfin, en **Afrique du Sud**, le niveau de soutien et l'indice d'impact sur les échanges ont tous deux diminué de quelque 8 points de pourcentage par rapport aux recettes agricoles brutes. Dans ce pays, la variation du soutien est presque entièrement imputable au SPM ; d'autres formes de soutien moins génératrices de distorsions (basées sur les revenus agricoles) ont enregistré une hausse, de même que les paiements au titre de l'utilisation d'intrants sans contraintes, qui génèrent plus de distorsions que le SPM.

En moyenne sur les deux dernières décennies, le soutien accordé à l'agriculture dans les économies émergentes étudiées ici a augmenté de plus de 10 points de pourcentage par rapport aux recettes agricoles brutes, tandis que leur indice d'impact sur les échanges a progressé de 9 points. L'écart relativement réduit entre ces variations est dû au fait que le soutien négatif enregistré au Brésil au milieu des années 90 a compensé une partie des effets sur les marchés internationaux du soutien positif observé dans les autres économies émergentes. À cette époque-là comme plus récemment, cependant, l'indice d'impact sur les échanges a toujours été inférieur à la moyenne de l'ESP en %.

Cet écart est encore plus visible quand on regarde les résultats pour l'ensemble des pays examinés dans le présent rapport : les variations de l'indice d'impact sur les échanges et de l'ESP en % sont à peu près identiques, mais la valeur de l'indice est inférieure d'environ 5 points de pourcentage à celle de l'ESP au début comme à la fin de la période considérée.

Pour évaluer l'impact des politiques agricoles sur les marchés et, notamment, sur les échanges, il faut donc examiner soigneusement non seulement le niveau de soutien, mais aussi la *composition* de ce soutien. Outre les différents effets que telle ou telle catégorie de mesures peut avoir sur les échanges, il ne faut pas oublier qu'un SPM négatif génère autant de distorsions qu'un SPM positif. Globalement, les deux estimations peuvent se neutraliser l'une l'autre, mais il n'en va pas nécessairement de même pour leurs effets sur les échanges. Cela est d'autant plus vrai qu'il peut y avoir une combinaison de SPM

positifs et négatifs pour les différents produits considérés dans chaque pays. On pourrait effectuer une analyse plus détaillée du soutien, produit par produit, pour éclaircir ce point.

#### **Encadré 1.6. Comment les indices d'impact sur les échanges sont-ils établis ?**

L'indice d'impact sur les échanges, indicateur de la distorsion relative des échanges provoquée par les programmes d'action des pouvoirs publics, repose sur l'impact estimé sur les échanges de chaque mesure par rapport à celui du soutien des prix du marché. Le modèle d'évaluation des politiques (MEP) permet d'estimer l'impact de diverses politiques sur les échanges en simulant différentes panoplies de mesures qui aboutissent aux mêmes résultats sur le plan des échanges. Le ratio d'impact du soutien sur les échanges compare les transferts effectués au titre d'une mesure donnée à la valeur monétaire du soutien des prix du marché (SPM) qui aurait le même effet sur les échanges. Cette démarche, inspirée de la méthode mise au point par Anderson et Neary (1996) pour établir des indices sommaires relatifs à la politique des échanges, aboutit à une mesure et à une modélisation détaillées des politiques agricoles. Un ratio d'impact sur les échanges supérieur (inférieur) à 1 indique que la mesure a plus (moins) d'effet que le SPM. Des analyses antérieures montrent que l'impact sur les échanges du soutien à l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes est supérieur à celui du SPM (ratio de l'impact sur les échanges supérieur à 1) alors que les autres mesures présentent des impacts souvent moindres, compris entre un petit pourcentage de celui du SPM dans le cas des paiements au titre des superficies non courantes et un niveau proche dans le cas des paiements au titre de la production (Martini, 2011).

Les ratios représentant les impacts sur les échanges obtenus à partir du MEP, pour chacune des deux périodes (1995-97 et 2013-15) et pour chaque pays représenté dans le MEP<sup>1</sup> pour lequel la catégorie des politiques en question a été mise en place lors de ces années. Des ratios sont ensuite calculés sous forme de moyenne pour l'ensemble des pays et sur l'ensemble de la période en question. Par exemple, pendant les trois années écoulées entre 1995 et 1997 et dans les pays couverts par le MEP, des paiements à l'hectare pour des produits de base particuliers ont été mis en œuvre au Canada, en Suisse et dans l'Union européenne. Les résultats montrent qu'ils ont eu un effet sur les échanges se situant entre 11.8 % et 23.7 % selon le pays et l'année. Ces résultats donnent une moyenne de 19.3 % pour cette période, du même ordre que les 17.0 % obtenus pour 2013-15. Les ratios de chacune de ces périodes sont alors appliqués aux données de soutien de tous les pays figurant dans la base de données de l'ESP associée à ce rapport, pour les périodes 1995-97 et 2015-17. Comme dans l'exemple cité ci-dessus, les ratios de l'impact sur les échanges pour une catégorie de mesures varient en général, dans une certaine mesure, selon le pays et la période. Des recherches plus avant pourraient peut être permettre de mieux comprendre les raisons exactes de ces différences. Afin d'éliminer les différences erronées entre pays, des moyennes sont utilisés pour exprimer l'impact relatif sur les échanges des diverses catégories de mesures.

Les ratios d'impact sur les échanges ainsi obtenus pour chaque forme de soutien prise en compte dans le MEP sont ensuite utilisés pour calculer les équivalents de l'impact sur les échanges de chaque pays. Ces équivalents représentent le niveau (ou la valeur) de SPM qui aurait sur les échanges le même effet que l'ensemble du programme d'action d'un pays. Cette méthode, qui constitue une actualisation et un élargissement des précédentes applications du MEP, en particulier de Martini (2011), permet de

comparer les effets sur les échanges des programmes d'action entre pays et dans le temps en extrapolant les résultats du MEP (disponibles pour un ensemble limité de pays et de produits seulement) à l'ensemble des pays et des produits étudiés dans ce rapport, sur la base du niveau et du type de soutien octroyé dans les programmes d'action en place.

Plusieurs types de mesures ne sont pas pris en compte dans le MEP, comme le soutien accordé au titre de produits autres que des produits de base. L'impact de ces mesures sur les décisions de marché est implicitement jugé neutre. Cette hypothèse sous-estime probablement l'effet que la plupart d'entre elles ont sur les échanges tandis que, certaines de ces mesures de soutien peuvent en réalité avoir un effet négatif sur la production agricole et, par conséquent, sur les échanges (par exemple si une partie des terres productives sont utilisées pour l'aménagement de haies ou de coulées vertes). La plupart des mesures qui ne sont pas prises en compte dans le MEP étant peu susceptibles d'influer sensiblement sur les échanges dans un sens ou dans l'autre, et puisqu'elles ne représentent qu'une part modeste de l'ESP des pays, l'erreur d'estimation de l'effet total sur les échanges est sans doute limité.

Comme avec l'ESP, il est difficile de comparer la valeur d'un équivalent SPM d'un pays à l'autre et dans le temps, car cette valeur est souvent d'autant plus élevée que le secteur agricole est important. Ainsi, dans le même esprit que l'ESP en pourcentage, l'indice d'impact sur les échanges exprime la valeur des équivalents SPM en pourcentage des recettes agricoles brutes. Contrairement à l'ESP en pourcentage, qui mesure les transferts, l'indice d'impact sur les échanges mesure l'effet de distorsion que provoque le programme d'action sur les échanges. De même qu'un soutien négatif peut entraîner des distorsions au même titre qu'un soutien positif, l'indice d'impact sur les échanges peut être jugé aussi problématique lorsqu'il est négatif que lorsqu'il est positif. Ainsi, un indice négatif remontant vers le zéro indique que les effets de distorsion du programme d'action s'estompent.

Compte tenu des incertitudes concernant les ratios de l'impact sur les échanges pour un pays particulier, un avertissement concernant la précision des résultats présentés ci-dessus s'impose : ces ratios doivent être considérés comme des indicateurs de changements relatifs et non pas des indicateurs de niveau exact.

1. Le MEP comprend actuellement les pays suivants: Canada, Union européenne, Japon, Corée, Mexique, Suisse et États-Unis.

Sources : Anderson, J. et J.P. Neary (1996), « A New Approach to Evaluating Trade Policy », *Review of Economic Studies*, vol. 63 pp. 107-125 ; Martini, R. (2011), « Long Term Trends in Agricultural Policy Impacts », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 45, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgdp5zw179q-en>.

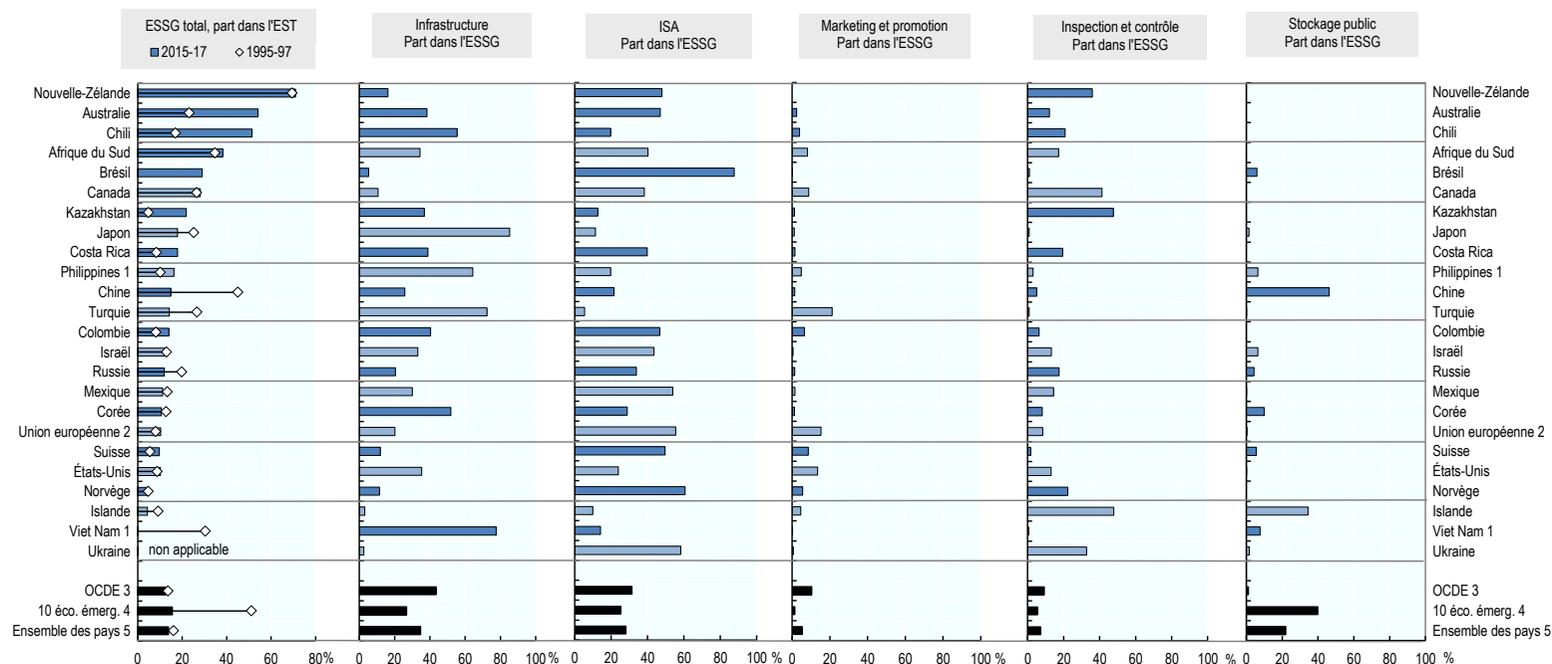
### ***Le soutien aux services d'intérêt général varie beaucoup selon le pays, aussi bien du point de vue de son importance que de ses priorités***

Outre le soutien aux producteurs, les pouvoirs publics financent aussi différents services qui créent des conditions propices au secteur agricole : cette composante est mesurée par l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG). Comme on l'a vu plus haut, le soutien aux services d'intérêt général occupe généralement une place beaucoup plus modeste que les aides directes aux producteurs dans le soutien total : 14 % en moyenne en 2015-17 dans l'ensemble des pays étudiés.

L'importance relative des services d'intérêt général dans le soutien total varie selon les pays. Comme le montre la première colonne du graphique 1.14, le financement de ces services destinés à l'ensemble du secteur constitue la majeure partie du soutien à l'agriculture en Australie (54 % du soutien total), au Chili (51 %) et en Nouvelle-Zélande (71 %). Il représente 38 % du soutien total en Afrique du Sud et un peu moins de 30 % au Brésil et au Canada, mais leur part est beaucoup plus faible dans la plupart des autres pays. Dans certains d'entre eux, l'ESSG en pourcentage (ESSG en %) diminue depuis le milieu des années 90, tout particulièrement en Chine (où elle est passée de près de 45 % du soutien total au milieu des années 90 à 15% en 2015-17) mais aussi en Islande, au Japon, en Corée, au Mexique, en Fédération de Russie et en Turquie.

Tous les pays ne mettent pas non plus l'accent sur les mêmes composantes de ces services. Dans plusieurs d'entre eux, ce sont les infrastructures agricoles qui ont la priorité. Les investissements dans les infrastructures représentent ainsi plus de 70 % des dépenses consacrées aux services d'intérêt général au Japon, en Turquie et au Viet Nam, et plus de la moitié au Chili, en Corée et aux Philippines – où ils sont souvent destinés à étendre et à améliorer les réseaux d'irrigation. Le système d'innovation agricole (SIA) est une priorité en Australie, au Brésil, en Colombie, dans l'Union européenne, en Israël, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Suisse et en Ukraine, et il joue un rôle essentiel dans beaucoup d'autres pays également. Dans les pays de l'OCDE, les infrastructures (44 % de l'ESSG) et le SIA (32 % de l'ESSG) absorbent en moyenne plus des trois quarts des dépenses consacrées aux services d'intérêt général. Les dépenses relatives aux services d'inspection et de contrôle représentent entre 30 % et 50 % des dépenses au titre des services d'intérêt général au Canada, en Islande, au Kazakhstan, en Nouvelle-Zélande et en Ukraine. Le stockage public contribue aussi pour une bonne part à l'ESSG en Chine et en Islande. Le soutien public au système d'innovation agricole est présenté plus en détail ci-après dans la section **Évolution des approches en matière de soutien et d'action publique**.

Graphique 1.14. Soutien au titre des Services d'intérêt général : décomposition au sein de l'EST



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2015-17. La catégorie résiduelle « divers » n'est pas présentée. ISA = Innovation du Système Agricole. 1. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02. Les données pour le Viet Nam ne sont pas applicables en 2015-17. 2. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17. 3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17. 4. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport. 5. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762556>

### ***Dans beaucoup de pays, les consommateurs continuent de financer le soutien à l'agriculture***

Le soutien aux producteurs a aussi des retombées pour les utilisateurs de produits agricoles, c'est-à-dire les transformateurs, les éleveurs et les consommateurs finaux. Dans la plupart des pays étudiés ici, les prix intérieurs sont supérieurs aux prix mondiaux, ce qui accroît les coûts pour les consommateurs. Dans certains pays, des mesures sont parfois prévues pour compenser tout ou partie de ce surcoût, au moyen par exemple de subventions budgétaires versées aux transformateurs ou de programmes d'aide alimentaire. L'estimation du soutien aux consommateurs en pourcentage (ESC en %) exprime la valeur monétaire des transferts aux consommateurs en proportion des dépenses de consommation (mesurées au départ de l'exploitation). Lorsque les prix intérieurs sont supérieurs à ceux du marché mondial, ils contribuent négativement à l'ESC en %, constituant ainsi une taxation implicite des consommateurs.

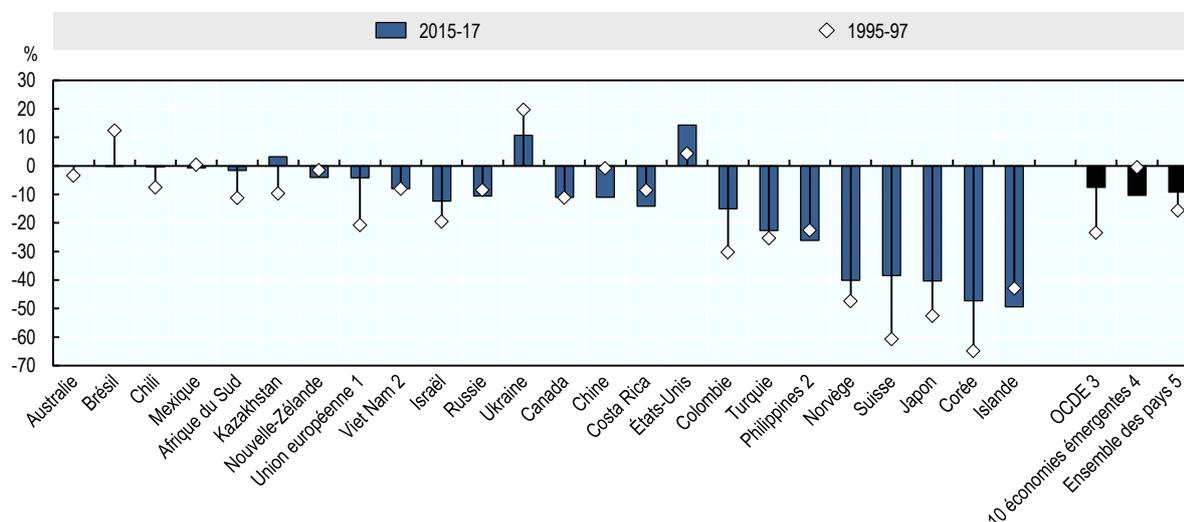
Quand l'ESC est négative, il en découle une forte redistribution qui pèse relativement plus sur les consommateurs pauvres que sur les riches, car la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages tend à diminuer à mesure que les revenus augmentent. De plus, si les petits agriculteurs sont des acheteurs nets de produits agricoles – ce qui est souvent le cas dans les économies émergentes et en développement, le soutien des prix ne peut pas aider ceux qui en ont le plus besoin. Il pénalise aussi l'industrie agroalimentaire, qui doit payer plus cher ses matières premières, en réduisant sa compétitivité sur les marchés internationaux. Enfin, ce type de soutien crée souvent d'importantes distorsions sur les marchés et dans l'économie, ce qui réduit le bien-être économique.

Dans presque tous les pays, les consommateurs sont pénalisés par la politique agricole, mais à des degrés divers (graphique 1.15). En 2015-17, la taxe implicite sur les consommateurs à laquelle correspond une ESC en % négative s'échelonnait entre moins de 1 % au Brésil, au Chili et au Mexique, et plus de 40 % en Islande, au Japon, en Corée et en Norvège. Dans tous les cas, cette ESC négative est imputable au soutien des prix du marché, qui entraîne des transferts des consommateurs aux producteurs intérieurs et, s'agissant des pays importateurs, aux contribuables. Dans certains pays émergents et en développement, le recours accru au soutien des prix du marché a alourdi la taxation implicite des consommateurs. En Chine, au Costa Rica, aux Philippines et en Fédération de Russie, où l'ESC en % est négative, elle s'est amplifiée entre le milieu des années 90 et 2015-17.

Une minorité de pays apportent à leurs consommateurs un soutien net positif, en particulier l'Ukraine (ESC en % de 11 % en 2015-17), les États-Unis (14 %) et, dans une moindre mesure, le Kazakhstan (3 %). Ce soutien revêt toutefois des formes très différentes. En Ukraine et au Kazakhstan, les prix du marché intérieur sont, en moyenne, inférieurs aux prix internationaux, ce qui bénéficie aux consommateurs aux dépens des producteurs agricoles. De leur côté, les États-Unis destinent à certaines catégories de la population des programmes d'aide alimentaire de grande ampleur qui font plus que compenser l'écart créé par des prix intérieurs légèrement supérieurs aux prix internationaux. Suite au recul du soutien des prix et au développement des programmes d'aide alimentaire, l'ESC en % calculée pour les États-Unis a plus que triplé depuis le milieu des années 90 : c'est la plus élevée de tous les pays étudiés dans le présent rapport, aussi bien en valeur absolue qu'en proportion des dépenses de consommation ou en pourcentage de l'estimation du soutien total.

**Graphique 1.15. Estimation du soutien aux consommateurs par pays, 1995-97 et 2015-17**

En pourcentage des dépenses de consommation au départ de l'exploitation



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux de soutien pour 2015-17. Une ESC en pourcentage négative correspond à une taxe implicite à la consommation.

1. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.

2. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.

3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17.

4. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

5. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762575>

## Évolution des approches en matière de soutien et d'action publique : coup de projecteur sur l'innovation agricole au service d'une croissance durable de la productivité

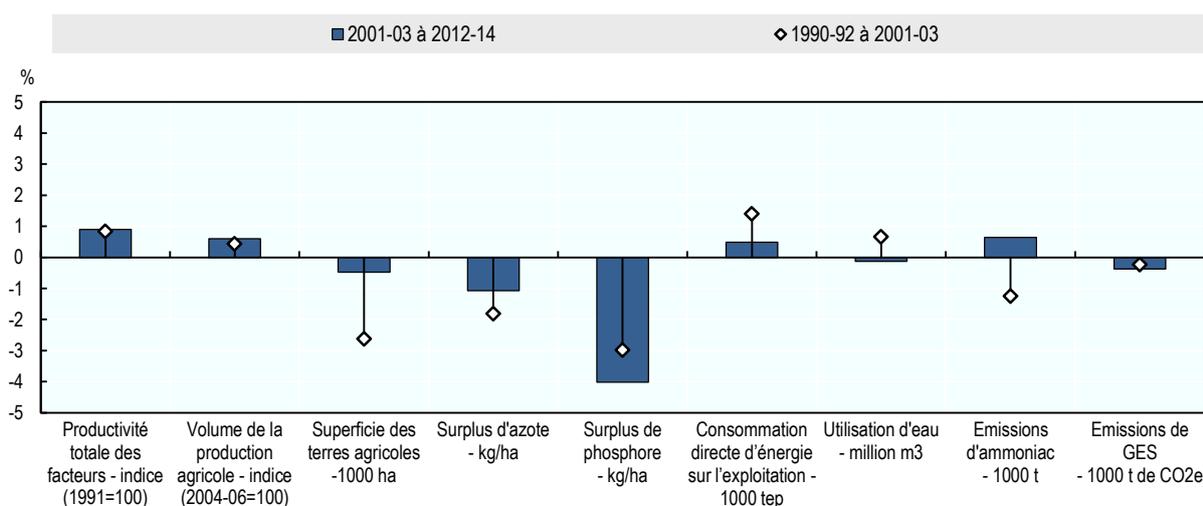
Malgré la diversité des pays étudiés dans ce rapport, les enjeux auxquels leurs secteurs agricoles sont confrontés et qui motivent leurs politiques en la matière sont globalement les mêmes. Il s'agit entre autres d'assurer la viabilité économique du secteur ; de répondre à une demande croissante d'usages alimentaires et non alimentaires des produits agricoles de base ; d'utiliser de manière plus durable les terres, l'eau et la biodiversité disponibles ; et d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter. Cette section examine plus précisément dans quelle mesure, dans les pays étudiés dans ce rapport, le cadre de l'action publique en matière d'innovation favorise la création et l'adoption d'innovations agricoles susceptibles de contribuer à la croissance durable de la productivité. Dans cette optique, deux composantes clés des systèmes d'innovation agricole sont étudiées plus avant : la création de connaissances (recherche et développement) et le transfert de connaissances (vulgarisation, formation et enseignement).

### *Le secteur agricole est confronté à d'importants enjeux*

Depuis quelques années, des améliorations sensibles de sa productivité ont permis au secteur agricole de se hisser à la hauteur des enjeux évoqués ci-dessus. Toutefois, les chiffres relatifs à la croissance de la productivité mondiale masquent des différences notables entre régions, certains pays affichant une croissance à la traîne (OCDE, 2016a ; USDA, 2017b). De plus, si, dans les pays de l'OCDE, la performance du secteur en matière de durabilité s'améliore dans certains domaines – sous l'effet notamment de la tendance à la baisse des excédents d'éléments nutritifs (graphique 1.16) –, son évolution varie cependant d'un pays à l'autre, et les moyennes nationales masquent de graves problèmes locaux. Il subsiste des pratiques agricoles non durables qui sont susceptibles de freiner la croissance durable de la productivité à long terme. Les conditions environnementales peuvent aussi constituer un obstacle à cette croissance (OCDE, 2016a). Les pays de régions émergentes et en développement, telles que l'Asie du Sud-Est, sont ainsi confrontés à des défis pressants concernant à la fois la durabilité des pratiques agricoles existantes et l'évolution des conditions environnementales (OCDE, 2017e).

#### **Graphique 1.16. Performance agri-environnementale de l'OCDE**

Taux de variation annuel moyen entre 1990-92 à 2001-03 et entre 2001-03 à 2012-14, ou dernière période disponible



Source : OCDE (2018d), *Indicateurs agri-environnementaux* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm> ; AIE (2016), *Bilans énergétiques mondiaux* (base de données), <http://www.iea.org/statistics/topics/energybalances/> ; USDA (2017a), *USDA Economic Research Service International Agricultural Productivity* (base de données), [www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity.aspx](http://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity.aspx).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762594>

### *L'innovation est un déterminant majeur de la croissance durable de la productivité*

Un important corpus de travaux indique que l'innovation – la création et l'application de connaissances nouvelles aux processus de production ou d'organisation – peut jouer un rôle décisif dans la mise en place d'une croissance durable de la productivité du secteur face au changement climatique et aux pressions exercées sur les ressources (IO, 2012 ; OCDE, 2015b). Une innovation appropriée peut stimuler la croissance de la productivité

en permettant aux agriculteurs d'accroître leur efficacité par l'adoption de nouvelles technologies et pratiques (OCDE, 2013). Elle peut aussi contribuer notablement à assurer la durabilité à long terme de cette croissance en renforçant la résilience du secteur aux défis environnementaux susceptibles de freiner la croissance et en favorisant une utilisation plus durable des ressources.

Les pouvoirs publics et la communauté internationale reconnaissent désormais l'importance de l'innovation pour la croissance durable de la productivité. Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui ont été adoptés en 2015, par exemple, soulignent la nécessité d'investir dans l'innovation et, plus particulièrement, dans le système d'innovation agricole. Le message a été réitéré en 2016 lors de la réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel, où 46 pays et l'Union européenne sont convenus de faire de l'innovation une priorité pour parvenir à une croissance durable de la productivité, moyennant notamment le changement organisationnel, la coopération intersectorielle, l'augmentation des investissements publics et privés dans la recherche et développement (R-D), l'adoption et le transfert de technologies, l'enseignement et la formation, et les services de conseil (OCDE, 2016b).

Parallèlement à l'intensification des défis auxquels le secteur est confronté, la création et le transfert de connaissances gagnent en importance, ce qui peut donner lieu à des transformations opportunes des pratiques agricoles. Face à la complexité croissante des systèmes agricoles, les exploitants devront disposer de compétences d'innovation plus pointues. Si des améliorations notables de la productivité durable peuvent être obtenues par l'adoption accrue des technologies actuelles, l'évolution des défis nécessite cependant de créer en permanence des solutions innovantes, mieux adaptées à la transformation et à la diversité de la demande. Toutefois, cela pose un problème aux systèmes d'innovation agricole (réseaux d'acteurs qui contribuent au développement, à la diffusion et à l'utilisation de nouvelles technologies agricoles et d'innovations institutionnelles), qui risquent de ne disposer que de ressources limitées pour pouvoir investir de manière équilibrée entre, d'une part, la recherche de nouvelles innovations (et l'anticipation des besoins de recherche futurs) et, d'autre part, la formation et les services de conseil qui permettent l'adoption et la diffusion des innovations par les agriculteurs (OCDE, 2016c).

### *L'innovation agricole peut être influencée par différents domaines de l'action publique*

L'innovation en agriculture subit l'incidence, non seulement des mesures axées sur l'innovation en tant que telle, mais aussi d'un large éventail de politiques visant l'ensemble de l'économie ou spécifiques au secteur agricole. Ces politiques ont été recensées dans un cadre élaboré par l'OCDE pour analyser les mesures d'incitation et de dissuasion de l'innovation (OCDE, 2015b). Parmi les politiques **visant l'ensemble de l'économie** qui influent sur les choix d'innovation figurent les orientations des politiques macroéconomiques ; la gouvernance institutionnelle ; les normes environnementales ; les mesures en matière d'investissement, de foncier, de main-d'œuvre et d'enseignement ; et les incitations à l'investissement, telles qu'un cadre réglementaire prévisible et des droits de propriété intellectuelle solides. Les politiques **agricoles**, au sens large, peuvent aussi stimuler ou entraver l'innovation dans le secteur. Comme on l'a vu précédemment dans ce rapport, les mesures agricoles internes et les mesures liées aux échanges qui faussent le marché dissuadent les producteurs d'utiliser les facteurs de production de manière plus rentable, ce qui peut décourager l'innovation. Par ailleurs, permettre aux producteurs d'affronter les risques de production et d'avoir accès à des systèmes adéquats de gestion des risques, le cas échéant, est essentiel pour améliorer l'adoption des innovations. Enfin,

les politiques d'**innovation** appuient et orientent directement le développement et la diffusion des technologies et des pratiques liées à la gestion, ainsi qu'à la production, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires et agricoles. Elles comprennent les mesures qui contribuent à la création de connaissances agricoles, telles que les investissements directs dans la recherche et développement (R-D) publique et privée et leurs institutions, ainsi que le soutien indirect à la R-D privée par le biais de crédits d'impôt, de garanties de crédit, de subventions concurrentielles et de financements de partenariats public-privé. Elles incluent aussi les mesures facilitant le transfert de connaissances agricoles, telles que les services de formation, de vulgarisation et de conseil agricoles, en plus des réseaux de collecte et de diffusion des données liées à la production agricole et la commercialisation. Une solide gouvernance des systèmes d'innovation agricole est également importante pour assurer une utilisation optimale des ressources au service de la fourniture et de l'adoption des informations nécessaires.

### *L'innovation agricole figure dans le cadre d'action de nombreux pays*

L'innovation agricole est évoquée dans le cadre d'action d'un grand nombre de pays et de régions étudiés dans ce rapport – **Australie, Canada, Corée, Costa Rica, Japon, Norvège, Suisse, Turquie et Union européenne** –, même si elle y occupe une place variable. Dans l'**Union européenne**, par exemple, deux des six priorités du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) pour 2014-20, qui finance des programmes spécifiquement consacrés à la recherche et l'innovation en agriculture, consistent à favoriser le transfert de connaissances et l'innovation, et à promouvoir l'utilisation efficace des ressources. De plus, une approche stratégique en matière de recherche et d'innovation en agriculture pour l'Union Européenne a été élaborée en 2016, en consultation avec les acteurs concernés (Commission européenne, 2016). Au **Canada**, *Cultivons l'avenir 2*, le cadre stratégique quinquennal (2013-18) pour le secteur agricole et agroalimentaire, met l'accent sur trois grands domaines prioritaires, dont l'innovation. Les provinces doivent consacrer un minimum de 25 % de leur enveloppe de financement à des programmes d'innovation. Le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, nouveau cadre stratégique pour 2018-22, ambitionne d'améliorer la compétitivité du secteur par le biais de la recherche, de la science et de l'innovation, et l'adoption de pratiques et de produits innovateurs axés sur une croissance durable (AAC, 2018). Au **Costa Rica**, la politique nationale pour le secteur agroalimentaire et le développement rural costaricains 2010-2021 met l'accent sur l'innovation et le développement technologique, tout en visant la compétitivité et la durabilité (OCDE, 2017f). En **Australie**, le Livre blanc sur la compétitivité agricole a pour objet, entre autres, de stimuler l'innovation au sein du secteur.

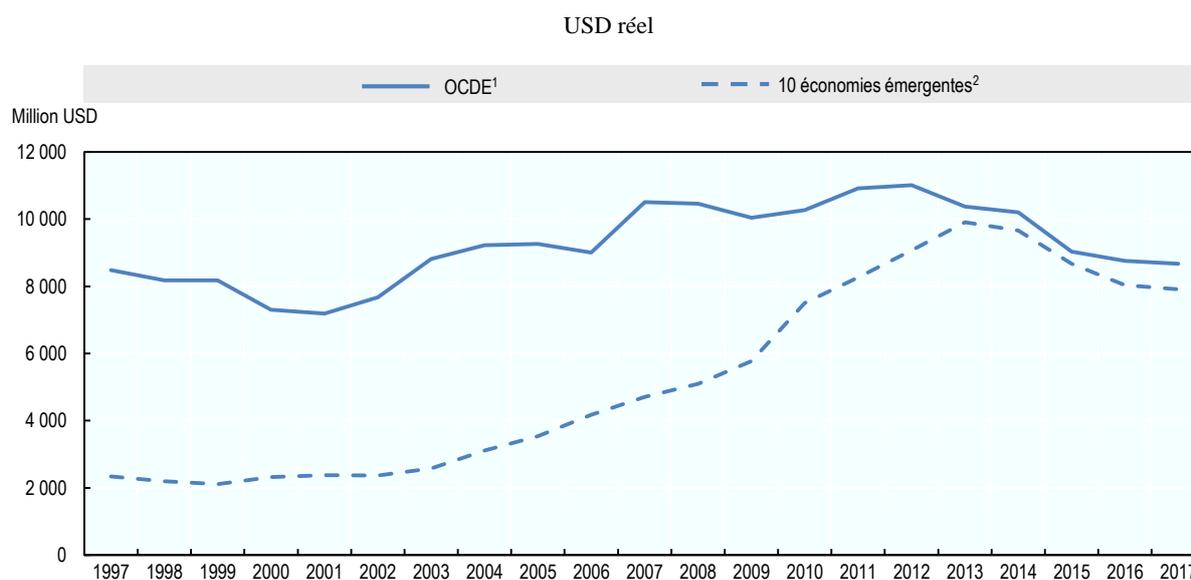
L'agriculture constitue aussi une priorité explicite d'un certain nombre de stratégies nationales d'innovation, telles que le Plan national pour la science et la technologie 2002–20 (*National Science and Technology Plan 2002–20 – NSTP*) aux **Philippines** (OCDE, 2017e), et le Treizième plan quinquennal pour l'innovation scientifique et technologique en **Chine**.

### *Si les dépenses publiques consacrées aux SIA augmentent, elles représentent cependant une part décroissante du soutien total à l'agriculture dans certaines régions*

Comme la contribution apportée par les pouvoirs publics aux SIA ne se limite pas à un soutien budgétaire, les données sur les dépenses publiques peuvent fournir une indication

de l'engagement du secteur public en faveur de la création et du transfert de connaissances. En effet, il semble que la place grandissante conférée aux systèmes d'innovation agricole dans les cadres d'action se soit traduite dans l'ensemble par une hausse des dépenses publiques qui leur sont affectées depuis vingt ans. Même si ces dépenses ont légèrement diminué ces dernières années, tant dans les pays de l'OCDE que dans les régions émergentes et en développement, elles ont en règle générale augmenté durant la période 1997-2017, les hausses particulièrement marquées constatées dans les régions émergentes et en développement résultant pour l'essentiel des évolutions intervenues en Chine (graphique 1.17).

**Graphique 1.17. Dépenses publiques pour les systèmes d'innovation agricole, 1997 à 2017**



Notes : Les valeurs sont exprimées en dollar réel en 1997, en utilisant le déflateur de PIB des Etats-Unis.

1. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La Lettonie est incluse à partir de 2004.

2. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.

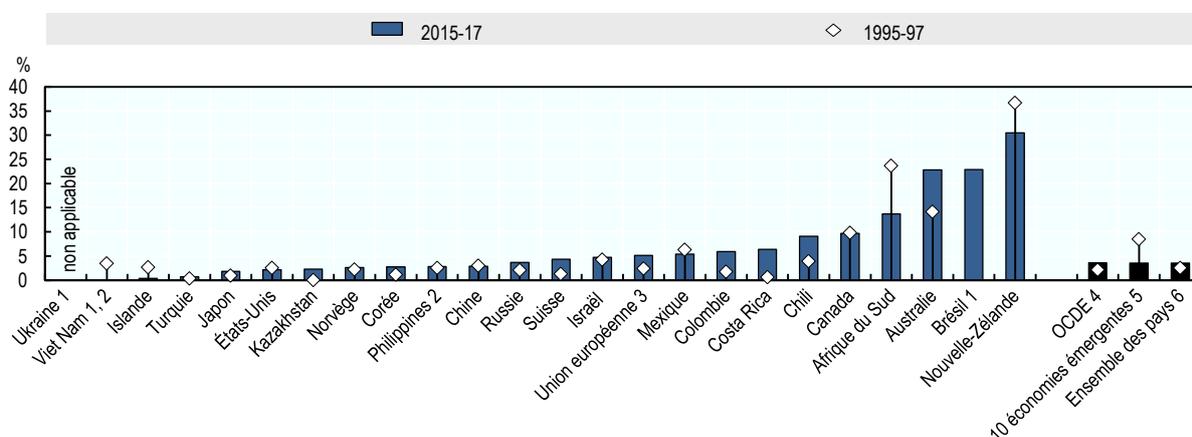
Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762613>

Toutefois, *par rapport au soutien total* au secteur, le tableau qui ressort est légèrement différent : au cours des deux dernières décennies, la part des dépenses consacrées aux SIA dans les régions émergentes et en développement a régressé de 8.4 % de l'EST en 1995-97 à 3.5 % en 2015-17. En revanche, cette part a légèrement augmenté dans l'ensemble de la zone OCDE, se hissant de 2.1 % de l'EST en 1995-97 au niveau atteint par les régions émergentes et en développement en 2015-17. De tous les pays figurant dans le rapport, c'est en Australie que les dépenses en pourcentage de l'EST ont le plus augmenté et en Afrique du Sud qu'elles ont le plus diminué (graphique 1.18). Ces différences entre les dépenses réelles et les dépenses en pourcentage de l'EST peuvent s'expliquer par le fait que, comme indiqué précédemment, le soutien accordé aux producteurs à titre individuel reste une caractéristique importante du paysage de l'action publique dans un certain nombre de pays.

Ces différences dans les dépenses publiques consacrées aux SIA selon les pays tiennent à plusieurs facteurs. Pour ce qui est de la création de connaissances, elles s'expliquent notamment par : 1) la disparité des ambitions et des champs d'investigation de la recherche agricole, les petits pays et les pays émergents concentrant en général leurs efforts sur la recherche adaptative, les pays plus grands et plus riches étant actifs dans tous les domaines et à tous les stades de la recherche ; et 2) l'importance de la recherche privée et sa complémentarité par rapport aux efforts publics. Pour ce qui est du transfert de connaissances, les rôles respectifs des acteurs privés et publics dans le financement et la dispense de conseil aux agriculteurs diffèrent nettement (voir la section sur la vulgarisation ci-après). En outre, dans nombre d'économies, il n'est pas possible de faire la distinction entre le financement de l'enseignement agricole et celui de l'enseignement en général, ce qui rend difficiles des comparaisons précises entre pays.

**Graphique 1.18. Dépenses publiques pour les systèmes d'innovation agricole, en pourcentage de l'EST par pays, 1995-97 et 2015-17**



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2015-17.

1. Brésil 1995-97, Ukraine 1995-97 et 2015-17, et Viet Nam 2015-17 ne sont pas applicables car les EST sont négatives.
2. Pour les Philippines et le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.
3. UE15 pour 1995-97 et UE28 pour 2015-17.
4. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non-membres de l'OCDE. La République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2015-17. La Lettonie est incluse dans les totaux OCDE et dans les totaux de l'UE uniquement pour 2015-17.
5. Les 10 économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Les Philippines et le Vietnam sont inclus seulement en 2015-17. L'Indonésie n'est pas incluse dans ce rapport.
6. Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays de l'OCDE, les pays membres de l'UE non-OCDE et les 10 économies émergentes.

Source : OCDE (2018b), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762632>

### ***La R-D absorbe la majeure partie des dépenses publiques consacrées aux systèmes d'innovation agricole dans nombre de régions***

S'agissant des composantes des SIA, les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la création et le transfert de connaissances, ainsi que dans la gestion des infrastructures de connaissances (comme les infrastructures des sciences de la vie

[banques de gènes, par exemple], les institutions, réseaux et centres d'excellence de la recherche agricole, et les bases de données) qui peuvent favoriser les activités de collaboration avec le secteur privé et au plan international (OCDE, 2013 ; OCDE, 2015b). Le dosage adéquat de la création et du transfert de connaissances sera inévitablement différent d'un pays à l'autre, certains donnant la priorité à la recherche et au développement (R-D) et d'autres à l'enseignement public ou à la vulgarisation.

L'engagement du secteur public dans la **recherche et développement (R-D)**, en qualité d'exécutant de la R-D, de bailleur de fonds ou des deux, peut jouer un rôle essentiel en faveur de l'innovation et contribuer ainsi à la croissance durable de la productivité. En tant qu'exécutant de la RD, le secteur public se concentre généralement sur la recherche fondamentale qui va de pair avec un horizon à long terme et des retombées incertaines. Il s'oriente aussi souvent en priorité vers des domaines présentant des aspects de « biens publics », comme les bénéfices procurés par l'environnement et les ressources naturelles (OCDE, 2013). En outre, de par le caractère de bien public de la recherche publique, celle-ci encourage la diffusion et la transmission de connaissances aux agriculteurs. L'engagement du secteur public dans la R-D peut aussi favoriser l'investissement privé, soit dans le cadre du cofinancement de projets de recherche, de partenariats public-privé ou de l'introduction d'une activité de R-D dans des projets qui tirent parti des retombées des connaissances produites par la R-D publique. De plus, d'après les estimations, les investissements publics dans la R-D agricole ont des impacts notables sur la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) et sur la compétitivité (Alston, 2010). De fait, les dépenses publiques consacrées à la R-D agricole se sont révélées plus efficaces pour favoriser une croissance durable de la productivité agricole que d'autres dépenses publiques en agriculture, telles que les subventions à l'irrigation et aux engrais (Diaz-Bonilla, Orden et Kwiecinski, 2014).

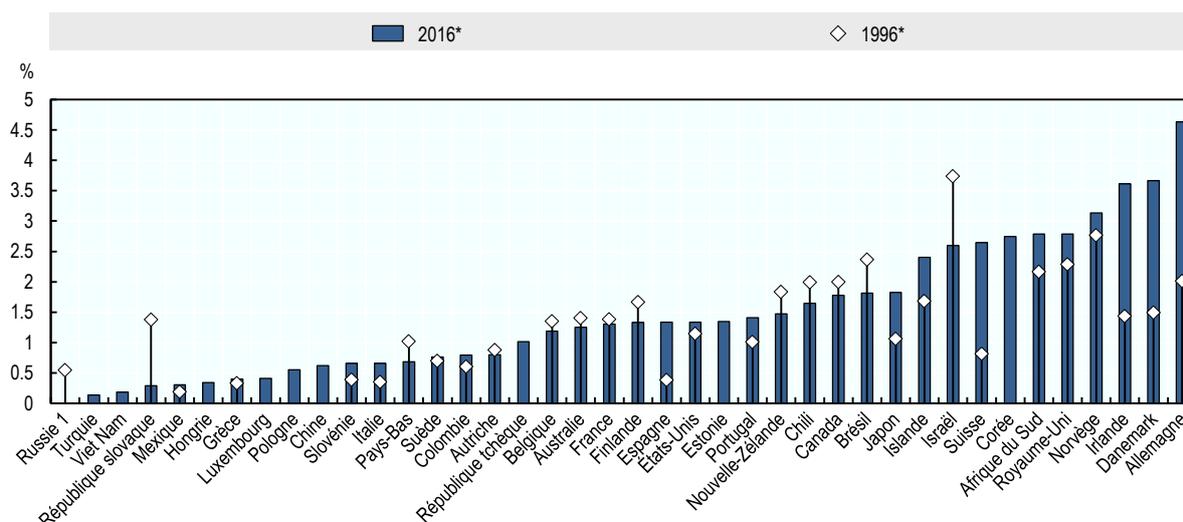
Le secteur public reste la principale **source de financement** de la R-D agricole, que celle-ci soit effectuée par des organismes publics ou par des organismes privés (OCDE, 2015b ; OCDE, 2013). Dans un certain nombre de pays, la mission de la recherche publique a été élargie aux questions environnementales, alimentaires et autres. Son objet s'est aussi déplacé du secteur agricole primaire à l'innovation tout au long de la filière alimentaire et aux innovations non technologiques, par exemple institutionnelles ou commerciales (OCDE, 2013). Dans la zone OCDE comme dans les régions émergentes et en développement, la R-D constitue la part principale des dépenses publiques consacrées aux systèmes d'innovation agricole en pourcentage du soutien total. Dans la zone OCDE, en 2015-17, la R-D agricole a absorbé 2 % du soutien total, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui des économies émergentes et en développement (1.9 %) durant cette même période.

Les chiffres relatifs à l'intensité de R-D (part des crédits budgétaires de R-D agricole en pourcentage de la valeur ajoutée agricole) au niveau des pays permettent de mieux cerner les efforts des pouvoirs publics. Entre 1996 et 2016, l'intensité de R-D a augmenté dans plusieurs pays pour lesquels des données comparables sont disponibles, notamment l'**Allemagne**, le **Danemark**, l'**Irlande**, les **États-Unis**, la **Norvège**, la **Suisse**, l'**Espagne** et le **Japon**, mais elle a diminué dans d'autres, ce qui laisse penser que dans certains pays, les financements publics ne suivent pas le rythme de croissance du secteur agricole (graphique 1.19). Parfois, bien que confrontée à un recul des dépenses publiques, la R-D en sciences agricoles a néanmoins bénéficié d'une hausse des financements du secteur privé, comme en **Australie**, par exemple, où les sociétés de recherche-développement rurale (*Rural Research and Development Corporations* – RDC) ont été cofinancées par un prélèvement sur les producteurs (OCDE, 2013 ; voir aussi section ci-après), même si

cela n'a pas suffi pour juguler la baisse des dépenses totales. Aux **États-Unis**, la part des dépenses publiques a diminué sous l'effet de l'accroissement sensible des efforts consentis par le secteur privé, de sorte qu'en 2016, les financements publics représentaient moins d'un quart du total (OCDE, 2016d).

### Graphique 1.19. Intensité de la R&D publique dans les sciences agricoles, 1996 et 2016

Crédits budgétaires publics de recherche et développement (CBPRD) en sciences agricoles, en pourcentage de la valeur ajoutée agricole



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux en 2016.

\* ou dernière année disponible: 2016 est remplacé par 2015 pour la Belgique, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, la Corée, la Pologne, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis; par 2014 pour l'Islande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Suisse; par 2013 pour le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie; et par 2010 pour le Viet Nam. 1996 est remplacé par 1995 pour la Nouvelle-Zélande.

1. Pour la Fédération de Russie, pas de données récentes disponibles.

Source : OCDE (2017d), « Recherche et Développement », *Statistiques de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>, et pour le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Afrique du Sud et le Viet Nam : ASTI (2017), *Agricultural Science and Technology Indicators* (database), [www.asti.cgiar.org/data](http://www.asti.cgiar.org/data).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762651>

### *Le soutien du secteur public sert de plus en plus à susciter l'engagement du secteur privé dans la R-D*

En plus de financer la recherche publique, les gouvernements jouent un autre rôle important qui consiste à apporter un **soutien** direct et indirect à **l'investissement et à la participation du secteur privé** dans la R-D agricole. L'investissement privé, qui est plus faible en agriculture que dans d'autres secteurs en raison de la petite échelle des exploitations et des entreprises agroalimentaires, va généralement aux grandes entreprises d'agrofourmiture et de transformation alimentaire, et à des secteurs tels que ceux du matériel agricole et des semences (OCDE, 2015d).

Pour encourager une participation accrue des acteurs privés à la R-D, les pouvoirs publics adoptent un large éventail de mesures. Des fonds publics sont souvent alloués directement à des **projets** d'ampleurs diverses, qui sont sélectionnés par mise en concurrence. Tel est

notamment le cas du fonds binational **États-Unis-Israël** pour la recherche et le développement en agriculture (*Binational Agricultural Research and Development – BARD*) (BARD, 2012) ; des programmes de centres d'excellence scientifique et de centres de compétence en **Estonie** (OCDE, 2018e) ; et des subventions à l'innovation dans la préservation des ressources (*Conservation Innovation Grant – CIG*) aux **États-Unis**, qui visent à stimuler l'innovation publique et privée, y compris des agriculteurs, dans le domaine de l'entretien des ressources naturelles (USDA NRCS, s.d.). Parmi les autres dispositifs de financement direct figurent les **partenariats public-privé (PPP)**, auxquels on recourt de plus en plus pour tirer parti des synergies entre les capacités de recherche publiques et privées, et pour stimuler l'investissement privé dans les innovations ayant un caractère de biens publics (OCDE, 2013). C'est ainsi que le **Chili** favorise les PPP et les financements concurrentiels en faveur de la R-D agricole. Au **Brésil**, Embrapa, l'agence de recherche du ministère de l'Agriculture, qui développe ses partenariats avec des acteurs tant privés que publics, vient de conclure un accord avec l'association des producteurs de coton. Aux **Pays-Bas**, la stratégie nationale de R-D prévoit le financement de PPP dans les secteurs dits « de premier rang » de l'économie, dont l'agriculture (OCDE, 2015f).

Des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande recourent à des dispositifs de cofinancement, auxquels contribuent les producteurs, pour démultiplier la participation du secteur privé à la R-D. En **Nouvelle-Zélande**, par exemple, 29 % des dépenses publiques consacrées à la R-D agricole en 2017 ont été affectées aux partenariats pour la croissance du secteur primaire (*Primary Growth Partnerships – PGP*), qui bénéficient en principe d'une contribution équivalente du secteur. Ces PGP visent à stimuler la productivité, la croissance économique et la durabilité des secteurs primaire, forestier et alimentaire (OCDE, 2013). Les investissements couvrent l'enseignement et l'amélioration des compétences, la R-D, la commercialisation, le développement commercial, et le transfert de technologies. En **Australie**, les sociétés de recherche-développement rurale (RDC) constituent le principal outil employé par les autorités pour soutenir l'innovation en milieu rural et stimuler la croissance de la productivité agricole. Ces sociétés sont le fruit d'un partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur, qui les ont créées pour financer et définir en commun l'orientation stratégique en matière de R-D dans le secteur primaire, d'investissement dans la R-D, et d'adoption ultérieure des résultats de la R-D. Leur financement est assuré par un mécanisme de prélèvements qui permet de recouvrer des contributions auprès des agriculteurs, complétées par des crédits équivalents des pouvoirs publics jusqu'à des plafonds fixés par la loi.

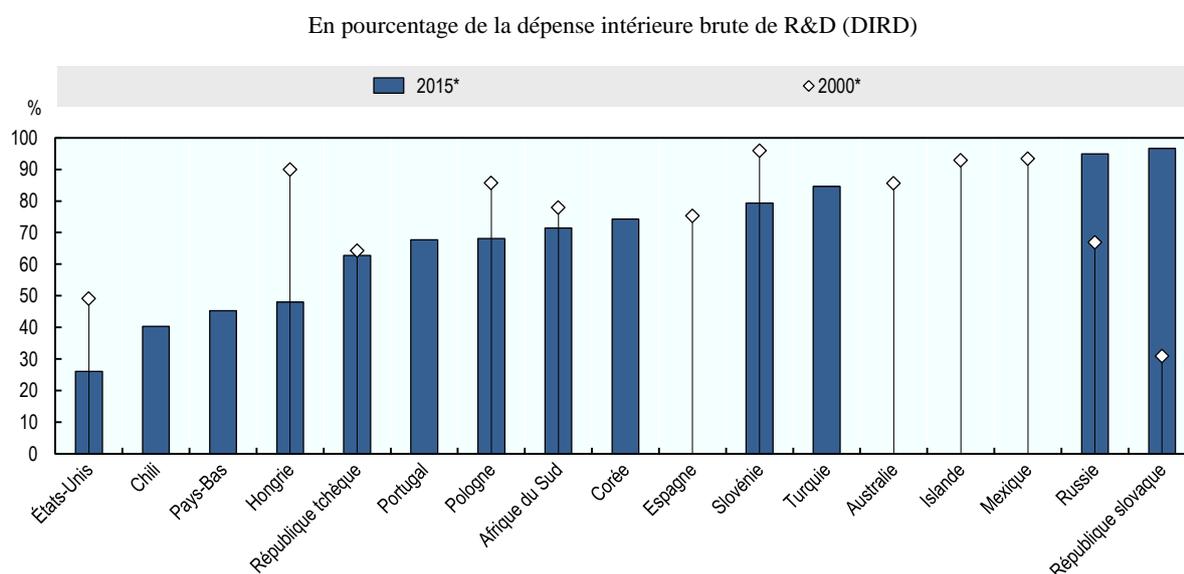
En plus des formes directes de financement, les pouvoirs publics ont adopté toute une gamme de mécanismes de financement, tels que les **crédits d'impôt de R-D** et les **garanties de crédit** au secteur, le **capital-risque**, et les « mécanismes d'attraction » tels que les **prix d'innovation** ou les **garanties de marché (GM)** (OCDE, 2013). Des avantages fiscaux sont accordés à la R-D par la majorité des pays, dont les **Philippines**, le **Viet Nam**, le **Canada** et la **Corée**, par exemple (OCDE, 2013 ; OCDE, 2017e). En **Corée**, la cité industrielle dédiée à l'alimentaire FOODPOLIS, plateforme axée sur la R-D et sur l'exportation, propose des exonérations fiscales aux entreprises participantes.

### *Le secteur public demeure néanmoins un exécutant essentiel de la R-D agricole dans la plupart des pays*

Dans la plupart des pays étudiés dans ce rapport, le secteur public joue aussi un rôle de premier plan dans l'exécution de la R-D agricole. D'une manière générale, la part de la R-D exécutée par les pouvoirs publics est plus élevée pour la R-D en sciences agricoles et

en agriculture que pour la R-D totale (OCDE, 2013). En 2015, la R-D agricole effectuée par des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur représentaient 60 % des dépenses totales (publiques et privées) consacrées aux sciences agricoles dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles, et plus de 90 % des dépenses totales dans certains cas (graphique 1.20). Certes il peut exister des incohérences entre les données dans le temps, mais l'évolution de cette part entre 2000 et 2015 se révèle néanmoins hétérogène en raison d'un engagement plus important du secteur privé dans certains pays ou, parfois, du recul de la R-D publique. Les efforts du secteur privé se concentrent en général sur le secteur des semences et l'industrie agroalimentaire (OCDE, 2016d). Toutefois, les données sur la participation du secteur public et du secteur privé sont limitées pour la majorité des pays, et on peut penser que la part du secteur public est même plus élevée dans les économies émergentes et en développement. Parmi les exemples de R-D agricole effectuée par le secteur public figurent la mise au point de nouvelles variétés de riz au **Viet Nam** (OCDE, 2017e), la recherche sur les sols, l'eau et le climat en **France** (plan « Agriculture-Innovation 2025 »), l'élaboration de technologies d'adaptation au changement climatique aux **États-Unis** (via un réseau de pôles climat régionaux), et en **Nouvelle-Zélande**, la recherche-développement sur les technologies d'atténuation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, effectuée au Centre néo-zélandais de recherche sur les gaz à effet de serre agricoles (*New Zealand Agricultural Greenhouse Gas Research Centre – NZAGRC*).

**Graphique 1.20. Dépenses publiques et des institutions supérieures pour la R&D en sciences agricoles, dans certains pays, 2000 et 2015**



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux de la dernière année présentée. \*ou dernière année disponible: 2015 est remplacé par 2014 pour la République tchèque, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la Slovénie, la Turquie et les États-Unis; et par 2013 pour la Hongrie et l'Afrique du Sud. 2000 est remplacé par 2003 pour le Mexique ; par 2002 pour l'Australie ; par 2001 pour l'Afrique du Sud ; et par 1999 pour l'Islande.

Source : OCDE (2017d), « Recherche et Développement », *Statistiques de l'OCDE* (base de données), <http://stats.oecd.org/>; pour les États-Unis : USDA (2017a), *Agricultural Research Funding in the Public and Private Sectors*, <https://www.ers.usda.gov/data-products/agricultural-research-funding-in-the-public-and-private-sectors/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933762670>

*Les collaborations de recherche régionales et internationales sont importantes pour relever les défis régionaux et mondiaux*

Les pouvoirs publics jouent aussi un rôle essentiel en facilitant les **collaborations de recherche régionales et internationales** au sein de projets et de réseaux ou à des fins de renforcement des capacités. La collaboration en matière de R-D offre aux pays un moyen précieux d'optimiser leurs ressources de recherche nationales et de bénéficier de la spécialisation et des retombées internationales de la recherche, ce qui leur permet de relever plus efficacement les défis communs (OCDE, 2013). Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le *Global Forum for Agricultural Research* (GFAR), l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, le réseau INNOVAGRO, et la Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement (CMRAD) constituent quelques exemples notables de collaboration (OCDE, 2013). Dans certaines régions, les collaborations de recherche transnationales sont explicitement prévues par la politique d'innovation, comme dans l'**Union européenne**. Si cette politique a pour principal objectif de coordonner la recherche entre les États membres de l'UE, des pays tiers peuvent cependant aussi y participer dans certains cas.

*Il existe une grande variété de modèles en matière de financement et de fourniture des services de vulgarisation, de formation et de conseil*

Au-delà de la R-D agricole, la capacité du système d'innovation agricole à contribuer à la croissance durable de la productivité dépend de la mise à disposition de **services efficaces de vulgarisation, de formation et de conseil** par une pluralité d'acteurs. Ces services sont importants car non seulement ils facilitent l'accès des exploitants aux technologies et aux connaissances, et leur adoption de celles-ci, mais aussi ils favorisent leur participation à des réseaux d'innovation et leur permettent de formuler leurs demandes particulières (OCDE, 2013). Les services de conseil peuvent aussi compenser jusqu'à un certain point le manque de compétences ou de formation des exploitants en leur fournissant des informations à l'appui de l'innovation (OCDE, 2016b).

Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que les services de vulgarisation et de conseil continuent de répondre aux demandes variées d'une population agricole de plus en plus diverse. Lorsque des services de conseil sont indispensables pour assurer la fourniture de biens publics, mais ne sont pas forcément rémunérateurs pour le secteur privé, un financement public peut être nécessaire. Dans certains pays, l'association de prestataires publics et privés permet d'optimiser les services de conseil. Même si la vulgarisation agricole est pilotée par les exploitants, les pouvoirs publics peuvent toutefois y contribuer en encourageant les technologies et les pratiques respectueuses de l'environnement (OCDE, 2013).

Si le secteur public exerce une fonction importante de conseil dans certains pays, dans d'autres les organisations de producteurs ont toujours joué un rôle majeur, parfois moyennant un cofinancement public. Dans certains pays, le secteur public soit s'est désengagé de la fourniture directe de conseil, soit se contente désormais d'assurer l'accès aux conseils dispensés par les diverses sources (OCDE, 2016b).

La **gestion agroenvironnementale** constitue généralement l'un des domaines d'intervention privilégié du système public de vulgarisation agricole. Les données disponibles permettent d'estimer que les dépenses publiques consacrées à ce type de services sont importantes, même si elles ne représentent qu'une très petite part du soutien

public total au secteur (OCDE, 2015c). Néanmoins, bien qu'important, l'investissement public dans les services de formation, de vulgarisation et de conseil ne constitue que l'un des outils dont disposent les pouvoirs publics pour favoriser une montée en puissance de la croissance durable de la productivité : un autre moyen essentiel est l'élargissement des mesures d'incitation actuelles à l'adoption de pratiques et de technologies, évoquées précédemment.

Les systèmes de vulgarisation en place assurent un nombre croissant de services, qui vont des conseils techniques et financiers à la mise en œuvre des politiques. Les modèles de financement et de prestation de ces services sont également variés, et l'arsenal des solutions optimales d'appui à la stratégie de développement agricole des pays est très diversifié (OCDE, 2015c). Ces deux dernières décennies, on a assisté à un recul de la fourniture de conseil par les pouvoirs publics au profit de services assurés par des organismes privés dans le cadre de combinaisons diverses de financement public et privé. Alors que les systèmes de vulgarisation sont intégralement financés et gérés sur fonds publics dans certains pays (**Belgique, Italie, Grèce, Slovénie, Suède, Espagne, Portugal, Luxembourg, Japon, et Pologne**, par exemple), ils le sont sur fonds privés dans d'autres pays (**Angleterre, Pays-Bas et Nouvelle-Zélande**, par exemple). Dans des pays tels que le **Canada**, le **Chili** et l'**Irlande**, ces services sont assurés à la fois par des institutions publiques et des entreprises privées, les exploitants finançant tout ou partie des coûts. Enfin, certains systèmes sont cogérés par des organisations de producteurs (par exemple en **Autriche**, au **Danemark**, en **France** et en **Finlande**), le financement étant assuré par les pouvoirs publics, les organisations de producteurs, et des producteurs à titre individuel. Aux **États-Unis**, on rencontre ces quatre dispositifs (OCDE, 2015c). La tendance à la privatisation de la vulgarisation agricole fait parfois craindre une perte d'efficacité du système d'innovation agricole (OCDE, 2015c), mais les financements tant publics que privés ont un rôle à jouer dans un grand nombre de cas, et ils sont fonction des politiques et des ressources publiques, de la nature des enjeux, du type de prestataire et de l'objet de la mesure.

Les **initiatives de groupes de pairs** constituent l'une des approches innovantes de la vulgarisation agricole qui sont apparues ces dernières années. Elles encouragent le dialogue entre facilitateurs et agriculteurs en permettant aux facilitateurs de mieux cerner ce qui rend les agriculteurs véritablement réceptifs aux conseils. La vulgarisation entre agriculteurs est aussi considérée comme un moyen de garantir une diffusion plus efficace de l'information (OCDE, 2015c). Les initiatives de groupes de pairs ou de coopératives essentiellement locales se développent plus particulièrement en Europe. En **Irlande**, par exemple, les groupes de discussion entre agriculteurs ou « groupes de transfert de connaissances » sont devenus un vecteur important d'interaction entre conseillers du secteur public et exploitants. En 2015, les autorités irlandaises ont lancé le tout dernier dispositif de groupes de transfert de connaissances, spécialement axé sur la rentabilité, l'élevage, la santé animale et la durabilité environnementale (Teagasc, 2017). La **Suède** met en œuvre aussi une initiative de groupes de pairs concernant l'utilisation des éléments nutritifs (OCDE, 2015c). Une autre méthode de vulgarisation agricole de plus en plus répandue consiste à mettre en œuvre un dispositif d'information et de vulgarisation faisant appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC), comme le programme de vulgarisation en ligne des **Philippines** (OCDE, 2017e).

Les activités de vulgarisation traitent de thématiques très diverses. Elles prennent la forme de services de conseil pour une utilisation durable des terres en **Islande** (Stjornarradid, 2016) et en **Australie** (OCDE, 2015c ; Landcare, 2017) ; de formation et de vulgarisation dans le domaine des pratiques d'économies d'eau en **Turquie** ; de

programmes de vulgarisation expressément axés sur les petits exploitants pauvres comme au **Chili** (OCDE, 2015c), au **Mexique** et en **Afrique du Sud** (DAFF, s.d.) ; de formation à la gestion des risques au **Royaume-Uni (Irlande du Nord)** ; et de formation à l'adaptation au changement climatique au **Chili**, au **Costa Rica** (OCDE, 2017f), en **Nouvelle-Zélande** (MPI, 2017) et dans certains États membres de l'**Union européenne**, par exemple. Les **États-Unis** procurent une assistance technique publique aux propriétaires terriens par le biais de divers programmes et pratiques de protection de l'environnement, tels que le programme de bonne gestion de l'environnement (*Conservation Stewardship Program – CSP*), dont l'objet est d'aider les producteurs à conserver et améliorer la qualité des sols, de l'eau, de l'air et autres ressources naturelles connexes.

### *L'enseignement agricole doit mieux prendre en compte l'évolution des besoins*

Parallèlement à la vulgarisation, l'enseignement agricole est essentiel pour doter les agriculteurs des compétences, des moyens de compréhension et de la capacité d'innovation dont ils ont besoin pour susciter une croissance durable de la productivité. Il est également indispensable pour former des spécialistes, des chercheurs et des prestataires de services qui soient capables de renforcer la pertinence et l'efficacité des systèmes d'innovation agricole. Outre des connaissances techniques dans des domaines tels que la production, la transformation, les industries agroalimentaires et les biotechnologies, les diplômés ont besoin de compétences professionnelles, telles que les capacités de direction, de communication, de facilitation et d'organisation nécessaires à la gestion des systèmes d'innovation agricole.

Dans nombre de pays étudiés dans ce rapport, l'enseignement supérieur dans le domaine de l'agriculture est dominé par des universités publiques (souvent régionales), susceptibles de bénéficier de fonds privés. Dans certains pays, il existe à la fois des universités agricoles, et des départements d'agriculture dans des universités généralistes. L'enseignement agricole appliqué est assuré par des établissements techniques (à finalité professionnelle) publics et privés (OCDE, 2013).

Toutefois, d'une manière générale, l'enseignement agricole spécialisé est devenu moins attractif pour les étudiants de nombreux pays développés, ce qui a pu ralentir l'adoption des innovations dans le secteur (OCDE, 2013). Font figure d'exception en la matière les **Pays-Bas** qui ont adapté et élargi avec succès leurs programmes d'enseignement pour répondre aux nouveaux besoins (OCDE, 2015f). En revanche, l'enseignement agricole continue d'attirer les étudiants des économies émergentes et en développement, qui représentent aussi une part significative des étudiants en agriculture de certains pays de l'OCDE (dont les **États-Unis**, l'**Australie**, le **Canada** et les **Pays-Bas**) (OCDE, 2015e ; 2016d ; 2015f ; 2015g).

## Évaluation du soutien et des réformes

Sur la période 2015-17, les politiques de soutien des 51 pays examinés dans le présent rapport ont apporté au total une aide de 620 milliards USD (556 milliards EUR) par an en moyenne à l'agriculture, dont environ 78%, soit 484 milliards USD (434 milliards EUR) par an, versés directement aux producteurs individuels. En 2015-17, 15 % des recettes agricoles brutes provenaient des mesures de soutien aux producteurs agricoles.

L'accroissement futur de la demande de produits alimentaires variés et de qualité ouvre des perspectives intéressantes à l'agriculture. Toutefois, pour répondre de façon durable à

cette demande dans le contexte du changement climatique, le secteur agricole devra relever un certain nombre de défis. Il devra notamment devenir plus réactif aux incertitudes qui se profilent, plus résilient face aux chocs météorologiques, aux chocs sur le marché ou à d'autres crises, et plus performant sur le plan environnemental. En ce qui concerne le climat, par exemple, la production agricole est à l'origine d'une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Cette part est certes très variable parmi les pays étudiés ici, mais il est indispensable de réduire les émissions agricoles pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris conclu à la COP21. Dans la plupart des pays, des stratégies clairement définies concernant la contribution de l'agriculture à la réduction des émissions doivent encore être élaborées et appliquées. Face aux opportunités et aux défis évoqués ci-dessus, il est important d'avoir des politiques agricoles efficaces et efficientes, capables de promouvoir le développement d'un secteur productif, durable et résilient.

***Des services d'intérêt général adéquats sont nécessaires pour équiper le secteur agricole dans la perspective des défis à venir***

Pour renforcer la capacité du secteur à répondre aux opportunités et aux défis à venir, plusieurs services d'intérêt général seront déterminants. Ils comprennent diverses formes d'infrastructures matérielles et immatérielles, des actions appropriées en faveur de la biosécurité et un système d'innovation agricole qui fonctionne bien et qui est adapté aux besoins du secteur. Globalement, les services d'intérêt général ont représenté environ 14 % du soutien total à l'agriculture, soit 86 milliards USD (78 milliards EUR) par an entre 2015 et 2017. Étant donné la prédominance des transferts aux producteurs individuels dans de nombreux pays, il devrait être possible de réduire la part du soutien direct et de réorienter les dépenses agricoles au profit de services d'intérêt général à même de favoriser les performances à long terme du secteur, lui permettant ainsi de mieux capitaliser sur les opportunités et de faire face aux défis.

En plus de garantir des moyens suffisants et stables aux systèmes d'innovation agricole (SIA), les mécanismes de gouvernance doivent assurer la pertinence et l'efficacité des financements. Dans certains cas, cela passe par la collaboration entre des acteurs publics et privés, par exemple dans le domaine des services de vulgarisation et de conseil, ou dans celui de la recherche-développement (R-D). La collaboration aux niveaux national, régional et international peut aussi aider à maximiser les gains tirés des ressources locales, à bénéficier de la spécialisation et des externalités de connaissances, comme en témoignent un certain nombre d'initiatives régionales et internationales en cours dans le domaine de la recherche. La coopération internationale pourrait être facilitée par l'élimination de certaines contraintes institutionnelles, par exemple. Quant au financement public des SIA, il serait sans doute plus efficace s'il se concentrait sur des domaines que le secteur privé ne couvre pas.

En ce qui concerne les autres services d'intérêt général dont le secteur a besoin, les investissements dans les infrastructures physiques et les infrastructures de la connaissance, des TIC aux moyens de transport, sont essentiels pour la fourniture et l'utilisation de services importants et peuvent aider à renforcer les liens des agriculteurs avec les marchés, les sources de connaissances et d'autres systèmes. De même, en matière de biosécurité, il est important de maintenir l'accès aux marchés d'exportation et de réduire les risques d'apparition de parasites et de maladies préjudiciables aux activités agricoles. Des investissements appropriés dans des services vétérinaires et phytosanitaires qui encouragent les producteurs à prendre leurs propres mesures de prévention sont également indispensables.

- Les pays devraient donc **réorienter le soutien à l'agriculture vers les services d'intérêt général** utiles au secteur lorsque cela peut produire un avantage net pour l'ensemble de la société. En particulier, des systèmes d'innovation agricole qui fonctionnent bien, des actions appropriées et fondées sur des données scientifiques en matière de biosécurité et des investissements dans les infrastructures (physiques ou autres) adaptées sont nécessaires pour mieux préparer le secteur agricole à saisir les opportunités et à relever les défis de demain. Réorienter le soutien aux producteurs vers les services d'intérêt général peut aussi être un moyen d'affranchir peu à peu le secteur de formes d'aide qui créent des distorsions.
- En particulier, **des investissements appropriés dans la recherche, complétés par un effort de diffusion des résultats correspondants auprès des agriculteurs**, peuvent être très utiles pour aider le secteur à faire face à l'évolution des besoins et aux nouveaux défis. S'il est vrai qu'en matière de connaissances agricoles, le choix entre les activités de création et de transfert sera nécessairement différent selon les pays, la priorité étant donnée tantôt à la R-D, tantôt à l'enseignement public et à la vulgarisation, les gouvernements devraient s'efforcer de trouver chaque fois que possible un équilibre entre les investissements. La collaboration entre le secteur public et le secteur privé en matière de création et de transfert de connaissances – aux niveaux national, régional et international, le cas échéant et dans la mesure du possible – devrait être encouragée. Les fonds publics devraient être orientés en priorité vers les innovations que le secteur privé ne peut pas financer, généralement celles qui ont un impact à long terme, par exemple tout ce qui favorise la durabilité, ou celles qui visent à créer des externalités positives ou à éviter des externalités négatives. Les pays devraient aussi évaluer leurs systèmes d'innovation de façon à s'assurer qu'ils rentabilisent au mieux les investissements et n'ont pas d'effet d'éviction sur le secteur privé.

*Mieux cibler le soutien aux producteurs est également essentiel pour atteindre les objectifs assignés au secteur*

Dans le cadre de l'enveloppe des transferts aux producteurs individuels, il est également possible d'améliorer le ciblage des aides de manière à mieux aligner les instruments utilisés sur les objectifs que les pays assignent au secteur. Dans plusieurs pays de l'OCDE, les paiements subordonnés à des méthodes de production particulières ou assortis de contraintes agro-environnementales facultatives ou obligatoires tendent à augmenter en proportion du total des transferts, même s'ils partent de très bas. Cette évolution reflète l'importance croissante des enjeux sociétaux tels que la performance environnementale du secteur ou le bien-être des animaux, mais aussi les attentes collectives vis-à-vis des biens publics que l'agriculture devrait être en mesure de fournir, comme l'entretien des paysages agricoles et la biodiversité. Les paiements conditionnels sont un instrument efficace pour atteindre les objectifs d'une politique lorsqu'ils visent des bénéficiaires et des investissements pénalisés par une allocation inefficace des ressources du fait des défaillances du marché (par exemple, dans le cas des externalités environnementales de l'agriculture et des biens publics).

Il serait tout à fait possible, dans le cadre des budgets existants, de réorienter le soutien aux producteurs individuels vers des paiements axés sur des objectifs sectoriels bien définis et mesurables ainsi que sur des objectifs sociétaux plus larges. Les mesures de

soutien aux agriculteurs financées par l'impôt se composent essentiellement de paiements qui ne visent aucun bénéficiaire ou résultat particulier, ce qui nuit à leur efficacité. Ce sont des paiements directs reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou les revenus agricoles – dont le niveau augmente dans les pays de l'OCDE – ainsi que des paiements au titre de la production et des intrants variables sans contraintes. Ces aides sont souvent utilisées pour soutenir les revenus agricoles. Or, de manière générale, les mesures de soutien des revenus ne ciblent pas correctement les ménages qui en ont besoin et elles privilégient souvent les grandes exploitations lorsqu'elles reposent sur la production passée.

- Les pouvoirs publics devraient donc s'efforcer de **repérer et cibler les défaillances du marché qui conduisent à la persistance de bas revenus** dans l'agriculture. Il est essentiel de mieux comprendre la situation financière des ménages agricoles – et de voir en quoi elle diffère de celle des autres ménages – pour pouvoir définir les objectifs de niveau de revenu propres au secteur et choisir les instruments d'action appropriés.
- Idéalement, les paiements aux producteurs devraient cibler la production des biens et services non marchands recherchés par la société (par exemple une amélioration des performances environnementales, le bien-être des animaux, ou d'autres enjeux de société). Bien calibrer ces paiements nécessite des informations sur l'ampleur du problème à résoudre et sur le coût marginal de la solution à y apporter. Ces informations peuvent être difficiles à obtenir, ou excessivement coûteuses. Cependant, certains indicateurs indirects (souvent déjà appliqués à des objectifs ayant trait aux ressources naturelles) et l'offre accrue de données mises à disposition par les technologies modernes de l'information devraient aider à surmonter ces problèmes.
- Les paiements devraient **aussi être subordonnés à l'obtention des résultats et des biens publics demandés** par la société. Les critères d'écoconditionnalité actuels pourraient devenir obligatoires, servant ainsi, de point de référence pour la fourniture de biens publics et résultats environnementaux nouveaux et plus ambitieux, au titre des paiements de soutien.

***Le recours aux formes de soutien les plus génératrices de distorsions mine les efforts déployés pour améliorer la productivité et la durabilité dans le secteur agricole***

La réorientation du soutien agricole vers les services d'intérêt général et les aides ciblées en faveur des producteurs aidera le secteur à relever le défi que pose une croissance durable de la productivité dans le contexte du changement et des incertitudes climatiques. Toutefois, force est de constater que cet effort se heurte actuellement aux effets de distorsion particulièrement graves que certaines mesures prises par les pays continuent d'exercer sur la production et les échanges. En 2015-17, près des deux tiers du soutien total aux producteurs reposaient sur des mesures qui faussent gravement la production et les échanges.

Par exemple, face au changement climatique et à la pression sur les ressources, l'innovation est appelée à jouer un rôle décisif pour permettre une croissance durable de la productivité. Mais en isolant les agriculteurs des signaux du marché, les pays empêchent aussi leur système d'innovation agricole de se développer. Il sera impossible de rentabiliser au maximum les investissements publics dans la création et le transfert de

connaissances, ainsi que les efforts déployés pour mobiliser le secteur privé, si les producteurs ne sont pas incités comme il convient à adopter les innovations.

De fait, les mesures de soutien qui faussent la production et les échanges sont incompatibles avec des entreprises agricoles et alimentaires compétitives, durables, productives et résilientes. Le fait d'être exposé à la concurrence sur les marchés nationaux et internationaux encourage l'innovation dans l'exploitation. Or, près de 60 % du soutien agricole aux producteurs passe par des mesures qui maintiennent les prix intérieurs à un niveau plus élevé que les prix internationaux. Le soutien des prix du marché isole les producteurs des signaux du marché et empêche les ajustements à l'intérieur du secteur en orientant la production et les ressources vers des produits fortement protégés. Cela n'incite guère à innover – ni pour adopter des technologies plus efficaces et plus durables, ni pour améliorer la qualité des produits et développer de nouveaux marchés.

Les formes de soutien les plus génératrices de distorsions sont également incompatibles avec l'objectif d'amélioration de la durabilité environnementale du secteur et elles peuvent accroître les pressions sur l'environnement. En encourageant la production, le soutien des prix du marché et les paiements basés sur la production peuvent conduire à une utilisation plus intensive des intrants, tandis que les transferts au titre des intrants variables sans contraintes augmentent le risque de surutilisation ou de mauvais usage. Les aides en faveur de produits particuliers peuvent en outre réduire la résilience et l'adaptation au changement climatique en encourageant la pratique de cultures qui ne sont pas adaptées aux conditions météorologiques locales. Enfin, si l'existence d'externalités environnementales et de biens publics liés aux activités agricoles peut justifier certaines formes d'action publique, les mesures qui génèrent le plus de distorsions, dont il est question ici, sont des instruments trop grossiers pour remédier aux défaillances du marché et, bien souvent, ne font qu'aggraver la situation.

Le soutien des prix du marché est également un instrument inefficace pour fournir une aide au revenu des agriculteurs. Du côté des producteurs, une part disproportionnée de ce soutien revient aux grands exploitants, qui n'en ont sans doute pas besoin. En outre, le peu d'efficacité de la protection aux frontières en termes de transfert des revenus limite son utilité comme instrument d'accroissement des revenus agricoles. Quant à son effet sur la sécurité alimentaire, il est le plus souvent contreproductif. Motivée par la volonté de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, la majoration des prix intérieurs agit comme un impôt régressif : elle fait peser une charge disproportionnée sur les ménages pauvres et vulnérables car l'alimentation représente une part plus importante de leur budget.

Un certain nombre de pays ont fait des efforts pour réduire les effets de distorsion de leur politique agricole sur les échanges, à la fois en abaissant les niveaux de soutien et en optant pour des mesures moins susceptibles de créer des distorsions (et généralement plus ciblées). Souvent, les indices d'impact sur les échanges ont donc reculé de façon plus marquée que les niveaux de soutien au cours des vingt dernières années. Ces progrès ne sont toutefois pas partagés par tous les pays ; de fortes distorsions demeurent et tendent même à s'accroître dans plusieurs d'entre eux.

Dans cette situation, il est nécessaire que les pays réorientent leur politique agricole pour passer d'une approche qui met l'accent sur les aides directes indifférenciées en faveur des producteurs – en particulier celles qui entraînent le plus de distorsions – à une approche axée sur les opportunités et les défis qui se présentent dans le secteur.

- **Le soutien des prix du marché devrait être réduit puis éliminé**, y compris lorsqu'il est négatif comme on en voit encore l'exemple dans certains pays. Le soutien des prix du marché est une mesure non transparente et non ciblée qui est incompatible avec les objectifs de renforcement de l'innovation et d'amélioration de la productivité et de la durabilité environnementale du secteur. Un marché intérieur et un système d'échanges internationaux qui fonctionnent bien sont importants pour permettre aux producteurs d'accéder aux débouchés, pour améliorer la sécurité alimentaire des plus pauvres et pour maximiser le rendement des investissements publics dans les systèmes d'innovation agricole.
- **Les paiements au titre de la production et les subventions distorsives aux intrants devraient aussi être réduits** en vue de leur suppression. Ils constituent une utilisation inefficace des deniers publics, ne parviennent pas en général à viser des objectifs précis et augmentent les risques pour l'environnement. Moins y recourir peut aider à libérer des fonds publics pour des formes de soutien plus ciblées et pour accroître le financement des services d'intérêt général dont le secteur a besoin.

*Les systèmes de gestion des risques devraient renforcer la résilience des producteurs face aux chocs météorologiques, aux chocs du marché et à d'autres crises*

Aider les producteurs à mieux gérer les risques est un des objectifs essentiels de l'action publique dans plusieurs pays. Au lieu de s'en remettre à des formes de soutien génératrices de distorsions, on peut, grâce à des outils adaptés, améliorer la résilience des producteurs face aux risques d'origine interne ou internationale, et créer un environnement plus stable pour l'investissement dans l'innovation. Les systèmes actuels de soutien à la gestion des risques reposent sur un large éventail de mécanismes d'assurance et de stabilisation, et sur l'aide apportée au coup par coup en cas d'événement météorologique extrême. Ce dispositif brouille les frontières entre risques commerciaux normaux, risques intermédiaires transférables au marché et risques catastrophiques, au détriment des solutions mises au point au niveau de l'exploitation et des instruments de marché.

Il existe en outre des liens étroits entre les politiques de gestion des risques et les mesures d'adaptation au changement climatique mises en place dans les exploitations. Les initiatives prises par les pouvoirs publics pour protéger les agriculteurs contre le risque climatique peuvent influencer la stratégie que ces derniers adopteront. Par exemple, un soutien public en faveur des systèmes d'assurance et des paiements rétroactifs n'incitera probablement pas à diversifier la production de manière à éviter les cultures et les pratiques trop sensibles aux conditions météorologiques. En ce sens, les instruments publics sont à même d'empêcher les agriculteurs de recourir aux stratégies d'adaptation appropriées (Antón et al., 2012).

L'OCDE propose un système de gestion des risques à trois niveaux qui distingue les risques normaux (qui doivent être assumés et pris en charge par les agriculteurs), les risques plus importants pour lesquels on peut faire appel aux solutions du marché (systèmes d'assurance et marchés à terme, par exemple) et les risques catastrophiques exceptionnels qui appellent une intervention des pouvoirs publics (OCDE, 2011). Les pays devraient clarifier et rationaliser leur politique de gestion des risques en conséquence, afin de renforcer les mesures de prévention prises par les producteurs et leur capacité de résistance aux risques :

- Premièrement, il faudrait **définir clairement les limites entre les risques commerciaux normaux, les risques pour lesquels le marché offre des solutions et les risques catastrophiques qui nécessitent l'intervention des pouvoirs publics**, afin d'éviter que le soutien public n'empêche les agriculteurs de mettre au point leurs propres mesures de gestion des risques ou de recourir aux solutions du marché. Ce système permettra aux autorités de réagir lorsque leur intervention sera nécessaire, tout en indiquant clairement aux agriculteurs et autres acteurs du secteur privé qu'ils doivent élaborer eux-mêmes, au niveau des exploitations et à l'aide des instruments du marché, des outils appropriés pour la gestion des risques non catastrophiques.
- Deuxièmement, **le soutien public devrait se focaliser sur la gestion des risques catastrophiques** qui ne peuvent pas faire l'objet de solutions privées. Il convient de veiller à ce que le soutien public n'empêche pas les solutions privées fondées sur les instruments du marché. Les critères d'octroi des aides en cas de catastrophe naturelle devraient tenir compte de l'évolution des températures et des précipitations qui pourrait fixer demain une nouvelle « norme », afin d'encourager les agriculteurs à devenir de plus en plus autonomes et à mieux se préparer aux effets du changement climatique.
- Troisièmement, **les pouvoirs publics devraient jouer un rôle proactif dans la fourniture d'informations et d'autres services d'intérêt général** aux agriculteurs et au secteur privé, afin de faciliter l'élaboration de stratégies et d'outils de gestion des risques. Les informations auxquelles il faudrait faciliter l'accès sont celles qui portent sur les risques de marché, les risques pour la santé des animaux et des végétaux, les risques climatiques et les solutions possibles en matière d'adaptation.

En conclusion, si des progrès sont manifestes dans certains des domaines susmentionnés, davantage d'efforts sont nécessaires pour aligner les politiques agricoles sur les nouveaux besoins du secteur. De fait, si l'on en juge par la structure actuelle du soutien à l'agriculture, il existe des marges de manœuvre dans les budgets de nombreux pays pour ajuster l'action publique de manière à promouvoir efficacement une agriculture productive, durable et résiliente. Pour cela, il faudrait mettre davantage l'accent sur le soutien aux services d'intérêt général – notamment sur des systèmes d'innovation agricole adéquats, les efforts en matière de biosécurité et les infrastructures propres au secteur – et privilégier également un ciblage systématique et plus efficace des aides aux producteurs. Il est urgent d'abandonner les formes de soutien qui faussent gravement la production et les échanges et peuvent également nuire à l'environnement et décourager l'innovation. Les remplacer par des systèmes de gestion des risques capables d'améliorer la résilience des agriculteurs face aux chocs du marché, aux chocs climatiques et à d'autres crises serait une solution avantageuse.

## Notes

<sup>1</sup> La valeur ajoutée est la valeur de la production brute moins la valeur des biens et services intermédiaires consommés au cours du processus de production, avant prise en compte de la consommation de capital fixe (Banque mondiale, 2017).

<sup>2</sup> Dans certains pays, des programmes applicables à un large éventail de produits, comme les assurances récolte aux États-Unis, sont inclus dans les TSP. Dans ces cas-là, l'effet de distorsion sur la production est moindre.

<sup>3</sup> La mise en œuvre des engagements au titre de l'Accord sur l'agriculture s'étant achevée en 2000, un nouveau cycle de négociations a commencé à Doha en 2001 et n'est toujours pas terminé. La présente section examine l'évolution des transferts au titre d'un seul produit à partir des années 2000-02 pour tenir compte de cette situation.

## Références

- AAC (2018), « Partenariat canadien pour l'agriculture : Activités et programmes fédéraux » (page web), Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa, <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/partenariat-canadien-pour-l-agriculture/partenariat-canadien-pour-l-agriculture-activites-et-programmes-federaux/?id=1511361680577>.
- AIE (2016), *World Energy Balances* (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris, <http://www.iea.org/statistics/topics/energybalances/>.
- Alston, J. (2010), « Les avantages de la recherche-développement, de l'innovation et de l'accroissement de la productivité dans le secteur agricole », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 31, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5km91nfjnhq3-fr>.
- Anderson, J. et J.P. Neary (1996), « A New Approach to Evaluating Trade Policy », *Review of Economic Studies*, vol. 63, pp. 107-125.
- Antón, J. et al. (2012), « A Comparative Study of Risk Management in Agriculture under Climate Change », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 58, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k94d6fx5bd8-en>.
- ASTI (2017), *Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles* (base de données), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, <https://www.asti.cgiar.org/fr/telechargement> (consulté en mars 2018).
- Banque mondiale (2017), *Base de données de la Banque mondiale* (base de données), <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS>.
- BARD (2012), « United States-Israel Binational Agricultural Research and Development Fund » (page web), <http://www.bard-isus.com/local.aspx?lfidl=2> (consulté le 8 avril 2018).
- CCNUCC (2015), « Adoption de l'Accord de Paris », Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 21e Conférence des parties, Paris.
- Clean Energy Regulator (2018), « Emissions Reduction Fund » (page web), Australian Government Clean Energy Regulator, <http://www.cleanenergyregulator.gov.au/ERF> (consulté le 9 mars 2018).
- Commission européenne (2016), *A Strategic Approach to EU Agricultural Research and Innovation: Final Paper*, Commission européenne, Bruxelles, <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/news/final-paper-strategic-approach-eu-agricultural-research-and-innovation>.
- DAFF (sans date), « Comprehensive Agricultural Support Programme (CASP) » (page web), ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche de la République d'Afrique du Sud, Pretoria, <http://www.nda.agric.za/daoDev/topMenu/DoAProgrammes/CASP.htm> (consulté le 8 avril 2018).
- Diaz-Bonilla, E., D. Orden et A. Kwiecieński (2014), « Enabling Environment for Agricultural Growth and Competitiveness: Evaluation, Indicators and Indices », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation*,

- l'agriculture et les pêcheries*, n° 67, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz48305h4vd-en>.
- FAO (2017), *Indice FAO des prix des produits alimentaires* (données), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/>.
- FMI (2017), *Commodity Market Review*, Fonds monétaire international, Washington, <http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx>.
- Gernaat, D.E.H.J. et al. (2015), « Understanding the contribution of non-carbon dioxide gases in deep mitigation scenarios », *Global Environmental Change*, vol. 33, pp. 142–153, <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2015.04.010>.
- Greenville, J., K. Kawasaki et M-A. Jouanjean (2018), « Dynamic changes and effects of agro-food GVCs », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- Greenville, J., K. Kawasaki et R. Beaujeu (2017), « How policies shape global food and agriculture value chains », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 100, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aaf0763a-en>.
- Groupe de la Banque mondiale (2017), *Commodity Markets Outlook* (base de données), octobre, Banque mondiale, Washington, <http://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets>.
- Kitous, A. et al. (2016), *GECO 2016: Global Energy and Climate Outlook: Road from Paris*, Commission européenne, Bruxelles, <http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC101899/geco2016%20-%20global%20energy%20and%20climate%20outlook%20-%20road%20from%20paris%20160916.pdf>.
- Landcare (2017), *Landcare Australia* (site web), <https://landcareaustralia.org.au/> (consulté le 18 avril 2018).
- Martini, R. (2011), « Long Term Trends in Agricultural Policy Impacts », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 45, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kgdp5zw179q-en>.
- MPI (2017), « Sustainable Farming Fund » (page web), ministère néo-zélandais des Industries primaires, <http://www.mpi.govt.nz/funding-and-programmes/farming/sustainable-farming-fund/> (consulté le 18 avril 2018).
- OCDE (2018a), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2018*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_outlook-v2017-sup2-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-sup2-fr).
- OCDE (2018b), « Producer and Consumer Support Estimates », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.
- OCDE (2018c), *Agricultural Policies in India*, OECD Food and Agricultural Reviews, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264302334-en>.
- OCDE (2018d), *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/tad/agriculture-durable/indicateurs-agro-environnementaux.htm>.
- OCDE (2018e), Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Estonia, *Revue de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288744-en>.
- OCDE (2018f), Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Sweden, *Revue de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

- OCDE (2017a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2017, n° 2, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_outlook-v2017-2-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-2-fr).
- OCDE (2017b), *Agricultural Policies in the Philippines*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269088-en>.
- OCDE (2017c), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2017*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/agr\\_pol-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2017-fr).
- OCDE (2017d), « Recherche et développement », *Statistiques OCDE* (base de données), <http://stats.oecd.org/>.
- OCDE (2017e), *Building Food Security and Managing Risk in Southeast Asia*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264272392-en>.
- OCDE (2017f), *Agricultural Policies in Costa Rica*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269125-en>.
- OCDE (2016a), *Sustainable Productivity Growth in Agriculture: Trends and Policy Performance*, Agriculture Policy Note, avril 2016, Paris, <http://www.oecd.org/tad/policynotes/sustainable-productivity-growth-agriculture.pdf>.
- OCDE (2016b), « Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient », réunion du Comité de l'Agriculture de l'OCDE au niveau des ministres, Paris, 7-8 avril 2016, <http://www.oecd.org/fr/agriculture/ministerielle/declaration-sur-des-politiques-meilleures-pour-un-systeme-alimentaire-mondial-productif-durable-et-resilient.pdf>.
- OCDE (2016c), *Adapting Innovation Systems to New Challenges*, Agriculture Policy Note, avril 2016, Paris, <https://www.oecd.org/tad/policynotes/adapting-innovation-systems-new-challenges.pdf>.
- OCDE (2016d), *Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in the United States*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264120-en>.
- OCDE (2015a), *Agricultural Policies in Viet Nam 2015*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235151-en>.
- OCDE (2015b), *Analysing Policies to Improve Productivity Growth, Sustainably: Draft Framework*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/tad/agricultural-policies/Analysing-policies-improve-agricultural-productivity-growth-sustainably-december-2014.pdf>.
- OCDE (2015c), *Promouvoir la croissance verte en agriculture : Rôle de la formation, du conseil et de la vulgarisation*, Études de l'OCDE sur la croissance verte, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235168-fr>.
- OCDE (2015d), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2015*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/agr\\_pol-2015-fr](http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2015-fr).
- OCDE (2015e), *Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Australia*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264238367-en>.
- OCDE (2015f), *Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in the Netherlands*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264238473-en>.
- OCDE (2015g), *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, Revues de l'OCDE sur l'alimentation et l'agriculture, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264238633-fr>.

- OCDE (2013), *Les systèmes d'innovation agricole : Cadre pour l'analyse du rôle des pouvoirs publics*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200661-fr>.
- OCDE (2011), *Gestion des risques en agriculture : Évaluation et conception des politiques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174795-fr>.
- OCDE (2003), *Le revenu des ménages agricoles : Problèmes et réponses*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264099685-fr>.
- OCDE (2001), *Market Effects of Crop Support Measures*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264195011-en>.
- OCDE/FAO (2018), *OECD-FAO Agricultural Outlook 2018-2027*, Éditions OCDE, Paris/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, à paraître, [http://dx.doi.org/10.1787/agr\\_outlook-2018-en](http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2018-en).
- Organisations internationales (2012), *Sustainable Agricultural Productivity Growth and Bridging the Gap for Small-Family Farms*, rapport interorganisations à la Présidence mexicaine du G20 rassemblant des contributions des organisations suivantes : Bioversity, CGIAR, FAO, FIDA, IFPRI, IICA, OCDE, CNUCED, Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire de l'ONU, PAM, Banque mondiale et OMC, 12 juin, [www.oecd.org/tad/agriculturalpoliciesandsupport/50544691.pdf](http://www.oecd.org/tad/agriculturalpoliciesandsupport/50544691.pdf).
- Rossier, R. et al. (2015), *Study on Investment in Agricultural Research: Review for Switzerland*, The Impact of Research on EU Agriculture (Impresa), Frick, Suisse, [http://www.impresa-project.eu/fileadmin/user\\_upload/IMPRESA/Filesharing/IMPRESA\\_country\\_report\\_Switzerland.pdf](http://www.impresa-project.eu/fileadmin/user_upload/IMPRESA/Filesharing/IMPRESA_country_report_Switzerland.pdf).
- Stjornarradid (2016), « Framework Agreement on the general operating environment for the agricultural sector and on appropriations not provided for in the agreements on the operating environment for the horticultural, cattle and sheep sectors in the period between 2017 and 2026 », Gouvernement islandais, <https://www.stjornarradid.is/media/atvinnuvegaraduneyti-media/media/Acrobat/Agricultural-Framework-Agreement----English.pdf>.
- Teagasc (2017), « Knowledge Transfer Groups Programme » (page web), Teagasc, Carlow, Irlande, <https://www.teagasc.ie/about/farm-advisory/advisory-services/discussion-groups/> (consulté le 8 avril 2018).
- USDA (2017), *Agricultural Research Funding in the Public and Private Sectors*, <https://www.ers.usda.gov/data-products/agricultural-research-funding-in-the-public-and-private-sectors/> (consulté en avril 2018).
- USDA (2017a), *International Agricultural Productivity* (base de données), ministère de l'Agriculture des États-Unis, Service de recherches économiques, Washington, <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/> (consulté le 5 avril 2018).
- USDA (2017b), « International Agricultural Productivity: Summary findings » (page web), ministère de l'Agriculture des États-Unis, Service de recherches économiques, <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/summary-findings/> (consulté le 5 avril 2018).
- USDA/NRCS (sans date), « Conservation Innovation Grants » (page web), USDA National Resources Conservation Service, Washington, <https://www.nrcs.usda.gov/wps/portal/nrcs/main/national/programs/financial/cig/> (consulté le 7 avril 2018).
- Wollenberg, E. et al. (2016), « Reducing emissions from agriculture to meet the 20C target », *Global Change Biology*, vol. 22, pp. 3859-3864, <https://doi.org/10.1111/gcb.13340>.

## Aperçus par pays

*Cette partie contient un aperçu des tendances générales de l'évolution du soutien dans la région de l'OCDE et des économies émergentes sélectionnés, suivi par des aperçus par pays de l'évolution des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture pour les pays étudiés. La version intégrale des chapitres par pays est disponible en ligne ([https://doi.org/10.1787/agr\\_pol-2018-fr](https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-fr)).*

## Chapitre 2. Tendances générales du soutien à l'agriculture

### Pays de l'OCDE

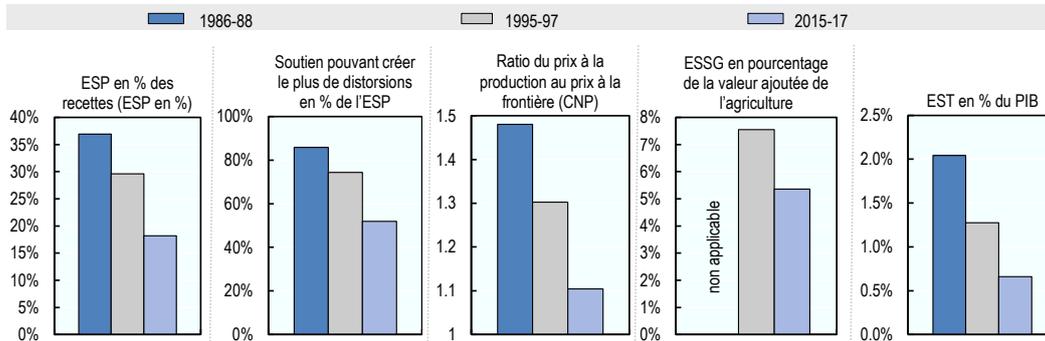
Le soutien total à l'agriculture (EST) dans les pays de l'OCDE s'est élevé à 317 milliards USD (285 milliards EUR) par an en moyenne en 2015-17, dont 72 %, soit 227 milliards USD (205 milliards EUR), sous la forme d'aides aux producteurs (ESP). Le soutien aux producteurs représentait 18 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) en 2015-17 dans l'ensemble de la zone OCDE, contre près de 30 % en 1995-97 (tableau 2.1).

Outre ses variations en volume, le soutien aux agriculteurs a aussi changé dans ses modalités. Dans la zone OCDE, en particulier, la situation se caractérise par un long déclin du soutien lié à la production de produits de base (y compris le soutien des prix du marché et les paiements au titre de la production). Avec les paiements fondés sur l'utilisation d'intrants variables sans contraintes, également en recul depuis vingt ans dans les pays de l'OCDE, cette forme de soutien est jugée potentiellement responsable des distorsions les plus graves de la production et des échanges.

À l'autre bout du spectre de la classification de l'ESP, on trouve des formes de soutien moins génératrices de distorsions comme les paiements basés sur des paramètres qui ne dépendent pas de la production courante ou sur des critères qui ne sont pas liés à des produits de base, tels que le gel des terres ou les transferts visant des pratiques spécifiques en matière d'environnement ou de bien-être des animaux. Surtout, les paiements au titre des droits antérieurs (généralement la superficie cultivée ou le nombre d'animaux d'une année de référence dans le passé) ont sensiblement augmenté dans de nombreux pays de l'OCDE : ils représentaient 4 % des recettes agricoles brutes et plus d'un cinquième de l'ESP dans l'ensemble de la zone OCDE en 2015-17. Les paiements reposant sur la superficie cultivée et le nombre d'animaux de la période en cours ont légèrement diminué par rapport à 1995-97 et ne représentent plus à l'heure actuelle que 15 % environ du soutien total aux producteurs (tableau 2.1).

Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) dans le secteur agricole sont passées de 44 milliards USD par an en 1995-97 à 40 milliards USD par an en 2015-17. Elles servent encore majoritairement à financer les infrastructures (17,5 milliards USD), malgré un léger recul par rapport à la période 1995-97, tandis que les crédits alloués au système de connaissances et d'innovation agricoles (13 milliards USD) ont augmenté de moitié sur la même période. Les dépenses destinées aux services d'inspection et de contrôle ont elles aussi augmenté tandis que les fonds octroyés aux activités de commercialisation et de promotion ainsi qu'au stockage public diminuaient, mais tous ces postes représentent désormais une part beaucoup plus réduite de l'ESSG (tableau 2.1).

Graphique 2.1. OCDE : Évolution du soutien à l'agriculture

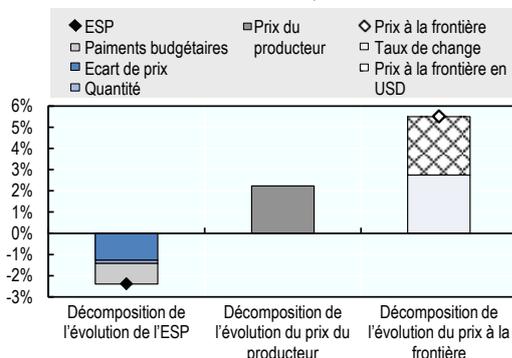


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762689>

Le **soutien aux producteurs** mesuré en proportion des recettes agricoles brutes (**ESP en %**) diminue progressivement depuis de nombreuses années dans la zone de l'OCDE. En 2015-17, il représentait environ 18 % des recettes agricoles brutes. La part des **mesures de soutien les plus génératrices de distorsions** a elle aussi diminué au fil du temps du fait de la réduction du soutien des prix du marché (SPM) (graphique 2.1). Les prix effectifs moyens payés aux producteurs étaient supérieurs de 10 % aux prix mondiaux en 2015-17, mais il subsiste des écarts importants entre les produits : pour le riz, les prix intérieurs étaient deux fois plus élevés que les prix mondiaux ; ils les dépassaient de 37 % pour le sucre, de 20 % pour le tournesol et de 15 % pour la viande bovine et le lait. En 2017, la baisse des paiements budgétaires et du SPM a entraîné une réduction du niveau de soutien. La baisse du SPM tient au fait que les prix mondiaux ont davantage augmenté, en moyenne, que les prix intérieurs, ce qui a resserré l'écart entre eux (graphique 2.2). Globalement, dans la zone OCDE, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 54 % de l'ESP totale en 2015-17. En proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour chaque produit, le riz, le sucre, le tournesol, le lait et la viande bovine étaient les produits qui bénéficiaient le plus des TSP, et le SPM était la principale composante de ces transferts pour la plupart des produits (graphique 2.3). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG), c'est-à-dire principalement au système de connaissances et aux infrastructures, ont baissé à mesure que la croissance de la valeur ajoutée agricole s'accélérait. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a beaucoup diminué au fil du temps. Il se compose pour environ 70 % de paiements versés aux producteurs à titre individuel (ESP).

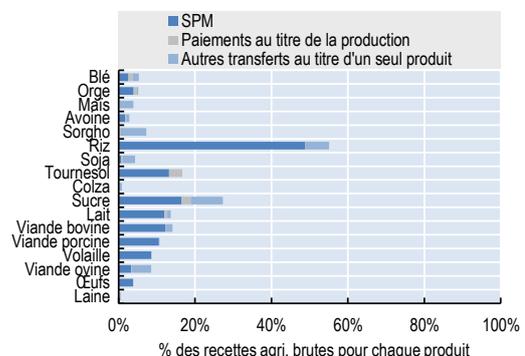
Graphique 2.2. OCDE : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762708>

Graphique 2.3. OCDE : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762727>

**Tableau 2.1. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture (USD)**

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>594 049</b>	<b>774 284</b>	<b>1 134 857</b>	<b>1 136 197</b>	<b>1 112 306</b>	<b>1 156 069</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	71.9	70.4	68.2	68.7	68.3	67.7
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>549 065</b>	<b>747 128</b>	<b>1 027 650</b>	<b>1 024 469</b>	<b>1 009 622</b>	<b>1 048 857</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>239 909</b>	<b>253 656</b>	<b>228 866</b>	<b>223 572</b>	<b>235 104</b>	<b>227 921</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	196 903	178 043	108 999	103 635	114 561	108 802
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	184 304	171 008	105 285	99 779	110 823	105 255
Paievements au titre de la production	12 599	7 035	3 714	3 856	3 739	3 547
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	20 259	24 190	27 026	28 609	26 547	25 921
Utilisation d'intrants variables	9 774	11 013	10 506	10 842	10 148	10 529
avec contraintes sur les intrants	743	417	719	762	690	704
Formation de capital fixe	6 942	7 516	9 326	10 498	9 068	8 410
avec contraintes sur les intrants	1 235	744	2 361	2 388	2 531	2 165
Services utilisés sur l'exploitation	3 543	5 661	7 194	7 269	7 331	6 981
avec contraintes sur les intrants	439	1 056	1 400	1 211	1 483	1 506
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	18 756	41 859	37 774	34 607	40 035	38 681
Au titre des Recettes / du Revenu	2 052	1 414	3 618	3 319	3 547	3 989
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	16 704	40 445	34 156	31 288	36 488	34 692
avec contraintes sur les intrants	4 093	16 237	27 463	25 749	28 654	27 986
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	533	459	2 259	2 498	2 254	2 026
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	2 080	6 626	48 678	49 990	47 254	48 790
Avec taux de paiement variables	181	639	7 630	8 139	7 372	7 380
avec exceptions sur les produits	0	0	7 479	7 989	7 220	7 227
Avec taux de paiement fixes	1 899	5 988	41 047	41 851	39 882	41 410
avec exceptions sur les produits	1 561	4 917	2 563	2 345	2 735	2 610
Paievements sur critères non liés à des produits de base	1 078	3 135	3 410	3 349	3 569	3 314
Retrait de ressources à long terme	1 076	2 951	2 247	2 191	2 383	2 167
Production de produits particuliers autres que produits de base	2	183	1 094	1 093	1 112	1 076
Autres critères non liés à des produits de base	0	1	70	64	74	71
Paievements divers	300	-656	718	883	885	387
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>36.9</b>	<b>29.6</b>	<b>18.2</b>	<b>17.7</b>	<b>19.0</b>	<b>17.8</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.48</b>	<b>1.30</b>	<b>1.10</b>	<b>1.10</b>	<b>1.11</b>	<b>1.10</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.59</b>	<b>1.42</b>	<b>1.22</b>	<b>1.22</b>	<b>1.23</b>	<b>1.22</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>25 570</b>	<b>43 997</b>	<b>40 009</b>	<b>39 992</b>	<b>39 947</b>	<b>40 090</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	4 851	8 432	12 613	12 736	12 501	12 602
Services d'inspection et de contrôle	1 073	1 508	3 719	3 672	3 703	3 782
Développement et entretien des infrastructures	10 223	23 273	17 445	16 656	17 786	17 894
Commercialisation et promotion	2 156	5 451	4 179	4 884	3 907	3 747
Coût du stockage public	5 872	3 518	512	493	508	535
Divers	1 395	1 816	1 541	1 550	1 542	1 530
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>9.0</b>	<b>13.6</b>	<b>12.6</b>	<b>12.8</b>	<b>12.4</b>	<b>12.7</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-160 010</b>	<b>-169 780</b>	<b>-73 443</b>	<b>-65 288</b>	<b>-78 922</b>	<b>-76 118</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-169 080	-166 979	-98 117	-93 581	-102 602	-98 169
Autres transferts des consommateurs	-22 306	-30 289	-23 960	-20 664	-25 262	-25 953
Transferts des contribuables aux consommateurs	19 956	25 490	48 071	48 706	48 052	47 456
Surcoût de l'alimentation animale	11 420	1 997	563	251	890	548
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-30.2</b>	<b>-23.5</b>	<b>-7.5</b>	<b>-6.7</b>	<b>-8.2</b>	<b>-7.6</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.54</b>	<b>1.36</b>	<b>1.13</b>	<b>1.13</b>	<b>1.15</b>	<b>1.13</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.43</b>	<b>1.31</b>	<b>1.08</b>	<b>1.07</b>	<b>1.09</b>	<b>1.08</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>285 435</b>	<b>323 144</b>	<b>316 946</b>	<b>312 270</b>	<b>323 103</b>	<b>315 466</b>
Transferts des consommateurs	191 386	197 267	122 077	114 244	127 864	124 122
Transferts des contribuables	116 355	156 165	218 829	218 689	220 501	217 297
Recettes budgétaires	-22 306	-30 289	-23 960	-20 664	-25 262	-25 953
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.0</b>	<b>1.3</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>0.6</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

Le total OCDE pour 1986-88 inclut tous les pays à l'exception du Chili, d'Israël, de la Lettonie et de la Slovénie pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Le total OCDE pour 1995-97 inclut tous les pays à l'exception de la Lettonie. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 est une estimation basée sur les données existantes.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : se reporter aux notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765653>

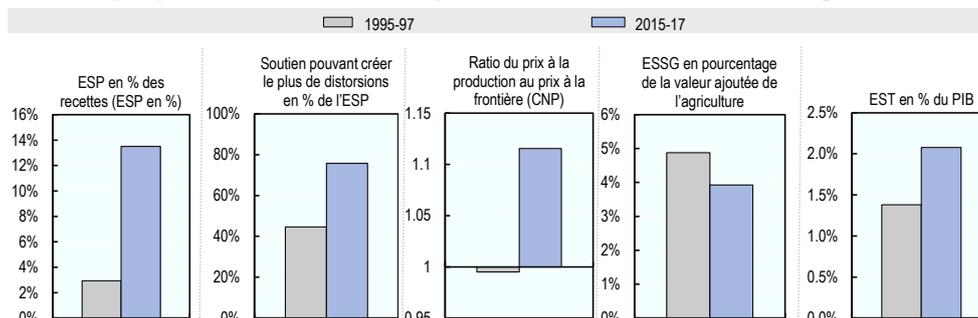
## Économies émergentes

Au total, le soutien apporté à l'agriculture (mesuré par l'EST) dans les économies émergentes<sup>1</sup> s'est monté à 297 milliards USD (266 milliards EUR) en moyenne par an sur la période 2015-17, dont 84 %, soit 249 milliards USD (223 milliards EUR) ont été versés aux exploitations (ESP). Exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage), le soutien aux exploitations s'est situé à 13.5 % sur la période 2015-17 en moyenne dans les économies émergentes, ce qui constitue une augmentation notable de 2.9 % par rapport à la période 1995-97 (tableau 2.2).

De même que le soutien, la part des paiements au titre de la production (SPM compris) et de l'utilisation d'intrants dans le soutien total aux exploitations s'est elle aussi accrue. Il a été établi que, avec les paiements fondés sur l'utilisation d'intrants variables non assortis de contraintes, les paiements fondés sur la production avaient le potentiel de distorsion de la production et des échanges agricoles le plus grand. En moyenne, la proportion de ces paiements susceptibles d'avoir les effets de distorsion les plus prononcés sur la production et les échanges a augmenté considérablement dans les économies émergentes et, en s'approchant de 80 %, elle reste très supérieure à la moyenne de l'OCDE.

Parmi les autres formes de soutien aux exploitations, les plus importantes sont les paiements au titre de l'utilisation d'intrants (principalement au titre de la formation de capital fixe), et les paiements au titre des superficies cultivées et du nombre d'animaux. Dans les économies émergentes, les paiements au titre des superficies cultivées et du nombre d'animaux étaient presque inexistantes pendant la période 1995-97, mais ils ont atteint près de 10 % du soutien total aux exploitations sur la période 2015-17. Toutes les autres formes de soutien aux exploitations restent marginales (tableau 2.2).

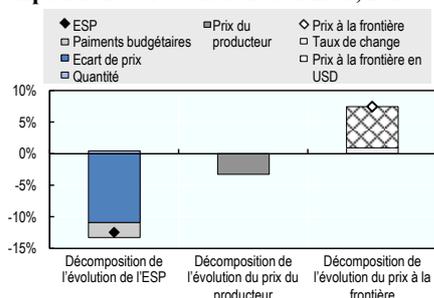
Les dépenses finançant les services d'intérêt général utiles au secteur (mesurées par l'ESSG) se sont élevées dans les économies émergentes à 46 milliards USD (42 milliards EUR) en moyenne par an sur la période 2015-17. Elles ont financé en très grande partie le stockage public (19 milliards USD), le reste étant destiné principalement aux travaux d'infrastructures et aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (12 milliards USD chacun) (tableau 2.2).

**Graphique 2.4. Économies émergentes : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

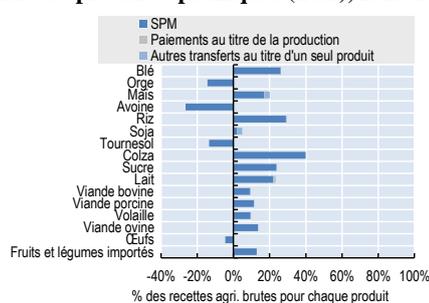
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762746>

Contrairement aux pays de la zone OCDE, les économies émergentes ont enregistré une hausse sensible du **soutien aux agriculteurs** sur le long terme. Sur la période 2015-17, ce soutien s'est établi aux alentours de 14 % des recettes agricoles brutes, soit encore en dessous de la moyenne de l'OCDE, mais l'écart se réduit. Les **formes de soutien susceptibles d'entraîner le plus de distorsions** occupent proportionnellement de plus en plus de place au fil du temps, en raison de l'intensification du soutien des prix du marché (SPM), et elles sont prépondérantes dans le soutien total (graphique 2.4). Les prix effectifs perçus par les agriculteurs ont été, en moyenne, de 12 % supérieurs aux prix mondiaux, mais de grandes différences subsistent entre les produits. Les prix intérieurs du colza, du riz, du blé, du sucre et du lait ont ainsi bénéficié d'un soutien important, tandis que d'autres produits, notamment l'orge, l'avoine et le tournesol, étaient taxés, leur prix intérieur étant inférieur à leur prix mondial. En 2017, le niveau du soutien a baissé, principalement sous l'effet d'une diminution du SPM puisque les paiements budgétaires sont restés presque inchangés. Le recul du SPM a résulté d'une contraction de l'écart de prix, les prix mondiaux s'inscrivant en hausse alors que les prix intérieurs fléchissaient quelque peu (graphique 2.5). Globalement, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté les trois quarts de l'ESP totale au cours de la période 2015-17. Ils ont atteint leur plus haut niveau, en proportion des recettes agricoles brutes par produit, dans les cas du colza, du riz, du blé, du sucre et du lait, et ont été négatifs dans ceux de l'orge, de l'avoine et du tournesol. Le SPM est la principale composante des TSP dans la plupart des cas (graphique 2.6). En moyenne, les dépenses au titre des **services d'intérêt général** (mesurées par l'ESSG), principalement consacrées au stockage public, à la connaissance et aux infrastructures, rapportées à la valeur ajoutée de l'agriculture ont été inférieures à la moyenne de l'OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** augmente au fil du temps, principalement sous l'effet de la hausse du soutien aux exploitations, qui en a représenté environ 84 %.

**Graphique 2.5. Économies émergentes : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762765>

**Graphique 2.6. Économies émergentes : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762784>

**Tableau 2.2. Économies émergentes : Estimations du soutien à l'agriculture (USD)**

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>364 842</b>	<b>1 768 653</b>	<b>1 760 203</b>	<b>1 738 686</b>	<b>1 807 070</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	79.2	77.6	77.6	77.3	75.4
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>376 380</b>	<b>1 757 093</b>	<b>1 726 369</b>	<b>1 750 853</b>	<b>1 794 058</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>11 109</b>	<b>248 528</b>	<b>261 474</b>	<b>257 180</b>	<b>226 931</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	-1 444	182 879	194 671	188 396	165 571
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	-2 482	177 685	189 452	183 379	160 224
Paievements au titre de la production	1 039	5 194	5 219	5 017	5 347
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	11 255	31 030	34 958	30 784	27 347
Utilisation d'intrants variables	6 514	6 957	8 845	7 235	4 792
avec contraintes sur les intrants	108	1 588	2 026	1 668	1 070
Formation de capital fixe	4 126	20 404	22 085	19 935	19 193
avec contraintes sur les intrants	6	1 276	1 429	1 337	1 063
Services utilisés sur l'exploitation	615	3 668	4 028	3 614	3 362
avec contraintes sur les intrants	1	21	25	21	18
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	811	27 829	25 634	29 416	28 439
Au titre des Recettes / du Revenu	808	3 245	2 455	3 713	3 566
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3	24 585	23 180	25 702	24 873
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	164	4 164	3 439	5 576	3 477
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	164	4 164	3 439	5 576	3 477
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	2 373	2 620	2 673	1 826
Retrait de ressources à long terme	0	2 373	2 620	2 673	1 826
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	322	253	153	334	272
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>2.9</b>	<b>13.5</b>	<b>14.3</b>	<b>14.2</b>	<b>12.1</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>0.99</b>	<b>1.12</b>	<b>1.13</b>	<b>1.12</b>	<b>1.10</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.03</b>	<b>1.16</b>	<b>1.17</b>	<b>1.17</b>	<b>1.14</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>11 892</b>	<b>46 398</b>	<b>52 659</b>	<b>44 392</b>	<b>42 143</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	2 425	11 734	12 223	11 476	11 502
Services d'inspection et de contrôle	612	2 591	2 979	2 462	2 333
Développement et entretien des infrastructures	3 741	12 460	13 520	12 152	11 707
Commercialisation et promotion	34	697	797	633	662
Coût du stockage public	3 952	18 570	22 750	17 344	15 616
Divers	1 128	346	389	324	323
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>51.1</b>	<b>15.6</b>	<b>16.7</b>	<b>14.6</b>	<b>15.6</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-2 004</b>	<b>-180 684</b>	<b>-192 469</b>	<b>-188 785</b>	<b>-160 799</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	1 543	-169 191	-181 554	-178 282	-147 738
Autres transferts des consommateurs	-2 534	-23 174	-25 468	-24 613	-19 441
Transferts des contribuables aux consommateurs	269	1 679	1 517	1 601	1 919
Surcoût de l'alimentation animale	-1 283	10 002	13 036	12 508	4 462
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-0.5</b>	<b>-10.3</b>	<b>-11.2</b>	<b>-10.8</b>	<b>-9.0</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.00</b>	<b>1.12</b>	<b>1.14</b>	<b>1.13</b>	<b>1.10</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.01</b>	<b>1.11</b>	<b>1.13</b>	<b>1.12</b>	<b>1.10</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>23 270</b>	<b>296 605</b>	<b>315 650</b>	<b>303 173</b>	<b>270 993</b>
Transferts des consommateurs	991	192 365	207 022	202 894	167 179
Transferts des contribuables	24 813	127 414	134 096	124 892	123 254
Recettes budgétaires	-2 534	-23 174	-25 468	-24 613	-19 441
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.4</b>	<b>2.1</b>	<b>2.3</b>	<b>2.2</b>	<b>1.8</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

Les économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total des économies émergentes inclut les données de tous les pays en 1995-97, sauf des Philippines et du Viet Nam, pour lesquels les données sont disponibles à partir de 2000.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : se reporter aux notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765672>

## Ensemble des pays

Le soutien total à l'agriculture (EST) dans l'ensemble des pays examinés ici s'est établi à 620 milliards USD (556 milliards EUR) par an en moyenne en 2015-17, dont 78 %, soit 484 milliards USD (434 milliards EUR), sous la forme d'aides aux producteurs (ESP). Exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %), le soutien aux producteurs a atteint en moyenne 15.5 % en 2015-17 dans l'ensemble des pays, contre 21.4 % en 1995-97 (tableau 2.3).

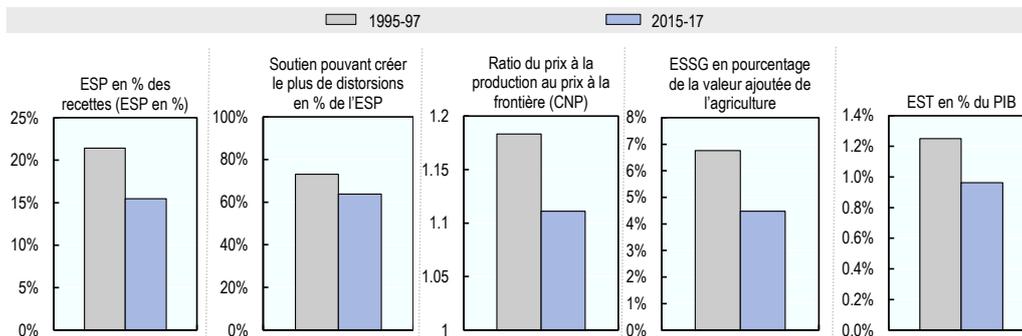
Entre 1995-97 et 2015-17, la composition du soutien agricole dans l'ensemble des pays a relativement peu varié. La part des formes de soutien potentiellement les plus génératrices de distorsions (paiements au titre de la production ou de l'utilisation d'intrants variables sans contraintes) a légèrement diminué, mais ces transferts n'en représentent pas moins encore près des deux tiers de l'ESP dans l'ensemble des pays. Surtout, la part du soutien des prix du marché (SPM) dans l'ESP, qui représente plus de 9 % des recettes agricoles brutes, n'a pratiquement pas varié. Les paiements au titre de la production ou de l'utilisation d'intrants sans contraintes accusent globalement un recul, mais ils figurent encore en bonne place dans cette catégorie de soutien.

Parmi les autres formes de soutien aux producteurs, les paiements fondés sur les superficies cultivées et le nombre d'animaux et ceux qui dépendent de valeurs de référence antérieures sans obligation de production sont les plus importants. La part de ces derniers paiements, qui sont découplés de la production courante et donc beaucoup moins susceptibles de créer des distorsions dans la production et les échanges, a sensiblement augmenté : elle représente aujourd'hui près de 12 % de la totalité du soutien aux producteurs (tableau 2.3).

Les dépenses destinées à financer les services d'intérêt général (ESSG) dans le secteur agricole ont atteint 86 milliards USD (76 milliards EUR) par an en moyenne en 2015-17. Elles se répartissent pour l'essentiel entre les projets d'infrastructure (30 milliards USD), les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (24 milliards USD) et le stockage public (19 milliards USD) (tableau 2.3).

## Note

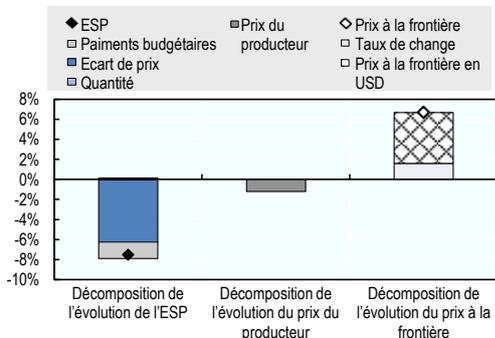
<sup>1</sup> Les économies émergentes étudiées dans le présent rapport sont les suivantes : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Fédération de Russie, Kazakhstan, Philippines, Ukraine et Viet Nam.

**Graphique 2.7. Ensemble des pays : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

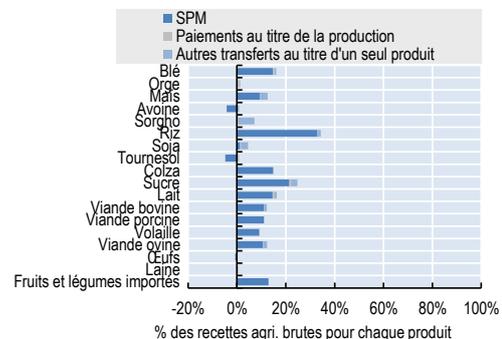
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762803>

Le **soutien aux producteurs** mesuré en proportion des recettes agricoles brutes (**ESP en %**) pour l'ensemble des pays considérés dans le présent rapport diminue progressivement depuis de nombreuses années. En 2015-17, il représentait 15.5 % des recettes agricoles brutes. La part des **mesures de soutien les plus génératrices de distorsions** a légèrement diminué pour céder la place à des formes de soutien moins néfastes (graphique 2.7). Les prix effectifs perçus par les producteurs étaient en moyenne supérieurs de 11 % aux prix mondiaux en 2015-17, mais les écarts sont plus importants pour le riz, le sucre, le blé et le lait. En 2017, le niveau de soutien a diminué sous l'effet principalement de la baisse du SPM car le montant total des paiements budgétaires n'a pratiquement pas varié. La baisse du SPM tient au fait que les prix mondiaux ont augmenté alors que les prix intérieurs ont légèrement fléchi, ce qui a resserré l'écart entre eux (graphique 2.8). Globalement, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient les deux tiers de l'ESP totale en 2015-17. En proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour chaque produit, le riz, le sucre, le blé et le lait étaient les produits qui bénéficiaient le plus des TSP (graphique 2.9). Le SPM est la principale composante de ces transferts dans la plupart des cas. En moyenne, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG), c'est-à-dire principalement aux infrastructures, au système de connaissances et au stockage public, ont diminué à mesure que la croissance de la valeur ajoutée agricole s'accélérait. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a légèrement baissé au fil du temps, à mesure que l'importance relative du secteur agricole diminuait dans l'ensemble des économies.

**Graphique 2.8. Ensemble des pays : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762822>

**Graphique 2.9. Ensemble des pays : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762841>

**Tableau 2.3. Ensemble des pays : Estimations du soutien à l'agriculture (USD)**

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>1 139 126</b>	<b>2 928 921</b>	<b>2 921 183</b>	<b>2 875 472</b>	<b>2 990 108</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	71.5	73.7	74.6	74.0	72.4
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>1 123 508</b>	<b>2 837 810</b>	<b>2 801 038</b>	<b>2 812 260</b>	<b>2 900 132</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>264 765</b>	<b>483 563</b>	<b>491 141</b>	<b>498 655</b>	<b>460 894</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	176 599	293 155	299 224	304 522	275 721
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	168 526	283 979	289 880	295 501	266 557
Paievements au titre de la production	8 073	9 176	9 344	9 021	9 164
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	35 444	58 768	64 501	57 892	53 910
Utilisation d'intrants variables	17 527	17 530	19 759	17 449	15 380
avec contraintes sur les intrants	525	2 318	2 803	2 368	1 783
Formation de capital fixe	11 641	30 327	33 394	29 448	28 140
avec contraintes sur les intrants	749	3 638	3 817	3 868	3 228
Services utilisés sur l'exploitation	6 276	10 911	11 347	10 996	10 390
avec contraintes sur les intrants	1 056	1 421	1 236	1 504	1 524
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	42 670	67 146	61 725	71 179	68 533
Au titre des Recettes / du Revenu	2 222	6 870	5 780	7 265	7 564
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	40 448	60 276	55 945	63 914	60 969
avec contraintes sur les intrants	16 237	28 418	26 679	29 718	28 857
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	459	2 274	2 532	2 259	2 029
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	6 791	55 414	56 099	55 272	54 871
Avec taux de paiement variables	639	7 630	8 139	7 372	7 380
avec exceptions sur les produits	0	7 479	7 989	7 220	7 227
Avec taux de paiement fixes	6 152	47 784	47 960	47 899	47 491
avec exceptions sur les produits	4 917	2 565	2 347	2 737	2 611
Paievements sur critères non liés à des produits de base	3 135	5 803	5 981	6 268	5 159
Retrait de ressources à long terme	2 951	4 622	4 811	5 061	3 994
Production de produits particuliers autres que produits de base	183	1 111	1 106	1 133	1 094
Autres critères non liés à des produits de base	1	70	64	74	71
Paievements divers	-334	1 004	1 078	1 263	671
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>21.4</b>	<b>15.5</b>	<b>15.7</b>	<b>16.2</b>	<b>14.5</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.18</b>	<b>1.11</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.10</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.27</b>	<b>1.18</b>	<b>1.19</b>	<b>1.19</b>	<b>1.17</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>55 889</b>	<b>86 350</b>	<b>92 580</b>	<b>84 261</b>	<b>82 209</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	10 857	24 378	24 995	24 007	24 131
Services d'inspection et de contrôle	2 119	6 323	6 663	6 177	6 128
Développement et entretien des infrastructures	27 014	30 024	30 350	30 041	29 682
Commercialisation et promotion	5 485	4 651	5 382	4 307	4 263
Coût du stockage public	7 470	19 088	23 251	17 862	16 152
Divers	2 945	1 887	1 941	1 866	1 853
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>16.1</b>	<b>13.9</b>	<b>14.6</b>	<b>13.3</b>	<b>13.9</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-171 784</b>	<b>-256 167</b>	<b>-259 275</b>	<b>-270 160</b>	<b>-239 066</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-165 436	-269 405	-276 725	-283 481	-248 011
Autres transferts des consommateurs	-32 822	-47 211	-46 157	-49 906	-45 571
Transferts des contribuables aux consommateurs	25 759	49 828	50 319	49 723	49 441
Surcoût de l'alimentation animale	715	10 622	13 287	13 504	5 075
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-15.6</b>	<b>-9.2</b>	<b>-9.4</b>	<b>-9.8</b>	<b>-8.4</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.21</b>	<b>1.13</b>	<b>1.13</b>	<b>1.13</b>	<b>1.11</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.19</b>	<b>1.10</b>	<b>1.10</b>	<b>1.11</b>	<b>1.09</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>346 414</b>	<b>619 741</b>	<b>634 040</b>	<b>632 640</b>	<b>592 544</b>
Transferts des consommateurs	198 258	316 617	322 881	333 387	293 582
Transferts des contribuables	180 978	350 336	357 315	349 159	344 533
Recettes budgétaires	-32 822	-47 211	-46 157	-49 906	-45 571
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>1.0</b>	<b>1.0</b>	<b>0.9</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

Le total de l'ensemble des pays inclut tous les pays OCDE, les pays membres de l'UE non-OECD, et les économies émergentes: le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, le Kazakhstan, les Philippines, la Fédération de Russie, l'Afrique de Sud, l'Ukraine et le Viet Nam. Le total de l'ensemble des pays inclut les données tous les pays en 1995-97, sauf de la Lettonie, des Philippines et du Viet Nam, pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Produits SPM : se reporter aux notes des tableaux des différents pays.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765691>

## Chapitre 3. Australie

### Soutien à l'agriculture

L'Australie n'a cessé de réduire son soutien aux producteurs agricoles par rapport aux niveaux déjà relativement faibles de 1986-88. L'ESP en pourcentage se chiffre à 1.7 % des recettes agricoles brutes pour la période 2015-17 et se classe parmi les plus bas de la zone OCDE. Le soutien total (EST) à l'agriculture représente environ 0.1 % du PIB. Il se répartit à part à peu près égale entre le soutien aux producteurs (ESP) et le soutien aux services d'intérêt général (ESSG).

L'Australie n'utilise plus de mesures assurant le soutien des prix du marché pour ses producteurs, de sorte que les prix intérieurs de ses principaux produits agricoles sont à parité avec les prix mondiaux. En 2017, environ 46 % du soutien direct aux producteurs a pris la forme de subventions à l'utilisation d'intrants. Ce soutien consiste essentiellement en des mesures assorties d'aides à la modernisation des infrastructures hydrauliques sur l'exploitation visant à contribuer à la réduction des externalités environnementales négatives, et en des paiements destinés à aider les producteurs à mieux lutter contre les sécheresses et autres phénomènes naturels, sous la forme de prêts à taux d'intérêt bonifiés. Une grande partie du soutien restant vise la gestion des risques et celle de l'environnement, grâce à un dispositif d'étalement de l'impôt sur le revenu, à un système de dépôts de gestion agricole (Farm Management Deposit – FMD) et à d'autres programmes de protection de l'environnement représentant 47 % de l'ESP (les paiements sont versés au titre de la superficie non courante sans obligation de production).

L'Australie s'est dotée d'un vaste système de connaissances et d'innovation agricoles qui, avec le développement des infrastructures, représente l'essentiel du soutien aux services d'intérêt général apporté au secteur, ces deux volets absorbant respectivement 51 % et 34 % des dépenses consacrées à ces services. Au fil des années, en même temps que le soutien aux producteurs reculait progressivement, les services d'intérêt général ont vu augmenter leur part du soutien total, passée de 6 % en 1986-88 à 56 % en 2017.

### Principales évolutions de l'action publique

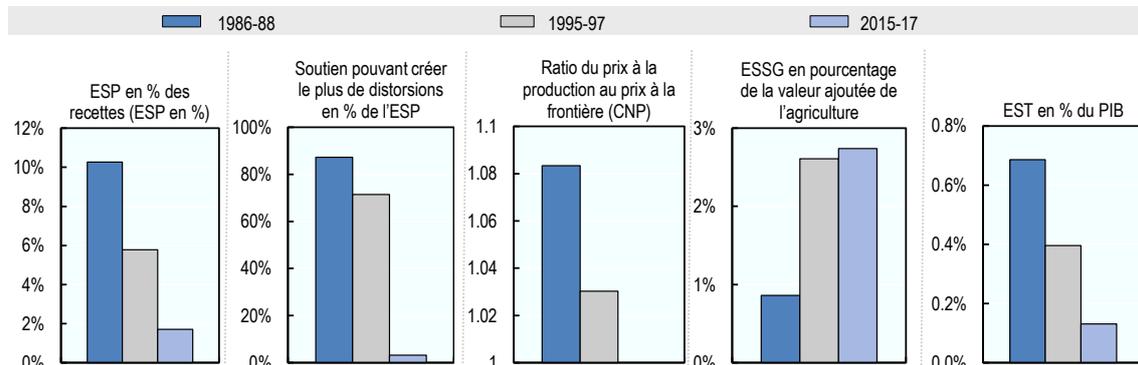
De nouvelles mesures ont été élaborées en 2017 pour élargir la portée des régimes de prêts concessionnels. Le recours à ces prêts en tant que mesures de redressement consécutives à des événements indésirables ne date pas d'aujourd'hui en Australie. Des mesures ont été prises en 2017 pour étendre les programmes existants à certains producteurs. Plus précisément, les prêts concessionnels d'amélioration des entreprises (Business Improvement Concessional Loans) ont été mis en place en juillet 2017 pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises agricoles d'en bénéficier. Ces prêts peuvent uniquement être accordés aux anciens bénéficiaires de l'aide aux ménages agricoles (Farm Household Allowance), sont plafonnés à 1 million AUD et sont soumis à des critères d'admissibilité spécifiques.

L'Australie a continué de promouvoir ses solides relations avec ses principaux partenaires commerciaux. En mars 2018, elle a signé avec 10 autres pays le Partenariat transpacifique global et progressiste. Un mois plus tôt, elle avait également signé un accord bilatéral de libre-échange avec le Pérou. En juin 2017, l'Australie a conclu les négociations relatives à l'Accord commercial et économique du Pacifique (PACER Plus). Elle poursuit ses négociations avec l'Indonésie, l'Inde et l'Union européenne, ainsi que sur plusieurs accords multilatéraux.

### Évaluation et recommandations

- La réforme de la politique agricole a connu des progrès continus et importants depuis 1986-88, notamment la réduction du soutien à l'agriculture qui s'établit désormais à moins de 2 % selon l'ESP. L'Australie a également supprimé les formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions au début des années 2000, lorsque les dernières mesures de soutien des prix du marché ont été supprimées. Les programmes d'aide qui subsistent ciblent la gestion des risques, la protection de l'environnement et la prestation de services d'intérêt général.
- L'Australie poursuit la réforme de sa politique anti-sécheresse depuis l'abandon, en 2013, des programmes sur les circonstances exceptionnelles. Un accord intergouvernemental est entré en vigueur ; il privilégie les mesures d'aide promouvant le renforcement de la préparation et de la résilience aux sécheresses. La majorité des mesures publiques vont dans ce sens, en particulier celles relatives aux allègements fiscaux sur les assurances et sur l'épargne qui sont axées sur le marché et sur les décisions des producteurs et qui constituent l'élément central de la réponse au risque. Malgré cela, ces dernières années ont été marquées par un recours accru aux prêts concessionnels bénéficiant de taux d'intérêt bonifiés (les taux d'intérêt des prêts concessionnaires étant en dessous des taux commerciaux). Des programmes similaires mis en œuvre antérieurement ont suscité des interrogations au vu de leur efficacité et de leur efficacité (PC, 2009). Ces mesures devraient être réexaminées sous l'angle de leur efficacité et de leur efficacité face aux difficultés auxquelles le secteur est confronté, et de façon qu'elles n'encouragent pas les producteurs à prendre des risques supplémentaires ni ne réduisent la résilience du secteur.
- L'enjeu global pour l'avenir consiste à améliorer la viabilité économique des exploitations tout en assurant une utilisation durable de ressources limitées, notamment en eau. La politique de l'eau continue d'être controversée, mais les réformes opérées à ce jour ont permis aux mécanismes du marché d'indiquer aux producteurs que les prix peuvent varier en fonction de la rareté de l'eau. Les réformes du marché de l'eau et la gestion des bassins hydrographiques devraient donc rester une priorité de l'action publique, en même temps que les efforts à consentir pour aider les producteurs à mieux s'adapter au changement climatique.
- L'agriculture est couverte par la politique climatique australienne Action directe dans le cadre des possibilités offertes aux propriétaires fonciers. Des questions persistent concernant la capacité des programmes à diminuer les émissions au-delà des réductions qui auraient été obtenues en leur absence. Ces dispositions devraient être examinées pour veiller à leur caractère additionnel en ce qui concerne l'achat de réductions d'émissions liées à la terre.
- L'Australie devrait poursuivre sa démarche de partenariat avec le secteur dans le cadre des sociétés de recherche-développement rurale (RDC), pour promouvoir l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques, et améliorer ainsi la productivité.

Graphique 3.1. Australie : Évolution du soutien à l'agriculture

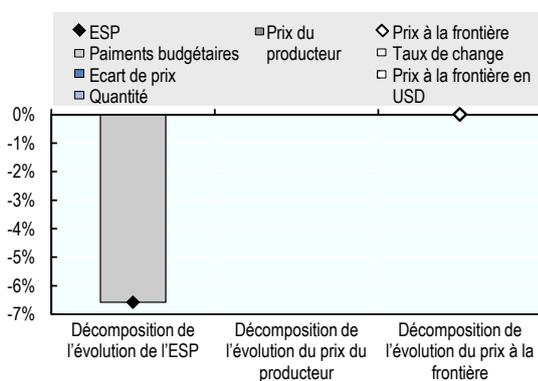


Source: OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762860>

Le **soutien aux producteurs (ESP en pourcentage)** affiche une diminution progressive sur le long terme. Au cours de la période 2015-17, il a été inférieur à 2 % des recettes agricoles brutes, soit nettement au-dessous de la moyenne de l'OCDE. La part du **soutien pouvant créer le plus de distorsions** a fortement diminué au fil du temps en raison du recul du soutien des prix du marché (SPM) observé au lendemain de la réforme de divers accords de commercialisation. Il est nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 3.1). Les prix perçus par les agriculteurs australiens sont à parité avec les prix mondiaux, à l'exception des producteurs du sucre qui ont bénéficié de transferts au titre d'un seul produit (TSP) liés aux subventions en capital visant à réduire les eaux de ruissellement préjudiciables à l'environnement (graphique 3.3). Les formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions ne représentent qu'une part infime du (faible) soutien aux producteurs. Globalement, la valeur du soutien à l'agriculture a chuté de 7 % en 2017 sous l'effet de la réduction des dépenses budgétaires (graphique 3.2) ; l'ESP en pourcentage est toutefois restée stable en raison de la baisse concomitante des niveaux de production (tableau 3.1). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG) ont augmenté avec le temps, mais leur croissance a ralenti au cours de la période la plus récente. Le **soutien total à l'agriculture** rapporté au PIB a fortement baissé et est essentiellement constitué de soutien aux services d'intérêt général. L'ESSG représente environ 56 % du soutien total.

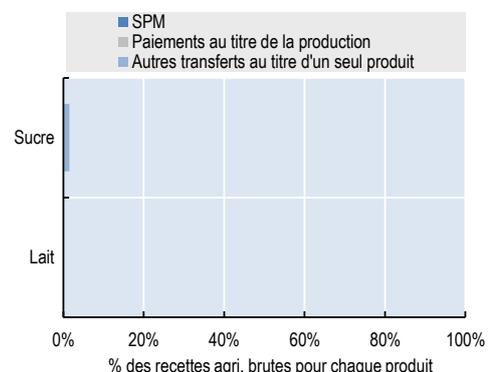
Graphique 3.2. Australie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source: OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762879>

Graphique 3.3. Australie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source: OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762898>

Tableau 3.1. Australie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>14 358</b>	<b>21 486</b>	<b>45 030</b>	<b>42 634</b>	<b>47 138</b>	<b>45 317</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	81.7	75.3	67.9	69.4	68.0	66.4
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>5 142</b>	<b>7 717</b>	<b>19 518</b>	<b>18 536</b>	<b>19 308</b>	<b>20 710</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>1 506</b>	<b>1 282</b>	<b>786</b>	<b>770</b>	<b>809</b>	<b>779</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	1 095	630	0	0	0	0
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	1 095	630	0	0	0	0
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	230	466	345	318	354	362
Utilisation d'intrants variables	217	287	44	17	51	65
avec contraintes sur les intrants	0	0	19	6	20	31
Formation de capital fixe	4	25	192	177	205	194
avec contraintes sur les intrants	0	0	94	87	104	90
Services utilisés sur l'exploitation	9	154	109	124	98	104
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	14	67	76	76	48
Au titre des Recettes / du Revenu	0	14	60	65	67	48
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	7	11	9	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	7	11	9	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	181	171	359	348	360	368
Avec taux de paiement variables	181	103	348	323	356	364
avec exceptions sur les produits	0	0	204	180	212	218
Avec taux de paiement fixes	0	68	11	25	4	4
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	1	16	28	20	2
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	15	27	17	2
Autres critères non liés à des produits de base	0	1	1	1	3	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>10.3</b>	<b>5.8</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>	<b>1.7</b>	<b>1.7</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>1.03</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.11</b>	<b>1.06</b>	<b>1.02</b>	<b>1.02</b>	<b>1.02</b>	<b>1.02</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>95</b>	<b>384</b>	<b>928</b>	<b>866</b>	<b>913</b>	<b>1 006</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	95	291	436	475	407	427
Services d'inspection et de contrôle	0	20	113	101	123	115
Développement et entretien des infrastructures	0	54	357	267	360	442
Commercialisation et promotion	0	20	22	23	23	21
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>5.9</b>	<b>23.2</b>	<b>54.1</b>	<b>52.9</b>	<b>53.0</b>	<b>56.3</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-600</b>	<b>-267</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-600	-267	0	0	0	0
Autres transferts des consommateurs	0	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-11.7</b>	<b>-3.5</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.13</b>	<b>1.04</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.13</b>	<b>1.04</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>1 601</b>	<b>1 666</b>	<b>1 715</b>	<b>1 636</b>	<b>1 723</b>	<b>1 785</b>
Transferts des consommateurs	600	267	0	0	0	0
Transferts des contribuables	1 000	1 399	1 715	1 636	1 723	1 785
Recettes budgétaires	0	0	0	0	0	0
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>0.7</b>	<b>0.4</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>134</b>	<b>227</b>	<b>223</b>	<b>226</b>	<b>234</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.40</b>	<b>1.32</b>	<b>1.33</b>	<b>1.33</b>	<b>1.35</b>	<b>1.30</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Australie sont : le blé, l'avoine, le sorgho, l'orge, le riz, le soja, le tournesol, le colza, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765710>

## Chapitre 4. Brésil

### Soutien à l'agriculture

Le Brésil offre un niveau de soutien et de protection relativement faible à ses agriculteurs, conséquence de son statut d'exportateur compétitif. Le soutien aux producteurs (estimation du soutien aux producteurs, ESP) s'est établi à 2.7 % des recettes agricoles brutes en 2015-17, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Durant la même période, l'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture était de 0.4 % du PIB et 50 % étaient imputables au soutien direct aux exploitants (ESP). La majeure partie de l'ESP repose sur les paiements au titre de la production et de l'utilisation d'intrants. Enfin, les dépenses consacrées aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles constituent le principal élément entrant dans l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG), avec un niveau proche de 90 % en 2015-17.

Plus de la moitié du soutien aux producteurs repose sur des mesures au titre de l'utilisation d'intrants variables, qui incluent essentiellement des crédits bonifiés et des subventions dans le domaine de l'assurance récolte. Les producteurs agricoles peuvent bénéficier de crédits bonifiés pour commercialiser leurs produits et améliorer leur trésorerie, mais aussi pour réaliser des investissements en capital fixe. Depuis 2008, tous les paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont subordonnés au respect de critères environnementaux. Un tiers du soutien aux producteurs repose sur des mesures qui faussent les prix des produits agricoles, à l'instar des prix minimums garantis à l'échelle régionale et des paiements compensatoires. Si, vers le milieu des années 90, les prix intérieurs étaient inférieurs aux prix mondiaux, induisant un soutien négatif des prix du marché (SPM), ils sont désormais pratiquement alignés.

### Principales évolutions de l'action publique

Dans le Plan de gestion de l'agriculture et de l'élevage pour 2017/18, l'enveloppe maximale prévue pour le crédit rural s'est accrue de 2.5 %, et les réserves obligatoires qui doivent être affectées par les banques aux crédits ruraux subventionnés pour financer les fonds de roulement et le stockage des produits agricoles ont été sensiblement augmentées, pour atteindre 20 % des dépôts. En revanche, du fait du ralentissement de l'inflation et de la diminution du taux directeur (SELIC) en 2017, les taux d'intérêt du marché ont été inférieurs à ceux fixés pour la période 2017/18, et les prix minimums garantis à l'échelle régionale pour les cultures essentielles sont restés au même niveau que l'année précédente, voire ont baissé.

Un plan stratégique d'éradication et de prévention de la fièvre aphteuse a été lancé et le système de contrôle vétérinaire sera modernisé et 600 professionnels du secteur sanitaire seront recrutés par l'État.

Adoptée en décembre 2017, la politique nationale relative aux biocarburants – RenovaBio – est conforme à la contribution prévue déterminée au niveau national

(CPDN) par le Brésil dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, et a pour but d'accroître la production de biocarburants. Cette politique établit également des obligations en ce qui concerne la certification des biocarburants et l'échange des crédits de décarbonation.

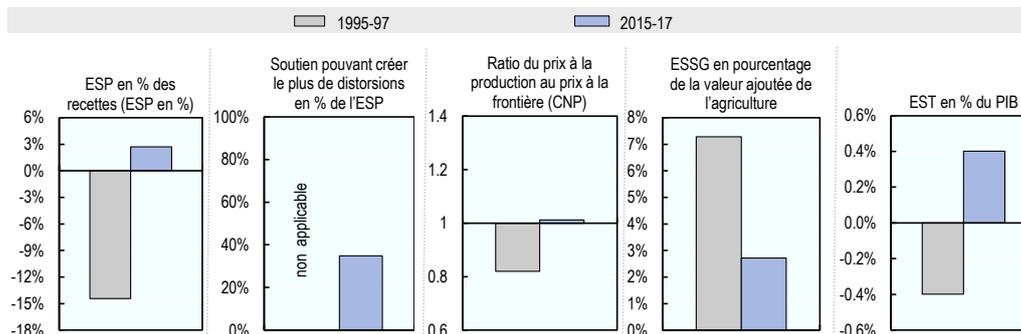
### Évaluation et recommandations

- En 2017, les prix perçus par les agriculteurs brésiliens ont baissé dans le contexte d'un fort recul de l'inflation, et la plupart des prix minimums fixés par l'État au niveau régional n'ont pas augmenté. Cette situation montre que, malgré les programmes de soutien des prix déployés à l'échelle régionale, les prix perçus par les agriculteurs brésiliens sont presque alignés sur les prix mondiaux. Toutefois, des différences subsistent en ce qui concerne les niveaux de soutien dont bénéficient les produits de base et il conviendrait de les gommer pour éliminer les distorsions dans le secteur agricole.
- Les crédits agricoles à taux bonifiés constituent la base de la politique agricole du Brésil. La réduction du taux directeur SELIC rend les crédits plus abordables et permet de mieux cibler le soutien au crédit en l'orientant vers les petits producteurs et les crédits d'équipement innovants. Bien que le soutien au crédit ait pour but de remédier aux failles des marchés financiers, il crée des risques de défaut, et la plupart des bonifications se concentrent sur les emprunts à court terme des exploitations commerciales, qui sont facteurs de distorsions. Une réduction progressive de ces prêts bonifiés à court terme devrait être envisagée maintenant que les taux d'intérêt sont plus faibles ; les réglementations et les procédures devraient également être simplifiées. Le soutien au crédit agricole pourrait par ailleurs être mieux ciblé de manière à encourager les investissements dans les exploitations qui intègrent explicitement des innovations technologiques ainsi que des pratiques avancées de gestion de l'exploitation et de l'environnement.
- En 2015-17, les dépenses au titre de services d'intérêt général ont représenté presque un tiers du soutien total à l'agriculture, et ont été consacrées pour la plupart à la recherche-développement (R-D) et au transfert de l'innovation. Le système d'innovation agricole contribue à maintenir la croissance de la productivité à un niveau relativement élevé dans le secteur commercial. Il importera de maintenir les capacités et l'orientation de la recherche, et d'élargir la diffusion des innovations pour qu'elles soient adoptées par davantage d'agriculteurs, moyennant notamment l'établissement de partenariats entre l'organisme de recherche public *Embrapa* et des acteurs publics et privés.
- Le ministère de l'Agriculture a développé des outils d'évaluation des risques en ligne qui devraient favoriser la sensibilisation aux risques et faciliter l'auto-évaluation et la prise de décision des agriculteurs. Pour concevoir des produits d'assurance plus efficaces et suivre les performances des assurances subventionnées, il est indispensable de renforcer les informations sur ces outils et de faciliter le partage d'informations entre les différents acteurs.
- Au Brésil, la plupart des programmes de soutien agricole sont aujourd'hui assortis de conditions environnementales et de règles de zonage ; le Plan ABC fournit quant à lui des crédits pour financer la mise en œuvre de pratiques durables. La capacité des conditions fixées et des programmes de crédit à permettre d'obtenir certains résultats en matière d'environnement et de durabilité à long terme devrait être évaluée, de manière à améliorer leur conception et à étayer l'élaboration de

stratégies visant la réalisation de la CPDN présentée par le Brésil dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

- Les initiatives récentes visant à améliorer la santé animale ont produit des résultats notables en 2017, l'OIE déclarant le Brésil indemne de PPCB et le gouvernement brésilien reconnaissant les deux derniers États où la fièvre aphteuse sévissait encore indemnes avec vaccination. La restructuration actuelle du système de contrôle sanitaire et phytosanitaire devrait avoir pour but de le renforcer en améliorant son efficacité et son indépendance professionnelle afin de restaurer la confiance et d'ouvrir des marchés d'exportation à l'agriculture brésilienne.

Graphique 4.1. Brésil : Évolution du soutien à l'agriculture

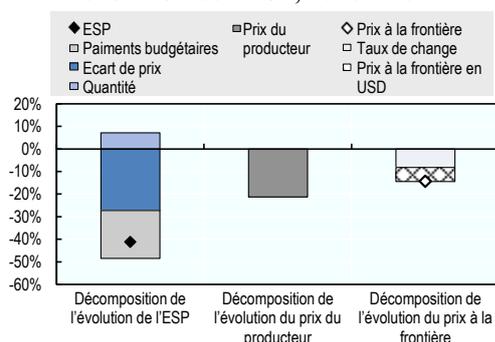


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762974>

Alors que le secteur agricole brésilien était taxé au milieu des années 90, il bénéficie aujourd'hui, selon l'ESP en %, d'un faible **soutien aux agriculteurs** qui représentait 2.7 % des recettes agricoles brutes en 2015-17, soit un niveau très inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 4.1). La part des **formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions** dans l'ESP était de 35 % pendant cette période, en raison du SPM et des paiements compensatoires. Depuis 2008, la totalité du soutien à l'utilisation d'intrants variables est subordonné au respect de critères environnementaux. En 2015-17, les prix payés aux agriculteurs étaient presque alignés sur les prix mondiaux, alors qu'ils y étaient inférieurs de 18 % en 1995-97. En 2015-17, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (selon l'ESSG) équivalaient à 2.7 % de la valeur ajoutée de l'agriculture, contre 7.3 % en 1995-97. Le financement du système de connaissances et d'innovation agricoles en représentait presque 90 %. Le **soutien total à l'agriculture** (d'après l'EST) se situait à 0.4 % du PIB en 2015-17, soit en deçà de la moyenne de l'OCDE. Environ la moitié de l'EST prenait la forme d'un soutien à destination des producteurs (ESP). En 2017, l'ESP a accusé un recul de 41 % dû à la baisse du SPM et des transferts budgétaires. La diminution du SPM s'explique par un resserrement de l'écart des prix, les prix intérieurs ayant baissé davantage que les prix à la frontière (graphique 4.2). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) se sont élevés à 63 % du soutien aux producteurs (ESP) (graphique 4.3). La plupart de ces transferts ont résulté du SPM. En 2015-17, les produits de base arrivant en tête des TSP étaient le riz (16 %), le blé (10 %), le coton (5 %) et le maïs (4 %).

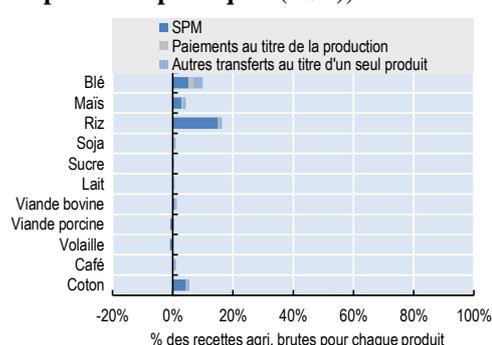
Graphique 4.2. Brésil : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933762993>

Graphique 4.3. Brésil : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763012>

Tableau 4.1. Brésil : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>43 895</b>	<b>154 100</b>	<b>143 171</b>	<b>148 086</b>	<b>171 042</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	73.0	82.3	82.0	82.2	82.7
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>52 747</b>	<b>102 759</b>	<b>97 385</b>	<b>103 370</b>	<b>107 521</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>-6 826</b>	<b>4 234</b>	<b>3 802</b>	<b>5 423</b>	<b>3 479</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	-9 705	1 469	572	2 405	1 429
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	-9 784	1 241	306	2 200	1 216
Paielements au titre de la production	78	228	265	205	212
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	2 879	2 647	3 116	2 891	1 935
Utilisation d'intrants variables	1 659	1 376	1 747	1 478	903
avec contraintes sur les intrants	0	1 376	1 747	1 478	903
Formation de capital fixe	1 156	1 202	1 345	1 270	992
avec contraintes sur les intrants	0	1 202	1 345	1 270	992
Services utilisés sur l'exploitation	65	69	23	143	39
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	119	114	127	115
Au titre des Recettes / du Revenu	0	119	114	127	115
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paielements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>-14.4</b>	<b>2.7</b>	<b>2.6</b>	<b>3.6</b>	<b>2.0</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>0.82</b>	<b>1.01</b>	<b>1.00</b>	<b>1.02</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>0.87</b>	<b>1.03</b>	<b>1.03</b>	<b>1.04</b>	<b>1.02</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>3 365</b>	<b>2 194</b>	<b>1 946</b>	<b>2 308</b>	<b>2 328</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 135	1 927	1 746	1 878	2 155
Services d'inspection et de contrôle	108	24	16	35	21
Développement et entretien des infrastructures	1 686	113	61	218	59
Commercialisation et promotion	7	3	3	3	3
Coût du stockage public	428	127	120	173	90
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>..</b>	<b>29.0</b>	<b>28.3</b>	<b>26.5</b>	<b>33.0</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>6 442</b>	<b>-96</b>	<b>782</b>	<b>-1 177</b>	<b>107</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	6 520	-1 314	-306	-2 617	-1 017
Autres transferts des consommateurs	-123	-142	-41	-253	-132
Transferts des contribuables aux consommateurs	14	1 124	1 130	985	1 256
Surcoût de l'alimentation animale	30	236	0	708	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>12.3</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.8</b>	<b>-1.1</b>	<b>0.1</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>0.89</b>	<b>1.01</b>	<b>1.00</b>	<b>1.03</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>0.89</b>	<b>1.00</b>	<b>0.99</b>	<b>1.01</b>	<b>1.00</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>-3 447</b>	<b>7 552</b>	<b>6 878</b>	<b>8 715</b>	<b>7 063</b>
Transferts des consommateurs	-6 398	1 456	347	2 871	1 149
Transferts des contribuables	3 073	6 238	6 571	6 098	6 046
Recettes budgétaires	-123	-142	-41	-253	-132
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>-0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>0.5</b>	<b>0.3</b>
<b>Déflateur du PIB (1996-98=100)</b>	<b>91</b>	<b>427</b>	<b>398</b>	<b>431</b>	<b>453</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.00</b>	<b>3.34</b>	<b>3.33</b>	<b>3.49</b>	<b>3.19</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Brésil sont : le blé, le maïs, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, le coton, le café.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765729>



## Chapitre 5. Canada

### Soutien à l'agriculture

Le Canada a sensiblement diminué son soutien à l'agriculture depuis la fin des années 80. Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes a nettement chuté entre 1986-88 et 1995-97, en grande partie du fait de l'interruption du soutien des prix du marché (SPM) en faveur de l'industrie céréalière en 1995. Depuis, le niveau de soutien baisse plus progressivement car aucune réforme substantielle des mesures de SPM n'a été prise concernant les produits laitiers, la volaille et les œufs. Le recul des paiements au titre des calamités ces dernières années et l'importance accrue du soutien aux services d'intérêt général dans les transferts budgétaires depuis le milieu des années 90 ont engendré une baisse du soutien global au revenu agricole.

Au Canada, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) est passée de 36 % en 1986-88 à 9 % en 2015-17, et a toujours été inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant, les formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions (soutien fondé sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentaient 69 % de l'ESP en 2015-17, ce qui est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE et reste constant par rapport à 1986-88. Le SPM du lait constitue la principale d'entre elles. En 2015-17, les prix payés au secteur agricole étaient supérieurs de 12 % en moyenne aux prix observés sur les marchés mondiaux. La part de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) dans l'estimation du soutien total (EST) a presque doublé depuis 1986-88, pour s'établir à 28 % en 2015-17.

### Principales évolutions de l'action publique

Le cadre stratégique canadien *Cultivons l'avenir 2* (CA2) est arrivé à échéance en mars 2018. En 2017, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) sont convenus des éléments centraux du prochain accord-cadre, le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA). En vertu du PCA, les investissements sont priorisés selon six domaines d'intervention : 1) les sciences, la recherche et l'innovation ; 2) les marchés et les échanges ; 3) la durabilité environnementale et le changement climatique ; 4) l'agriculture à valeur ajoutée et la transformation des produits agroalimentaires ; 5) la gestion des risques ; et 6) la confiance du public. Le dispositif s'accompagnera également de nouveaux programmes visant à faciliter la coopération régionale entre les provinces et les territoires canadiens et à renforcer l'implication des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. À l'instar du cadre CA2, le PCA comporte trois piliers : 1) les activités dirigées par le gouvernement fédéral ; 2) les programmes à coûts partagés régis par les provinces et les territoires ; et 3) les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), dont les coûts sont partagés par les gouvernements FPT.

L'*Accord économique et commercial global* (AECG) conclu entre le Canada et l'Union européenne (UE) a commencé à s'appliquer à titre provisoire en septembre 2017. En

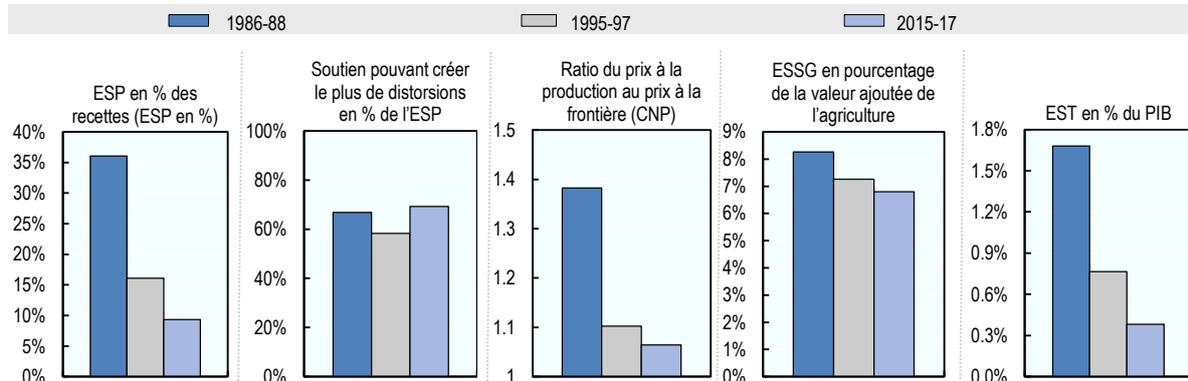
vertu de cet accord, le Canada a instauré un contingent tarifaire en franchise de droits annuel visant le fromage en provenance de l'UE. Afin d'aider les producteurs laitiers et les entreprises de transformation à s'adapter aux conséquences prévues de la hausse des importations de fromage européen, le Canada s'est doté de deux programmes distincts.

Le *Programme d'investissement pour fermes laitières* (PIFL) aide les producteurs canadiens de lait à accroître leur productivité en modernisant leurs équipements. Dans un premier temps, ce programme quinquennal doté d'une enveloppe budgétaire de 250 millions CAD accordera des contributions de contrepartie aux producteurs laitiers. Il les encouragera à procéder à des investissements destinés à renforcer leur productivité et à améliorer leurs équipements ainsi que la gestion des troupeaux.

Le *Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers* (FITPL) accorde aux transformateurs laitiers des financements destinés à renforcer leur productivité et leur compétitivité. Le programme repose sur des contributions non remboursables pour soutenir des projets via des investissements en immobilisations dans des équipements et des infrastructures ainsi que l'accès à l'expertise technique, opérationnelle et de gestion du secteur privé. Le budget total du FITPL s'élève à 100 millions CAD (77 millions USD).

## Évaluation et recommandations

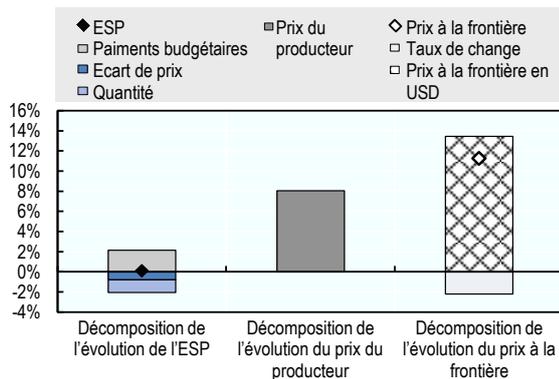
- L'accent est mis de plus en plus sur le soutien aux services d'intérêt général au détriment du soutien indirect au revenu agricole via de nouveaux programmes qui ciblent la recherche-développement (R-D) menée par le secteur, l'adoption de l'innovation dans les secteurs alimentaire et agricole, et les initiatives commerciales.
- Les filières lait, volaille et œufs sont protégées de la concurrence internationale et continuent de bénéficier d'un niveau élevé de soutien des prix. Ce système de gestion de l'offre fausse la production et les échanges et fait obstacle à l'entrée dans les secteurs auxquels il s'applique, du fait de la capitalisation de rentes importantes dans la valeur des quotas de production.
- Comme un premier pas vers l'élimination de la gestion de l'offre, le pays devrait relever les quotas disponibles et réduire le soutien des prix accordé aux filières lait, volaille et œufs, ce qui induirait une plus grande réactivité du marché, favoriserait l'innovation (pour une plus grande efficacité et une diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée) et abaisserait le niveau des rentes liées aux quotas.
- Les programmes prévoyant des mesures de soutien budgétaire destinées à atténuer les fluctuations du revenu agricole devraient obéir à des protocoles et des règles plus stricts, ce qui permettrait de limiter la demande potentielle d'aide supplémentaire lorsque les programmes existants suffisent, et d'encourager les agriculteurs à trouver de meilleures solutions de gestion des risques au niveau de leurs exploitations.
- Les pouvoirs publics devraient continuer de réorienter leur action sur l'adoption d'innovations en ciblant les activités de R-D menées par le secteur ainsi que la commercialisation des produits. Cela contribuerait à améliorer la compétitivité et la durabilité du secteur à long terme, conformément aux objectifs fixés.

**Graphique 5.1. Canada : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

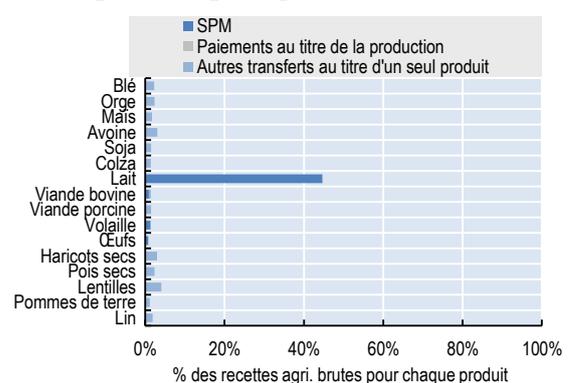
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763088>

**Le soutien aux agriculteurs (ESP en %)** enregistre un déclin progressif à long terme. Récemment, il s'est établi à un niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE, autour de 10 % des recettes agricoles brutes. **Le soutien pouvant créer le plus de distorsions** demeure la part la plus importante du soutien aux producteurs, en raison du SPM des produits laitiers, de la volaille et des œufs (graphique 5.1). Au cours de l'année passée, le niveau de soutien n'a pratiquement pas changé, la baisse du SPM ayant compensé la hausse des transferts budgétaires. Le recul du SPM découle de la réduction de l'écart de prix, les prix intérieurs ayant moins progressé que les prix mondiaux (graphique 5.2). En moyenne, les agriculteurs ont perçu des prix légèrement supérieurs aux prix mondiaux ; de grosses différences persistent entre les différents produits de base, les prix intérieurs du lait étant supérieurs de plus de 80 % aux prix mondiaux. Le SPM est le principal élément constitutif des transferts au titre d'un seul produit (TSP) : le lait détient la part la plus importante des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit (graphique 5.3). Dans l'ensemble, les TSP représentent 79 % de l'ESP total. Par rapport à l'agriculture à valeur ajoutée, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général (ESSG)** dépassent la moyenne de l'OCDE. **Le soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a considérablement baissé au fil du temps. Plus de 70 % du soutien total est octroyé aux exploitations individuelles (ESP).

**Graphique 5.2. Canada : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763107>

**Graphique 5.3. Canada : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763126>

Tableau 5.1. Canada : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>14 083</b>	<b>20 052</b>	<b>44 819</b>	<b>45 130</b>	<b>43 666</b>	<b>45 662</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	85.6	84.2	85.1	85.3	84.8	85.1
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>12 688</b>	<b>15 656</b>	<b>28 645</b>	<b>29 076</b>	<b>28 007</b>	<b>28 852</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>6 136</b>	<b>3 526</b>	<b>4 328</b>	<b>4 013</b>	<b>4 436</b>	<b>4 534</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	3 488	1 793	2 711	2 571	2 798	2 764
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	3 125	1 670	2 711	2 571	2 798	2 764
Paievements au titre de la production	364	123	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	1 098	521	382	378	377	393
Utilisation d'intrants variables	629	260	286	291	274	294
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	448	246	76	64	68	94
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	20	15	20	23	34	4
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1 336	612	1 227	1 058	1 254	1 368
Au titre des Recettes / du Revenu	467	334	509	489	466	572
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	869	278	718	570	788	796
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	577	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	535	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	42	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	8	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	8	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	206	23	8	6	7	9
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>36.1</b>	<b>16.1</b>	<b>9.3</b>	<b>8.6</b>	<b>9.8</b>	<b>9.6</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.38</b>	<b>1.10</b>	<b>1.06</b>	<b>1.06</b>	<b>1.07</b>	<b>1.06</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.56</b>	<b>1.19</b>	<b>1.10</b>	<b>1.09</b>	<b>1.11</b>	<b>1.11</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>1 153</b>	<b>1 276</b>	<b>1 693</b>	<b>1 736</b>	<b>1 707</b>	<b>1 636</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	483	579	647	699	662	581
Services d'inspection et de contrôle	283	259	700	721	708	671
Développement et entretien des infrastructures	268	153	180	151	165	223
Commercialisation et promotion	85	251	148	145	154	146
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	34	34	18	22	17	14
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>15.7</b>	<b>26.6</b>	<b>28.1</b>	<b>30.2</b>	<b>27.8</b>	<b>26.5</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-2 860</b>	<b>-1 758</b>	<b>-3 151</b>	<b>-2 829</b>	<b>-3 303</b>	<b>-3 322</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3 089	-1 750	-2 690	-2 508	-2 798	-2 764
Autres transferts des consommateurs	-36	-19	-463	-322	-507	-561
Transferts des contribuables aux consommateurs	31	4	2	2	2	3
Surcoût de l'alimentation animale	234	7	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-22.7</b>	<b>-11.2</b>	<b>-11.0</b>	<b>-9.7</b>	<b>-11.8</b>	<b>-11.5</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.33</b>	<b>1.13</b>	<b>1.12</b>	<b>1.11</b>	<b>1.13</b>	<b>1.13</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.29</b>	<b>1.13</b>	<b>1.12</b>	<b>1.11</b>	<b>1.13</b>	<b>1.13</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>7 320</b>	<b>4 806</b>	<b>6 023</b>	<b>5 752</b>	<b>6 146</b>	<b>6 172</b>
Transferts des consommateurs	3 125	1 769	3 153	2 830	3 305	3 324
Transferts des contribuables	4 231	3 056	3 333	3 243	3 348	3 408
Recettes budgétaires	-36	-19	-463	-322	-507	-561
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.7</b>	<b>0.8</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>126</b>	<b>185</b>	<b>183</b>	<b>184</b>	<b>189</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.32</b>	<b>1.37</b>	<b>1.30</b>	<b>1.28</b>	<b>1.33</b>	<b>1.30</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Canada sont : le blé, le maïs, l'orge, l'avoine, le soja, le colza, le lin, les pommes de terre, les lentilles, les haricots secs, les pois secs, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765748>

## Chapitre 6. Chili

### Soutien à l'agriculture

Au Chili, la politique agricole ne génère pratiquement pas de distorsions sur les marchés et le soutien aux prix du marché est pratiquement inexistant. Le Chili est l'un des pays de l'OCDE qui soutient le moins son agriculture, les aides s'établissant à 2.6 % des recettes agricoles brutes (ESP en %). Les prix intérieurs sont alignés sur les prix internationaux. Les aides sont principalement ciblées sur les petites exploitations ; il s'agit surtout de subventions aux intrants, en particulier à la formation de capital fixe et à la prestation de services. Au total, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture ont augmenté de 1.4 % entre 2016 et 2017.

### Principales évolutions de l'action publique

Fondamentalement, les orientations de la politique agricole ne changent pas, les axes prioritaires étant d'une part la productivité et d'autre part l'intégration et le développement de petits exploitants et d'exploitants indigènes. Les mesures restent ciblées sur un certain nombre de domaines : extension et accroissement de l'efficacité des systèmes d'irrigation ; maintien des excellentes conditions sanitaires et phytosanitaires du pays ; renforcement des moyens d'action qui favorisent le développement des petites exploitations et des exploitations indigènes et, en particulier, de celles dirigées par des jeunes ; promotion de l'innovation ; amélioration de la pérennité des ressources, en particulier mesures contre la dégradation des sols.

En 2017, le programme « *Yo Joven y Rural* » (Moi, jeune et rural) de l'Institut national de développement agricole (INDAP) est entré en vigueur. Ce programme propose des subventions, des financements, des programmes de renforcement des capacités, des formations et le développement de leur réseau aux jeunes agriculteurs (âgés de 18 à 35 ans).

Plusieurs initiatives sur l'agriculture durable et le changement climatique ont été menées à bien en 2017. Le ministre de l'Agriculture, par le biais de l'Office des politiques et des études agricoles (ODEPA), en collaboration avec d'autres organismes publics et après consultation des principales parties prenantes, a créé en 2015 le Protocole de l'agriculture durable, qui s'applique encore aujourd'hui. Ce dispositif volontaire définit dix principes de l'agriculture durable et sert de base à l'élaboration d'accords de production durable (APL-S) dans les sous-secteurs de l'agriculture. En 2017, un accord de ce type a été élaboré pour la production de noix, en concertation avec le secteur privé. En outre, une proposition d'accord a été rédigée pour le riz. Enfin, afin de garantir que les exploitations familiales sont bien incluses dans les APL-S, un projet de renforcement des capacités a été élaboré et il est entré en application en 2018.

Un Comité national de prévention et de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires a été créé. Il se compose de représentants d'organismes publics, de la société civile, du

secteur privé et du monde universitaire. Par ailleurs, le programme en faveur du développement durable du secteur des produits laitiers est né de la coordination entre les secteurs public et privé. Il définit le plan d'action des quatre prochaines années et contient les objectifs stratégiques, les actions à mener et les indicateurs à surveiller pour améliorer le développement durable du secteur, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies et du cadre de viabilité de la filière lait (DSF - Dairy Sustainability Framework) de la Fédération internationale du lait (FIL).

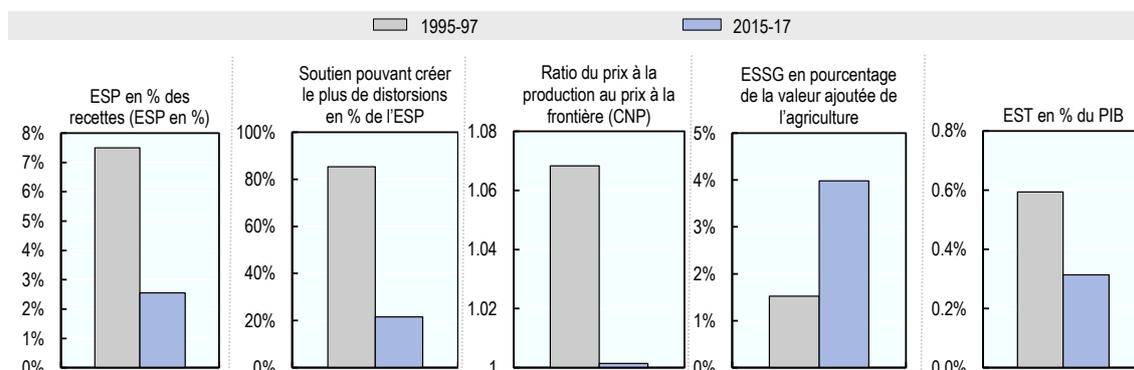
En ce qui concerne les investissements dans l'irrigation dans un contexte de gestion durable de l'eau, la Commission nationale d'irrigation (CNR) a mené à bien 23 projets de gestion de l'irrigation dans les 15 régions du pays, en concertation avec les parties prenantes des secteurs public et privé. En 2017, la Commission technique ministérielle sur le changement climatique (CTICC) a été créée par le décret n° 360 (2017). Cet organe a pour vocation de lutter contre les difficultés auxquelles est confrontée l'agriculture chilienne du fait de son exposition importante aux variations du climat.

En 2017, le Chili a signé un accord de libre-échange avec l'Indonésie. Il a également renforcé les accords existants et des négociations sont en cours sur la révision de l'accord avec l'Union européenne. Les enjeux dépassent la simple libéralisation des droits de douane pour englober des questions telles que les droits de propriété intellectuelle et les dispositions environnementales. En mars 2018, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a été signé à Santiago du Chili par 11 pays, dont le Chili.

## Évaluation et recommandations

- La politique agricole chilienne n'engendre presque pas de distorsions. L'ESP a représenté 2.6 % des recettes agricoles brutes, en moyenne, en 2015-17, tandis que les services généraux (ESSG) entraînent à hauteur de 51 % du soutien total à l'agriculture.
- Les dotations budgétaires totales au secteur ont augmenté de 1.4 % entre 2016 et 2017. Les paiements directs sont principalement ciblés sur les petites exploitations ; ils visent à améliorer la productivité, la compétitivité, les systèmes d'irrigation au niveau des exploitations et à restaurer les sols dégradés. La plupart des dotations aux services d'intérêt général portent sur l'inspection et le contrôle de l'infrastructure d'irrigation et sur les systèmes de connaissances et d'innovation.
- Les démarches adoptées continuent de privilégier le soutien aux petites exploitations et le développement du peuple indigène, mais aussi la protection et l'amélioration des ressources naturelles, la productivité durable, l'infrastructure, l'accès aux marchés et la compétitivité. Ainsi, 70 % des paiements directs sont destinés aux petits exploitants tandis que la moitié des dépenses sont consacrées aux services généraux, une proportion quatre fois plus importante que dans la moyenne des pays de l'OCDE.
- Si les paiements sont ciblés sur les petits producteurs et les producteurs indigènes, il convient de veiller à l'efficacité des mesures. Des évaluations d'impact devraient donc être réalisées de façon systématique.
- À mesure que des projets et des programmes agricoles qui ne relèvent pas du ministère de tutelle sont créés, la coordination entre ministères et organismes devient toujours plus importante, tout comme la nécessité de disposer de dispositifs solides d'évaluation de ces programmes.
- Si l'agriculture chilienne produit une part importante des émissions nationales de gaz à effet de serre, les pouvoirs publics n'ont fixé aucun objectif ni défini aucun projet qui aiderait le pays à respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat.

## Graphique 6.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture

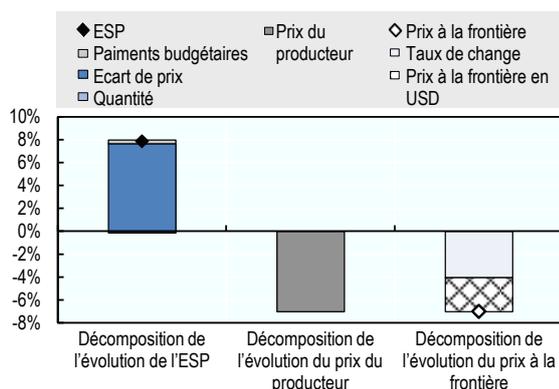


Source: OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763202>

Le soutien aux agriculteurs mesuré par l'ESP en % est passé de 7.6 % en 1995-97 à 2.6 % en 2015-17. L'ESP est l'une des plus faibles des pays membres de l'OCDE ; elle prend principalement la forme de paiements directs à des petites exploitations en premier lieu. Le Chili a progressivement réduit la part des formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables sans contraintes). Le soutien se compose essentiellement de subventions aux intrants, notamment en faveur de la formation de capital fixe. Les prix aux producteurs sont pratiquement conformes aux prix mondiaux (graphique 6.1), tandis que les changements de prix à la frontière sont directement répercutés sur les prix intérieurs aux producteurs (graphique 6.2). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentent 4 % de la valeur ajoutée agricole en 2015-17, une proportion plus importante que les 1.5% observés en 1995-97. Le soutien à l'agriculture s'élevait à 0.3 % du PIB en 2015-17. Le soutien aux services généraux (ESSG) entrainait à hauteur de la moitié environ du soutien total (EST) sur la période 2015-17. Les transferts au titre d'un seul produit se limitent au sucre et au maïs. Ils se sont élevés à 2.4 % des recettes agricoles brutes sur la période 2015-17 (graphique 6.3).

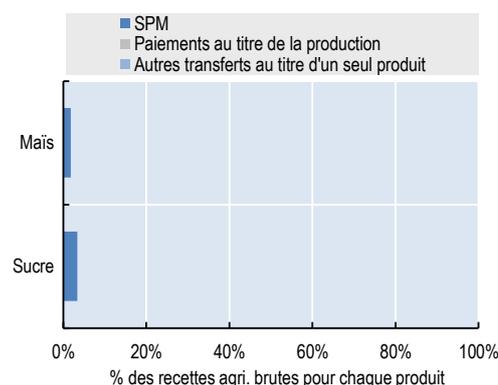
## Graphique 6.2. Chili : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source: OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763221>

## Graphique 6.3. Chili : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source: OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763240>

Tableau 6.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>5 122</b>	<b>14 829</b>	<b>13 545</b>	<b>14 411</b>	<b>16 532</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	64.6	52.9	54.9	55.6	48.3
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>5 151</b>	<b>13 044</b>	<b>12 012</b>	<b>12 243</b>	<b>14 877</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>390</b>	<b>388</b>	<b>400</b>	<b>360</b>	<b>405</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	317	21	14	10	39
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	317	21	14	10	39
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	63	342	353	343	331
Utilisation d'intrants variables	16	63	69	67	52
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	24	180	177	180	185
avec contraintes sur les intrants	17	97	98	91	103
Services utilisés sur l'exploitation	23	99	107	96	94
avec contraintes sur les intrants	1	35	33	35	36
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	10	25	33	7	35
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	10	25	33	7	35
avec contraintes sur les intrants	10	25	33	7	35
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>7.5</b>	<b>2.6</b>	<b>2.9</b>	<b>2.4</b>	<b>2.4</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.07</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>1.03</b>	<b>1.03</b>	<b>1.03</b>	<b>1.02</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>79</b>	<b>410</b>	<b>399</b>	<b>403</b>	<b>430</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	22	81	83	77	82
Services d'inspection et de contrôle	1	86	80	85	92
Développement et entretien des infrastructures	50	228	219	225	239
Commercialisation et promotion	5	16	17	16	16
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>17.0</b>	<b>51.4</b>	<b>49.9</b>	<b>52.8</b>	<b>51.5</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-392</b>	<b>-50</b>	<b>-35</b>	<b>-31</b>	<b>-83</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-324	-21	-14	-10	-39
Autres transferts des consommateurs	-76	-32	-21	-21	-56
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	7	4	0	0	12
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-7.6</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.6</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>469</b>	<b>799</b>	<b>799</b>	<b>763</b>	<b>835</b>
Transferts des consommateurs	399	54	35	31	95
Transferts des contribuables	145	778	785	753	796
Recettes budgétaires	-76	-32	-21	-21	-56
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>0.6</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>237</b>	<b>228</b>	<b>236</b>	<b>247</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>409.47</b>	<b>659.85</b>	<b>654.32</b>	<b>676.54</b>	<b>648.68</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, le raisin, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine et porcine et la volaille.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765767>

## Chapitre 7. Chine

### Soutien à l'agriculture

Après deux décennies de croissance progressive, le niveau de soutien accordé aux producteurs agricoles en République populaire de Chine (ci-après la Chine) se stabilise ces dernières années, la part du soutien dans les recettes agricoles brutes fluctuant entre 14 et 16 % au cours de la période 2015-17. Cette situation tient en partie aux réformes récentes menées concernant les systèmes d'intervention sur les marchés du soja, du colza, du coton et du maïs, ainsi que le système de prix de soutien minimum du blé et du riz. Elle s'explique également par la dépréciation nominale du CNY par rapport à l'USD depuis 2013, qui fait suite à une longue période d'appréciation progressive.

Au cours de la période 2015-17, l'estimation du soutien total (EST) représentait environ 2.3 % du PIB, soit deux fois plus que la moyenne de l'OCDE. Le soutien des prix du marché (SPM) continue de représenter la part prédominante du soutien total, mais les paiements au titre de la superficie cultivée augmentent régulièrement depuis 2014. Avec l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG), trois catégories rassemblent le soutien financier le plus large : le stockage public, le développement et l'entretien de l'infrastructure, et le système de connaissances et d'innovation agricoles.

### Principales évolutions de l'action publique

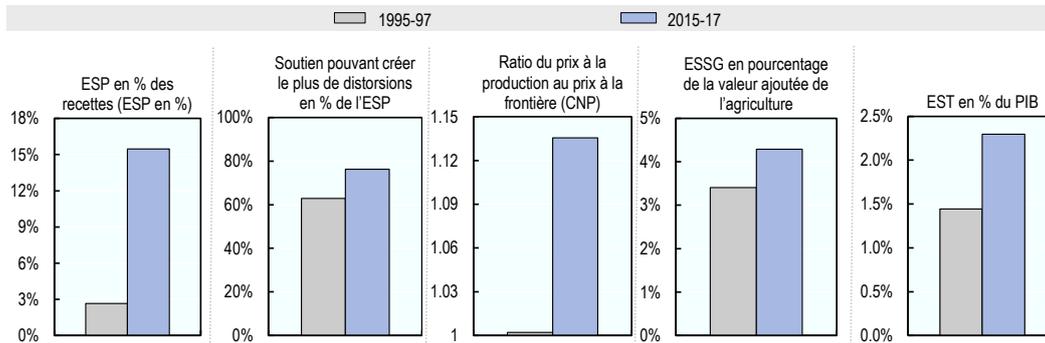
Début 2018, une réforme institutionnelle majeure a été annoncée, qui comprend notamment la restructuration des ministères actuels de l'Agriculture et de la Protection de l'environnement. En outre, un projet de la révision de la loi sur les contrats fonciers dans les zones rurales promulguée en novembre 2017 prévoit de renouveler, pour 30 ans, les contrats fonciers existants arrivés à échéance.

En 2017 et début 2018, la Chine a poursuivi les réformes visant à diminuer les effets négatifs des prix intérieurs élevés par rapport à ceux des marchés internationaux. Dans ce sens, les prix de soutien minimum ont été abaissés pour les campagnes 2017-18 de blé et de riz. En 2017, à la fin de la période d'expérimentation de trois ans du prix indicatif du soja, ce dispositif a été remplacé par « un prix aux conditions du marché conjugué à une subvention versée directement aux producteurs de soja » basée sur la superficie cultivée.

Toujours en 2017, des zones de protection de l'environnement supplémentaires – où les activités d'élevage sont interdites – ont été définies par les autorités provinciales afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux dans les zones et les cours d'eau saturés des régions du sud, de l'est et du centre de la Chine.

## Évaluation et recommandations

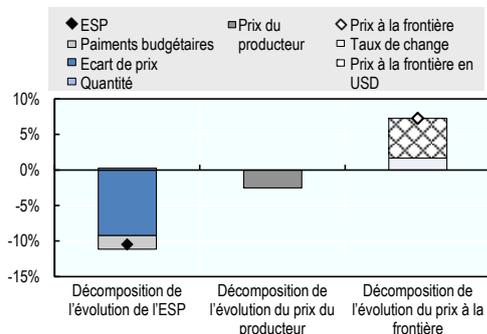
- Les réformes récentes visant à remplacer les prix d'intervention des principales cultures par des paiements directs fondés sur la superficie cultivée vont dans le bon sens pour rééquilibrer le portefeuille du soutien à l'agriculture et reflètent l'orientation des politiques de la Chine vers une croissance et une durabilité à long terme de la productivité. La réforme la plus récente relative au système d'achat et de stockage du maïs a eu des effets directs sur la baisse du coût de l'alimentation animale pour les éleveurs et du coût du stockage. Ces réformes pourraient être progressivement étendues au riz et au blé. À l'avenir, il faudrait également continuer à dissocier paiements directs et décisions de production, en les calculant sur la base de la superficie passée, par exemple, et les « verdir » en subordonnant leur versement à des pratiques culturales respectueuses de l'environnement.
- Les dépenses publiques consacrées aux services d'intérêt général ont augmenté, mais à un rythme plus lent que celui du soutien aux producteurs individuels. Le coût du stockage public représente toujours la plus grande part des dépenses du soutien aux services d'intérêt général, soit plus d'un tiers du soutien ces dernières années. Il faut redoubler d'efforts pour restructurer le soutien à l'agriculture, et passer de paiements directs aux exploitations à l'investissement public dans la R-D et les infrastructures, de façon que les paiements directs n'aident que de manière transitoire les exploitants à s'adapter à un nouvel environnement de marché.
- Les réformes récentes des règles de transferts de terres ont contribué à la création de nouveaux types d'exploitations, notamment des exploitations coopératives et des exploitations gérées par des entreprises agro-industrielles. Toutefois, les petites exploitations gardent un rôle prépondérant dans le secteur, ce qui fait qu'il est essentiel de continuer à réduire le coût du transfert des droits d'exploitation au moyen de plateformes d'échange transparentes. Pour que les réformes de la réglementation foncière donnent les résultats escomptés, elles doivent être accompagnées de nouveaux investissements dans des composantes de l'environnement plus large favorable à l'agriculture et au développement rural, tels que l'éducation, la formation et les services financiers.
- Les terres et l'eau sont très peu abondantes en Chine et les pressions d'origine agricole exercées sur l'environnement sont très préoccupantes. Pour établir un cadre solide favorable aux politiques agroenvironnementales, la Chine doit continuer à clarifier les niveaux de référence en matière de qualité environnementale et à fixer des objectifs environnementaux adaptés aux conditions écologiques locales. En outre, la réforme des prix de l'eau annoncée pourrait être accélérée pour prendre en compte les coûts d'approvisionnement, afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.
- Plusieurs vastes plans de travail ont récemment été soumis aux différentes institutions en vue de renforcer les mesures relatives aux émissions de GES d'origine agricole et d'appuyer l'adaptation du secteur au changement climatique. Dans cette optique, le nouveau ministère de l'Environnement pourrait contribuer à intégrer les objectifs des mesures d'adaptation dans les programmes actuels et à venir, y compris à mieux cibler les services de vulgarisation agricole, ainsi qu'à fournir une plateforme de coordination institutionnelle.

**Graphique 7.1. Chine : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

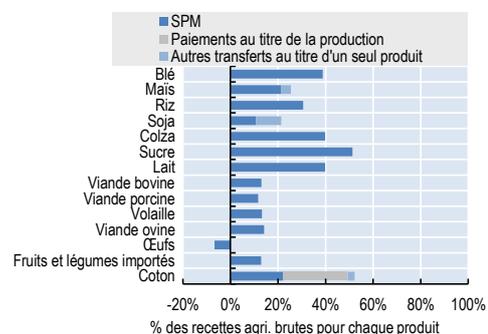
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763316>

Depuis la période 1995-97, le **soutien aux agriculteurs (ESP en pourcentage)** augmente constamment. Au cours de la période 2015-17, le soutien a représenté environ 15.5 % des recettes agricoles brutes, soit un niveau légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'OCDE. Les formes de soutien susceptibles de générer **le plus de distorsions** se sont accrues dans le temps en raison de la politique d'achat et de stockage temporaires pour plusieurs cultures principales, conjuguée à la protection aux frontières (graphique 7.1). Le niveau du soutien a diminué en 2017, ce qui s'explique principalement par une baisse des prix intérieurs par rapport à ceux des marchés internationaux. Ce fléchissement résulte des réformes du système d'intervention sur les marchés et de la dépréciation ininterrompue du yuan (CNY) par rapport au dollar (USD). Sur la période 2015-17, les prix perçus par les producteurs étaient en moyenne 13 % supérieurs aux cours mondiaux (graphique 7.2). Le SPM conserve la part prédominante du soutien total et constitue la composante essentielle des transferts au titre d'un seul produit (TSP), mais depuis 2014, la part des paiements au titre de la production n'a cessé de croître, notamment dans le cas du coton, du soja et du maïs. Hormis pour les œufs, les producteurs bénéficient de transferts importants qui représentent entre 12 % et 52 % des recettes par produit (graphique 7.3). Globalement, les TSP constituent 76 % de l'ESP totale. Avec une part de 4.3 % sur la période 2015-17, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture étaient proches de la moyenne de l'OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a également enregistré une hausse dans le temps. Sur la période 2015-17, il était de 2.3 %, ce qui en faisait l'un des plus élevés des pays examinés dans cette étude.

**Graphique 7.2. Chine : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763335>

**Graphique 7.3. Chine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763354>

Tableau 7.1. Chine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>239 511</b>	<b>1 385 814</b>	<b>1 391 103</b>	<b>1 369 369</b>	<b>1 396 971</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	90.7	76.0	77.0	76.6	74.4
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>242 835</b>	<b>1 443 245</b>	<b>1 420 969</b>	<b>1 439 718</b>	<b>1 469 048</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>6 472</b>	<b>224 171</b>	<b>236 057</b>	<b>232 180</b>	<b>204 277</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	2 013	167 510	180 241	172 116	150 173
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	2 013	163 029	175 862	167 801	145 425
Paievements au titre de la production	0	4 480	4 378	4 315	4 747
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	3 832	23 335	25 566	23 375	21 064
Utilisation d'intrants variables	2 055	3 427	3 907	3 952	2 421
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	1 297	16 472	17 867	16 076	15 473
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	479	3 437	3 792	3 347	3 171
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	464	26 791	24 192	28 441	27 739
Au titre des Recettes / du Revenu	464	3 014	2 035	3 586	3 440
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	23 777	22 158	24 875	24 298
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	164	4 164	3 439	5 576	3 477
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	164	4 164	3 439	5 576	3 477
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	2 372	2 618	2 672	1 825
Retrait de ressources à long terme	0	2 372	2 618	2 672	1 825
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>2.7</b>	<b>15.5</b>	<b>16.3</b>	<b>16.2</b>	<b>14.0</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.00</b>	<b>1.14</b>	<b>1.15</b>	<b>1.14</b>	<b>1.11</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.03</b>	<b>1.18</b>	<b>1.19</b>	<b>1.19</b>	<b>1.16</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>5 530</b>	<b>39 365</b>	<b>45 319</b>	<b>37 738</b>	<b>35 038</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	450	8 444	9 023	8 372	7 936
Services d'inspection et de contrôle	265	1 984	2 212	1 978	1 762
Développement et entretien des infrastructures	1 292	10 162	11 020	9 949	9 516
Commercialisation et promotion	0	536	632	457	518
Coût du stockage public	3 523	18 239	22 431	16 981	15 305
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>45.1</b>	<b>14.9</b>	<b>16.1</b>	<b>14.0</b>	<b>14.6</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-2 193</b>	<b>-159 897</b>	<b>-172 608</b>	<b>-166 882</b>	<b>-140 200</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-526	-151 282	-165 740	-158 945	-129 162
Autres transferts des consommateurs	-1 191	-17 996	-20 256	-18 919	-14 813
Transferts des contribuables aux consommateurs	252	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-727	9 382	13 388	10 983	3 774
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-0.9</b>	<b>-11.1</b>	<b>-12.1</b>	<b>-11.6</b>	<b>-9.5</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.01</b>	<b>1.13</b>	<b>1.15</b>	<b>1.14</b>	<b>1.11</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.01</b>	<b>1.12</b>	<b>1.14</b>	<b>1.13</b>	<b>1.11</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>12 254</b>	<b>263 536</b>	<b>281 376</b>	<b>269 918</b>	<b>239 315</b>
Transferts des consommateurs	1 717	169 278	185 997	177 864	143 974
Transferts des contribuables	11 728	112 254	115 635	110 973	110 153
Recettes budgétaires	-1 191	-17 996	-20 256	-18 919	-14 813
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.4</b>	<b>2.3</b>	<b>2.6</b>	<b>2.4</b>	<b>2.0</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>182</b>	<b>178</b>	<b>180</b>	<b>187</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>8.34</b>	<b>6.56</b>	<b>6.28</b>	<b>6.64</b>	<b>6.76</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Chine sont : le blé, le maïs, le riz, le colza, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille, les oeufs, le coton, les pommes, les arachides, les fruits et légumes exportés, et les fruits et légumes importés.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765786>

## Chapitre 8. Colombie

### Soutien à l'agriculture

En Colombie, le soutien total aux producteurs (ESP en %) représente 13 % des recettes agricoles brutes en 2015-17, ce qui se situe légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE. Le niveau du soutien diminue en raison d'une dépréciation du peso colombien, du recul des prix des producteurs, surtout depuis l'augmentation de la production des principaux produits agricoles au titre de l'initiative *Colombia Siembra*. Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante de l'ESP : il en représente plus de 82 % sur la période 2015-17. Il est principalement déterminé par des mesures à la frontière qui s'appliquent à divers produits (maïs, riz, volaille, lait, sucre et viande porcine). Les aides, qui prennent la forme de transferts budgétaires aux producteurs, représentent 18 % de l'ESP, et il s'agit essentiellement de paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables. Les paiements budgétaires accordés aux services d'intérêt général de l'ensemble du secteur (ESSG) sont relativement modestes, s'établissant en moyenne à 14 % seulement de l'estimation du soutien total (EST). Les dotations budgétaires à ce titre concernent la recherche agricole et le transfert de connaissances, ainsi que l'infrastructure, en particulier dans l'irrigation et la restructuration foncière.

### Principales évolutions de l'action publique

En 2017, des mesures de soutien au stockage ont été fournies pour stocker environ 400 000 tonnes de riz. Cette aide est accordée principalement aux grossistes qui disposent de capacités de stockage. Une subvention au titre des pertes de revenus a également été accordée aux producteurs de coton. L'atténuation des contraintes financières reste une priorité ; en juillet 2017, la loi n°1847, qui permet aux agriculteurs de rééchelonner et d'alléger leurs dettes, a été adoptée. Cette loi entrera en application en 2018. Les transferts budgétaires ont été relevés de 11 % en 2017, tandis que seize programmes ont été créés dans le cadre de l'initiative *Colombia Siembra*. Certains programmes relèvent de l'ESSG tandis que d'autres sont des paiements accordés aux producteurs, individuellement. Ainsi, douze programmes relèvent des services généraux, dont dix portent sur des services de vulgarisation. Les quatre autres programmes portent sur des soutiens pour l'achat de matériel et la fourniture de services.

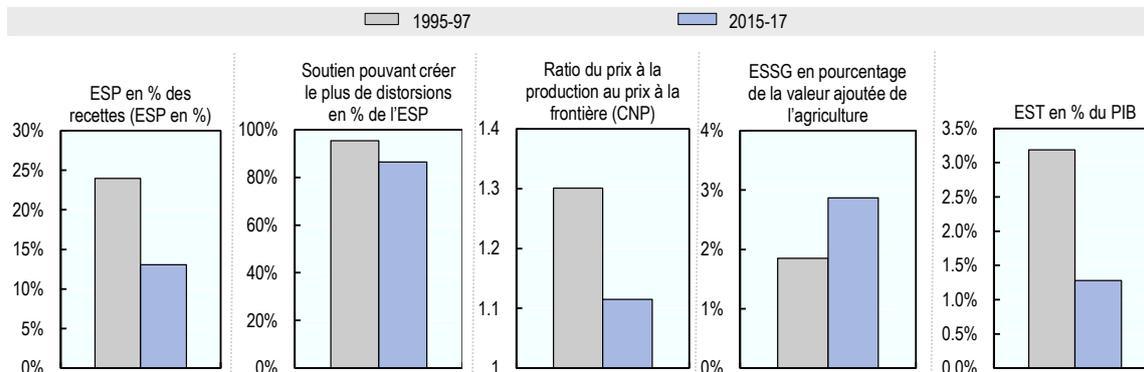
L'accès à la terre demeure prioritaire. En 2017, environ 3 000 parcelles ont fait l'objet d'une régularisation des droits fonciers ou ont été officiellement enregistrées par la nouvelle agence ANT. Des efforts ont également été réalisés pour améliorer la santé animale et végétale. L'ICA (institut vétérinaire et phytosanitaire), a créé un certain nombre de réseaux régionaux de surveillance. Par ailleurs, plusieurs exigences phytosanitaires concernant l'exportation des produits agricoles frais ont été mises en œuvre. En décembre 2017, le Congrès a adopté la loi portant sur la création du SNIA (système national d'innovation agricole). Ce dispositif concerne la recherche et le

développement ainsi que les services de vulgarisation aux exploitants. Le SNIA sera mis en place ces prochaines années. En 2017, les droits de douane sur les machines et le matériel agricole ont été supprimés, sur une période de deux ans. Ils ont également été levés pour le coton et les arachides. Des négociations portant sur la signature de nouveaux accords de libre-échange sont en cours avec le Japon et la Turquie.

### Évaluation et recommandations

- Le secteur agricole colombien est confronté à une série de difficultés structurelles et institutionnelles qui pèsent sur sa productivité et sa compétitivité. Le sous-investissement dans les biens et services publics, la mauvaise gestion des terres, l'échec des réformes foncières (plus de 40 % des terres ne font toujours pas l'objet de titres de propriété officiels) et le conflit interne de longue date étroitement lié au trafic de drogue ont d'importantes retombées sur l'évolution et les performances du secteur agricole colombien.  
Une politique d'accès à la terre compréhensive est nécessaire, afin de stabiliser le pays et de promouvoir le développement rural. L'amélioration des droits fonciers contribue à la croissance à long terme du secteur de l'agriculture et à la promotion du développement rural. La Colombie est confrontée à la double difficulté d'une concentration élevée de la propriété foncière et d'une sous-exploitation des terres arables. L'actualisation du système de cadastre et l'accélération de l'enregistrement des droits fonciers sont essentiels.
- Certains postes essentiels, tels que l'infrastructure, la recherche-développement agricole, le transfert de connaissances et la restructuration foncière ne bénéficient toujours que d'un soutien limité.
- Il serait important de procéder systématiquement à un examen et à une évaluation approfondis de l'impact de la vaste gamme d'instruments et de programmes en faveur de l'agriculture. En effet, dans leur majorité, les programmes en vigueur couvrent des domaines très larges et différents, et mobilisent toute une panoplie d'instruments dont les effets ne sont pas clairs. L'examen devrait donc servir à redéfinir et à réorganiser les instruments d'action en s'appuyant sur un calcul coûts-avantages.
- Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante du soutien aux producteurs. Il conviendrait d'évaluer les effets réels du Système de fourchettes de prix afin de promouvoir des politiques différentes permettant d'atteindre les objectifs socio-économiques des sous-secteurs relevant du système.
- La collecte d'informations stratégiques sur le secteur agricole doit absolument être améliorée si l'on veut aboutir à des mesures bien conçues.

Graphique 8.1. Colombie : Évolution du soutien à l'agriculture

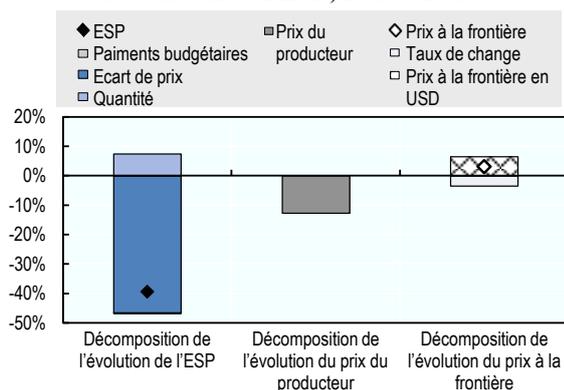


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763430>

**Soutien aux producteurs (ESP).** Depuis les années 90, la Colombie apporte un soutien important à ses agriculteurs. Sur 2015-17, l'ESP s'élève à 13.1 % des recettes agricoles brutes, mais il a diminué à 9 % en 2017. La part du **soutien pouvant créer le plus de distorsions** est environ 80 % de l'ESP et est consacré au soutien des prix du marché des produits agricoles sur la période (graphique 8.1). Selon les estimations, les prix effectifs payés aux agriculteurs sont supérieurs de 12 % à ceux observés sur les marchés mondiaux. En 2015-17, la part des dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) équivalait à 2.9 % de la valeur ajoutée de l'agriculture, soit une proportion plus importante que la valeur de 1.8 % observée en 1995-97. Le soutien total s'élève en moyenne à 1.3 % du PIB sur la période 2015-17 et se positionne au-dessus de la moyenne OCDE. La part de l'ESSG dans l'EST est de 14 % sur cette période. Le soutien baisse en 2017, en raison d'une baisse des prix des producteurs due à un accroissement de la production (graphique 8.2). Le riz (59 % des recettes agricoles brutes), le maïs (47 % des recettes), le sucre (20 %) et la viande porcine (25 %) sont les produits dont les transferts au titre d'un seul produit (TSP) sont les plus élevés (graphique 8.3).

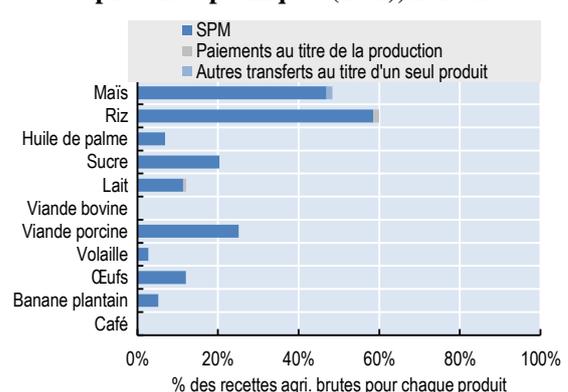
Graphique 8.2. Colombie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763449>

Graphique 8.3. Colombie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763468>

Tableau 8.1. Colombie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>14 228</b>	<b>24 189</b>	<b>23 041</b>	<b>23 937</b>	<b>25 590</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	72.9	73.4	81.5	70.5	68.2
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>10 644</b>	<b>23 082</b>	<b>18 958</b>	<b>24 658</b>	<b>25 629</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>3 451</b>	<b>3 245</b>	<b>3 615</b>	<b>3 763</b>	<b>2 356</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	3 275	2 718	2 885	3 345	1 922
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	3 249	2 671	2 797	3 315	1 901
Paiements au titre de la production	26	46	88	29	22
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	175	527	730	418	434
Utilisation d'intrants variables	126	291	400	244	230
avec contraintes sur les intrants	108	209	276	187	162
Formation de capital fixe	23	148	198	112	135
avec contraintes sur les intrants	5	70	78	63	67
Services utilisés sur l'exploitation	27	87	131	62	69
avec contraintes sur les intrants	0	21	25	21	18
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	1	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>24.0</b>	<b>13.1</b>	<b>15.2</b>	<b>15.4</b>	<b>9.0</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.14</b>	<b>1.09</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.32</b>	<b>1.15</b>	<b>1.18</b>	<b>1.18</b>	<b>1.10</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>311</b>	<b>532</b>	<b>664</b>	<b>421</b>	<b>512</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	79	248	276	213	255
Services d'inspection et de contrôle	11	34	36	25	40
Développement et entretien des infrastructures	221	216	302	153	194
Commercialisation et promotion	0	35	51	30	23
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>8.2</b>	<b>14.0</b>	<b>15.5</b>	<b>10.1</b>	<b>17.8</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-3 207</b>	<b>-3 469</b>	<b>-3 007</b>	<b>-3 984</b>	<b>-3 417</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 964	-2 350	-2 114	-2 965	-1 971
Autres transferts des consommateurs	-251	-1 166	-922	-1 065	-1 512
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	8	47	29	46	67
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-30.3</b>	<b>-15.0</b>	<b>-15.9</b>	<b>-16.2</b>	<b>-13.3</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.44</b>	<b>1.18</b>	<b>1.19</b>	<b>1.20</b>	<b>1.16</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.44</b>	<b>1.18</b>	<b>1.19</b>	<b>1.19</b>	<b>1.15</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>3 762</b>	<b>3 777</b>	<b>4 279</b>	<b>4 184</b>	<b>2 868</b>
Transferts des consommateurs	3 215	3 516	3 035	4 030	3 484
Transferts des contribuables	797	1 427	2 166	1 219	896
Recettes budgétaires	-251	-1 166	-922	-1 065	-1 512
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>3.2</b>	<b>1.3</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>	<b>0.9</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>393</b>	<b>373</b>	<b>395</b>	<b>413</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1 029.96</b>	<b>2 916.56</b>	<b>2 744.51</b>	<b>3 053.88</b>	<b>2 951.29</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Colombie sont : le maïs, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les bananes, les plantains, le café, l'huile de palme et les fleurs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765805>

## Chapitre 9. Costa Rica

### Soutien à l'agriculture

Au Costa Rica, le soutien aux agriculteurs a représenté 8 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) en 2015-17. Si ce soutien correspond à moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE, il se fonde presque entièrement (96 %) sur le soutien des prix du marché (SPM), l'une des formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions de la production et des échanges. Le riz, la volaille, la viande porcine et le sucre figurent parmi les produits pour lesquels le SPM est le plus important. Le soutien restant (4 %) est fourni principalement sous forme de subventions liées aux intrants pour la formation de capital fixe et de paiements pour services environnementaux. Le soutien aux agriculteurs (ESP) a constitué la principale composante du soutien total à l'agriculture (EST) en 2015-17, avec une part de 82 %. Les 18 % restants correspondent au financement des services d'intérêt général fournis au secteur (ESSG). Toutefois, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) ont représenté 85 % de l'enveloppe budgétaire allouée à l'agriculture en 2015-17.

### Principales évolutions de l'action publique

Les paramètres fondamentaux de la politique agricole n'ont pas changé : les objectifs continuent de mettre l'accent sur la productivité agricole et l'intégration en se concentrant sur le développement de l'agriculture à petite échelle. Outre les mesures de soutien des prix, la politique agricole est principalement axée sur les services d'intérêt général fournis au secteur, comme le système de connaissances et d'innovation agricoles, en particulier les services de vulgarisation agricole ; sur l'inspection et le contrôle ; et sur la création et l'entretien d'infrastructures, en particulier les infrastructures d'irrigation. Certains paiements budgétaires mineurs sont versés directement aux agriculteurs sous forme de subventions à la formation de capital fixe et de paiements pour services environnementaux.

En 2016-17, le gouvernement a entamé une réforme des services de vulgarisation (sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage-MAG) dans l'optique de mieux relier ces services à l'Institut national d'innovation et de transfert de technologie agricole (Instituto Nacional de Innovación y Transferencia en Tecnología Agropecuaria ou INTA), l'établissement de R-D en agriculture. Le Service national d'irrigation et de drainage (Servicio Nacional de Aguas Subterráneas Riego y Avenamiento ou SENARA) a revu et modifié le système de tarification de l'eau et applique désormais un tarif variable selon la disponibilité de l'eau et les coûts d'entretien du système d'irrigation.

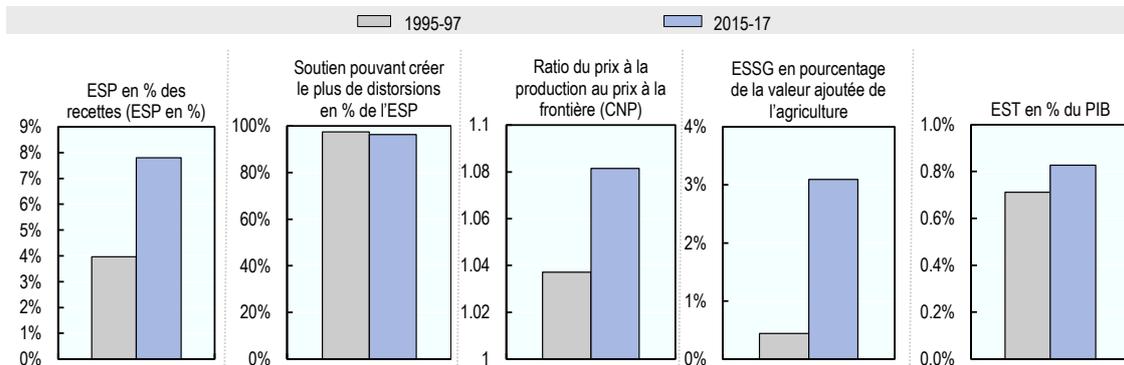
Le décret exécutif 40059-MAG-MINAE-S portant sur le règlement technique (RTCR) N° 484:2016 a été mis en œuvre en 2017. Ce document définit la réglementation, les principes et les procédures relatifs à l'homologation, l'utilisation et le contrôle des pesticides de synthèse dans le secteur agricole, ainsi que d'autres intrants agricoles (SEPSA, 2018).

En février 2017, le gouvernement a achevé une enquête antidumping sur les importations de sucre blanc cristallisé non raffiné en provenance du Brésil, et a décidé d'imposer une mesure antidumping de 6.82 %, qui a été ajustée à 3.67 %. Le gouvernement a également autorisé l'importation en franchise de 6 294 tonnes métriques de haricots noirs et de haricots rouges sur une période de neuf mois allant de septembre 2017 à juin 2018, de même que l'importation de 2 602 tonnes métriques de maïs blanc. Une mesure de sauvegarde a été mise en place en 2017 pour les importations de riz brun. En 2017, la négociation de l'accord de libre-échange (ALE) entre les Républiques d'Amérique centrale, dont le Costa Rica, et la Corée a été finalisé et signé en février 2018. En 2015, le Costa Rica a décidé d'interdire les importations d'avocats frais en provenance du Mexique afin de protéger le pays de la maladie ASBV (Avocado sunblotch viroid) (G/SPS/N/CRI/160 et G/SPS/N/CRI/162) (COMEX, 2018). Les deux parties poursuivent leurs consultations dans le cadre du mécanisme de règlements des différends de l'OMC.

### Évaluation et recommandations

- Au Costa Rica, la principale forme de soutien aux producteurs reste la protection aux frontières pour le riz, la volaille, la viande porcine, le lait et le sucre. Ce soutien continue de fausser le marché intérieur et les échanges, limite la concurrence, et donc la productivité et la compétitivité. Le gouvernement devrait élaborer et communiquer une stratégie d'abandon progressif du soutien des prix de marché afin d'assurer une transition sans heurt.
- Étant donné que plus de 80 % des dotations budgétaires gouvernementales sont consacrées aux services d'intérêt général, il est essentiel d'assurer et d'améliorer l'efficacité de ces services. Les services de vulgarisation sont une fonction fondamentale pour le secteur agricole, mais leur faible capacité et la mauvaise affectation de leurs ressources réduisent leur efficacité.
- Des investissements majeurs sont nécessaires pour améliorer l'infrastructure du secteur, à la fois pour accroître la productivité (p. ex., grâce à l'irrigation et au drainage) et pour faciliter l'accès aux marchés (p. ex., en modernisant les transports, la distribution ou les installations de la chaîne du froid).
- La complexité des responsabilités et la faible coordination entre les organismes rendent difficile la mise en œuvre de mesures publiques et empêchent une prestation efficace des services au secteur agricole. Il est donc primordial de réduire la bureaucratie et d'améliorer la coordination entre organismes pour que les programmes de soutien soient exécutés plus efficacement.
- Les petits producteurs souffrent du manque d'accès aux crédits et aux outils financiers. En outre, les exigences strictes empêchent les petits agriculteurs de bénéficier des sources de crédit disponibles, et aucun dispositif n'incite les banques commerciales privées à proposer des prêts à ces agriculteurs. Une première étape pourrait consister à élargir les programmes de crédit actuels proposés par le système bancaire pour le développement et les organisations agricoles, tout en prenant soin d'éviter l'aléa moral, afin d'améliorer l'infrastructure destinée aux petits exploitants en particulier.
- Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat, le pays s'est engagé à limiter ses émissions à 9 374 000 tonnes nettes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Cet engagement implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 44 % par rapport à un scénario de maintien du statu quo. Le Costa Rica a aussi déterminé des objectifs propres au secteur agricole pour faciliter le respect de ses engagements en matière d'émissions.

## Graphique 9.1. Costa Rica : Évolution du soutien à l'agriculture

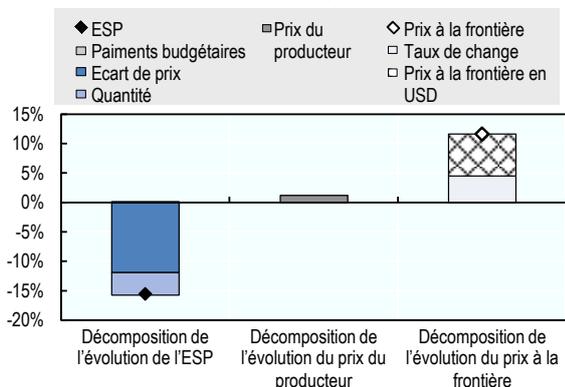


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763544>

Le soutien aux producteurs mesuré par l'ESP en pourcentage a augmenté, passant de 4 % en 1995-97 à 8 % en 2015-17, et reste bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Le soutien des prix du marché (SPM), l'une des formes de soutien susceptibles d'entraîner les distorsions les plus importantes de la production et des échanges, reste prépondérant et a représenté 96 % de l'ESP en 2015-17, légèrement en dessous de son niveau de 1995-97. Du fait de la protection aux frontières et de l'intervention sur les prix, les prix à la production sont supérieurs de 8 % aux cours mondiaux en moyenne en 2015-17. Environ 85 % des dépenses budgétaires sont consacrées aux services d'intérêt général fournis au secteur (ESSG). Ce soutien équivalait à 3.1 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2015-17, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 1995-97. Le soutien total (TSE) a augmenté au fil du temps pour atteindre 1.1 % du PIB en 2015-17 (graphique 9.1). Environ 87 % du soutien total a pris la forme d'un soutien direct aux agriculteurs, tandis que le soutien aux services d'intérêt général a représenté les 13 % restants. Le niveau de soutien aux agriculteurs a diminué de 3 % en 2017, principalement en raison d'une baisse du SPM. Cette baisse s'explique par une légère hausse des prix mondiaux en dollars des États-Unis de certains produits, associée à une dépréciation de la monnaie locale (graphique 9.2). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté 97 % de l'ESP totale en moyenne et sont particulièrement importants pour le riz (61 % des recettes agricoles brutes), la volaille (35 %), le sucre (30 %) et la viande porcine (31 %) (graphique 9.3).

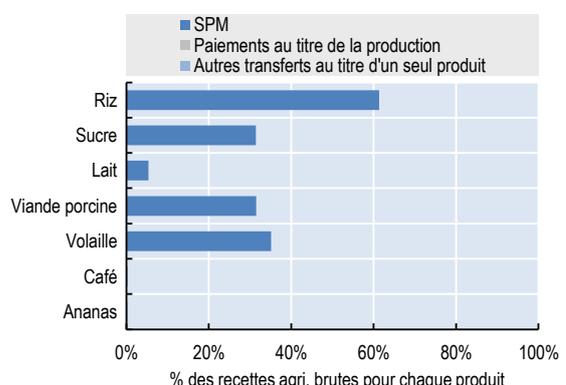
Graphique 9.2. Costa Rica : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763563>

Graphique 9.3. Costa Rica : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763582>

Tableau 9.1. Costa Rica : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>1 957</b>	<b>4 929</b>	<b>4 610</b>	<b>4 912</b>	<b>5 264</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	80.4	87.3	90.4	88.4	83.0
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>861</b>	<b>2 289</b>	<b>2 204</b>	<b>2 287</b>	<b>2 376</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>79</b>	<b>388</b>	<b>463</b>	<b>387</b>	<b>313</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	71	373	444	374	300
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	71	373	444	374	300
Paielements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	8	13	17	11	11
Utilisation d'intrants variables	7	4	3	3	5
avec contraintes sur les intrants	0	3	3	3	4
Formation de capital fixe	1	8	12	6	5
avec contraintes sur les intrants	0	4	6	4	4
Services utilisés sur l'exploitation	1	2	2	2	1
avec contraintes sur les intrants	1	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paielements sur critères non liés à des produits de base	0	1	1	1	2
Retrait de ressources à long terme	0	1	1	1	2
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>4.0</b>	<b>7.8</b>	<b>10.0</b>	<b>7.9</b>	<b>5.9</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.04</b>	<b>1.08</b>	<b>1.11</b>	<b>1.08</b>	<b>1.06</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.04</b>	<b>1.08</b>	<b>1.11</b>	<b>1.09</b>	<b>1.06</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>7</b>	<b>84</b>	<b>88</b>	<b>82</b>	<b>82</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1	34	32	35	34
Services d'inspection et de contrôle	0	16	17	16	16
Développement et entretien des infrastructures	6	33	37	31	30
Commercialisation et promotion	0	1	1	1	1
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	1	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>8.5</b>	<b>17.9</b>	<b>16.0</b>	<b>17.6</b>	<b>20.8</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-76</b>	<b>-324</b>	<b>-381</b>	<b>-311</b>	<b>-281</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-69	-289	-359	-278	-230
Autres transferts des consommateurs	-7	-35	-22	-32	-51
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-8.7</b>	<b>-14.1</b>	<b>-17.3</b>	<b>-13.6</b>	<b>-11.8</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.09</b>	<b>1.16</b>	<b>1.21</b>	<b>1.16</b>	<b>1.13</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.09</b>	<b>1.16</b>	<b>1.21</b>	<b>1.16</b>	<b>1.13</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>87</b>	<b>472</b>	<b>551</b>	<b>470</b>	<b>395</b>
Transferts des consommateurs	76	324	381	311	281
Transferts des contribuables	18	183	192	191	166
Recettes budgétaires	-7	-35	-22	-32	-51
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>0.7</b>	<b>0.8</b>	<b>1.0</b>	<b>0.8</b>	<b>0.7</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>543</b>	<b>537</b>	<b>549</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>206.00</b>	<b>548.78</b>	<b>534.59</b>	<b>543.96</b>	<b>567.78</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Costa Rica sont : le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les bananes, le café, l'huile de palme et les ananas.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765824>

## Chapitre 10. Union européenne

### Soutien à l'agriculture

L'Union européenne (UE) réduit progressivement son soutien à l'agriculture depuis le milieu des années 90. Elle utilise de nouveaux instruments qui gagnent en importance, en particulier les paiements non liés à la production, et les distorsions de prix ont sensiblement diminué. De plus, davantage de paiements sont désormais soumis au principe d'écoconditionnalité : la moitié environ de l'ensemble du soutien aux producteurs est subordonnée à des prescriptions environnementales obligatoires et une aide supplémentaire de 8 % peut être versée au titre de mesures volontaires allant au-delà des obligations prescrites.

Le soutien à l'agriculture s'est stabilisé aux alentours de 20 % des recettes agricoles brutes depuis 2010. Les paiements qui ne sont pas soumis à une exigence de production comptent pour environ 45 % du total. Le soutien lié à la production a diminué en 2017, essentiellement sous l'effet de la baisse du soutien des prix du marché due à la hausse des prix mondiaux des produits agricoles, plutôt que de la modification du cadre d'action. Les paiements budgétaires liés à la production n'ont que légèrement baissé.

La plus grande part du soutien total au secteur agricole (EST) est versée aux producteurs (environ 88 %). Les investissements dans le développement des connaissances et les infrastructures sont les principales composantes des services d'intérêt général fournis à l'ensemble du secteur (ESSG), qui représentent les 12 % restants de l'EST.

### Principales évolutions de l'action publique

L'année 2017 a surtout été marquée par la pleine application des nouveaux règlements de la PAC pour la période 2014-20, y compris sa simplification dans le cadre du règlement Omnibus qui a modifié les quatre règlements de la PAC : le règlement sur les paiements directs, le règlement sur le développement rural<sup>1</sup>, le règlement sur l'organisation commune des marchés et le règlement horizontal.

La suppression des quotas de production de sucre, en 2017, est une étape importante vers l'élimination des mesures susceptibles de fausser la production et les échanges.

Plusieurs mesures exceptionnelles ont été maintenues face à la situation du marché dans les secteurs du lait, des fruits et légumes et de la viande porcine. Dans le secteur laitier, l'activation des systèmes d'intervention publique et d'aide au stockage privé s'est doublée de mesures visant à encourager la limitation volontaire de l'offre ainsi que de programmes de distribution publique. Un autre train de mesures destinées aux producteurs de lait et de viande prévoyait des aides financières axées sur les petites exploitations, la production extensive, les mesures agroenvironnementales et climatiques, la coopération entre exploitants, l'amélioration de la qualité et de la valeur ajoutée des produits, et la formation aux instruments financiers et aux outils de gestion des risques. Pour les fruits et légumes, les mesures exceptionnelles ont encouragé les retraits du

marché et, moyennant des subventions, les opérations de « non-récolte » et de « récolte en vert ». En outre, les États membres ont été autorisés à compléter les aides de l'Union européenne avec des fonds nationaux d'un montant identique.

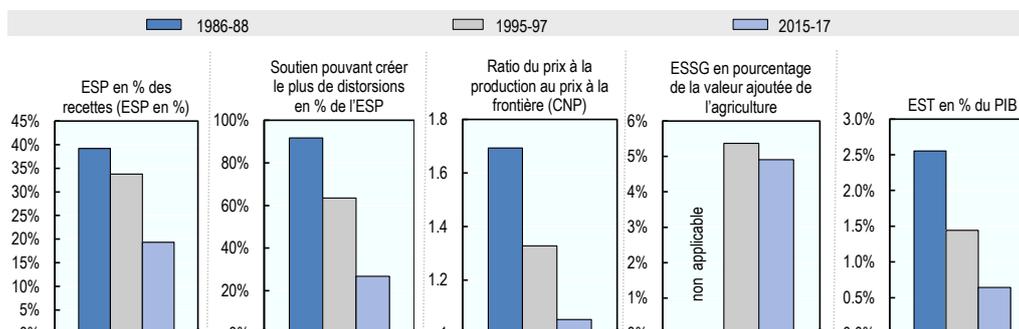
### Évaluation et recommandations

- Les réformes de la politique agricole menées au cours des trois dernières décennies ont considérablement réduit le niveau du soutien et amélioré sa composition. La part croissante des paiements non assortis d'une exigence de production offre aux producteurs la souplesse nécessaire pour répondre aux signaux du marché et faire des choix de production indépendamment de l'intervention des pouvoirs publics. Dans certains secteurs, les prix payés aux producteurs ne correspondent toutefois pas aux cours mondiaux et les formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions représentent toujours un quart de l'ESP, signe qu'il est possible de continuer d'accentuer l'orientation par le marché.
- La part de soutien lié à la production a baissé en 2017, principalement en raison du recul du soutien des prix du marché consécutif à la hausse des prix mondiaux, tandis que les paiements budgétaires qui encouragent des productions particulières n'ont que légèrement diminué. Ces formes de soutien influent sur les choix de production au niveau de l'exploitation et peuvent fausser la concurrence.
- L'accès au marché des produits agricoles s'est amélioré grâce à plusieurs accords bilatéraux et à la réduction des droits de douane appliqués. Cependant, plusieurs produits continuent de faire l'objet de licences d'importation et d'exportation, de contingents tarifaires et de clauses de sauvegarde spéciale. Ces mesures poussent le soutien à la hausse lorsque les prix baissent sur les marchés mondiaux.
- Le régime des petits exploitants prévu par la PAC 2014-20 et la possibilité d'attribuer des aides supplémentaires pour les premiers hectares d'une exploitation ont des effets redistributifs qui risquent toutefois d'influencer l'ajustement structurel du secteur.
- Les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, dans l'agriculture, relèvent des mesures visant à améliorer la performance environnementale : écoconditionnalité et verdissement au titre du premier pilier, et mesures agroenvironnementales et climatiques au titre du second. La moitié environ du soutien accordé aux producteurs est liée à des prescriptions environnementales obligatoires. Les agriculteurs qui prennent volontairement des dispositions favorables à l'environnement allant au-delà des exigences minimales bénéficient également d'une aide. La part croissante de ces aides dans l'ESP illustre la transition de l'Union européenne vers un soutien davantage ciblé pour pallier les défaillances du marché. L'efficacité de ces mesures devrait être évaluée au regard des objectifs environnementaux.
- La PAC 2014-20 inverse en partie la tendance au recul des mesures de soutien qui faussent la production et les échanges. Les États membres mettent à profit leur marge de manœuvre accrue pour instaurer des paiements couplés à des secteurs spécifiques. D'autres moyens pourraient être utilisés pour aider les agriculteurs à améliorer leur compétitivité et leur productivité sur le long terme, avec moins

d'effets de distorsion sur l'allocation des ressources et le marché. Face aux variations de courte durée des revenus, des outils de gestion des risques peuvent être adaptés. L'action publique devrait avoir pour but d'offrir aux agriculteurs européens des conditions de concurrence égales, dans un secteur davantage orienté par le marché, ainsi qu'un soutien mieux ciblé qui les aide à améliorer sur le long terme la productivité, la durabilité et l'efficacité de leurs activités.

## Note

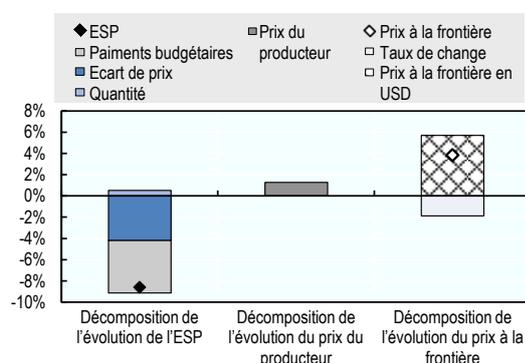
<sup>1</sup> Dans le cadre de la réglementation du développement rural, l'outil de stabilisation des revenus a été modifié et comprend une nouvelle mesure concernant le secteur agricole qui met en place des paiements compensatoires quand le revenu annuel moyen du secteur subit une réduction de plus de 20%. En plus, un soutien aux contrats d'assurance est mis en place quand plus de 20% de la production annuelle moyenne d'un agriculteur sont détruits.

**Graphique 10.1. Union européenne : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

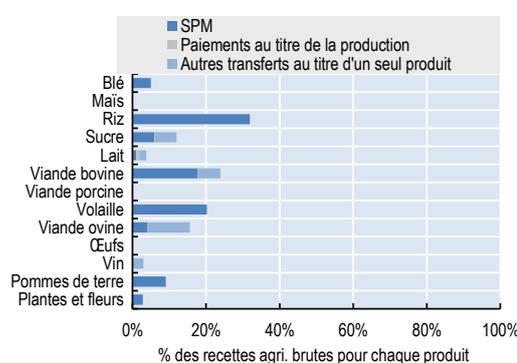
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763658>

Le **soutien aux producteurs (ESP en pourcentage)** affiche une diminution progressive sur le long terme. Il se situe autour de 19 % des recettes agricoles brutes pour la période 2015-17, soit légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE. La part du **soutien pouvant créer le plus de distorsions** a fortement diminué au fil du temps en raison du recul du soutien des prix du marché (SPM), et est nettement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 10.1). Le niveau de soutien a baissé en 2017 en raison de la réduction des paiements budgétaires et du SPM. Le recul du SPM résulte de la réduction de l'écart des prix, car les cours mondiaux ont augmenté plus vite que les prix intérieurs (graphique 10.2). Les prix effectivement perçus par les producteurs sont en moyenne légèrement supérieurs aux cours mondiaux. Mais d'importantes différences persistent entre les produits : les prix intérieurs sont de 20 % supérieurs aux cours mondiaux dans le cas de la viande bovine et de la volaille, et de 47 % dans celui du riz. Le SPM représente l'essentiel des transferts au titre d'un seul produit (TSP). La proportion des recettes agricoles brutes par produit imputable à des TSP atteint son plus haut niveau dans les cas du riz, de la viande bovine et de la volaille, mais ces transferts sont également élevés dans ceux de la viande ovine, du sucre et des pommes de terre (graphique 10.3). Les TSP représentent globalement 26 % de l'ESP totale. Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général (ESSG)**, principalement les connaissances et l'infrastructure, rapportées à la valeur ajoutée de l'agriculture, se situent dans la moyenne de l'OCDE. Le soutien total à l'agriculture en pourcentage du PIB a fortement diminué au fil du temps. Environ 88 % de ce total est fourni individuellement aux producteurs (ESP).

**Graphique 10.2. Union européenne : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763677>

**Graphique 10.3. Union européenne : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763696>

Tableau 10.1. Union européenne : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>233 558</b>	<b>295 609</b>	<b>418 546</b>	<b>417 082</b>	<b>404 209</b>	<b>434 349</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	75.0	73.7	73.6	74.0	73.2	73.5
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>208 051</b>	<b>284 566</b>	<b>441 318</b>	<b>433 001</b>	<b>428 795</b>	<b>462 158</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>97 379</b>	<b>116 953</b>	<b>95 636</b>	<b>93 771</b>	<b>99 987</b>	<b>93 150</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	88 243	71 493	20 044	17 789	22 854	19 488
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	82 606	67 147	19 503	17 245	22 284	18 978
Paievements au titre de la production	5 637	4 346	541	544	570	509
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	5 116	8 106	12 666	13 798	11 830	12 370
Utilisation d'intrants variables	960	2 827	5 649	5 675	5 472	5 800
avec contraintes sur les intrants	0	0	47	53	42	45
Formation de capital fixe	3 046	3 287	5 461	6 721	4 696	4 966
avec contraintes sur les intrants	0	106	88	99	79	85
Services utilisés sur l'exploitation	1 109	1 992	1 556	1 403	1 662	1 604
avec contraintes sur les intrants	90	512	20	3	35	23
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3 587	36 921	21 814	20 159	25 164	20 119
Au titre des Recettes / du Revenu	147	81	202	172	188	245
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3 440	36 840	21 612	19 987	24 975	19 874
avec contraintes sur les intrants	940	14 037	18 026	16 922	20 330	16 825
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	48	91	45	8
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	30	39 734	40 482	38 449	40 272
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	30	39 734	40 482	38 449	40 272
avec exceptions sur les produits	0	0	20	24	25	11
Paievements sur critères non liés à des produits de base	478	1 242	774	735	903	684
Retrait de ressources à long terme	476	1 112	333	295	440	263
Production de produits particuliers autres que produits de base	2	130	392	392	414	370
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	49	48	49	50
Paievements divers	-43	-838	557	718	743	208
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>39.2</b>	<b>33.8</b>	<b>19.3</b>	<b>19.0</b>	<b>20.7</b>	<b>18.3</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.69</b>	<b>1.33</b>	<b>1.05</b>	<b>1.04</b>	<b>1.06</b>	<b>1.05</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.64</b>	<b>1.51</b>	<b>1.24</b>	<b>1.23</b>	<b>1.26</b>	<b>1.22</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>9 144</b>	<b>10 636</b>	<b>11 144</b>	<b>12 171</b>	<b>10 682</b>	<b>10 580</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 814	3 870	6 186	6 191	6 075	6 291
Services d'inspection et de contrôle	194	285	942	908	929	988
Développement et entretien des infrastructures	1 331	2 089	2 249	2 831	1 907	2 010
Commercialisation et promotion	1 210	2 053	1 700	2 186	1 667	1 247
Coût du stockage public	4 571	2 281	49	36	84	27
Divers	24	57	18	18	20	17
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>8.2</b>	<b>8.1</b>	<b>10.3</b>	<b>11.3</b>	<b>9.6</b>	<b>10.1</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-72 475</b>	<b>-58 343</b>	<b>-18 201</b>	<b>-15 783</b>	<b>-19 991</b>	<b>-18 830</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-83 403	-64 443	-18 637	-16 875	-21 359	-17 678
Autres transferts des consommateurs	-1 631	-607	-977	-232	-314	-2 385
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 992	4 962	1 006	1 324	923	771
Surcoût de l'alimentation animale	7 567	1 745	407	0	759	462
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-35.7</b>	<b>-20.8</b>	<b>-4.1</b>	<b>-3.7</b>	<b>-4.7</b>	<b>-4.1</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.69</b>	<b>1.30</b>	<b>1.05</b>	<b>1.04</b>	<b>1.05</b>	<b>1.05</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.55</b>	<b>1.26</b>	<b>1.04</b>	<b>1.04</b>	<b>1.05</b>	<b>1.04</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>111 515</b>	<b>132 551</b>	<b>107 786</b>	<b>107 267</b>	<b>111 591</b>	<b>104 501</b>
Transferts des consommateurs	85 034	65 050	19 614	17 107	21 673	20 063
Transferts des contribuables	28 112	68 108	89 149	90 392	90 232	86 823
Recettes budgétaires	-1 631	-607	-977	-232	-314	-2 385
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.6</b>	<b>1.4</b>	<b>0.6</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>0.6</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>135</b>	<b>187</b>	<b>188</b>	<b>185</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>0.91</b>	<b>0.81</b>	<b>0.90</b>	<b>0.90</b>	<b>0.90</b>	<b>0.89</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

UE12 en 1986-88; UE15 en 1995-97 ; et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'UE sont : le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, le riz, le colza, le soja, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille, les oeufs, les pommes de terre, les tomates, les plantes et fleurs, et le vin.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765843>



## Chapitre 11. Islande

### Soutien à l'agriculture

L'Islande est l'un des pays de l'OCDE qui soutient le plus son agriculture, même si la progression des cours mondiaux des produits agricoles et la forte dévaluation de la couronne islandaise ont atténué la tendance. Les réformes de la politique agricole restent limitées, en dépit d'un relatif découplage des paiements dans le secteur de la viande ovine au milieu des années 90 et de la création d'un marché des quotas laitiers.

À 58% des recettes agricoles brutes, l'ESP a été plus de trois fois plus élevée que dans la moyenne des pays de l'OCDE en 2015-17. Le soutien total à l'agriculture (EST) représente en moyenne 1.2 % du PIB depuis ces dernières années, le soutien aux producteurs (ESP) en étant la principale composante (96 %). Le soutien aux services généraux (ESSG) représente à peine plus de 4 % de l'EST, pratiquement la moitié des sommes étant consacrées aux dépenses d'inspection et de stockage public.

Les aides contribuent essentiellement à soutenir les prix du marché ; elles prennent principalement la forme de droits de douane élevés, qui maintiennent les prix intérieurs à un niveau plus élevé que les prix mondiaux, ce qui risque d'entraîner des transferts importants des consommateurs aux producteurs. À cela s'ajoute le dispositif de droits à paiements directement ou indirectement liés aux facteurs de production. Le SPM s'élevait à 55 % du soutien total aux producteurs en 2015-17. Les paiements au titre de la production de lait et les paiements, relativement découplés, aux producteurs de viande ovine, constituent l'essentiel du reste de l'ESP. Par conséquent, 80 % de l'aide aux agriculteurs prend des formes qui créent le plus de distorsions au niveau de la production et des échanges.

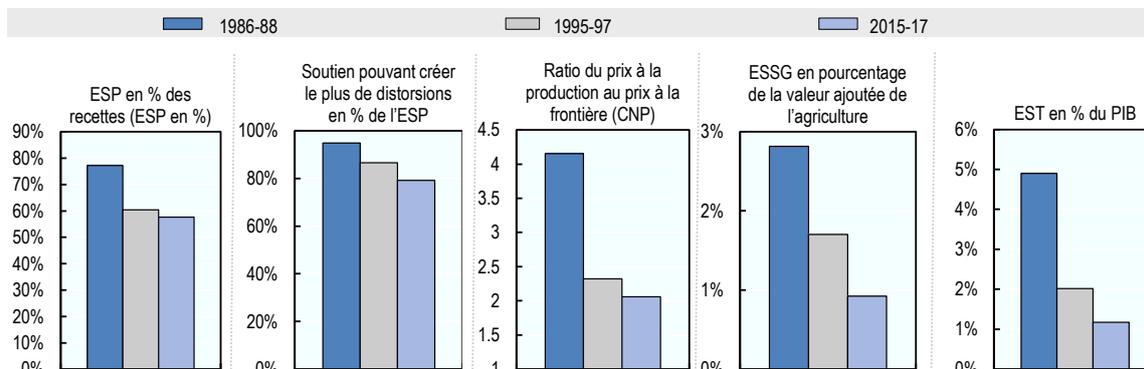
### Principales évolutions de l'action publique

Les accords entre les pouvoirs publics et l'Association des agriculteurs étant arrivés à échéance, de nouveaux accords ont été conclus pour la période 2017-2026. Ils seront réexaminés dans le détail en 2019 et en 2023. Les principaux changements concernent l'élevage bovin et ovin, et portent plus particulièrement sur : i) l'éventualité d'éliminer progressivement le système de quotas laitiers et la réduction des droits à paiement dans la production de produits laitiers, sujet du processus de révision jusqu'au 2019 ; ii) la réduction des droits à paiement dans l'élevage ovin et l'augmentation du soutien relatif au contrôle de la qualité. En outre, dans ces nouveaux accords, le soutien ne sera pas lié à des secteurs agricoles en particulier.

## Évaluation et recommandations

- Compte tenu du maintien des accords pluriannuels entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs, la politique agricole a peu évolué. En dépit d'un relatif découplage des paiements dans le secteur de la viande ovine au milieu des années 90 et de la création d'un marché des quotas laitiers, qui produit des gains d'efficacité, le soutien aux agriculteurs reste bien supérieur, en Islande, à ce qui est constaté dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En outre, ce soutien est celui qui crée le plus de distorsions et il limite la capacité des producteurs à recevoir des signaux et à y réagir. Pour réduire durablement le soutien et ses effets de distorsion, il faut abandonner la protection aux frontières et privilégier des mesures moins liées à la production.
- Malgré les quelques progrès réalisés pour réduire cette protection, les droits de douane restent élevés et des droits non ad valorem souvent complexes subsistent, pour certaines catégories de produits agricoles, comme la viande, les produits laitiers et les plantes et fleurs.
- Certains programmes, comme celui sur le contrôle de la qualité dans l'élevage ovin, qui est subordonné à des clauses d'éco-conditionnalité, pourraient favoriser une gestion durable des terres.
- Des progrès restent toutefois à réaliser en matière de soutien à l'innovation. Il faudrait notamment adopter des mesures qui favorisent le bon fonctionnement du système d'information et de connaissances agricoles, qui pâtit depuis dix ans d'une baisse de la prise en charge par l'État.
- Les nouveaux accords conclus entre les pouvoirs publics et l'Association des agriculteurs, qui définissent le cadre d'action pour la période 2017-26, sont l'occasion de réformer les mesures de soutien. L'élimination progressive du soutien aux secteurs des produits laitiers et de l'élevage ovin, et l'examen, en 2019, des quotas de production, rendrait l'agriculture islandaise plus réactive aux marchés.
- Alors que le changement climatique pourrait avoir des effets bénéfiques à court terme pour l'agriculture, il pourrait aussi favoriser la nocivité de certains insectes indigènes et susciter de nouvelles difficultés.

Graphique 11.1. Islande : Évolution du soutien à l'agriculture

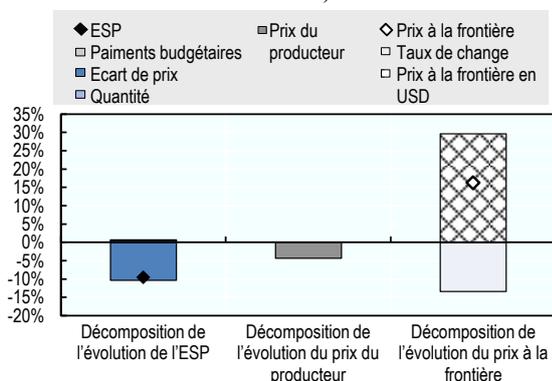


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763791>

Le soutien aux producteurs (ESP en %) a reculé de 20 points de pourcentage entre 1986-88 et 2015-17. Toutefois, à 56 % des recettes agricoles brutes, il reste élevé par rapport à d'autres pays de l'OCDE. Par ailleurs, le soutien pouvant créer le plus de distorsions représente 80 % de l'ESP total (graphique 11.1). Ce soutien diminue en 2017 à cause de la baisse du SPM, qui provient du resserrement de l'écart de prix dû à un recul des prix intérieurs moyens et à une progression des prix mondiaux en dollars qui compense largement les effets de l'appréciation de la couronne islandaise par rapport au dollar (graphique 11.2). Les prix effectifs perçus par les agriculteurs ont baissé, en moyenne, au fil du temps, mais restent deux fois plus élevés que les prix mondiaux. La disparité entre prix intérieurs et prix mondiaux est la plus importante dans les sous-secteurs suivants (CNP) en 2015-17 : volaille (4.36), œufs (3.58) et laine (3.3). Le SPM est également la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP). En effet, plus de 70 % des recettes brutes des producteurs d'œufs, de volaille et de laine proviennent des TSP (graphique 11.3). Globalement, ces transferts représentent 98 % de l'ESP totale. Les dépenses consacrées aux services généraux (ESSG), qui portent principalement sur l'inspection et le stockage public, ont reculé par rapport à la valeur ajoutée agricole, passant de 2.8 % sur la période 1986-88 à 0.9 % sur 2015-17. Le soutien à l'agriculture en pourcentage du PIB a décru de façon conséquente. Plus de 95 % du soutien total est apporté aux agriculteurs individuels (ESP).

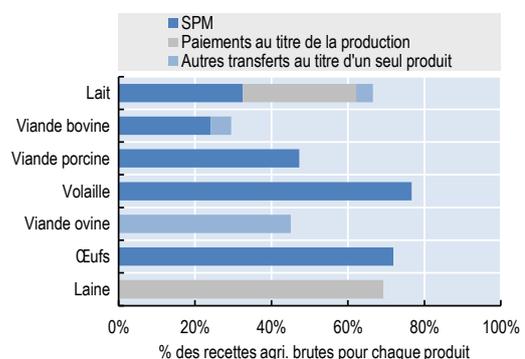
Graphique 11.2. Islande : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763810>

Graphique 11.3. Islande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763829>

Tableau 11.1. Islande : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>236</b>	<b>153</b>	<b>289</b>	<b>260</b>	<b>292</b>	<b>315</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	80.3	73.5	83.6	82.9	84.4	83.6
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>205</b>	<b>144</b>	<b>233</b>	<b>224</b>	<b>254</b>	<b>220</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>193</b>	<b>131</b>	<b>225</b>	<b>201</b>	<b>234</b>	<b>239</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	180	114	175	158	185	183
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	179	67	123	111	133	125
Paievements au titre de la production	2	46	52	47	52	58
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	13	5	12	10	11	14
Utilisation d'intrants variables	3	0	2	2	3	3
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	6	2	5	4	5	5
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	4	3	5	4	4	6
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	-1	-3	5	4	5	5
Au titre des Recettes / du Revenu	-1	-3	-1	-1	-1	-1
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	6	5	6	6
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	15	33	29	33	37
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	1	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>77.2</b>	<b>60.4</b>	<b>57.6</b>	<b>57.4</b>	<b>59.6</b>	<b>55.7</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>4.16</b>	<b>2.32</b>	<b>2.06</b>	<b>2.06</b>	<b>2.17</b>	<b>1.96</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>4.38</b>	<b>2.52</b>	<b>2.36</b>	<b>2.35</b>	<b>2.47</b>	<b>2.26</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	5	5	1	1	1	1
Services d'inspection et de contrôle	1	1	5	4	6	5
Développement et entretien des infrastructures	2	3	0	0	0	0
Commercialisation et promotion	1	1	0	0	0	1
Coût du stockage public	9	4	4	3	3	4
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>6.9</b>	<b>9.2</b>	<b>4.3</b>	<b>3.9</b>	<b>4.6</b>	<b>4.5</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-112</b>	<b>-59</b>	<b>-115</b>	<b>-102</b>	<b>-124</b>	<b>-120</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-157	-64	-115	-103	-124	-119
Autres transferts des consommateurs	-1	-1	-1	0	0	-2
Transferts des contribuables aux consommateurs	46	5	1	1	1	1
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-70.4</b>	<b>-42.9</b>	<b>-49.4</b>	<b>-45.6</b>	<b>-48.9</b>	<b>-54.8</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>4.38</b>	<b>1.82</b>	<b>1.98</b>	<b>1.84</b>	<b>1.96</b>	<b>2.22</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>3.38</b>	<b>1.75</b>	<b>1.98</b>	<b>1.84</b>	<b>1.96</b>	<b>2.21</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>257</b>	<b>150</b>	<b>235</b>	<b>210</b>	<b>246</b>	<b>251</b>
Transferts des consommateurs	158	65	116	103	124	121
Transferts des contribuables	100	86	120	107	121	132
Recettes budgétaires	-1	-1	-1	0	0	-2
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>4.9</b>	<b>2.0</b>	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>1.1</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>211</b>	<b>529</b>	<b>524</b>	<b>535</b>	<b>528</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>40.94</b>	<b>67.48</b>	<b>119.85</b>	<b>131.90</b>	<b>120.84</b>	<b>106.82</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Islande sont : le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765862>

## Chapitre 12. Israël

### Soutien à l'agriculture

Malgré les efforts déployés par Israël pour mettre en place des mesures de libéralisation, le soutien à la politique agricole n'a pas changé, globalement, entre 2015 et 2017, la réglementation et les mesures de contrôle des prix et de protection douanière ciblées sur certains produits ayant été maintenues.

La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en %), de 17 % en 2015-17, se rapproche de la moyenne de l'OCDE. Parallèlement, la part des formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions est bien plus élevée (93 %) que dans les pays de l'OCDE en moyenne. Les producteurs de volaille et de lait bénéficient du soutien des prix du marché le plus élevé, celui-ci se situant à 48 % de l'ESP totale en 2015-17, contre 41 % pour la période 1995-97. Par ailleurs, les subventions aux intrants ont augmenté entre 2015 et 2017, principalement en raison des modifications apportées à la politique de l'eau. L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) est restée stable, s'établissant à 0.5 % du PIB, soit un niveau légèrement inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE.

La part du soutien aux services d'intérêt général (indiqué par l'ESSG) dans le soutien total en 2017 s'élève à 12.5 %, une valeur proche de la moyenne des pays de l'OCDE. Ce soutien comprend des investissements en hausse dans les infrastructures, le renforcement des mesures d'inspection et de contrôle, et un financement plus important du système de connaissances et d'innovation agricoles.

### Principales évolutions de l'action publique

Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer les liens avec les marchés et intensifier la concurrence dans la chaîne agro-alimentaire afin, notamment, de faire baisser le prix des produits alimentaires. Les autorités ont approuvé treize programmes d'allègement des contraintes réglementaires dans la chaîne agro-alimentaire. Plusieurs initiatives ont été lancées pour renforcer la concurrence dans le commerce des produits horticoles frais et locaux et améliorer l'accès des consommateurs à ces produits. Les pouvoirs publics ont collecté des données auprès des grands distributeurs et grossistes dans l'intention d'encadrer, éventuellement, les prix des fruits et des légumes. Les prix indicatifs des œufs, du lait et du blé ont augmenté, les pouvoirs publics ont maintenu le programme de libéralisation du marché de la viande bovine en contrepartie d'un soutien fondé sur la superficie des pâturages et le contingent d'importation de fromage en franchise de droits a été relevé de 10 %.

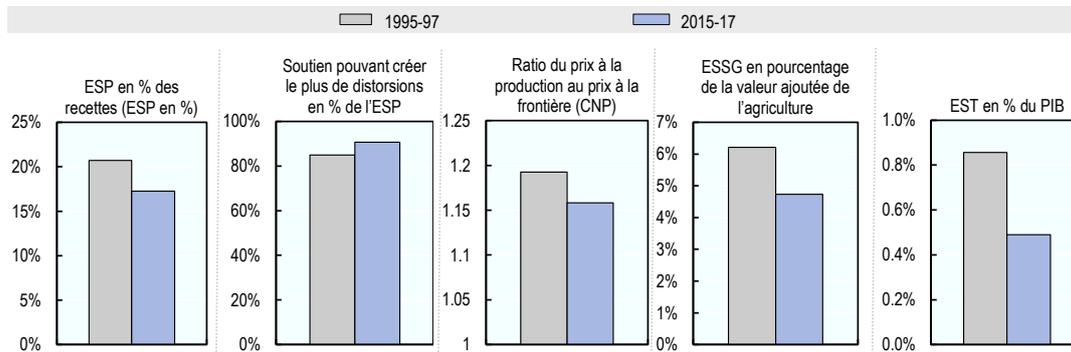
Le Service des eaux a publié les nouvelles règles applicables à la tarification de l'eau dans l'agriculture. À partir de juin 2019, le prix de l'eau douce utilisée dans les zones où il n'existe pas d'autre source d'alimentation sera de 1.54 ILS/m<sup>3</sup> (0.43 USD/m<sup>3</sup>), tandis que les autres producteurs régleront la différence entre le prix de 1.81 ILS/m<sup>3</sup>

(0.5 USD/m<sup>3</sup>) et le coût du pompage qui leur incombe. Parallèlement, les régions septentrionales du pays étant confrontées à une cinquième année de sécheresse, le Service des eaux a renforcé les restrictions d’approvisionnement en eau et a cessé d’approvisionner le reste du pays avec l’eau de la région du lac de Tibériade, ce qui rend le pays plus tributaire qu’auparavant de l’eau dessalée.

### Évaluation et recommandations

- Le soutien à l’agriculture est resté stable durant la période 2015-17, alors qu’il diminuait, en moyenne, dans les pays de l’OCDE. Cette évolution reflète l’importante protection aux frontières dont bénéficient certains produits agricoles, ainsi que les diverses formes de soutien aux intrants. Or un soutien de ce type pénalise les consommateurs.
- Si la réforme des droits de douane sur la viande bovine va dans la bonne direction, il faudrait élargir ce type d’initiative à d’autres secteurs. Israël continue de frapper de droits de douane très élevés certains produits tels que les produits laitiers, les œufs et certains fruits et légumes. Ces droits pourraient être progressivement supprimés et, le cas échéant, remplacés temporairement par des paiements directs. Le régime douanier applicable à l’agriculture devrait également être simplifié et éviter les droits non ad valorem.
- Israël devrait poursuivre et intensifier ses efforts d’allègement des contraintes réglementaires et d’amélioration de la transparence et de la concurrence dans la filière agro-alimentaire. Les progrès ainsi réalisés non seulement feraient baisser les coûts commerciaux et favoriseraient les échanges, mais ils diminueraient également les coûts des activités de transformation et les prix payés par les consommateurs finaux de produits agro-alimentaires.
- D’après les estimations, le taux de croissance de la productivité totale des facteurs dans l’agriculture est, en Israël, très supérieur à la moyenne mondiale. Ce résultat tient aux avancées technologiques imputables à la recherche-développement, aux compétences en gestion des exploitants israéliens et à l’efficacité du service public de vulgarisation. Les dépenses au titre des connaissances et de l’innovation agricoles devraient continuer à augmenter.
- Le système très complet de gestion de l’eau permet au pays de posséder un secteur agricole productif dans un contexte de fort stress hydrique. Toutefois, la réforme récente du prix de l’eau agricole, qui vise à l’équité, pourrait réduire la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans la gestion future de l’utilisation de l’eau douce dans l’agriculture. Les prix forfaitaires d’eau empêchent les prix de varier en fonction des régions. La limitation des quantités d’eau allouées reste donc l’instrument principal qui puisse être modulé en fonction de la situation climatique régionale, ce qui rend le système plus rigide dans le contexte d’une instabilité climatique croissante. Faciliter davantage les échanges d’eau allouée pourrait contribuer à améliorer la flexibilité et l’efficacité du système.
- Les pouvoirs publics misent sur la résilience de l’agriculture face aux risques naturels et climatiques, mais ils devraient poursuivre leurs efforts pour réduire les impacts négatifs de cette activité sur l’environnement. Des améliorations sont nécessaires pour que le bilan des éléments nutritifs se rapproche de celui de la zone OCDE. Les programmes agro-environnementaux régionaux devraient être renforcés et complétés par d’autres mesures ciblées d’amélioration des performances environnementales.

Graphique 12.1. Israël : Évolution du soutien à l'agriculture

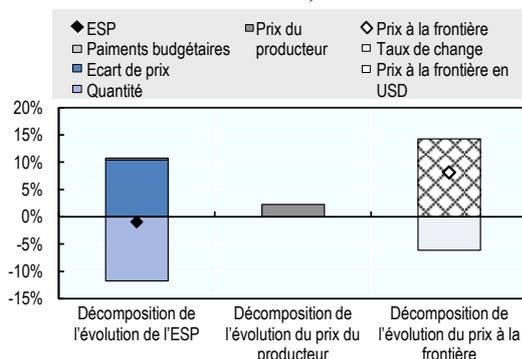


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763905>

Le **soutien total à l'agriculture** (selon l'EST) diminue modestement depuis plusieurs années. Sur la période la plus récente, il s'est élevé à environ 17 % des recettes agricoles brutes, soit une valeur légèrement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. La part des formes de **soutien pouvant créer le plus de distorsions** a augmenté ces vingt dernières années en raison d'un soutien des prix du marché (SPM) accru et du maintien des mesures de protection douanière (graphique 12.1). Le niveau du soutien a légèrement diminué (-1 %) en 2017, à cause d'une légère décreue du SPM. En effet, la production agricole a beaucoup reculé, un phénomène presque entièrement compensé par le creusement de l'écart moyen entre les prix (graphique 12.2). Les prix effectifs perçus par les exploitants restent encore supérieurs de 16 % en moyenne aux prix mondiaux. Par ailleurs, d'importantes disparités persistent selon les produits, les prix intérieurs de la volaille et des bananes dépassant, de 65 % et 101 % respectivement, les prix mondiaux. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP), lesquels atteignent leur niveau le plus élevé, en proportion des recettes agricoles brutes par produit, dans les cas de la banane, du lait et de la volaille (graphique 12.3). Globalement, les TSP représentent 85 % de l'ESP totale. Les dépenses destinées aux **services d'intérêt général** (indiquées par l'ESSG), principalement consacrées aux connaissances et aux infrastructures, ont reculé par rapport à la valeur ajoutée agricole ces vingt dernières années. Enfin, le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a fortement décliné. Il est dispensé directement aux producteurs (ESP) à hauteur de 88 %.

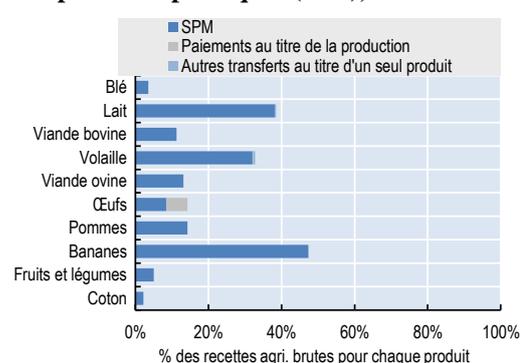
Graphique 12.2. Israël : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763924>

Graphique 12.3. Israël : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933763943>

Tableau 12.1. Israël : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>3 621</b>	<b>7 799</b>	<b>7 583</b>	<b>7 765</b>	<b>8 051</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	72.4	82.6	80.0	82.4	85.5
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>3 697</b>	<b>7 510</b>	<b>7 455</b>	<b>7 597</b>	<b>7 479</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>810</b>	<b>1 388</b>	<b>1 367</b>	<b>1 360</b>	<b>1 437</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	544	1 163	1 148	1 142	1 199
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	523	1 147	1 133	1 127	1 183
Paievements au titre de la production	20	16	16	16	16
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	215	137	128	128	154
Utilisation d'intrants variables	143	95	91	88	105
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	57	24	20	26	26
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	15	18	17	15	24
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	32	80	83	82	76
Au titre des Recettes / du Revenu	30	65	72	62	60
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	2	16	11	20	16
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	18	8	8	7	8
Avec taux de paiement variables	0	8	8	7	8
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	18	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	1	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>20.7</b>	<b>17.3</b>	<b>17.5</b>	<b>17.0</b>	<b>17.3</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.19</b>	<b>1.16</b>	<b>1.16</b>	<b>1.16</b>	<b>1.16</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.26</b>	<b>1.21</b>	<b>1.21</b>	<b>1.20</b>	<b>1.21</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>121</b>	<b>190</b>	<b>185</b>	<b>179</b>	<b>206</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	48	83	79	81	88
Services d'inspection et de contrôle	17	25	25	19	31
Développement et entretien des infrastructures	3	63	62	56	70
Commercialisation et promotion	19	1	1	1	1
Coût du stockage public	34	12	13	12	12
Divers	0	6	6	9	3
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>13.0</b>	<b>12.0</b>	<b>11.9</b>	<b>11.6</b>	<b>12.5</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-722</b>	<b>-923</b>	<b>-1 012</b>	<b>-940</b>	<b>-817</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-569	-882	-958	-899	-789
Autres transferts des consommateurs	-159	-43	-52	-46	-31
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	6	1	-3	4	2
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-19.6</b>	<b>-12.3</b>	<b>-13.6</b>	<b>-12.4</b>	<b>-10.9</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.25</b>	<b>1.14</b>	<b>1.16</b>	<b>1.14</b>	<b>1.12</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.24</b>	<b>1.14</b>	<b>1.16</b>	<b>1.14</b>	<b>1.12</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>931</b>	<b>1 578</b>	<b>1 552</b>	<b>1 539</b>	<b>1 643</b>
Transferts des consommateurs	728	924	1 009	944	820
Transferts des contribuables	362	696	594	640	854
Recettes budgétaires	-159	-43	-52	-46	-31
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>0.9</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>169</b>	<b>167</b>	<b>169</b>	<b>169</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>3.22</b>	<b>3.78</b>	<b>3.89</b>	<b>3.84</b>	<b>3.60</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour Israël sont : le blé, le coton, les arachides, les tomates, les poivrons, les pommes de terre, les avocats, les bananes, les oranges, les pamplemousses, le raisin, les pommes, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765881>

## Chapitre 13. Japon

### Soutien à l'agriculture

Le Japon réduit peu à peu son soutien à l'agriculture, mais l'évolution est relativement modeste. Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en %) s'établit à environ 46 % en 2015-17, contre 63 % en 1986-88, mais reste bien au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Le soutien des prix du marché (SPM), qui demeure la principale composante de l'ESP, passe principalement par des barrières commerciales, notamment pour le riz, la viande porcine et le lait. Les prix payés aux producteurs sont en moyenne de 72 % supérieurs aux cours mondiaux.

Si la part des formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions (soutien des prix du marché, soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a diminué, elle représente encore 85 % du soutien aux producteurs. La part des paiements directs dans l'ESP a augmenté depuis quelques années, notamment sous forme de paiements au titre de la superficie ou des revenus.

L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) représentait 1.0 % du PIB du Japon en 2015-2017. Le soutien aux producteurs (ESP) représentait 82 % de l'EST en 2015-17, et le soutien aux services d'intérêt général bénéficiant à l'agriculture (ESSG), 18 %. Environ 85 % de l'ESSG sont affectés au développement et à l'entretien d'infrastructures telles que les systèmes d'irrigation et à la prévention des catastrophes, tandis que 11 % de l'ESSG financent le système de connaissances et d'innovation agricoles.

### Principales évolutions de l'action publique

Les quotas de production de riz, administré par le gouvernement a été supprimé en 2018. La disparition du système de quotas, qui existe depuis les années 1970, permettra aux agriculteurs de planifier leur production en fonction de la demande du marché sans s'en remettre aux quotas attribués par le gouvernement. Afin d'aider les agriculteurs à prendre des décisions et de faciliter la transition vers l'orientation accrue du secteur par le marché, le gouvernement fournit des informations détaillées sur le marché du riz, telles que les prévisions de la demande. Le paiement de soutien aux revenus destinés aux riziculteurs qui atteignent l'objectif de production de riz est également supprimé en 2018.

Le Japon a achevé les négociations avec l'Union européenne (UE) concernant l'Accord de partenariat économique en décembre 2017. En vertu de cet accord, l'accès au marché japonais doit être amélioré pour certains produits agricoles de l'UE, dont les produits laitiers, la viande porcine, la viande bovine et le blé, tandis que le riz est exclu des engagements tarifaires.

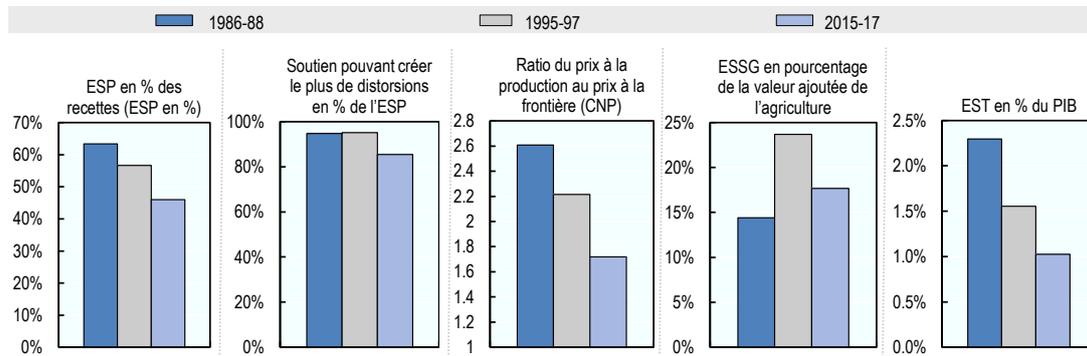
En mars 2018, le Japon et dix autres pays du bassin du Pacifique ont signé l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Dans le cadre de cet accord, l'accès au marché de certains produits agricoles sensibles tels que le riz, la viande

porcine, les produits laitiers, la viande bovine, le blé, l'orge et le sucre doit être amélioré par différentes mesures, notamment la réduction de droits de douane.

### Évaluation et recommandations

- Si l'abandon progressif du régime de quotas de production du riz constitue une mesure importante, qui donnera aux agriculteurs plus de latitude pour réagir aux signaux du marché et à la baisse des cours, les barrières commerciales restantes sont appelées à maintenir le prix du riz à un niveau élevé. Une réduction progressive de ces mesures contribuera à générer des avantages pour les consommateurs, en faisant baisser les prix, et pour les agriculteurs, en leur offrant une plus grande marge de manœuvre dans leurs décisions de production.
- Le Japon a consenti des efforts importants pour encourager le regroupement des terres agricoles en faveur des « ménages exerçant une activité agricole à titre principal » (ci-après agriculteurs à titre principal) certifiés par les autorités. L'instauration de banques de terres agricoles et de différents types d'aides auxquelles seuls ces ménages sont admissibles pourrait se prêter à un agrandissement des exploitations agricoles et à une diminution des coûts de production. Toutefois, les agriculteurs pourraient se montrer réticents à céder leurs terres agricoles s'ils ont la possibilité de les vendre pour un usage non agricole (par exemple, construction d'installations industrielles et de services ou bien de logements privés) à un prix nettement supérieur. Réduire l'intérêt des propriétaires de terres agricoles à spéculer de la sorte, par exemple en taxant la différence de prix entre les terres agricoles et non agricoles, faciliterait encore cette évolution structurelle et le regroupement des terres.
- La productivité agricole du Japon (mesurée par la productivité totale des facteurs) a progressé plus rapidement que la moyenne mondiale. Afin de maintenir cette tendance, il est important d'abandonner peu à peu le soutien des prix du marché au profit du soutien de l'innovation agricole et de la promotion des activités privées de recherche-développement (R-D). Le système d'innovation agricole actuel se fonde sur une stratégie descendante où les scientifiques du secteur public élaborent de nouvelles technologies que les agents de développement font ensuite connaître aux agriculteurs. Une plus grande participation du secteur privé, y compris sous la forme de partenariats public-privé dans le secteur de la recherche, pourrait libérer un potentiel supplémentaire d'innovation et de hausse de la productivité.
- La réduction des émissions de GES d'origine agricole est une étape importante que le Japon doit franchir pour tenir l'engagement pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et plus précisément de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Les activités de R-D jouent un rôle clé dans l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique, par exemple avec la mise au point de pratiques agricoles à faibles émissions et de variétés tolérant la chaleur.
- Le Japon entend poursuivre ses partenariats économiques avec d'autres pays et encourager les exportations agroalimentaires. Si ces changements indiquent une évolution vers un secteur agricole plus orienté par le marché, la réduction des mesures appliquées aux produits agricoles aux frontières contribuerait à l'évolution structurelle et à la poursuite de la croissance de la productivité du secteur agroalimentaire japonais en créant de la concurrence avec les produits étrangers.

Graphique 13.1. Japon : Évolution du soutien à l'agriculture

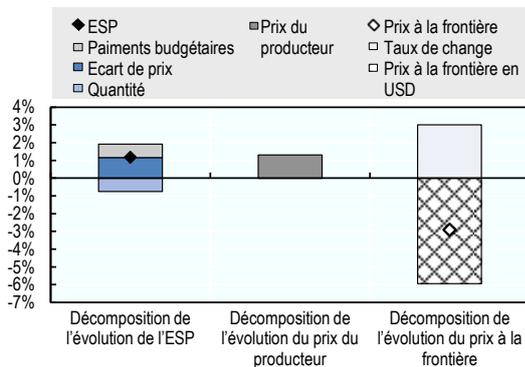


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764019>

**Le soutien aux agriculteurs (ESP en %)** diminue progressivement sur le long terme. En 2015-17, le soutien aux agriculteurs a représenté environ 46 % des recettes agricoles brutes, mais reste élevé par rapport à la moyenne de l'OCDE. La part des formes de soutien susceptibles de créer le **plus de distorsions** (soutien des prix du marché, soutien fondé sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a légèrement diminué ces dernières années, mais représente encore 85 % de l'ESP (graphique 13.1). Le soutien des prix du marché demeure l'élément prépondérant. Le niveau du soutien a augmenté en 2017, essentiellement en raison d'un accroissement de l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière, notamment dans le cas du riz (graphique 13.2) : si le prix intérieur du riz a augmenté de 6 %, le prix à l'importation a diminué de 17 % entre 2016 et 2017. Le niveau et la structure des **transferts au titre d'un seul produit (TSP)** varient considérablement selon les produits. Ces transferts se maintiennent au-dessus de 50 % des recettes agricoles brutes par produit dans les cas de l'orge, du riz, du sucre, du lait, de la viande porcine, du chou et du raisin (graphique 13.3). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général (ESSG)** équivalaient à 18 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2015-17 et étaient principalement axées sur le développement et l'entretien d'infrastructures telles que les systèmes d'irrigation. **Le soutien total à l'agriculture (EST)** s'est élevé à 1.0 % du PIB en 2015-17, soit une réduction de plus de moitié depuis 1986-1988.

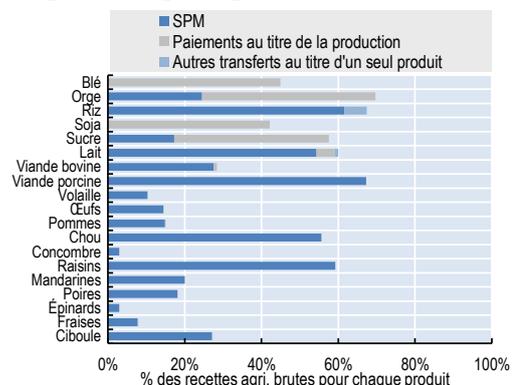
Graphique 13.2. Japon : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764038>

Graphique 13.3. Japon : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764057>

Tableau 13.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>72 767</b>	<b>95 057</b>	<b>78 542</b>	<b>72 709</b>	<b>84 580</b>	<b>78 337</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	68.4	67.9	65.6	65.7	65.4	65.5
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>98 515</b>	<b>141 486</b>	<b>117 236</b>	<b>107 357</b>	<b>127 283</b>	<b>117 069</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>49 307</b>	<b>57 306</b>	<b>39 765</b>	<b>33 495</b>	<b>43 305</b>	<b>42 494</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	45 692	53 411	33 524	27 751	36 847	35 975
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	44 153	51 795	32 057	26 370	35 345	34 454
Paievements au titre de la production	1 539	1 616	1 468	1 381	1 502	1 521
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	2 056	2 804	1 225	1 191	1 370	1 113
Utilisation d'intrants variables	1 024	1 164	455	431	477	456
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	890	1 443	507	514	611	397
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	142	197	263	246	281	261
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	2 247	2 025	2 143	2 572
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	405	320	229	665
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	1 842	1 705	1 914	1 907
avec contraintes sur les intrants	0	0	983	917	1 014	1 018
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1 560	1 091	2 769	2 528	2 945	2 834
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	1 560	1 091	2 769	2 528	2 945	2 834
avec exceptions sur les produits	1 560	1 091	2 544	2 322	2 711	2 599
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>63.4</b>	<b>56.6</b>	<b>46.0</b>	<b>42.0</b>	<b>46.8</b>	<b>49.2</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>2.61</b>	<b>2.22</b>	<b>1.72</b>	<b>1.60</b>	<b>1.75</b>	<b>1.82</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>2.73</b>	<b>2.31</b>	<b>1.85</b>	<b>1.72</b>	<b>1.88</b>	<b>1.97</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>8 769</b>	<b>19 418</b>	<b>8 673</b>	<b>7 950</b>	<b>9 288</b>	<b>8 780</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	514	897	985	959	1 067	929
Services d'inspection et de contrôle	55	96	75	85	64	76
Développement et entretien des infrastructures	7 747	17 583	7 393	6 716	7 924	7 538
Commercialisation et promotion	152	256	96	72	111	105
Coût du stockage public	301	586	124	118	122	132
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>15.0</b>	<b>25.2</b>	<b>17.9</b>	<b>19.2</b>	<b>17.7</b>	<b>17.1</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-60 839</b>	<b>-74 606</b>	<b>-47 418</b>	<b>-39 921</b>	<b>-52 283</b>	<b>-50 051</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-43 584	-51 314	-32 076	-26 378	-35 368	-34 483
Autres transferts des consommateurs	-17 214	-23 528	-15 381	-13 576	-16 957	-15 612
Transferts des contribuables aux consommateurs	-108	240	7	7	7	6
Surcoût de l'alimentation animale	68	-4	33	25	36	38
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-61.8</b>	<b>-52.6</b>	<b>-40.4</b>	<b>-37.2</b>	<b>-41.1</b>	<b>-42.8</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>2.62</b>	<b>2.11</b>	<b>1.68</b>	<b>1.59</b>	<b>1.70</b>	<b>1.75</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>2.62</b>	<b>2.11</b>	<b>1.68</b>	<b>1.59</b>	<b>1.70</b>	<b>1.75</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>57 968</b>	<b>76 964</b>	<b>48 444</b>	<b>41 452</b>	<b>52 600</b>	<b>51 281</b>
Transferts des consommateurs	60 799	74 842	47 458	39 953	52 325	50 095
Transferts des contribuables	14 384	25 650	16 368	15 075	17 232	16 797
Recettes budgétaires	-17 214	-23 528	-15 381	-13 576	-16 957	-15 612
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.3</b>	<b>1.6</b>	<b>1.0</b>	<b>0.9</b>	<b>1.1</b>	<b>1.1</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>109</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>96</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>147.09</b>	<b>107.96</b>	<b>114.00</b>	<b>121.00</b>	<b>108.80</b>	<b>112.18</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Japon sont : le blé, l'orge, le soja, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les pommes, le chou, les concombres, le raisin, les mandarines, les poires, les épinards, les fraises et la ciboule.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765900>

## Chapitre 14. Kazakhstan

### Soutien à l'agriculture

En 2015-17, la part du soutien aux producteurs dans le revenu agricole brut (ESP en %) avoisinait 6 %. En 2017, les prix à la production sur le marché intérieur sont, en moyenne, restés inférieurs aux niveaux mondiaux, quoique dans une moindre mesure par rapport à 2016, induisant un soutien des prix du marché (SPM)<sup>1</sup> globalement négatif et un transfert implicite du soutien des agriculteurs vers les consommateurs, mesuré par l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC). Le soutien à l'investissement agricole gagne de l'importance, sa part dans les transferts budgétaires à destination des producteurs étant passée de moins de 30 % en 2013 à 60 % en 2017. En moyenne, le soutien total à l'agriculture suit la croissance économique et sa part dans l'économie (EST en %) demeure stable. La part des services d'intérêt général à destination du secteur (ESSG) dans l'EST reste elle aussi constante, autour de 22 %. À elles seules, les dépenses consacrées au système d'inspection et de contrôle, d'une part, et au développement et à l'entretien des infrastructures, d'autre part, ont constitué plus de 80 % de l'ESSG ces trois dernières années.

### Principales évolutions de l'action publique

En 2017, le Kazakhstan a continué de mettre en œuvre les modifications entreprises en 2016 au niveau de sa palette d'instruments de politique agricole. Le budget total consacré au soutien public a été conservé, tandis que le nombre de mesures a été réduit de 65 à 54. Les paiements au titre de la production accordés au secteur de l'élevage ont été réorientés afin de subventionner le coût de l'alimentation animale. En outre, des montants plus élevés ont été affectés au subventionnement de la sélection animale, du rééchelonnement de la dette et des taux d'intérêt visant les investissements, le micro-crédit ainsi que les prêts agricoles et les contrats de crédit-bail.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Kazakhstan a supprimé le taux préférentiel de TVA qui s'appliquait à certains producteurs et transformateurs agricoles, conformément à ce qui était prévu dans son protocole d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 2015. Au-delà de la mesure globale du soutien (MGS), des niveaux de soutien *de minimis* et des subventions aux exportations de produits agricoles, cette accession suppose d'autres engagements, notamment le respect de l'accord sur le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS) et de l'accord sur les obstacles techniques au commerce (accord OTC), l'observation des normes internationales s'agissant de la réglementation technique ainsi que la participation aux procédures internationales d'évaluation de la conformité.

Le pays recourt plus largement aux technologies de l'information. Depuis 2017, les dossiers de candidature relatifs aux instruments de crédit et de crédit-bail proposés par KazAgro peuvent également être transmis par voie électronique. De plus, le Nouveau

code douanier de l'Union économique eurasiatique, entré en vigueur en janvier 2018, intègre désormais des procédures douanières informatisées.

La privatisation partielle de KazAgro est reportée, étant donné qu'aucun acheteur ne s'est manifesté à l'occasion d'enchères tenues en 2017 pour la vente de 11 filiales de la société.

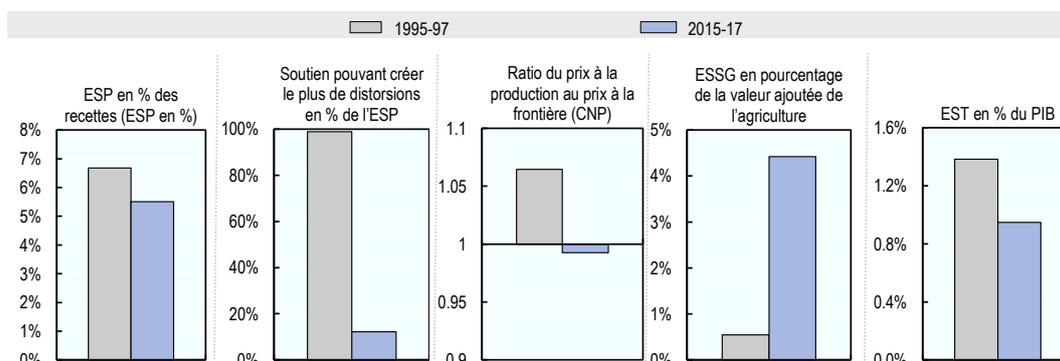
### Évaluation et recommandations

- Entre 1995-97 et 2015-17, le Kazakhstan a réduit le soutien aux producteurs (PSE en pourcentages) et modifié sa composition. Si le soutien des prix du marché n'est plus l'unique instrument utilisé, l'ensemble des mesures de soutien agricole dépendent de la production et sont donc susceptibles d'influencer les décisions relatives à la gestion des exploitations, d'accroître la pression sur les ressources et de causer des distorsions sur les marchés.
- Une part importante et grandissante des paiements ciblent le développement et la productivité des exploitations à long terme. Ceci pourra avoir un effet positif sur le secteur. Depuis 2014, au moins 50 % des paiements sont consacrés à la formation de capital fixe et bénéficient principalement à des programmes liés à la sélection animale.
- Le budget alloué au programme de rééchelonnement de la dette, qui a été initié en 2013, augmente d'année en année. À l'avenir, toute affectation de fonds publics et de ressources productives gagnerait à ce que la co-responsabilité des agriculteurs soit revue à la hausse et à ce que l'on recoure plus activement aux procédures de faillite.
- Les mesures de soutien dont l'octroi est subordonné au respect de certaines exigences administratives, devraient être évaluées au regard des résultats souhaités.
- La hausse des subventions visant les applications d'engrais et de produits chimiques devrait être évaluée au regard de son impact potentiellement négatif pour l'environnement. Il existe en outre un risque de fuite des subventions en direction des industries d'amont. Les efforts actuellement déployés pour simplifier l'aide en réduisant le nombre de mesures et en définissant des critères d'attribution plus transparents devraient être poursuivis.
- La productivité du secteur à long terme devrait être renforcée en offrant aux producteurs la possibilité d'accéder à la propriété et à la location des terres à long terme, en leur permettant de mieux gérer les risques liés aux marchés et au climat, et en les incitant à utiliser les ressources naturelles de manière plus efficace et durable. La prise de décision et les performances des exploitations pourraient elles aussi être améliorées grâce à la création d'un système national de services de vulgarisation.
- Divers projets en cours vont pouvoir combler en partie les lacunes de l'infrastructure de transport et de marché, faciliter l'accès des agriculteurs aux marchés nationaux et internationaux et améliorer la gestion de l'eau et des terres. Le développement des infrastructures doit demeurer prioritaire.
- L'objectif de réduction des émissions du Kazakhstan, de l'ordre de 15 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 (dont 25 % sont subordonnés à des

investissements internationaux pour l'accès aux technologies à faible émission de carbone), concerne l'ensemble des secteurs, y compris l'agriculture. Aucun objectif ou plan de réduction propre à l'agriculture n'a cependant été défini. Nul ne peut donc dire si les émissions du secteur agricole vont baisser, ni dans quelle mesure et de quelle manière.

## Note

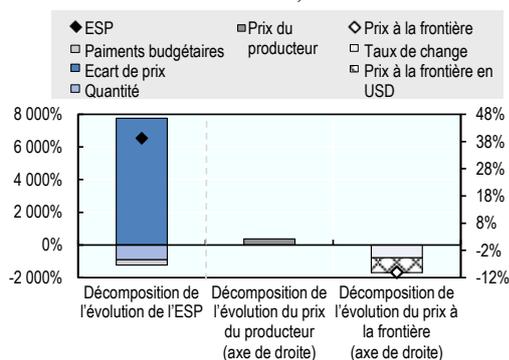
<sup>1</sup> De plus grandes distorsions entre les prix des différents produits de base se neutralisent dans la mesure globale du soutien (MGS).

**Graphique 14.1. Kazakhstan : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

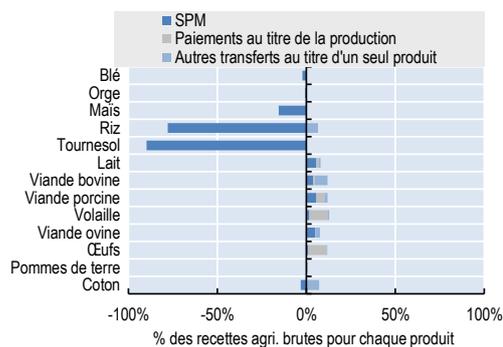
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764133>

En 2015-17, le **soutien aux agriculteurs**, mesuré par l'ESP en %, était estimé à moins de 6 % des recettes agricoles brutes moyennes. Entre 1995 et 1997, la quasi-totalité (99 %) du soutien était constituée des mesures susceptibles de créer le **plus de distorsions** (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variable – sans contraintes sur les intrants). Cette part s'est effondrée, passant à 12 % en moyenne en 2015-17. Par rapport aux prix mondiaux, les prix intérieurs étaient inférieurs pour ce qui concerne les produits végétaux, et supérieurs s'agissant des produits d'élevage, ce qui a conduit les agriculteurs à percevoir des prix moyens inférieurs de 1 % aux prix mondiaux. Le **soutien aux services d'intérêt général** (ESSG) représentait dernièrement 4 % de la valeur ajoutée agricole, alors qu'il atteignait moins de 1 % en 1995-97. Cette situation témoigne de la mise en place de services de base, comme l'inspection et la lutte contre les maladies et les ravageurs, et d'infrastructures institutionnelles et de marché. Le **soutien total à l'agriculture** (EST) en pourcentage du PIB est demeuré stable, autour de 1.4 %. La part de l'ESSG dans l'EST a progressé, passant de 5 % en 1995-97 à 22 % en 2015-17. Le SPM a été moins négatif en 2017 qu'en 2016, sous l'effet de l'évolution des prix sur les marchés intérieurs et mondiaux. À l'image des écarts de prix relevés pour les produits de base, les transferts à des produits spécifiques (TSP) ont été très négatifs pour le riz et le tournesol et légèrement positifs s'agissant des produits d'élevage.

**Graphique 14.2. Kazakhstan : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764152>

**Graphique 14.3. Kazakhstan : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764171>

Tableau 14.1. Kazakhstan : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>3 944</b>	<b>12 710</b>	<b>14 861</b>	<b>10 723</b>	<b>12 547</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	74.0	58.5	57.4	58.6	59.4
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>3 591</b>	<b>12 200</b>	<b>14 459</b>	<b>10 115</b>	<b>12 025</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>274</b>	<b>901</b>	<b>2 186</b>	<b>7</b>	<b>511</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	270	57	1 135	-708	-256
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	270	-55	996	-824	-337
Paievements au titre de la production	0	112	139	116	80
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	4	708	829	607	687
Utilisation d'intrants variables	2	179	227	138	172
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	2	520	591	462	506
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	9	11	7	9
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	134	219	106	78
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	134	219	106	78
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	2	3	2	2
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>6.7</b>	<b>5.5</b>	<b>13.6</b>	<b>0.1</b>	<b>3.8</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.06</b>	<b>0.99</b>	<b>1.08</b>	<b>0.93</b>	<b>0.98</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.07</b>	<b>1.06</b>	<b>1.16</b>	<b>1.00</b>	<b>1.04</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>12</b>	<b>314</b>	<b>397</b>	<b>260</b>	<b>285</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	0	39	48	37	34
Services d'inspection et de contrôle	11	150	191	119	139
Développement et entretien des infrastructures	1	117	155	93	101
Commercialisation et promotion	0	4	2	4	5
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	5	2	6	6
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>4.9</b>	<b>21.8</b>	<b>15.1</b>	<b>37.3</b>	<b>22.5</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-356</b>	<b>203</b>	<b>-1 093</b>	<b>979</b>	<b>723</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-331	-75	-1 042	594	222
Autres transferts des consommateurs	-11	-35	-105	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	317	47	429	475
Surcoût de l'alimentation animale	-13	-4	6	-43	26
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-9.7</b>	<b>3.2</b>	<b>-7.6</b>	<b>10.1</b>	<b>6.3</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.10</b>	<b>1.00</b>	<b>1.09</b>	<b>0.94</b>	<b>0.98</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.11</b>	<b>0.97</b>	<b>1.08</b>	<b>0.91</b>	<b>0.94</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>287</b>	<b>1 532</b>	<b>2 631</b>	<b>696</b>	<b>1 271</b>
Transferts des consommateurs	342	110	1 147	-594	-222
Transferts des contribuables	-44	1 457	1 588	1 289	1 493
Recettes budgétaires	-11	-35	-105	0	0
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.4</b>	<b>0.9</b>	<b>1.4</b>	<b>0.5</b>	<b>..</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>1 025</b>	<b>959</b>	<b>1 090</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>67.88</b>	<b>296.50</b>	<b>221.73</b>	<b>342.16</b>	<b>325.62</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Kazakhstan sont : le blé, le riz, le maïs, l'orge, le tournesol, les pommes de terre, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-frStatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765919>



## Chapitre 15. Corée

### Soutien à l'agriculture

La Corée réduit progressivement son soutien à l'agriculture sur long terme, et de modestes progrès dans le sens d'une meilleure prise en compte des mécanismes du marché ont été faits. Depuis 2015, toutes les restrictions à l'importation applicables aux produits agricoles prennent la forme de droits de douane et de contingents tarifaires. Tout en réduisant le soutien des prix, le gouvernement a mis en place différents programmes de paiements directs à partir de la fin des années 1990, un régime d'assurance agricole à partir de 2005, et un paiement variable aux riziculteurs à partir de 2003.

Le soutien total (EST) à l'agriculture en pourcentage du PIB a sensiblement diminué, passant de 8.6 % en 1986-88 à 1.8 % en 2015-17. Toutefois, le soutien aux producteurs a représenté 52 % des recettes agricoles brutes (ESP en %) en 2015-17, soit près du triple de la moyenne de l'OCDE. Le soutien des prix de marché (SPM) constitue la principale forme de soutien aux agriculteurs : cette composante a représenté 90 % de l'ESP en 2015-17. Le ratio du prix à la production au prix à la frontière est passé de 3.3 en 1986-88 à 2.0 en 2015-17. Les transferts aux agriculteurs à titre individuel ont représenté 89 % de l'EST en 2015-17. La part du soutien aux services généraux (ESSG) dans la valeur ajoutée brute de l'agriculture s'est élevée à 9 %. Les dépenses consacrées au développement et à l'entretien de l'infrastructure ont représenté 52 % de l'ESSG.

### Principales évolutions de l'action publique

Les paiements directs à l'hectare destinés aux agriculteurs en zones défavorisées ont augmenté à prix constants. Les paiements variables aux riziculteurs ont plus que doublé par rapport à l'an dernier du fait de la baisse du prix du riz. Un plan complémentaire du plan de 2015 a été lancé afin d'équilibrer l'offre et la demande de riz. Il prévoit notamment une réduction de la superficie rizicole, des mesures encourageant la diversification des activités, ainsi que des mesures stimulant la demande.

Le Plan de développement pour l'agriculture, les zones rurales et l'industrie alimentaire 2018-22 prévoit de nouvelles modifications des programmes de paiements directs dans le même esprit, outre une diminution du couplage des paiements directs aux riziculteurs, un durcissement de l'écoconditionnalité liée au régime de paiements directs, ainsi que la poursuite du développement des programmes d'assurance récolte. Le plan comprend également une aide à l'investissement pour les jeunes agriculteurs afin d'intégrer la technologie numérique au secteur agroalimentaire et d'encourager la production d'énergie renouvelable.

Les mesures visant à renforcer les procédures de certification des produits agricoles, l'étiquetage des produits et la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies ont été mises en œuvre en 2017. Le Plan de développement 2018-22 comprend de nouvelles

mesures visant à améliorer la sécurité des aliments et la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

Il inclut également des mesures en vue d'améliorer le bien-être rural, telles que le soutien des revenus des agriculteurs retraités et le soutien aux infrastructures et à l'accès aux services ruraux. La participation venue de la base à l'action publique sera renforcée.

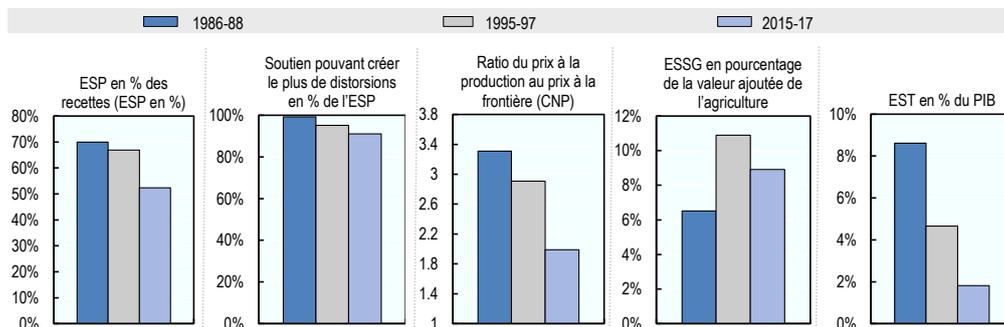
## Évaluation et recommandations

- La réforme de la politique relative au riz devrait être une priorité. Le plan visant à équilibrer l'offre et la demande de ce produit représente un premier pas vers un système plus efficace et durable. Il faut accentuer les efforts déployés pour faire évoluer la production et les mesures faussant les échanges qui empêchent les producteurs de recevoir les signaux du marché, et notamment réduire progressivement la protection douanière.
- La structure de la propriété foncière très fragmentée empêche la consolidation des fermes. La réglementation sur l'héritage et les terres agricoles devrait être révisée pour faciliter l'ajustement à l'échelle de la ferme (OCDE, 2018).
- Les efforts récemment déployés pour améliorer la traçabilité tout au long de la chaîne alimentaire et les informations communiquées aux consommateurs devraient être poursuivis car ils contribuent à un meilleur fonctionnement des marchés.
- La poursuite de la dissociation des paiements directs des décisions liées à la production et le durcissement de l'écoconditionnalité prévus dans le Plan de développement 2018-22 devraient réduire les distorsions et améliorer la performance environnementale. Pour que ces effets positifs se concrétisent, il faudra être attentif à la conception et aux paramètres de la mise en œuvre.
- Il faudrait encourager les régimes de paiements directs ciblant explicitement des objectifs sociétaux tels que la prestation de services environnementaux, dont la gestion de l'eau, la protection contre les crues et la biodiversité, car la performance environnementale dans ce secteur peut encore être améliorée. En parallèle, la politique environnementale devrait reposer de plus en plus sur le principe du pollueur-payeur. Une approche multidimensionnelle de la gestion du fumier, alliant réglementation, mesures d'incitation à l'investissement dans la mise au point de nouvelles technologies, renforcement des capacités et établissement de partenariats entre les intervenants, devrait également aider à réduire l'important excédent d'éléments nutritifs à l'hectare.
- Le développement de l'élevage a fait augmenter les émissions de gaz à effet de serre d'origine animale et rend encore plus nécessaire la création d'une feuille de route établissant des objectifs de réduction des émissions et des mesures détaillées pour mettre en œuvre l'objectif de réduction des émissions de 2030 pour les principaux secteurs émetteurs (riziculture et élevage). Il est prévu que l'agriculture contribue aux engagements de réduction des émissions de GES de la Corée d'ici à 2030.
- Le régime d'assurance subventionné est étendu comme outil pour aider les agriculteurs à gérer les risques. À ce stade, il serait utile d'évaluer la performance du système.
- Le Plan de développement 2018-22 pour la politique agricole couvre des mesures visant à améliorer les revenus ruraux. Il serait plus efficace et plus équitable que les pouvoirs publics adoptent une démarche plus large dépassant le cadre de la

politique agricole pour traiter la faiblesse des revenus des ménages agricoles. Des actions pourraient être entreprises pour inciter les agriculteurs à déclarer la situation de leurs revenus afin de permettre au gouvernement d'élaborer des mesures ciblant mieux le revenu des ménages agricoles.

- Le plan comprend aussi des mesures destinées à favoriser l'adoption d'innovations pour une agriculture durable. Des efforts devraient être entrepris pour améliorer le fonctionnement du système d'innovation agricole, comme cela est suggéré dans OCDE (2018).
- Enfin, il serait opportun d'examiner les principales mesures agricoles actuelles afin d'améliorer leur cohérence par rapport à l'objection de réduction des mesures d'incitation contradictoires que créent les différents programmes.

Graphique 15.1. Corée : Évolution du soutien à l'agriculture

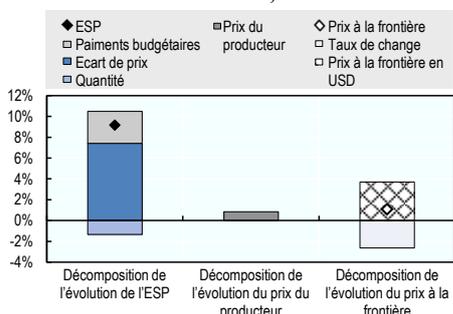


Source : OCDE (2018), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données). <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764247>

Le soutien aux agriculteurs (ESP en %) a diminué progressivement sur le long terme. Malgré cette baisse, le soutien à l'agriculture a représenté environ 52 % des recettes agricoles brutes en moyenne en 2015-17, soit près du triple de la moyenne de l'OCDE. La part des formes de soutien **susceptibles de générer le plus de distorsions** (soutien fondé sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) demeure prédominante et représente 91 % du soutien total accordé aux agriculteurs en 2015-17, un chiffre largement supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 15.1). En 2017, le niveau de soutien a augmenté sous l'effet de la hausse des paiements budgétaires et du soutien des prix de marché. Cette dernière hausse s'explique par un creusement de l'écart des prix découlant de l'augmentation plus importante des prix intérieurs par rapport aux cours mondiaux en valeur absolue. En moyenne, les prix perçus par les producteurs ont été deux fois plus élevés que les cours mondiaux en 2015-17, comme indiqué par le coefficient nominal de protection (CNP). Selon le CNP, les produits les plus protégés sont le soja, l'orge, la viande porcine, l'ail et le poivron rouge. Les transferts à des produits spécifiques, principalement dans le cadre du soutien des prix de marché, ont représenté 93 % du soutien total aux agriculteurs en 2015-17. La part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans les recettes agricoles brutes par produit est de plus de 60 % pour le soja, l'orge, la viande porcine, l'ail, le poivron rouge et le lait (graphique 15.3). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) équivalaient à 9 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2015-17, une part supérieure de près de 70 % à la moyenne de l'OCDE. Plus de la moitié des dépenses consacrées aux services d'intérêt général ont financé le développement et l'entretien de l'infrastructure. La part du soutien total à l'agriculture (EST) dans le PIB a diminué sensiblement, principalement en raison d'une croissance rapide hors secteur agricole. Cependant, à 1.8 % en 2015-17, elle reste 2.5 fois supérieure à la moyenne de l'OCDE.

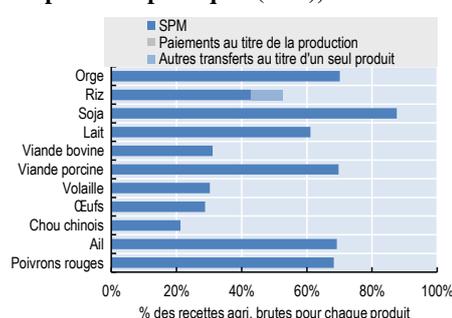
Graphique 15.2. Corée : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données). <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764266>

Graphique 15.3. Corée : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données). <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764285>

Tableau 15.1. Corée : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>16 985</b>	<b>33 089</b>	<b>42 357</b>	<b>43 294</b>	<b>40 790</b>	<b>42 988</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	72.0	64.3	60.5	60.8	61.0	59.6
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>17 930</b>	<b>36 779</b>	<b>52 065</b>	<b>50 737</b>	<b>51 648</b>	<b>53 810</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>12 040</b>	<b>23 062</b>	<b>23 346</b>	<b>23 536</b>	<b>21 930</b>	<b>24 571</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	11 920	21 794	21 095	21 831	19 780	21 673
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	11 920	21 794	21 095	21 831	19 780	21 673
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	90	1 037	494	473	479	529
Utilisation d'intrants variables	29	159	202	178	186	243
avec contraintes sur les intrants	4	12	54	57	55	51
Formation de capital fixe	57	866	167	166	182	154
avec contraintes sur les intrants	0	83	38	30	47	37
Services utilisés sur l'exploitation	4	12	124	128	112	133
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	29	232	986	450	913	1 595
Au titre des Recettes / du Revenu	29	219	66	76	58	64
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	13	920	374	854	1 531
avec contraintes sur les intrants	0	0	42	47	42	38
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	772	783	758	774
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	772	783	758	774
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>70.0</b>	<b>66.9</b>	<b>52.3</b>	<b>52.3</b>	<b>51.1</b>	<b>53.5</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>3.31</b>	<b>2.91</b>	<b>1.99</b>	<b>2.02</b>	<b>1.94</b>	<b>2.02</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>3.34</b>	<b>3.02</b>	<b>2.10</b>	<b>2.10</b>	<b>2.04</b>	<b>2.15</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>1 066</b>	<b>3 351</b>	<b>2 774</b>	<b>2 916</b>	<b>2 712</b>	<b>2 693</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	67	378	799	820	829	747
Services d'inspection et de contrôle	26	75	226	267	191	219
Développement et entretien des infrastructures	467	2 501	1 439	1 515	1 417	1 385
Commercialisation et promotion	0	14	35	32	34	38
Coût du stockage public	505	383	275	283	240	303
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>8.0</b>	<b>12.7</b>	<b>10.6</b>	<b>11.0</b>	<b>11.0</b>	<b>9.9</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-11 786</b>	<b>-23 777</b>	<b>-24 614</b>	<b>-24 751</b>	<b>-23 731</b>	<b>-25 361</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-11 638	-21 424	-20 074	-20 821	-18 805	-20 595
Autres transferts des consommateurs	-221	-2 662	-4 574	-3 965	-4 957	-4 800
Transferts des contribuables aux consommateurs	73	309	34	35	31	35
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-65.9</b>	<b>-64.9</b>	<b>-47.3</b>	<b>-48.8</b>	<b>-46.0</b>	<b>-47.2</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>2.94</b>	<b>2.87</b>	<b>1.90</b>	<b>1.96</b>	<b>1.85</b>	<b>1.89</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>2.93</b>	<b>2.85</b>	<b>1.90</b>	<b>1.95</b>	<b>1.85</b>	<b>1.89</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>13 179</b>	<b>26 722</b>	<b>26 154</b>	<b>26 488</b>	<b>24 674</b>	<b>27 300</b>
Transferts des consommateurs	11 859	24 086	24 648	24 787	23 762	25 396
Transferts des contribuables	1 541	5 298	6 080	5 667	5 869	6 704
Recettes budgétaires	-221	-2 662	-4 574	-3 965	-4 957	-4 800
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>8.6</b>	<b>4.7</b>	<b>1.8</b>	<b>1.9</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>187</b>	<b>286</b>	<b>281</b>	<b>286</b>	<b>292</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>812.03</b>	<b>842.11</b>	<b>1 140.84</b>	<b>1 131.31</b>	<b>1 160.59</b>	<b>1 130.64</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Corée sont : l'orge, l'ail, le chou, le piment, le riz, le soja, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765938>



## Chapitre 16. Mexique

### Soutien à l'agriculture

En 2015-17, les transferts aux producteurs (ESP) ont constitué 80 % du soutien total au secteur agricole, les services d'intérêt général, 11 %, et les subventions budgétaires directes aux consommateurs à faible revenu, 9 %. Les services d'intérêt général sont axés sur les grandes infrastructures d'irrigation et les systèmes de connaissances agricoles, ces postes ayant absorbé 80 % des fonds affectés aux services d'intérêt général en 2015-17. En proportion de la valeur ajoutée de l'agriculture, le financement des services d'intérêt général a légèrement diminué depuis le milieu des années 1990.

À la suite de la libéralisation des échanges et des réformes de la politique agricole intérieure menées dans les années 1990, la part du soutien agricole (ESP en %) dans les recettes agricoles brutes a baissé, passant de 29 % en 1991-93 à 8.8 % en 2015-17. Les réformes ont entraîné une réduction considérable des formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions, telles que celles fondées sur la production et sur l'utilisation d'intrants variables sans contraintes. Cependant, ces dernières années, on assiste à une certaine résurgence des formes de soutien créant le plus de distorsions, leur part dans le soutien aux producteurs ayant presque doublé depuis le milieu des années 1990.

Le soutien total à l'agriculture s'est établi à 0.5 % du PIB mexicain en 2015-17 (EST en %). Ce pourcentage a baissé significativement au fil du temps et correspond actuellement au niveau moyen de l'OCDE. Les contribuables fournissent 85 % de ces transferts, les 15 % restants provenant des consommateurs. La contribution des consommateurs au soutien à l'agriculture s'explique par le fait que le prix de soutien des produits agricoles est légèrement supérieur aux cours internationaux (de 2 % en moyenne). Le soutien des prix de marché a porté principalement sur un produit, le sucre brut, qui a représenté 22 % des recettes agricoles brutes par produit.

### Principales évolutions de l'action publique

Le Plan de développement agricole du Mexique pour 2013-18 vise à doper la production agricole, à accroître le taux d'auto-provisionnement pour les céréales et les oléagineux les plus importants, et à atteindre un solde commercial positif pour les produits agroalimentaires. La mise en œuvre des principaux programmes prévus dans ce plan s'est poursuivie sans changement majeur. Les régimes de soutien visant les contrats agricoles ont été arrêtés, tandis que les paiements pour les instruments de couverture et les progrès accomplis à l'égard du renforcement des systèmes d'information ont continué. Le programme d'étiquetage des produits biologiques, notamment, qui a été lancé en 2013, a continué à se développer. Un projet de règlement national établissant un système de classification de la viande bovine est en cours d'examen.

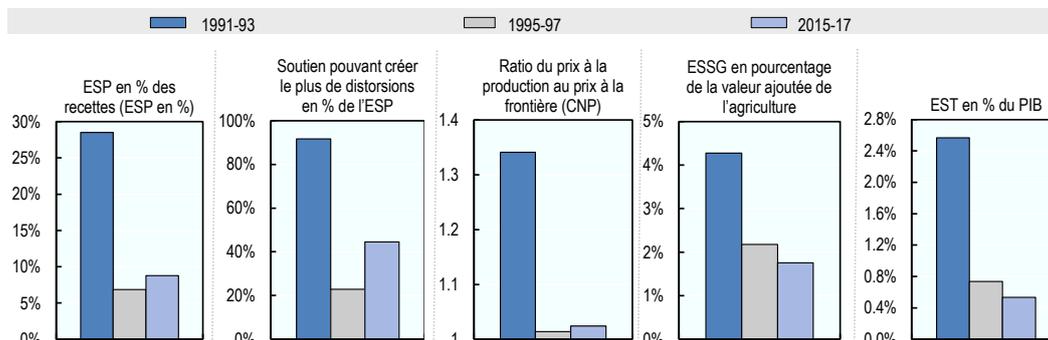
Le Mexique a continué de progresser dans la numérisation de la base de données des bénéficiaires des programmes, y compris dans le géoréférencement des terres agricoles donnant lieu à des paiements de soutien, et plus généralement dans l'utilisation des technologies numériques. De nouvelles lignes directrices pour obtenir des subventions à l'achat d'essence et de gazole à des fins agricoles ont été publiées tout au long de l'année 2017 et sont dans une phase pilote. En mars 2018, le programme de subvention du carburant n'avait pas encore repris.

Les contingents tarifaires en franchise de droits pour l'importation de viande bovine, de citrons, d'oignons, de riz et de volaille ont été prolongés jusqu'à fin 2019, essentiellement en raison des prix intérieurs élevés et de la pénurie de ces produits. Avec dix autres signataires, le Mexique a signé l'Accord de partenariat Trans pacifique global et progressiste (PTPGP) en mars 2018, ratifié par le Congrès en avril 2018.

### Évaluation et recommandations

- Si le soutien aux agriculteurs mesuré en pourcentage des recettes agricoles brutes et les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions ont diminué depuis les années 1990, à la suite des réformes de la politique agricole du Mexique en faveur du marché, certaines formes de soutien susceptibles de créer des distorsions, principalement fondées sur les intrants, connaissent une certaine résurgence depuis les années 2000.
- Le soutien lié aux intrants variables (subventions à l'électricité, assurance et achat de contrats de couverture) a augmenté. Depuis 2013, le soutien fondé sur le capital fixe sans contrainte a enregistré une hausse, en grande partie pour couvrir les coûts d'investissement dans les petites exploitations et pour encourager la reconversion à d'autres cultures. Une subvention au carburant destinée aux agriculteurs, qui devait être réinstaurée en 2017, est toujours en phase de test.
- Si le soutien aux services d'intérêt général progresse depuis les années 1990, la redirection du soutien lié aux intrants vers la fourniture de biens publics, grâce au réseau électrique et aux infrastructures routières, en particulier dans le sud du pays, les systèmes d'information sur les prix et les conditions météorologiques, l'accès au crédit, le transfert des connaissances agricoles et la recherche et le développement pourrait libérer le potentiel de productivité du secteur agricole, tout en améliorant sa durabilité et sa rentabilité.
- Étant donné que la mise en œuvre du Programme sectoriel de développement de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (Programa Sectorial de Desarrollo Agropecuario, Pesquero y Alimentario) touche à sa fin, il serait opportun d'évaluer en détail les répercussions économiques et sociales des principaux instruments d'action, tels que le programme PROAGRO Productivo, afin d'éclairer l'élaboration d'instruments nouveaux ou révisés.
- Il faudrait éviter de subventionner généreusement un instrument de gestion des risques en particulier, comme la couverture des risques liés aux prix. Ces subventions ne sont pas efficaces pour réduire la volatilité des prix, sont instables sur le long terme, car elles subissent l'effet des fluctuations des taux de change et donnent souvent lieu à d'importants transferts de revenus à un nombre réduit de producteurs.

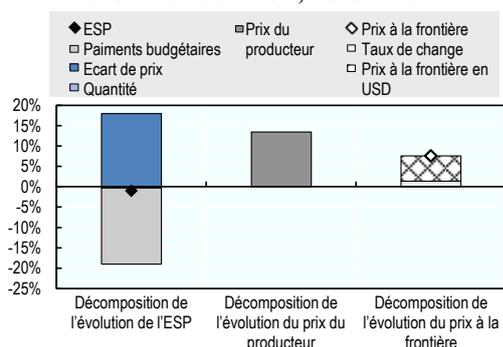
- La suppression progressive des subventions à l'électricité consommée pour pomper de l'eau permettrait d'utiliser plus efficacement cette ressource. Les pouvoirs publics pourraient envisager d'aider directement les agriculteurs qui adoptent des pratiques favorisant une utilisation plus efficace et plus durable de l'eau, en y associant une formation aux bonnes pratiques de gestion de cette ressource et une tarification appropriée.
- À l'heure actuelle, peu de programmes de soutien imposent le respect de pratiques écologiques. Les paiements fondés sur les intrants et sur la superficie pourraient être améliorés en imposant l'écoconditionnalité. Pour respecter les engagements en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat, le pays devra accentuer ses efforts d'amélioration des pratiques agricoles, lesquels devraient s'accompagner d'une réduction d'un plus grand nombre de pressions environnementales locales et régionales, dont celles liées à l'eau.

**Graphique 16.1. Mexique : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

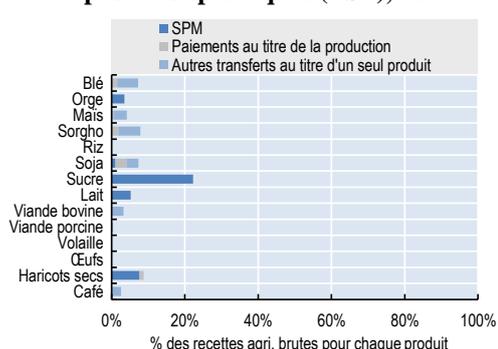
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764361>

**Le soutien aux agriculteurs (ESP en %)** diminue progressivement sur le long terme. En 2015-17, le soutien aux agriculteurs a avoisiné les 8 % des recettes agricoles brutes, soit moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE. La part des **formes de soutien susceptibles de générer le plus de distorsions** a diminué significativement au fil du temps du fait de la baisse du soutien des prix du marché (SPM), passé bien en dessous de la moyenne de l'OCDE (graphique 16.1). Le niveau de soutien a légèrement baissé en 2017, sous l'effet d'une réduction des paiements budgétaires, ce qui a plus que compensé une hausse du SPM due à un creusement de l'écart de prix provoqué par une augmentation plus importante des prix intérieurs par rapport aux cours mondiaux (graphique 16.2). En moyenne, les prix perçus par les agriculteurs ont été supérieurs aux cours mondiaux ; des différences particulièrement importantes persistent entre certains produits, les prix intérieurs du sucre brut se situant nettement au-dessus des prix de référence internationaux. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP) pour le sucre, le lait, les haricots secs et l'orge. D'autres formes de soutien spécifiques au produit sont particulièrement pertinentes pour le blé, le maïs, le sorgho, la viande bovine et le café. En pourcentage des recettes agricoles brutes par produit, ce sont le sucre, le sorgho, le blé, le soja et les haricots secs qui reçoivent les SCT les plus élevés (graphique 16.3). En proportion de la valeur ajoutée de l'agriculture, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** (ESSG) étaient nettement inférieures à la moyenne de l'OCDE.

**Graphique 16.2. Mexique : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764380>

**Graphique 16.3. Mexique : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764399>

Tableau 16.1. Mexique : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1991-93	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>28 112</b>	<b>24 667</b>	<b>51 100</b>	<b>52 072</b>	<b>48 764</b>	<b>52 465</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	68.7	70.1	67.4	67.9	66.7	67.6
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>26 844</b>	<b>24 286</b>	<b>53 442</b>	<b>54 222</b>	<b>53 341</b>	<b>52 763</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>8 437</b>	<b>1 645</b>	<b>4 859</b>	<b>6 145</b>	<b>4 266</b>	<b>4 167</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	6 990	-89	1 216	1 760	571	1 316
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	6 938	-101	1 136	1 606	532	1 269
Paiements au titre de la production	52	12	80	154	40	47
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 443	785	2 652	3 246	2 676	2 033
Utilisation d'intrants variables	746	334	955	1 179	874	812
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	545	315	1 312	1 542	1 444	950
avec contraintes sur les intrants	0	0	476	450	649	329
Services utilisés sur l'exploitation	152	136	385	525	358	271
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3	35	229	188	251	248
Au titre des Recettes / du Revenu	0	13	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3	22	229	188	251	248
avec contraintes sur les intrants	0	0	75	62	87	77
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	763	951	768	570
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	915	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	915	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	1	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>28.5</b>	<b>6.9</b>	<b>8.8</b>	<b>10.9</b>	<b>8.1</b>	<b>7.5</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.34</b>	<b>1.01</b>	<b>1.02</b>	<b>1.03</b>	<b>1.01</b>	<b>1.03</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.40</b>	<b>1.07</b>	<b>1.10</b>	<b>1.12</b>	<b>1.09</b>	<b>1.08</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>1 048</b>	<b>382</b>	<b>680</b>	<b>847</b>	<b>606</b>	<b>586</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	288	203	363	394	345	350
Services d'inspection et de contrôle	0	20	96	80	98	110
Développement et entretien des infrastructures	284	62	209	353	163	112
Commercialisation et promotion	83	22	11	19	0	14
Coût du stockage public	392	76	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>10.1</b>	<b>13.3</b>	<b>11.2</b>	<b>11.1</b>	<b>11.3</b>	<b>11.1</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-6 363</b>	<b>234</b>	<b>-411</b>	<b>-849</b>	<b>53</b>	<b>-437</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-7 099	-151	-961	-1 455	-464	-963
Autres transferts des consommateurs	-315	-240	-1	0	0	-2
Transferts des contribuables aux consommateurs	852	610	548	606	511	528
Surcoût de l'alimentation animale	199	15	2	0	6	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-24.5</b>	<b>0.4</b>	<b>-0.7</b>	<b>-1.6</b>	<b>0.1</b>	<b>-0.8</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.38</b>	<b>1.02</b>	<b>1.02</b>	<b>1.03</b>	<b>1.01</b>	<b>1.02</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.32</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>	<b>1.02</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>10 337</b>	<b>2 637</b>	<b>6 087</b>	<b>7 598</b>	<b>5 383</b>	<b>5 281</b>
Transferts des consommateurs	7 414	391	961	1 455	464	965
Transferts des contribuables	3 238	2 486	5 127	6 144	4 919	4 318
Recettes budgétaires	-315	-240	-1	0	0	-2
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.6</b>	<b>0.7</b>	<b>0.5</b>	<b>0.7</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>
<b>Déflateur du PIB (1991-93=100)</b>	<b>100</b>	<b>210</b>	<b>820</b>	<b>775</b>	<b>816</b>	<b>870</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>3.08</b>	<b>7.32</b>	<b>17.79</b>	<b>15.87</b>	<b>18.63</b>	<b>18.87</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Mexique sont : le blé, le maïs, l'orge, le café, les haricots, les tomates, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765957>



## Chapitre 17. Nouvelle-Zélande

### Soutien à l'agriculture

Depuis les réformes de la politique agricole menées au milieu des années 80, les mesures de soutien au secteur susceptibles de fausser la production et les échanges ont pratiquement disparu en Nouvelle-Zélande, et le niveau du soutien aux agriculteurs est le plus bas de la zone OCDE depuis près de 30 ans. Presque tous les prix sont alignés sur les cours mondiaux, sauf la volaille fraîche et les œufs de consommation (ainsi que certains produits apicoles) qui ne peuvent être importés en Nouvelle-Zélande en raison de l'absence de normes sanitaires à l'importation couvrant ces produits, alors qu'elles sont requises pour les produits à risque.

La politique agricole de la Nouvelle-Zélande porte essentiellement sur la lutte contre les maladies du bétail, l'aide financière en cas de catastrophes naturelles et le système de connaissances et d'information agricoles. La Nouvelle-Zélande finance aussi les grands investissements dans les systèmes d'irrigation en dehors de l'exploitation, et, ces dernières décennies, elle a considérablement étendu sa superficie agricole irriguée. Il s'ensuit que le soutien aux services d'intérêt général représente depuis quelques années plus de 70 % du soutien total.

### Principales évolutions de l'action publique

Les principales modifications apportées remédient à des problèmes spécifiques, et comprennent un ensemble de mesures détaillées. Elles visent notamment les secours en cas de catastrophe naturelle, les risques de biosécurité et les investissements étrangers dans des actifs sociaux sensibles.

Plusieurs événements indésirables de moyenne envergure ont déclenché l'augmentation de l'aide publique en 2017, notamment les dégâts causés par les inondations et les tempêtes ainsi que la sécheresse dans les îles du Nord et du Sud. Une aide a été fournie pour la réparation des infrastructures, notamment des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux pluviales et usées et des systèmes de gestion des cours d'eau, le réenherbement des pâturages, le réensemencement des cultures, l'évacuation des boues et des débris, les versements au titre de l'aide rurale et les mesures d'allègement fiscal pour les agriculteurs sinistrés. Des subventions ont également été accordées dans les régions touchées par le séisme de Kaikoura, en novembre 2016, pour des projets d'intérêt collectif, des services-conseils professionnels et des travaux de remise en état des exploitations.

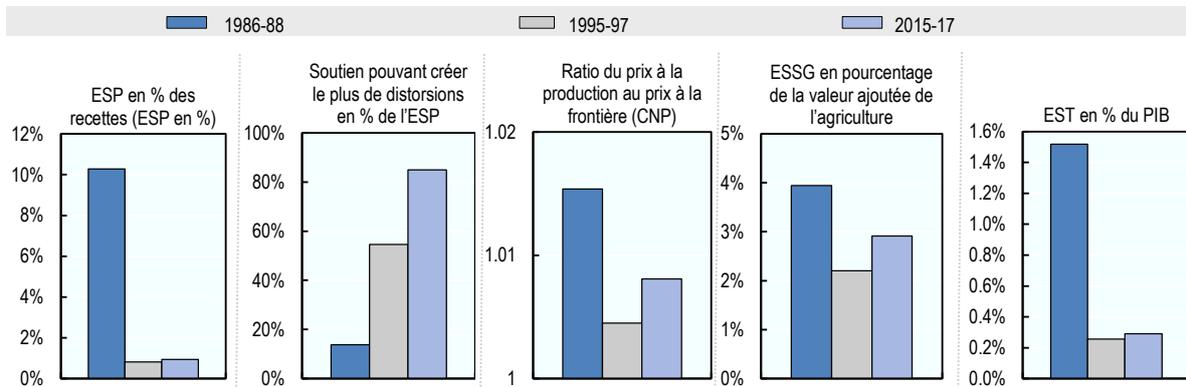
Plusieurs mesures concernent les risques de biosécurité auxquels est exposé le pays, notamment la déclaration d'orientation sur la biosécurité à l'horizon 2025 (Biosecurity 2025 Direction Statement) fin 2016, une intervention consécutive à la découverte d'une infection bactérienne du bétail par *mycoplasma bovis* fin 2017, et la signature de l'accord entre l'État et le secteur sur la préparation et l'intervention dans le

domaine de la biosécurité (Government Industry Agreement on Biosecurity Readiness and Response) par quatre nouveaux secteurs industriels.

Depuis novembre 2017, les investisseurs étrangers désirant investir dans les terres agricoles et les autres actifs sociaux sensibles de la Nouvelle-Zélande doivent obtenir l'autorisation du bureau pour les investissements étrangers (Overseas Investment Office). Cette autorisation n'était jusqu'alors requise que pour les terres agricoles sensibles.

### Évaluation et recommandations

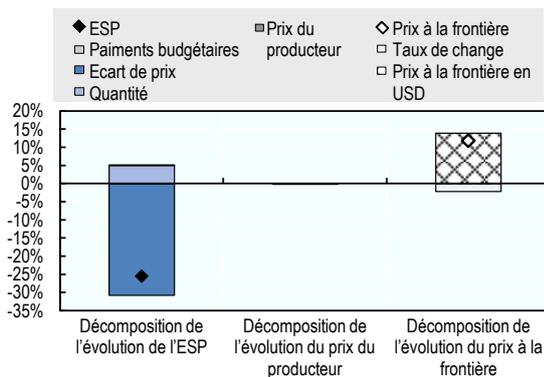
- Le niveau invariablement faible du soutien à l'agriculture de la Nouvelle-Zélande, en particulier des formes pouvant créer le plus de distorsions, met en évidence l'ouverture de son secteur aux marchés étrangers et aux échanges et la place centrale qu'il leur accorde.
- Les normes sanitaires à l'importation de la Nouvelle-Zélande contribuent à la biosécurité du pays liée aux produits importés, et leur respect est exigé pour autoriser l'importation de tous les produits à risque. Il n'en existe pas pour certains produits animaux dont les œufs, la viande de volaille fraîche et certains produits apicoles, qui ne peuvent donc être importés. Si ceux-ci ne concernent qu'une petite part de la production agricole néo-zélandaise, l'élaboration de normes sanitaires à l'importation les concernant permettrait cependant aux consommateurs de bénéficier d'une plus grande diversité de produits et de prix inférieurs sur ces marchés, tout en assurant le respect des normes de biosécurité.
- Les exportations de kiwis vers les marchés autres que l'Australie par des groupes autres que Zespri nécessitent toujours l'autorisation de Kiwifruit New Zealand (l'organe de réglementation). La révision apportée en 2017 au règlement de 1999 régissant les exportations de kiwis (Kiwifruit Export Regulations 1999) n'a pas modifié ces restrictions, alors qu'elle aurait pu faciliter la participation de toutes les entreprises qui le souhaitent à ces exportations et ainsi accroître la concurrence et l'efficacité du commerce des kiwis.
- La politique agricole de la Nouvelle-Zélande se concentre à juste titre sur les principaux services d'intérêt général, mais les dépenses associées à ces services ne sont pas particulièrement élevées par rapport à la valeur ajoutée dont bénéficie le secteur en comparaison des autres pays étudiés dans ce rapport. L'importance supérieure à la moyenne accordée par le pays à son système de connaissances et d'innovation est appropriée, en particulier s'il l'on tient compte de la faiblesse relative de la productivité totale des facteurs estimée pour le secteur au cours de la dernière décennie pour laquelle des données sont disponibles. L'évolution positive de la capitalisation des exploitations agricoles devrait contribuer à stimuler la croissance de la productivité dans l'avenir.
- L'accent mis par les autorités néo-zélandaises sur la baisse des émissions de GES d'origine agricole est conforme à son engagement au titre de l'Accord de Paris sur le climat entré en vigueur en 2016. À la différence de nombreux autres pays, les filières agricoles de la Nouvelle-Zélande, notamment les transformateurs de viande et de lait, les fabricants et les importateurs d'engrais azotés, et les exportateurs d'animaux sur pied, sont soumises à des obligations de déclaration dans le cadre du système néo-zélandais d'échange de quotas d'émission, même si les émissions de GES agricoles ne font l'objet ni de restrictions ni de taxations. La Nouvelle-Zélande soutient toutefois plusieurs activités de recherche, menées par des institutions publiques et privées ainsi que par la communauté internationale, pour réduire les émissions agricoles. Des efforts comparables sont également nécessaires pour réduire les bilans élevés de l'azote et du phosphore qui représentent une menace pour l'environnement.

**Graphique 17.1. Nouvelle-Zélande : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

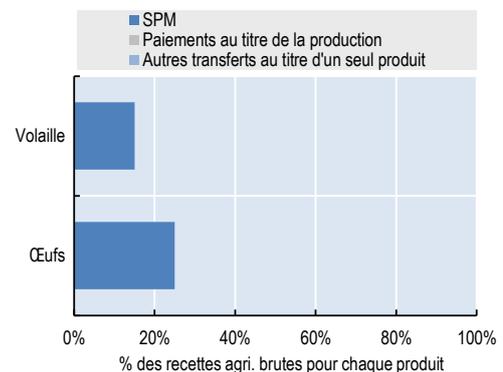
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764475>

Le **soutien aux producteurs (ESP en pourcentage)** a fortement décliné en raison des réformes intervenues au milieu des années 80 et est resté inférieur à 2 % des recettes agricoles brutes depuis 1990. L'essentiel de ce (très faible) soutien aux producteurs prend la forme de **soutien pouvant créer le plus de distorsions**, en raison du soutien des prix du marché (SPM) lié aux restrictions à l'importation associées aux mesures SPS (graphique 17.1). Celles-ci entraînent des transferts au titre d'un seul produit (TSP) pour la viande de volaille et les œufs, qui correspondent respectivement à 15 et 25 % des recettes agricoles brutes liées à des produits spécifiques (graphique 17.3). Abstraction faite de ces produits, les prix intérieurs sont alignés sur les cours mondiaux, et le rapport moyen entre les prix intérieurs et les niveaux de référence est inférieur à 1.01. Le soutien total à l'agriculture représente moins de 0.3 % du PIB et vise essentiellement les services d'intérêt général, et en particulier le système de connaissances et d'information et les mesures de biosécurité (graphique 17.1). En 2017, le faible soutien aux producteurs a baissé de 25 % sous l'effet de la réduction du soutien des prix du marché lié aux mesures SPS. Alors que les prix intérieurs moyens sont restés stables, la baisse du SPM a presque exclusivement été induite par la hausse des cours mondiaux moyens (graphique 17.2).

**Graphique 17.2. Nouvelle-Zélande : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764494>

**Graphique 17.3. Nouvelle-Zélande : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764513>

Tableau 17.1. Nouvelle-Zélande : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>4 067</b>	<b>6 463</b>	<b>16 364</b>	<b>14 586</b>	<b>16 448</b>	<b>18 058</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	72.1	72.1	72.6	70.9	72.9	74.0
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>985</b>	<b>1 557</b>	<b>2 678</b>	<b>2 641</b>	<b>2 619</b>	<b>2 775</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>429</b>	<b>53</b>	<b>155</b>	<b>127</b>	<b>191</b>	<b>145</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	60	29	131	106	168	121
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	58	29	131	106	168	121
Paievements au titre de la production	1	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	179	24	22	21	22	21
Utilisation d'intrants variables	2	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	154	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	23	24	22	21	22	21
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	26	0	2	0	2	3
Au titre des Recettes / du Revenu	26	0	2	0	2	3
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	165	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>10.3</b>	<b>0.8</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>	<b>1.2</b>	<b>0.8</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.02</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.11</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>119</b>	<b>120</b>	<b>378</b>	<b>374</b>	<b>379</b>	<b>381</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	60	78	181	183	189	170
Services d'inspection et de contrôle	31	29	136	127	134	148
Développement et entretien des infrastructures	27	13	61	64	56	63
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>20.8</b>	<b>69.4</b>	<b>70.9</b>	<b>74.7</b>	<b>66.4</b>	<b>72.4</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-53</b>	<b>-24</b>	<b>-110</b>	<b>-87</b>	<b>-144</b>	<b>-98</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-53	-24	-110	-87	-144	-98
Autres transferts des consommateurs	0	0	0	0	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-5.6</b>	<b>-1.6</b>	<b>-4.1</b>	<b>-3.3</b>	<b>-5.5</b>	<b>-3.5</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.06</b>	<b>1.02</b>	<b>1.04</b>	<b>1.03</b>	<b>1.06</b>	<b>1.04</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.06</b>	<b>1.02</b>	<b>1.04</b>	<b>1.03</b>	<b>1.06</b>	<b>1.04</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>548</b>	<b>173</b>	<b>532</b>	<b>501</b>	<b>570</b>	<b>526</b>
Transferts des consommateurs	53	24	110	87	144	98
Transferts des contribuables	495	149	423	414	426	428
Recettes budgétaires	0	0	0	0	0	0
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.5</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>128</b>	<b>194</b>	<b>190</b>	<b>194</b>	<b>198</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.71</b>	<b>1.50</b>	<b>1.43</b>	<b>1.43</b>	<b>1.44</b>	<b>1.41</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Nouvelle-Zélande sont : le blé, le maïs, l'avoine, l'orge, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765976>

## Chapitre 18. Norvège

### Soutien à l'agriculture

En Norvège, le soutien au secteur agricole, qui reste l'un des plus élevés de la zone OCDE, a peu diminué. Les principaux instruments du soutien public à l'agriculture comprennent les mesures aux frontières, les paiements budgétaires et la réglementation du marché intérieur.

Ces dernières années, l'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture a été légèrement inférieure à 1 % du PIB. Le soutien aux agriculteurs (ESP) représente 57 % des recettes agricoles brutes, soit un niveau trois fois plus élevé que la moyenne OCDE. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général dont bénéficie l'ensemble du secteur (estimation du soutien aux services d'intérêt général – ESSG) sont relativement faibles – de l'ordre de 5 % de l'EST – et financent principalement le système de connaissances et d'innovation agricoles.

Le soutien des prix du marché (SPM), essentiellement lié à la protection aux frontières, reste la principale composante du soutien aux agriculteurs, et sa part du soutien aux producteurs n'a diminué que de deux points de pourcentage entre 1986-88 et 2015-17. Si les formes de soutien susceptibles d'entraîner les distorsions les plus importantes de la production et des échanges ont vu leur part reculer, elles représentent cependant toujours l'essentiel de l'aide accordée ces dernières années. Les mesures de soutien visant des produits particuliers (sous la forme essentiellement d'un soutien des prix du marché) absorbent 60 % du soutien aux agriculteurs et sont assez uniformément réparties entre les produits. Les prix effectifs payés aux producteurs sont en moyenne de 84 % supérieurs aux cours mondiaux.

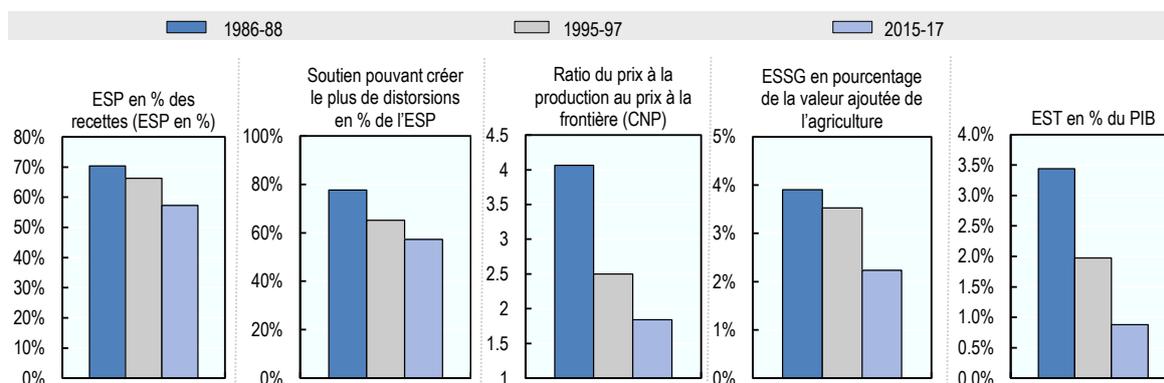
### Principales évolutions de l'action publique

Le Livre blanc, paru en décembre 2016, présente des projets de réforme de la politique agricole. Examiné au Parlement en avril, ce document n'a pas obtenu la majorité requise pour être adopté. L'objectif du gouvernement est d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur en réduisant le nombre de mesures de soutien et en les simplifiant, tout en maintenant le système général de réglementation du marché.

## Évaluation et recommandations

- Le soutien à l'agriculture reste exagérément concentré sur le maintien du statu quo et les progrès des réformes ont été fort modestes. De fait, le secteur agricole norvégien est parmi les plus protégés de la zone OCDE, bien que la distorsion des prix ait été réduite. Le rythme des réformes pourrait être considérablement accéléré pour atteindre les objectifs déclarés en limitant les coûts supportés par le contribuable et le consommateur.
- Des progrès supplémentaires sont nécessaires pour réduire le soutien pouvant créer le plus de distorsions afin de rendre les producteurs plus sensibles aux signaux du marché et de supprimer les mesures qui empêchent structurellement le secteur de devenir plus productif.
- Les réformes limitées approuvées par le Parlement en avril 2017, telles que l'engagement en faveur d'une certaine simplification des mesures de soutien et la modification des règles relatives aux quotas laitiers, sont à même de permettre des gains d'efficacité et de réduire les coûts de transaction liés aux politiques, et elles devraient être accélérées.
- La fiscalité environnementale, qui est au cœur des efforts mis en œuvre par la Norvège pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs ne relevant pas du système d'échange de quotas d'émission et pour remédier à d'autres problèmes environnementaux, devrait être envisagée pour l'agriculture, parallèlement à d'autres mesures d'atténuation du changement climatique fondées sur le jeu du marché. Il est important de consacrer des efforts à la détermination de mesures permettant de réduire les émissions du secteur agricole.
- Accroître la productivité tout en veillant à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles devrait être une priorité de l'action publique. À cet égard, la réorientation du soutien vers les services d'intérêt général, particulièrement en faveur du système de connaissances et d'innovation agricoles, est une piste à explorer.

Graphique 18.1. Norvège : Évolution du soutien à l'agriculture

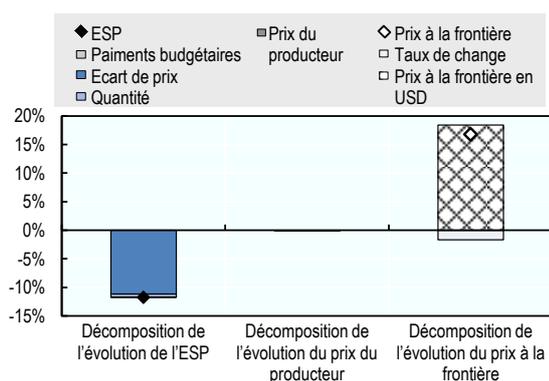


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764589>

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** a diminué progressivement sur une longue période. En 2015-17, le soutien représente 57 % environ des recettes agricoles brutes, soit une part trois fois plus élevée que la moyenne OCDE. La proportion des formes de soutien **les plus à même de générer des distorsions** a diminué au fil des années, mais elle constitue encore plus de la moitié du soutien aux producteurs (graphique 18.1). Le soutien des prix du marché est la principale forme de soutien créant le plus de distorsions. En 2017, le niveau de soutien a diminué principalement en raison de la hausse des prix à la frontière exprimés en USD, en particulier pour le beurre (graphique 18.2). En moyenne, les prix payés aux agriculteurs sont 1.8 fois supérieurs aux cours mondiaux en 2015-17. Les transferts au titre d'un seul produit représentent 39 % de l'ESP totale. Leur part dans les recettes agricoles brutes par produit s'établit à plus de 30 % pour tous les produits, à l'exception de la viande ovine et des œufs (graphique 18.3). Mesurées en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général (ESSG)** et, pour l'essentiel, aux connaissances et aux infrastructures, sont comparables à la moyenne OCDE. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a reculé sensiblement au fil du temps. Environ 92 % de ce soutien total est accordé aux producteurs à titre individuel (ESP).

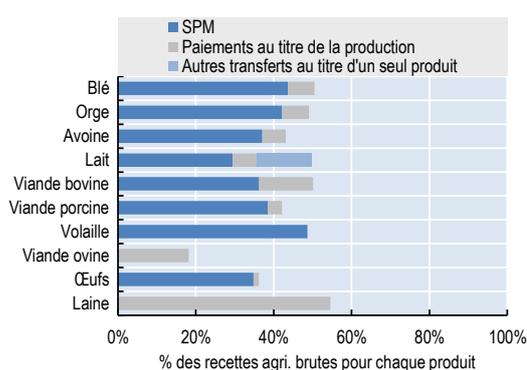
Graphique 18.2. Norvège : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764608>

Graphique 18.3. Norvège : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764627>

Tableau 18.1. Norvège : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>2 533</b>	<b>2 760</b>	<b>3 775</b>	<b>3 752</b>	<b>3 780</b>	<b>3 794</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	73.3	77.5	74.6	75.3	74.1	74.3
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>2 610</b>	<b>2 746</b>	<b>3 861</b>	<b>3 868</b>	<b>3 847</b>	<b>3 869</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>2 801</b>	<b>2 910</b>	<b>3 132</b>	<b>3 262</b>	<b>3 235</b>	<b>2 899</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	2 027	1 814	1 705	1 770	1 840	1 505
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	1 354	1 276	1 445	1 532	1 581	1 221
Paievements au titre de la production	673	539	260	238	259	284
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	250	145	166	165	165	169
Utilisation d'intrants variables	149	83	89	89	86	91
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	91	51	67	65	69	68
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	11	11	10	11	10	10
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	524	946	901	952	876	874
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	96	106	95	87
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	524	946	805	846	780	787
avec contraintes sur les intrants	371	738	645	680	627	627
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	352	368	345	343
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	5	8	8	8	8
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	5	8	8	8	8
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>70.4</b>	<b>66.3</b>	<b>57.3</b>	<b>59.5</b>	<b>59.5</b>	<b>53.0</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>4.06</b>	<b>2.50</b>	<b>1.84</b>	<b>1.91</b>	<b>1.97</b>	<b>1.68</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>3.37</b>	<b>2.97</b>	<b>2.34</b>	<b>2.47</b>	<b>2.47</b>	<b>2.13</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>129</b>	<b>148</b>	<b>163</b>	<b>164</b>	<b>157</b>	<b>166</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	74	84	98	95	95	105
Services d'inspection et de contrôle	5	26	36	33	39	37
Développement et entretien des infrastructures	29	16	19	27	15	15
Commercialisation et promotion	21	18	9	9	9	9
Coût du stockage public	0	3	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>4.1</b>	<b>4.7</b>	<b>4.8</b>	<b>4.7</b>	<b>4.5</b>	<b>5.3</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-1 333</b>	<b>-1 261</b>	<b>-1 512</b>	<b>-1 588</b>	<b>-1 631</b>	<b>-1 317</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 660	-1 366	-1 551	-1 639	-1 661	-1 352
Autres transferts des consommateurs	-138	-84	-126	-99	-155	-125
Transferts des contribuables aux consommateurs	220	82	94	91	100	90
Surcoût de l'alimentation animale	244	107	71	59	84	70
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-55.8</b>	<b>-47.4</b>	<b>-40.1</b>	<b>-42.0</b>	<b>-43.5</b>	<b>-34.8</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>3.22</b>	<b>2.12</b>	<b>1.77</b>	<b>1.82</b>	<b>1.89</b>	<b>1.62</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>2.26</b>	<b>1.90</b>	<b>1.67</b>	<b>1.73</b>	<b>1.77</b>	<b>1.53</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>3 150</b>	<b>3 140</b>	<b>3 388</b>	<b>3 517</b>	<b>3 492</b>	<b>3 155</b>
Transferts des consommateurs	1 797	1 450	1 677	1 738	1 816	1 476
Transferts des contribuables	1 490	1 774	1 837	1 878	1 831	1 803
Recettes budgétaires	-138	-84	-126	-99	-155	-125
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>3.4</b>	<b>2.0</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>	<b>0.8</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>128</b>	<b>264</b>	<b>263</b>	<b>260</b>	<b>268</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>6.88</b>	<b>6.62</b>	<b>8.25</b>	<b>8.06</b>	<b>8.40</b>	<b>8.27</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Norvège sont : le blé, l'orge, l'avoine, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933765995>

## Chapitre 19. Philippines

### Soutien à l'agriculture

Le soutien aux producteurs agricoles des Philippines, mesuré par les transferts des consommateurs et des contribuables découlant de l'action publique en proportion des recettes agricoles brutes (ESP en %), s'est établi à 26 % en moyenne en 2015-17, soit un niveau supérieur à la moyenne OCDE (18 %) et l'un des plus élevés parmi les économies émergentes étudiées dans ce rapport.

Le soutien des prix du marché (SPM) est la principale composante du soutien aux producteurs et il bénéficie pour l'essentiel aux riziculteurs. Le SPM du riz représentait 42 % de la valeur totale du SPM et 41 % de la valeur totale des transferts aux producteurs en 2017. Outre le riz, la canne à sucre et les produits d'origine animale bénéficient eux aussi d'une aide substantielle, en particulier grâce à des droits d'importation élevés. Le haut niveau du SPM fait peser une taxe implicite sur les consommateurs et sur l'industrie agroalimentaire, chiffrée à 26 % de la valeur de la consommation en moyenne sur la période 2015-17 (ESC en %).

Ces dernières années, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général ont augmenté en proportion de la valeur ajoutée agricole. Elles servent surtout à financer des investissements dans le développement des infrastructures, en particulier dans les systèmes d'irrigation et, de plus en plus, dans les programmes de vulgarisation agricole.

Au total, le coût du soutien apporté au secteur agricole philippin, par l'intermédiaire du soutien des prix du marché et des transferts budgétaires, a atteint 3.2 % du PIB en 2015-16, soit près de cinq fois plus que la moyenne OCDE (0.6 %) sur la même période. C'est l'un des niveaux les plus élevés de tous les pays pour lesquels cet indicateur est calculé.

### Principales évolutions de l'action publique

L'assurance récolte s'est notablement développée ces dernières années. Environ 15 % des agriculteurs ont bénéficié de subventions dans ce domaine en 2017 et le gouvernement prévoit de porter à 20 % le taux de bénéficiaires en 2018.

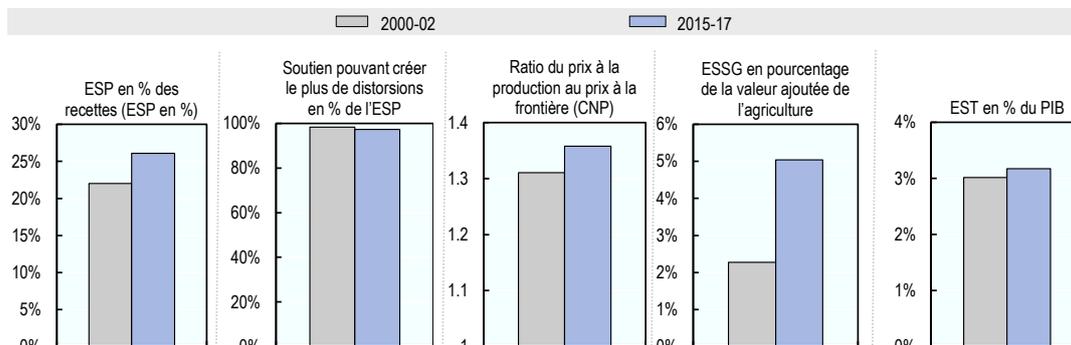
Afin d'accroître le soutien aux producteurs de riz, les autorités ont supprimé en 2017 la redevance payée par les agriculteurs pour financer les coûts d'exploitation et d'entretien des systèmes d'irrigation.

Conformément à un accord conclu avec l'OMC en 2012, les Philippines se sont engagées à mettre fin aux restrictions quantitatives aux importations de riz en juin 2017. Toutefois, en mai 2017, les autorités ont promulgué un décret exécutif prorogeant les concessions tarifaires, en échange du maintien des restrictions quantitatives jusqu'à fin 2020 ou jusqu'à modification par le Congrès de la loi de 1996 sur la tarification agricole, actuellement en vigueur dans le pays.

## Évaluation et recommandations

- La politique agricole philippine est axée sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté : elle vise à garantir à la population un approvisionnement régulier en aliments de base à des prix abordables. L'objectif d'autosuffisance en riz a donné lieu à une série de mesures de soutien en faveur des riziculteurs – contrairement ce que l'on observe généralement dans les autres pays de la région, où la tendance est à la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée – et, en même temps, a contribué à la sous-alimentation des ménages pauvres, consommateurs nets de riz. Les Philippines pourraient améliorer la sécurité alimentaire nationale par des mesures telles que la diversification de la production, de la consommation et des revenus via la suppression des incitations en faveur de produits spécifiques ; l'élimination progressive des restrictions à l'importation de riz ; et la transformation de l'Autorité nationale chargée de l'alimentation (National Food Authority – NFA) en un organisme chargé de gérer les stocks d'urgence sans pouvoir d'intervention sur le marché.
- Les Philippines étant très exposées aux typhons, tempêtes tropicales et inondations, les autorités devraient adopter une approche globale de la gestion des risques et intégrer transversalement les objectifs de la politique d'adaptation au changement climatique dans les différents programmes et les différentes institutions. En outre, l'efficacité des outils actuellement utilisés en matière de gestion des risques devrait être évaluée – en particulier pour savoir dans quelle mesure les systèmes d'assurance et de transferts monétaires encouragent des décisions favorables à la résilience au niveau de l'exploitation. Enfin, la sensibilisation des agriculteurs doit être renforcée par le partage d'informations sur les conditions locales, les projections et les solutions d'adaptation.
- La progression de la productivité totale des facteurs dans le secteur agricole des Philippines est plus lente que la moyenne mondiale et plus lente aussi que dans la plupart des autres pays de la région. Cette situation est le résultat de décennies de sous-investissement (ou, dans certains cas, d'investissements mal orientés), de distorsions de l'action publique, d'incertitudes liées à la mise en œuvre de la réforme agraire, et de la fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes. En 2017, les Philippines ont redéployé certains financements, en réaffectant les subventions aux intrants variables en faveur d'investissements dans les infrastructures et en réorientant les systèmes de connaissances agricoles. Pour favoriser la croissance de la productivité totale des facteurs, il est essentiel de poursuivre ces efforts de recentrement du soutien budgétaire sur la réforme structurelle à long terme.
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole des Philippines reposent sur un ensemble complexe d'institutions. Le gouvernement devrait prendre plusieurs mesures : renforcer la coordination entre le ministère de l'Agriculture et les autres ministères concernés, et avec les institutions chargées d'appliquer les programmes de soutien à l'agriculture ; renforcer la transparence et le contrôle des programmes financés sur fonds publics ; intensifier les efforts pour mettre en place un système statistique solide et pertinent pour l'action publique, et intégrer les mécanismes de suivi et d'évaluation dans le processus d'élaboration des politiques.

Graphique 19.1. Philippines : Évolution du soutien à l'agriculture

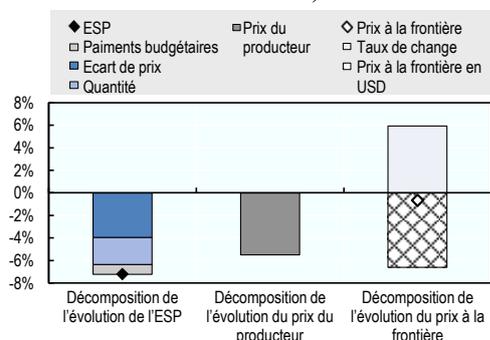


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764703>

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** atteignait 26 % en 2015-17, ce qui signifie que plus d'un quart des recettes agricoles brutes découlaient des politiques publiques. Ce niveau a augmenté par rapport à la période 2000-02 (graphique 19.1) ; toutefois, de 2016 à 2017, on note une légère baisse due à un écart plus faible entre prix intérieurs et prix mondiaux (graphique 19.2). Le soutien des prix du marché est la principale composante de l'ESP et il bénéficie pour la majeure partie aux producteurs de riz. Le soutien des prix du marché et les subventions à l'utilisation d'intrants non assortie de contraintes, considérées comme les deux formes de soutien **les plus à même de générer des distorsions**, représentent la quasi-totalité du soutien accordé aux producteurs. En moyenne, les prix payés aux agriculteurs étaient supérieurs de 36 % aux cours mondiaux en 2015-17, contre 31 % en 2000-02. Le soutien des prix du marché est aussi la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP) : le riz et le sucre constituaient la part la plus importante des TSP dans les recettes agricoles brutes pour ces produits en 2015-17 (graphique 19.3). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général (ESSG)**, en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, ont plus que doublé en 2015-17 par rapport à 2000-02 (graphique 19.1). Elles se composent pour l'essentiel d'investissements dans le développement des infrastructures, en particulier dans les systèmes d'irrigation. La part du soutien total à l'agriculture dans le PIB s'établissait à 3.2 % en 2015-16, soit l'un des niveaux les plus élevés de tous les pays de l'OCDE pour lesquels cet indicateur est calculé.

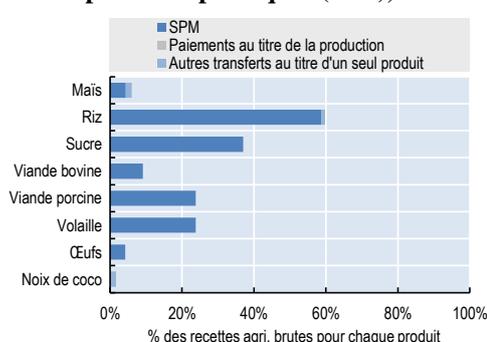
Graphique 19.2. Philippines : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764722>

Graphique 19.3. Philippines : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764741>

Tableau 19.1. Philippines : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	2000-02	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>9 727</b>	<b>28 869</b>	<b>30 114</b>	<b>29 278</b>	<b>27 214</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	89.2	88.0	88.1	88.5	87.4
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>9 951</b>	<b>30 842</b>	<b>31 563</b>	<b>31 000</b>	<b>29 964</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>2 163</b>	<b>7 633</b>	<b>8 298</b>	<b>7 791</b>	<b>6 811</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	2 090	7 285	7 853	7 451	6 553
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	2 090	7 285	7 853	7 451	6 553
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	69	344	442	337	254
Utilisation d'intrants variables	36	138	189	108	117
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	32	206	253	229	137
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	0	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	5	4	4	4	4
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>22.0</b>	<b>26.1</b>	<b>27.2</b>	<b>26.3</b>	<b>24.8</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.31</b>	<b>1.36</b>	<b>1.34</b>	<b>1.38</b>	<b>1.35</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.28</b>	<b>1.35</b>	<b>1.37</b>	<b>1.36</b>	<b>1.33</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>244</b>	<b>1 473</b>	<b>1 432</b>	<b>1 450</b>	<b>1 536</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	56	288	239	284	341
Services d'inspection et de contrôle	14	44	34	41	55
Développement et entretien des infrastructures	155	950	976	922	951
Commercialisation et promotion	6	72	62	90	65
Coût du stockage public	12	95	93	89	101
Divers	1	24	27	23	23
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>10.1</b>	<b>16.2</b>	<b>14.7</b>	<b>15.7</b>	<b>18.4</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-2 261</b>	<b>-8 080</b>	<b>-8 395</b>	<b>-8 320</b>	<b>-7 526</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 316	-7 603	-7 677	-8 041	-7 091
Autres transferts des consommateurs	-147	-757	-563	-802	-905
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	201	279	-155	522	470
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-22.6</b>	<b>-26.2</b>	<b>-26.6</b>	<b>-26.8</b>	<b>-25.1</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.33</b>	<b>1.37</b>	<b>1.35</b>	<b>1.40</b>	<b>1.36</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.29</b>	<b>1.35</b>	<b>1.36</b>	<b>1.37</b>	<b>1.34</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>2 408</b>	<b>9 106</b>	<b>9 730</b>	<b>9 241</b>	<b>8 347</b>
Transferts des consommateurs	2 463	8 359	8 240	8 842	7 996
Transferts des contribuables	92	1 503	2 053	1 200	1 256
Recettes budgétaires	-147	-757	-563	-802	-905
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>3.0</b>	<b>3.2</b>	<b>3.3</b>	<b>3.0</b>	<b>..</b>
<b>Déflateur du PIB (2000-02=100)</b>	<b>100</b>	<b>168</b>	<b>167</b>	<b>169</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>48.96</b>	<b>47.80</b>	<b>45.51</b>	<b>47.49</b>	<b>50.40</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les Philippines sont : le maïs, le riz, le sucre, la viande bovine et porcine, la volaille, les oeufs, les bananes, les noix de coco, les mangues et les ananas.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766014>

## Chapitre 20. Fédération de Russie

### Soutien à l'agriculture

En 2015-17, près de 86 % du soutien total à l'agriculture (EST) ont été versés aux producteurs à titre individuel (ESP), le reste étant affecté aux services d'intérêt général dont bénéficie l'agriculture (12 %) et au soutien des acheteurs de produits agricoles (2 %).

Le soutien accordé aux producteurs agricoles a fluctué sur le long terme, mais s'est maintenu après 2010 dans une fourchette comprise entre 12 % et 15 % des recettes agricoles brutes (ESP en %). Les formes de soutien susceptibles de créer le plus de distorsions, notamment le soutien des prix du marché et les subventions à la production et à l'utilisation d'intrants variables, constituent la majeure partie (74 %) du soutien aux producteurs. Le soutien des prix du marché agrégé masque cependant une grande diversité de situations selon les produits : les importations de produits animaux et de sucre font l'objet de mesures de protection douanière, tandis les exportations de céréales et d'oléagineux sont taxées implicitement. Les éleveurs bénéficient en outre du faible niveau des prix intérieurs des céréales, qui sont inférieurs aux niveaux mondiaux. Dans la catégorie « soutien aux services d'intérêt général », le système de connaissances agricoles, le développement et l'entretien des infrastructures, ainsi que le système d'inspection et de contrôle absorbent la majeure partie des financements.

Le soutien total à l'agriculture (EST) représentait 0.8 % du PIB en 2015-17. Ce pourcentage est trois fois plus faible que dans le milieu des années 90, en raison principalement de la croissance du PIB et de la baisse de la part du secteur agricole dans cet agrégat. Les transferts des contribuables représentent 41 % du total des transferts aux producteurs, les 59 % restants provenant des consommateurs. La contribution des consommateurs au soutien agricole est à mettre au compte du soutien des prix agricoles, ces derniers se situant en moyenne 10 % au-dessus des niveaux internationaux. Déduction faite des transferts aux acheteurs de produits agricoles, les dépenses de consommation s'en est trouvée majorée de 10 % (ESC en %) en 2015-17.

### Principales évolutions de l'action publique

En 2017, de nouveaux amendements ont été apportés au Programme d'État pour le développement de l'agriculture 2013-20. Un nouveau sous-programme a été créé pour développer le potentiel d'exportation de produits agricoles. Les sous-programmes qui existaient auparavant ont été rassemblés sous plusieurs grandes rubriques, et un certain nombre de subventions ont été regroupées de façon à simplifier leur mise en œuvre et à offrir plus de flexibilité aux régions dans le choix de leurs priorités de financement. En 2018, le Programme d'État devrait se poursuivre dans la continuité de l'année précédente, à la fois en termes de structure et de financement. Après une seconde année consécutive de bonnes récoltes de céréales, les tarifs du transport de ces produits à travers le pays ont

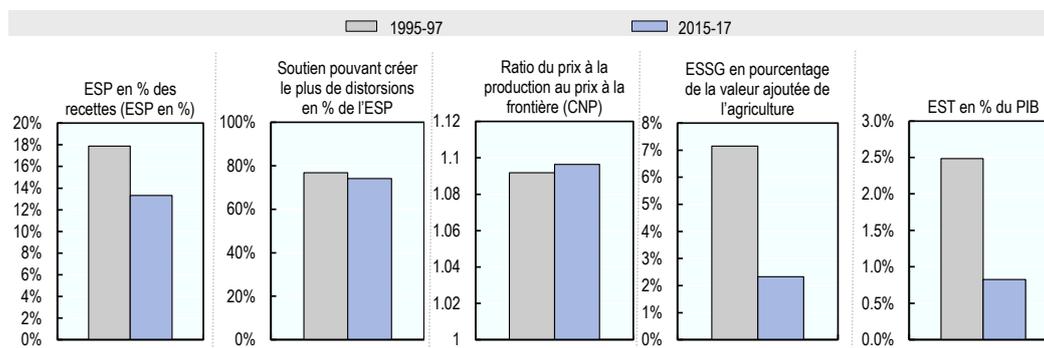
été réduits. Cette disposition s'ajoute à la suspension temporaire du droit frappant les exportations de blé, qui avait été décidé lors de la campagne précédente. Les conditions des achats d'intervention du lait en poudre et du beurre ont été annoncées, mais aucune intervention n'a eu lieu car les prix sont restés supérieurs au niveau minimum. Les précédentes interventions concernaient uniquement les céréales. Pour la première fois, une liste de régions présentant des conditions défavorables à la production agricole a été publiée. L'interdiction, depuis 2014, des importations agroalimentaires en provenance de plusieurs pays a été prolongée jusqu'à la fin 2018. En tant que partie au Traité de l'Union économique eurasiatique (UEEA), la Fédération de Russie a ratifié le nouveau code des douanes de l'UEEA et adopté un certain nombre de nouvelles réglementations de l'UEEA dans les domaines techniques et sanitaires/phytosanitaires.

### Évaluation et recommandations

- Le Programme d'État pour le développement de l'agriculture 2013-20 vise à stimuler la production agricole et la substitution de produits nationaux aux importations agroalimentaires. Le contexte politique depuis le milieu des années 2010 a incité la Russie à intensifier ses efforts de remplacement des produits importés et à s'orienter vers une politique d'autosuffisance agroalimentaire.
- Dernièrement, cette orientation a été élargie pour également favoriser le développement du potentiel d'exportation de produits agricoles du pays, en mettant l'accent sur les améliorations sanitaires et phytosanitaires, ainsi que sur les études de marché et la promotion commerciale. Ces améliorations peuvent contribuer à la hausse de la qualité des produits locaux, et ainsi permettre de tirer profit de la demande extérieure de produits agroalimentaires de base, ainsi que de produits de niche et issus de l'agriculture biologique.
- La politique intérieure s'est toujours concentrée sur l'accroissement des flux de financement vers le secteur agricole. L'orientation accrue vers l'autosuffisance privilégie le soutien de l'investissement dans les secteurs faisant concurrence aux importations, notamment les nouveaux secteurs prioritaires comme l'horticulture, le marketing et l'infrastructure de distribution des produits alimentaires. Ces priorités en matière d'investissement et les projets correspondants requièrent une évaluation approfondie de leur faisabilité économique et financière.
- Le pays met par ailleurs l'accent, dans le cadre de son orientation vers l'autosuffisance, sur la production nationale de semences et la sélection animale dans le but de réduire sa dépendance vis-à-vis des importations de ces intrants agricoles. Le succès de ces efforts dépendra notamment de la stabilité à long terme des financements de la R-D et de la coopération internationale.
- Des dispositions ont été prises pour rationaliser la budgétisation des aides et les flux de financement de l'administration centrale de la Fédération vers les régions ; les gouvernements régionaux jouissent ainsi d'une plus grande latitude pour allouer les crédits aux différentes formes de soutien. Les avantages que cela peut procurer sont une réduction des frais de gestion et une utilisation plus efficace des crédits. La rationalisation budgétaire ne s'est toutefois pas accompagnée de changements au regard de la liste des types de soutien potentiellement disponibles.

- D'une façon générale, les subventions et les mesures de protection à l'encontre des importations, qui génèrent toutes deux des distorsions, sont les principaux instruments utilisés pour atteindre les objectifs fixés de substitution de produits nationaux aux importations et de développement des exportations.
- La réalisation de ces objectifs nécessite cependant une amélioration réelle et durable de la compétitivité de l'agriculture, qui a davantage de chances de survenir si les investissements visent en priorité la productivité à long terme du secteur, notamment la R-D, le transfert de connaissances, l'infrastructure, ainsi que la santé des plantes et des animaux
- Bien que les programmes ciblés consécutifs aient consacré des ressources au développement des campagnes, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et le capital humain du secteur.

## Graphique 20.1. Russie : Évolution du soutien à l'agriculture

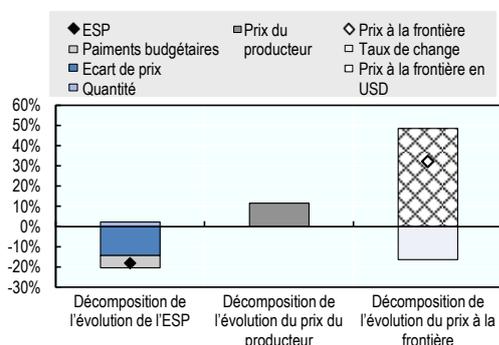


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764817>

En 2015-17, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP en %) représentait 13 % des recettes agricoles brutes, chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE et au niveau observé en 1995-97 (18 %). La part des **formes de soutien pouvant créer le plus de distorsions** (paiements au titre de la production et de l'utilisation d'intrants non assortie de contraintes) n'a que faiblement diminué, passant de 77 % à 74 % de l'ESP totale entre 1995-97 et 2015-17 (graphique 20.1). Le montant total de l'ESP a reculé de 18 % au cours de la dernière année, en grande partie à cause de la baisse du soutien des prix du marché, les prix intérieurs ayant augmenté moins fortement que les prix à la frontière. L'effet de la baisse du soutien des prix du marché sur l'ESP a été amplifié par certaines réductions des transferts budgétaires (graphique 20.2). Les prix reçus par les agriculteurs en 2015-17 étaient en moyenne supérieurs de 10 % à ceux des marchés mondiaux, contre 9 % en 1995-97. Le CNP agrégé masque cependant les mesures de protection aux frontières appliquées aux produits animaux et au sucre, ainsi que la taxation des céréales et oléagineux exportés. Les produits bénéficiant des plus hauts niveaux de soutien au titre d'un seul produit par rapport à leur valeur (TSP en %) sont le lait (28 %), le sucre (25 %), ainsi que la viande bovine (23 %). Les céréales et les oléagineux sont implicitement taxés (graphique 20.3). La part des transferts au titre d'un seul produit (TSP) dans l'ESP s'élevait à 72 % en 2015-17. La dépense consacrée aux **services d'intérêt général** a baissé par rapport à la valeur ajoutée du secteur – elle représentait 2.3 % de la valeur ajoutée en 2015-17, soit moins d'un tiers du pourcentage enregistré en 1995-97 (7.2 %). Cette situation s'explique en partie par l'augmentation de la valeur de la production agricole, qui s'est redressée par rapport aux faibles niveaux du milieu des années 90. L'estimation du soutien total (EST) à l'agriculture en % du PIB a diminué, passant de 2.5 % en 1995-97 à 0.8 % en 2015-17, principalement sous l'effet de la hausse du PIB.

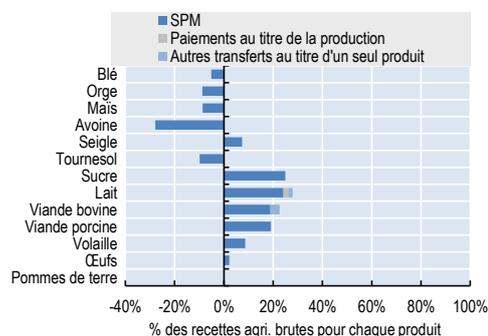
Graphique 20.2. Russie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764836>

Graphique 20.3. Russie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764855>

Tableau 20.1. Russie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>39 322</b>	<b>71 479</b>	<b>69 559</b>	<b>67 732</b>	<b>77 147</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	80.5	83.2	84.1	82.3	83.3
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>48 261</b>	<b>71 617</b>	<b>70 371</b>	<b>67 298</b>	<b>77 183</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>7 857</b>	<b>9 944</b>	<b>9 477</b>	<b>10 492</b>	<b>9 864</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	3 518	6 735	5 845	7 419	6 941
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	2 592	6 407	5 498	7 068	6 657
Paievements au titre de la production	926	328	348	351	285
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	4 017	2 474	2 818	2 235	2 368
Utilisation d'intrants variables	2 427	633	1 001	458	438
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	1 560	1 779	1 752	1 725	1 859
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	31	62	65	51	71
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	489	668	510	289
Au titre des Recettes / du Revenu	0	28	82	1	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	461	586	509	289
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	322	246	146	328	265
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>17.9</b>	<b>13.3</b>	<b>12.9</b>	<b>14.7</b>	<b>12.3</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.09</b>	<b>1.10</b>	<b>1.08</b>	<b>1.12</b>	<b>1.09</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.22</b>	<b>1.15</b>	<b>1.15</b>	<b>1.17</b>	<b>1.14</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>1 846</b>	<b>1 388</b>	<b>1 613</b>	<b>1 192</b>	<b>1 359</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	241	471	556	391	464
Services d'inspection et de contrôle	159	243	374	166	189
Développement et entretien des infrastructures	303	284	248	271	334
Commercialisation et promotion	23	19	13	21	22
Coût du stockage public	0	60	64	52	64
Divers	1 118	311	357	291	286
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>19.8</b>	<b>11.9</b>	<b>14.1</b>	<b>10.0</b>	<b>11.9</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-3 600</b>	<b>-7 487</b>	<b>-7 125</b>	<b>-7 868</b>	<b>-7 468</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 191	-6 331	-5 455	-6 895	-6 644
Autres transferts des consommateurs	-1 002	-1 083	-1 480	-883	-885
Transferts des contribuables aux consommateurs	3	238	340	187	188
Surcoût de l'alimentation animale	-410	-311	-529	-277	-127
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-8.5</b>	<b>-10.5</b>	<b>-10.2</b>	<b>-11.7</b>	<b>-9.7</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.08</b>	<b>1.12</b>	<b>1.11</b>	<b>1.13</b>	<b>1.11</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.09</b>	<b>1.12</b>	<b>1.11</b>	<b>1.13</b>	<b>1.11</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>9 705</b>	<b>11 571</b>	<b>11 430</b>	<b>11 872</b>	<b>11 411</b>
Transferts des consommateurs	3 193	7 414	6 936	7 778	7 529
Transferts des contribuables	7 514	5 239	5 974	4 977	4 767
Recettes budgétaires	-1 002	-1 083	-1 480	-883	-885
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.5</b>	<b>0.8</b>	<b>0.8</b>	<b>0.9</b>	<b>0.7</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>2 198</b>	<b>2 107</b>	<b>2 183</b>	<b>2 305</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>5.16</b>	<b>62.21</b>	<b>61.26</b>	<b>67.05</b>	<b>58.33</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Russie sont : le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766033>



## Chapitre 21. Afrique du Sud

### Soutien à l'agriculture

L'Afrique du Sud a réduit son soutien à l'agriculture au cours des années 90. Ce dernier est resté inférieur à 5 % des recettes agricoles brutes depuis 2010. En 2015-17, ce soutien était inférieur à 3 % des recettes agricoles brutes. L'estimation du soutien total à l'agriculture (EST) s'établissait à environ 0.3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2015-17 et le soutien direct aux producteurs (ESP) représentait approximativement 60 % du soutien total, les 40 % restants étant consacrés au financement de services généraux profitables pour le secteur.

L'essentiel du soutien repose sur le soutien des prix du marché (SPM) et sur les paiements dépendant de l'utilisation d'intrants. Pour autant, le degré de distorsion des prix est faible et les prix intérieurs des principaux produits sont alignés sur les prix mondiaux, à l'exception du sucre et, dans une moindre mesure, du lait et du blé. Les paiements directs – principalement sous forme de subventions à l'investissement – ciblent surtout les petites exploitations agricoles. L'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) est quant à elle essentiellement constituée de paiements visant à financer le système de connaissances et d'innovation agricoles ainsi que les dépenses d'infrastructures. La majeure partie du soutien entrant dans ces deux catégories de l'ESSG vise à créer un environnement favorable à l'activité des petites exploitations qui ont vu le jour à la suite de la réforme foncière.

### Principales évolutions de l'action publique

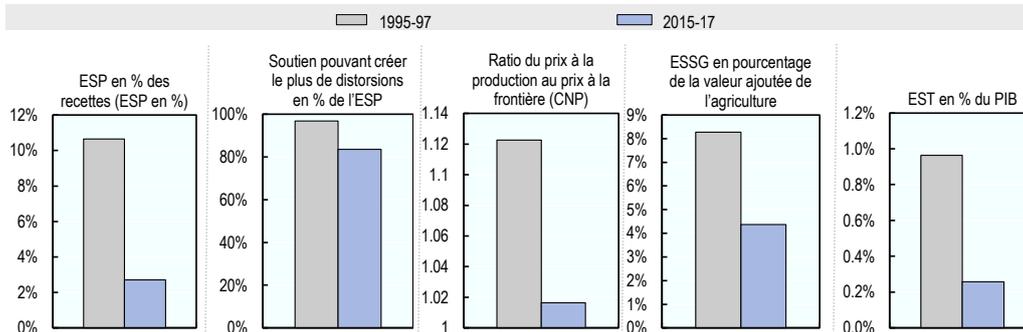
La plupart des mesures et des paiements directs ciblent toujours le sous-secteur des petits exploitants. Le gouvernement apporte une assistance post-installation qui comprend des prêts à la production pour les nouveaux et futurs agriculteurs (qui, pour l'essentiel, exercent leur activité sur des terres redistribuées ou restituées).

Plusieurs modifications ont été introduites dans les dispositifs publics afin d'améliorer la redistribution des terres dans le cadre de la réforme foncière. En mai 2016, l'Afrique du Sud a adopté une loi autorisant les expropriations foncières réalisées dans l'intérêt du public. Cette loi, approuvée par le parlement, permet à l'État de faire l'acquisition de terres à un prix déterminé par un fonctionnaire public et d'en exproprier les actuels propriétaires « dans l'intérêt du public » en échange d'une compensation définie selon un barème administratif, mettant ainsi un terme au système de transaction de gré à gré qui prévalait jusque-là. Pour accélérer la réforme foncière, l'État a également opté pour une nouvelle stratégie axée sur le renforcement des droits relatifs des individus travaillant la terre (*Strengthening the Relative Rights of People Working the Land*). Cette initiative vise à autonomiser les travailleurs agricoles en leur permettant d'acquérir des parts dans des exploitations agricoles, aux côtés des propriétaires préexistants. La décision politique la plus récente a été l'adoption par le parlement, en mars 2018, d'une loi autorisant les

expropriations sans compensation lorsqu'elles concernent des exploitations commerciales détenues par des agriculteurs blancs. Pour être applicable, ce texte nécessite une modification de la Constitution.

### Évaluation et recommandations

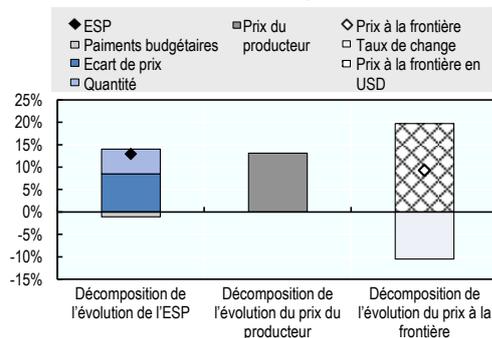
- Le SPM relativement faible dont bénéficient actuellement les agriculteurs sud-africains s'explique par les réformes radicales mises en œuvre au milieu des années 90. Ces réformes ont entraîné un recul substantiel du soutien global à l'agriculture et des distorsions qui en découlent sur la production et le commerce, ainsi qu'une amélioration de l'efficacité de l'agriculture commerciale et son intégration accrue dans les marchés mondiaux.
- Depuis les réformes des années 90, une hausse des dépenses budgétaires est venue financer le processus de réforme foncière et soutenir les bénéficiaires de ce dispositif (exploitations de subsistance, petits exploitants et exploitations commerciales nouvellement créées). La difficulté majeure réside dans la mise en œuvre et le ciblage efficace de programmes d'assistance adaptés aux besoins des nouveaux agriculteurs. Les débats récemment menés autour de la réforme foncière (redistribution des terres) font ressortir des désaccords entre les parties prenantes à propos des types d'exploitations à cibler (agriculture commerciale, petites exploitations actives sur les marchés de proximité, agriculture de subsistance, etc.), des effets recherchés et de l'adaptation des dispositifs de soutien qui en résultera, via l'octroi d'aides directes aux exploitations et l'instauration d'un environnement favorable (services d'intérêt général).
- Pour accroître les capacités et l'efficacité des programmes visant à aider les nouveaux entrepreneurs actifs dans le secteur de l'agriculture commerciale, il est primordial que des exploitants expérimentés s'investissent précocement dans l'élaboration de programmes de soutien. Les partenariats public-privé permettent de mobiliser efficacement les ressources disponibles et de remédier aux faiblesses actuelles des programmes et services de soutien publics. À cet égard, la décision récente du parlement sud-africain d'autoriser l'expropriation des exploitations commerciales détenues par des agriculteurs blancs – qui détiennent la plupart des connaissances en matière d'agriculture commerciale – constitue un obstacle à l'objectif déclaré de développer une agriculture compétitive et obéissant aux lois du marché, ainsi qu'une menace potentielle pour la sécurité alimentaire du pays.
- Dans tous les cas, la réforme foncière devrait être menée à bien à un rythme compatible avec la mise en place d'un environnement favorable (en termes d'enseignement et de formation, d'infrastructures et de circuits de commercialisation, notamment) pour les bénéficiaires de cette réforme, faute de quoi la redistribution des terres ne pourra pas produire les résultats escomptés, tels que l'amélioration des conditions de vie de la population noire vivant dans les zones rurales, le renforcement de la sécurité alimentaire en milieu rural et le développement d'un secteur commercial pérenne.

**Graphique 21.1. Afrique du Sud : Évolution du soutien à l'agriculture**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

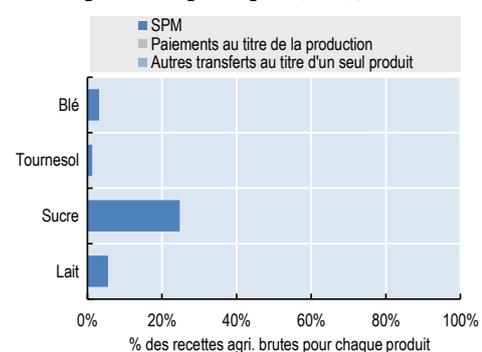
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764931>

**Le soutien aux agriculteurs (ESP en %)** a considérablement diminué dans la deuxième moitié des années 90 et s'est maintenu depuis à un faible niveau. Dans la période récente, l'ESP était inférieur à 3 % des recettes agricoles brutes, soit très en deçà de la moyenne de l'OCDE. La part des formes de **soutien susceptibles de créer le plus de distorsions** demeure élevée, car le soutien prend surtout la forme de SPM et de subventions aux intrants (graphique 21.1). Cette part élevée doit toutefois être analysée dans le contexte d'un très faible soutien total à l'agriculture. Le niveau de ce soutien s'est accru depuis un an en raison de la hausse du SPM, elle-même due à la fois à l'augmentation de l'écart entre les prix et à celle des quantités produites. Le creusement de l'écart des prix s'explique par la hausse plus importante des prix intérieurs par rapport aux prix mondiaux. L'augmentation du prix à la frontière est due au renchérissement des prix en USD, partiellement compensé par les taux de change (graphique 21.2). Les prix perçus par les producteurs ont été, en moyenne, légèrement supérieurs aux prix mondiaux ; les prix intérieurs sont alignés sur les prix mondiaux pour la plupart des produits, hormis pour le sucre où l'écart est de 33 %. Le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP) ; c'est le sucre qui arrive en tête des TSP dans les recettes agricoles brutes pour chaque produit (graphique 21.3). Globalement, les TSP représentent 60 % du total de l'ESP. Le soutien aux **services d'intérêt général** (ESSG) – principalement dans le domaine des connaissances et des infrastructures – en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture se situe dans la moyenne de l'OCDE. **Le soutien total à l'agriculture** (EST) en pourcentage du PIB a diminué au fil du temps ; il bénéficie à environ 60 % aux producteurs (ESP).

**Graphique 21.2. Afrique du Sud : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764950>

**Graphique 21.3. Afrique du Sud : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17**

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933764969>

Tableau 21.1. Afrique du Sud : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>8 900</b>	<b>18 449</b>	<b>17 452</b>	<b>17 050</b>	<b>20 844</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	74.0	74.0	75.6	71.3	75.0
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>8 351</b>	<b>18 292</b>	<b>17 654</b>	<b>18 254</b>	<b>18 967</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>970</b>	<b>515</b>	<b>821</b>	<b>322</b>	<b>402</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	930	308	594	133	197
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	930	308	594	133	197
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	15	184	186	169	195
Utilisation d'intrants variables	8	123	119	114	137
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	7	58	65	54	56
avec contraintes sur les intrants	1	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	2	2	2	2
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	25	24	41	20	10
Au titre des Recettes / du Revenu	23	24	41	20	10
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>10.6</b>	<b>2.7</b>	<b>4.6</b>	<b>1.9</b>	<b>1.9</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.12</b>	<b>1.02</b>	<b>1.04</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.12</b>	<b>1.03</b>	<b>1.05</b>	<b>1.02</b>	<b>1.02</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>518</b>	<b>315</b>	<b>346</b>	<b>288</b>	<b>310</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	443	127	137	118	126
Services d'inspection et de contrôle	34	54	67	43	52
Développement et entretien des infrastructures	41	108	112	103	109
Commercialisation et promotion	0	26	30	24	23
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>34.7</b>	<b>38.3</b>	<b>29.7</b>	<b>47.2</b>	<b>43.6</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-965</b>	<b>-303</b>	<b>-650</b>	<b>-138</b>	<b>-121</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-906	-280	-585	-133	-121
Autres transferts des consommateurs	-97	-23	-64	-6	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	38	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-11.3</b>	<b>-1.6</b>	<b>-3.7</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.6</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.13</b>	<b>1.02</b>	<b>1.04</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.13</b>	<b>1.02</b>	<b>1.04</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>1 488</b>	<b>830</b>	<b>1 168</b>	<b>610</b>	<b>712</b>
Transferts des consommateurs	1 003	303	650	138	121
Transferts des contribuables	582	550	582	477	591
Recettes budgétaires	-97	-23	-64	-6	0
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.0</b>	<b>0.3</b>	<b>0.4</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>392</b>	<b>368</b>	<b>393</b>	<b>413</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>4.18</b>	<b>13.59</b>	<b>12.76</b>	<b>14.70</b>	<b>13.31</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Afrique du Sud sont : le blé, le maïs, le tourmesol, le sucre, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la volaille, les oeufs, les arachides, le raisin, les oranges et les pommes.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88933766052>

## Chapitre 22. Suisse

### Soutien à l'agriculture

La Suisse réduit progressivement le niveau de son soutien à l'agriculture, mais à une allure relativement modeste. La structure de ce soutien évolue en revanche de façon plus franche. Trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE, le soutien aux producteurs (indiqué par l'ESP) reste élevé en proportion des recettes agricoles brutes. Le soutien total (selon l'EST) est estimé à 1 % environ du PIB en 2015-17 et il prend surtout la forme d'un soutien direct aux producteurs. Le soutien lié à la production (y compris le soutien des prix du marché) en est la principale composante, bien que sa part dans les aides totales aux exploitations ait reculé en faveur de paiements à l'hectare et d'autres formes de soutien plus découplées. Le soutien aux services d'intérêt général (évalué avec l'ESSG) est principalement consacré au financement du système de connaissances et d'innovation agricoles, qui représente presque la moitié des dépenses comptabilisées dans l'ESSG.

L'aide apportée aux agriculteurs suisses passe principalement par un soutien des prix du marché (SPM), qui résulte d'importantes barrières commerciales aux frontières. Durant la période analysée, le SPM a diminué, passant de 80 % à environ 50 % du soutien total aux agriculteurs. De même, le degré de distorsion des prix s'est sensiblement atténué, bien que les prix intérieurs soient restés en moyenne supérieurs de 60 % aux prix mondiaux en 2015-17. La Suisse effectue également des paiements directs importants (tous soumis à des mécanismes d'écoconditionnalité) pour compenser en partie la diminution du SPM. Au fil du temps, les paiements directs ont pris une importance croissante. S'ils étaient à 20 % environ du soutien total dans les années 80, ils ont augmenté et en représentent environ 50 % depuis quelques années. La plupart de ces aides concernent actuellement les domaines suivants : paiements à la surface pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, paiements pour le maintien de l'activité dans des conditions difficiles, paiements accordés aux agriculteurs qui mettent volontairement en œuvre des pratiques agricoles plus rigoureuses pour répondre aux attentes de la société en matière de protection de l'environnement et de bien-être animal.

### Principales évolutions de l'action publique

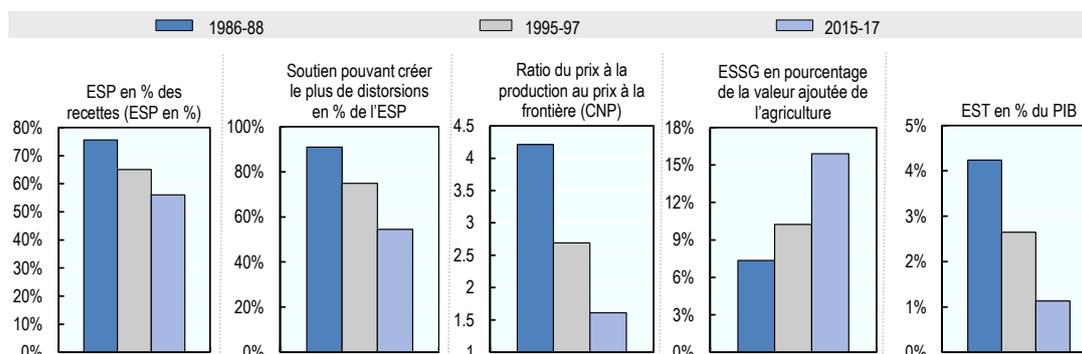
Le cadre d'action pour la période 2014-2017 a été reconduit sur la période 2018-2021 par décision parlementaire sans que des changements particuliers aient été apportés (*Politique agricole 2018-2021 – PA 2018-2021*). Le budget des dépenses pour cette nouvelle période a baissé globalement de 1.7 % par rapport à la période précédente. La principale modification est une diminution de 30 % de l'enveloppe financière consacrée au volet *Amélioration des bases de production et mesures sociales*, moyennant au premier chef une réduction du soutien à l'investissement sur les exploitations. Par ailleurs, aucune mesure à la frontière n'a été modifiée et l'agriculture reste donc relativement protégée.

L'Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD) est entrée en vigueur en 2017. Elle fixe les conditions d'utilisation des désignations telles que « suisse » et de la croix suisse. Elle est destinée à mieux informer le consommateur sur l'origine des produits.

### Évaluation et recommandations

- La recherche de la sécurité alimentaire devrait s'appuyer sur le renforcement de la compétitivité du secteur agricole plutôt que sur des paiements directs. La suppression du contrôle des prix du lait et du système de quotas laitiers aurait pu renforcer la compétitivité et contribuer à une meilleure affectation des ressources. Toutefois, les contrats à l'origine privés fixant les prix A, B et C et les volumes de livraison correspondants sont devenus obligatoires pour tous les producteurs à partir de 2013 et le resteront jusqu'en 2021 (voire au-delà). Il en découle que le système de quotas de production qui a été supprimé a été remplacé de fait par un autre.
- La poursuite de la réduction des obstacles à l'importation et l'élimination des subventions à l'exportation dont bénéficient les produits transformés sont les prochaines actions à mener pour alléger davantage la charge qui pèse sur les consommateurs et limiter les interférences sur les marchés.
- En Suisse, l'agriculture est souvent pratiquée dans des conditions naturelles difficiles et les mesures de soutien la maintiennent dans des endroits où elle disparaîtrait sans elles. Toutefois, il conviendrait de mieux distinguer les mesures axées sur les défaillances du marché (qui visent à fournir des externalités positives et des biens publics, et à éviter les externalités négatives) et celles qui portent sur les problèmes de revenus. S'agissant de ces derniers, des mesures concernant l'ensemble de l'économie plutôt que le secteur agricole en particulier seraient indiquées.
- La Suisse a su faire diminuer dans une certaine mesure les pressions de l'agriculture sur l'environnement. Toutefois, d'autres objectifs environnementaux n'ont pas été atteints et les excédents d'éléments nutritifs (en particulier d'azote) demeurent élevés par rapport à d'autres pays. Pour en atteindre certains, tels que l'utilisation durable des ressources et le bien-être des animaux, il serait possible de rendre plus strictes les réglementations existantes en intégrant aux mesures obligatoires des dispositions relevant actuellement de l'écoconditionnalité (ou certaines de leurs composantes).
- La Suisse a décidé de conserver, pour la période 2018-21, le système de paiements directs en vigueur en 2013-17. En ce qui concerne les paiements versés aux producteurs, au-delà de 2021, il conviendrait d'accorder la priorité à la conception d'une panoplie de paiements directs mieux ciblés sur les enjeux sociétaux et de réduire dans le même temps la protection douanière afin d'atteindre les objectifs déclarés (parfois divergents) au moindre coût pour le consommateur et le contribuable. La poursuite de l'élaboration du système d'information du consommateur sur des questions telles que la protection de l'environnement et le bien-être animal devrait également aider à parer à certains dysfonctionnements du marché.
- Afin d'honorer ses engagements au titre de l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse élabore actuellement une politique qui fixe aussi des objectifs propres à l'agriculture. En décembre 2017, le Conseil fédéral a adopté un message sur le réexamen des mesures sur le climat pour la période 2021-2030, l'objectif étant d'avoir réduit les émissions, en 2030, de 50 % par rapport à leur niveau de 1990. La réduction des émissions agricoles en cours d'examen, qui intègre aussi bien la production que la consommation, aiderait notablement la Suisse à respecter ses engagements généraux en matière d'atténuation.

Graphique 22.1. Suisse : Évolution du soutien à l'agriculture

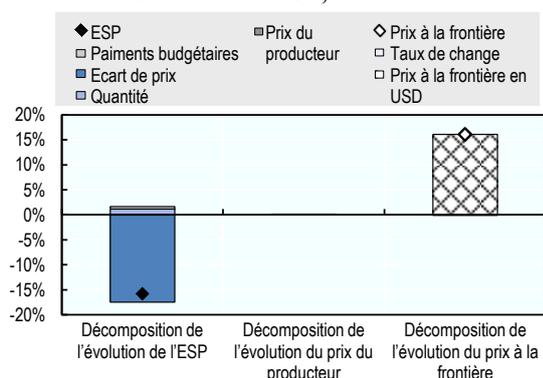


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765045>

Le soutien aux agriculteurs (selon l'ESP en %) diminue progressivement depuis plusieurs années. Sur la période 2015-17, il a représenté environ 55 % des recettes agricoles brutes, une valeur trois fois supérieure à la moyenne de l'OCDE. La part des mesures **pouvant créer le plus de distorsions** recule au fil du temps, en raison d'une baisse du soutien des prix du marché (SPM) et de la protection douanière, mais elle continue toutefois de s'établir à la moitié environ des aides (graphique 22.1). Le niveau du soutien a baissé entre 2016 et 2017, surtout à cause d'une contraction du SPM qui s'explique elle-même par un resserrement de l'écart de prix, les prix intérieurs étant restés stables alors que les prix mondiaux reculaient du fait, principalement, d'une diminution des prix à la frontière en USD (graphique 22.2). Les prix payés aux agriculteurs ont été supérieurs aux prix mondiaux (de 60 % en moyenne). Ce type de soutien varie selon le produit considéré, l'écart le plus important concernant la volaille et les œufs. Par ailleurs, le SPM est la principale composante des transferts au titre d'un seul produit (TSP). C'est dans le cas de la volaille et des œufs que la part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit a été la plus élevée (graphique 22.3). Globalement, ces transferts représentent 55 % de l'ESP totale. En proportion de la valeur ajoutée agricole, les dépenses au titre des **services d'intérêt général** (indiquées par l'ESSG), qui sont principalement consacrées aux connaissances et à l'innovation, s'orientent à la hausse et sont parmi les plus élevées des pays couverts par ce rapport. Rapporté au PIB, le **soutien total à l'agriculture** a fortement diminué au fil du temps. Les producteurs en perçoivent pratiquement 90 % à titre individuel (d'après l'ESP).

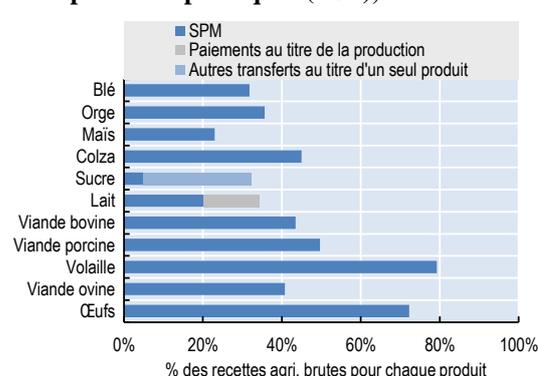
Graphique 22.2. Suisse : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765064>

Graphique 22.3. Suisse : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765083>

Tableau 22.1. Suisse : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>7 966</b>	<b>9 086</b>	<b>8 811</b>	<b>8 884</b>	<b>9 035</b>	<b>8 514</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	63.2	59.6	56.6	56.5	54.2	59.1
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>9 379</b>	<b>10 312</b>	<b>10 067</b>	<b>10 153</b>	<b>10 458</b>	<b>9 590</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>6 739</b>	<b>7 175</b>	<b>6 909</b>	<b>7 339</b>	<b>7 269</b>	<b>6 119</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	5 834	5 280	3 693	4 094	4 086	2 900
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	5 807	5 215	3 393	3 789	3 788	2 603
Paievements au titre de la production	27	64	300	304	297	298
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	358	319	151	137	142	174
Utilisation d'intrants variables	289	242	68	69	68	68
avec contraintes sur les intrants	0	140	0	0	0	0
Formation de capital fixe	46	61	83	68	75	106
avec contraintes sur les intrants	0	0	24	18	25	28
Services utilisés sur l'exploitation	23	16	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	392	929	945	950	936	947
Au titre des Recettes / du Revenu	10	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	382	929	945	950	936	947
avec contraintes sur les intrants	217	809	898	905	889	900
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	18	444	1 077	1 092	1 068	1 071
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	160	185	164	130
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	160	185	164	130
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	47	696	680	694	714
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	47	696	680	694	714
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	137	156	187	201	178	182
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>75.6</b>	<b>65.1</b>	<b>56.0</b>	<b>59.0</b>	<b>58.1</b>	<b>50.9</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>4.21</b>	<b>2.69</b>	<b>1.61</b>	<b>1.73</b>	<b>1.70</b>	<b>1.44</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>4.10</b>	<b>2.86</b>	<b>2.27</b>	<b>2.44</b>	<b>2.39</b>	<b>2.04</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>431</b>	<b>461</b>	<b>742</b>	<b>761</b>	<b>733</b>	<b>731</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	110	129	368	372	367	365
Services d'inspection et de contrôle	9	11	13	13	12	13
Développement et entretien des infrastructures	80	65	88	98	85	81
Commercialisation et promotion	29	35	63	64	62	63
Coût du stockage public	66	65	41	39	41	42
Divers	137	156	169	174	166	166
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>5.5</b>	<b>5.4</b>	<b>9.7</b>	<b>9.4</b>	<b>9.2</b>	<b>10.7</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-6 459</b>	<b>-5 763</b>	<b>-3 870</b>	<b>-4 259</b>	<b>-4 333</b>	<b>-3 019</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-5 843	-5 452	-3 134	-3 531	-3 502	-2 369
Autres transferts des consommateurs	-1 458	-1 318	-767	-758	-859	-683
Transferts des contribuables aux consommateurs	700	829	5	5	5	5
Surcoût de l'alimentation animale	141	178	26	26	23	29
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-74.3</b>	<b>-60.8</b>	<b>-38.4</b>	<b>-42.0</b>	<b>-41.5</b>	<b>-31.5</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>4.49</b>	<b>2.91</b>	<b>1.63</b>	<b>1.73</b>	<b>1.72</b>	<b>1.47</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>3.89</b>	<b>2.55</b>	<b>1.62</b>	<b>1.72</b>	<b>1.71</b>	<b>1.46</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>7 870</b>	<b>8 465</b>	<b>7 655</b>	<b>8 105</b>	<b>8 006</b>	<b>6 855</b>
Transferts des consommateurs	7 301	6 770	3 901	4 290	4 361	3 053
Transferts des contribuables	2 027	3 013	4 521	4 573	4 504	4 486
Recettes budgétaires	-1 458	-1 318	-767	-758	-859	-683
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>4.2</b>	<b>2.6</b>	<b>1.1</b>	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>1.0</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>125</b>	<b>138</b>	<b>138</b>	<b>137</b>	<b>138</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.58</b>	<b>1.29</b>	<b>0.98</b>	<b>0.96</b>	<b>0.99</b>	<b>0.98</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Suisse sont : le blé, le maïs, l'orge, le colza, le sucre, le lait, la viande bovine, ovine et porcine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766071>

## Chapitre 23. Turquie

### Soutien à l'agriculture

En Turquie, malgré une série de réformes ambitieuses depuis la fin des années 1990, le niveau du soutien dispensé aux agriculteurs, bien que variable d'une année sur l'autre, demeure plus élevé que la moyenne de la zone OCDE et s'est établi à 25 % en 2015-17. Les formes de soutien créant le plus de distorsions sont prédominantes : le soutien des prix du marché (SPM) représente 81% du soutien aux producteurs en 2015-17. Le niveau de distorsion des prix a peu diminué : les prix intérieurs sont restés en moyenne supérieurs de 28 % aux cours mondiaux en 2015-17.

Les autres composantes importantes du soutien aux producteurs sont les paiements fondés sur la production et l'utilisation d'intrants variables, qui représentent une part de 9 %. Les paiements au titre de la production de produits de base ont augmenté depuis la suppression des paiements directs découplés en 2009. En Turquie, les principaux paiements directs sont des paiements compensatoires (« primes ») destinés à couvrir la différence entre un prix indicatif et le prix de marché du produit. Le prix indicatif est calculé en fonction des coûts de production et de commercialisation. Ces paiements sont accordés pour les produits dont l'offre intérieure est insuffisante, comme les oléagineux et les céréales. Les paiements au titre des superficies et nombres d'animaux courants, comme les programmes d'assurance agricole, ont vu leur part progresser ces dernières années pour atteindre 8 % du soutien aux producteurs en 2015-17.

S'agissant des services d'intérêt général (ESSG), le principal poste de dépenses est le financement du développement et de l'entretien de l'infrastructure, avec une part d'environ 72 %. Si les dépenses engagées dans le système de connaissances et d'innovation agricoles ont augmenté ces dix dernières années, leur part dans les dépenses consacrées aux services d'intérêt général est restée d'environ 5 % en 2015-17. Le soutien total (EST) à l'agriculture a représenté en moyenne 2 % du PIB ces dernières années.

### Principales évolutions de l'action publique

Sur les quatre offices de commercialisation de produits agricoles, deux ont été supprimés, l'Office du sucre et l'Autorité de réglementation des marchés du tabac et de l'alcool, et, en 2017, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage a pris le relais de la gestion de la réglementation encadrant la commercialisation.

Le « programme de soutien par bassin » définit les différents niveaux de paiement dans 941 bassins, contre 30 bassins dans le précédent. Chaque district agricole est désormais considéré comme un bassin distinct. Les cultures admissibles dans chaque bassin sont déterminées en fonction des conditions écologiques et des conditions de production. Au total, 21 produits admissibles vont être recensés dans le programme de soutien, dont les céréales, les légumineuses, certains oléagineux et les cultures fourragères. Alors qu'il était initialement prévu de convertir les anciens paiements au titre de la production en

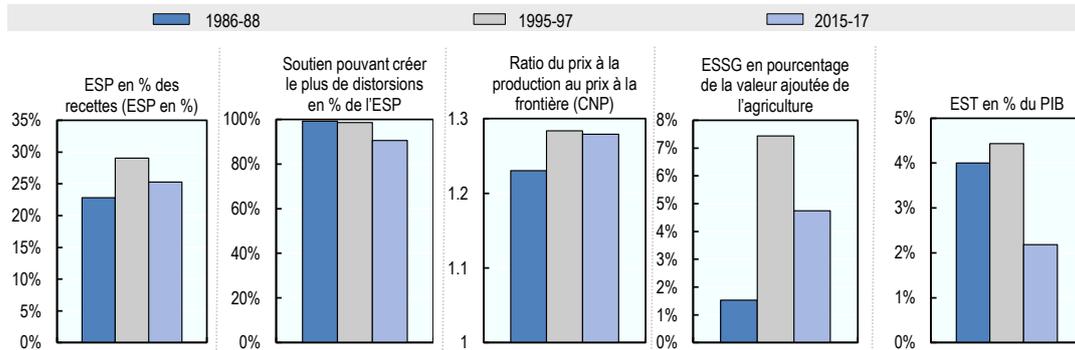
paiements au titre de la superficie, dans le nouveau système, les paiements restent fondés sur la production en raison de difficultés techniques de mise en œuvre. Les autorités visent à transformer les modes de production végétale de façon à respecter les conditions écologiques, et à accroître les productions dont l'offre est insuffisante, tout en diminuant certaines productions excédentaires.

Le dispositif de soutien à l'assurance agricole est étendu à de nouveaux produits et risques. En 2018, alors qu'il couvre déjà le blé, il est élargi aux pertes de production concernant l'orge, le seigle, l'avoine et le triticale, qui sont imputables à la sécheresse, au gel, aux vents chauds, aux canicules, ainsi qu'à l'excès d'humidité et de précipitations. À compter de 2018, il est également appliqué aux vergers et aux vignobles. En outre, à partir de cette date, une remise de 5 % sera accordée aux agricultrices et aux jeunes agriculteurs pour toutes les catégories d'assurance agricole. En 2017, il a été souscrit 1.64 million de polices d'assurance agricole, dont les primes ont bénéficié de 864 millions TRY (237 millions USD) d'aides publiques.

## Évaluation et recommandations

- Le cadre juridique et institutionnel dans lequel s'inscrit le secteur agricole de la Turquie a été renforcé durant la décennie écoulée. Parmi les quatre entreprises commerciales d'État régissant les marchés des produits agricoles, deux ont été abolies en 2017 (celles pour le sucre et pour le tabac et l'alcool). Cependant, il convient d'accentuer les efforts pour réduire l'influence des entreprises commerciales d'État sur les marchés.
- Depuis 1986-88, les efforts visant à renforcer l'orientation par le marché sont irréguliers. Les paramètres de l'action publique ont été modifiés au coup par coup, dans un contexte macroéconomique de forte inflation et d'instabilité des taux de change. La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) s'est maintenue autour de 25 % en 2015-17, ce qui est supérieur à la moyenne OCDE.
- La réorientation de la politique agricole pour mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole et la création de valeur ajoutée, plutôt que sur le soutien à la production, doit se poursuivre, tout en envisageant une utilisation plus durable des ressources naturelles.
- Il conviendrait de réorienter la politique agricole de façon que les producteurs puissent réagir aux conditions du marché avec plus de flexibilité. Le soutien aux producteurs prend essentiellement les formes qui entraînent les distorsions les plus importantes, modifiant les prix auxquels les agriculteurs sont confrontés sur les marchés des produits et des intrants. Des efforts supplémentaires s'imposent pour réduire la part des mesures de soutien qui créent le plus de distorsions.
- Les programmes comme les paiements de soutien à l'agriculture biologique, aux bonnes pratiques agricoles et à la conservation des sols visent davantage l'objectif de mettre en place un secteur agricole respectueux de l'environnement. Le pays devrait renforcer la part des mesures ciblant des objectifs environnementaux.
- La Turquie devrait investir davantage dans la formation et les compétences, l'infrastructure physique essentielle et le système d'innovation. Le soutien au système de connaissances et d'innovation agricoles a été renforcé ces dernières années, mais représente encore moins d'un pour cent du soutien total à l'agriculture.

Graphique 23.1. Turquie : Évolution du soutien à l'agriculture

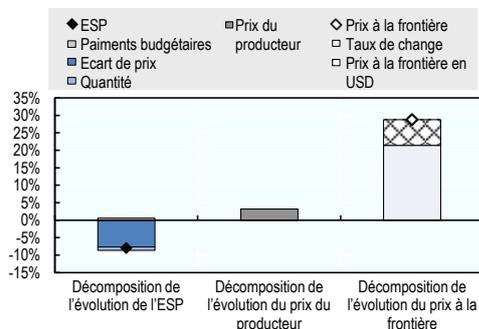


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765159>

Le **soutien aux producteurs (ESP en %)** fluctue sans afficher de tendance claire à long terme. En 2015-17, il a atteint 25 % environ des recettes agricoles brutes, soit un niveau supérieur à la moyenne OCDE. La part des formes de **soutien pouvant créer le plus de distorsions** a légèrement diminué au fil du temps en raison du recul du soutien des prix du marché (SPM) et de la protection douanière, mais elle représente encore plus de 90 % du soutien aux producteurs (graphique 23.1). En 2017, le niveau du soutien a diminué en raison de la baisse du SPM. Cette baisse du SPM résulte d'une réduction de l'écart de prix, les prix intérieurs augmentant moins que les prix mondiaux (graphique 23.2). En moyenne, les prix effectifs perçus par les agriculteurs étaient supérieurs de 28 % aux cours mondiaux ; des différences importantes persistent entre les produits, les prix intérieurs des viandes de bœuf et de veau, des pommes de terre, du tournesol et de la viande de volaille étant supérieurs de moitié aux prix mondiaux. Le SPM est la principale composante des TSP: les viandes de bœuf et de veau, les pommes de terre, le tournesol et la viande de volaille, mais aussi le coton et l'orge constituaient la part la plus importante des TSP dans les recettes agricoles brutes pour ces produits (graphique 23.3). Globalement, les TSP représentent 90 % de l'ESP total. Mesurées en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** et, pour l'essentiel, au développement et à l'entretien des infrastructures ont été analogues à la moyenne OCDE. La part du **soutien total à l'agriculture** dans le PIB a sensiblement reculé depuis le milieu des années 1990. Plus de 85 % de ce soutien total est accordé aux producteurs à titre individuel (ESP).

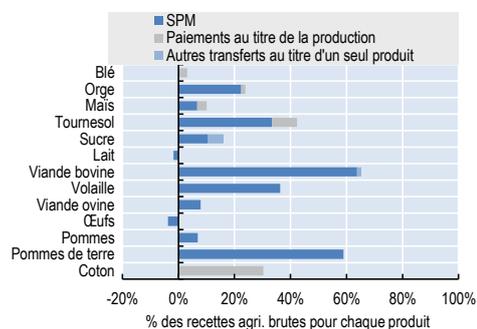
Graphique 23.2. Turquie : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765178>

Graphique 23.3. Turquie : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765197>

Tableau 23.1. Turquie : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>18 343</b>	<b>26 585</b>	<b>59 875</b>	<b>63 279</b>	<b>60 407</b>	<b>55 940</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	55.0	73.6	70.3	72.9	71.3	66.8
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>14 003</b>	<b>22 587</b>	<b>42 036</b>	<b>44 734</b>	<b>41 744</b>	<b>39 630</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>4 326</b>	<b>8 079</b>	<b>16 013</b>	<b>17 015</b>	<b>17 607</b>	<b>13 418</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	3 441	5 992	14 013	15 111	15 350	11 579
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	3 430	5 900	13 027	14 085	14 360	10 637
Paiements au titre de la production	11	92	986	1 026	990	942
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	885	2 035	771	587	917	809
Utilisation d'intrants variables	850	1 962	504	458	529	526
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	19	63	259	121	380	277
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	16	10	7	8	8	7
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	52	1 229	1 317	1 341	1 030
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	220	194	233	234
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	52	1 009	1 123	1 108	796
avec contraintes sur les intrants	0	0	164	149	156	187
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>22.8</b>	<b>29.0</b>	<b>25.3</b>	<b>25.7</b>	<b>27.7</b>	<b>22.8</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.23</b>	<b>1.28</b>	<b>1.28</b>	<b>1.29</b>	<b>1.32</b>	<b>1.24</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.41</b>	<b>1.34</b>	<b>1.35</b>	<b>1.38</b>	<b>1.30</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>313</b>	<b>2 856</b>	<b>2 643</b>	<b>2 852</b>	<b>2 687</b>	<b>2 389</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	46	46	139	138	123	156
Services d'inspection et de contrôle	51	73	27	41	38	3
Développement et entretien des infrastructures	22	572	1 915	1 937	2 164	1 645
Commercialisation et promotion	95	2 069	561	737	362	584
Coût du stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	99	96	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>7.0</b>	<b>26.6</b>	<b>14.2</b>	<b>14.4</b>	<b>13.2</b>	<b>15.1</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-3 125</b>	<b>-5 552</b>	<b>-9 622</b>	<b>-10 919</b>	<b>-9 951</b>	<b>-7 995</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3 114	-5 401	-9 656	-11 016	-9 965	-7 988
Autres transferts des consommateurs	-54	-238	-41	-47	-70	-7
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	43	86	76	143	84	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-22.8</b>	<b>-25.4</b>	<b>-22.7</b>	<b>-24.4</b>	<b>-23.8</b>	<b>-20.2</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.35</b>	<b>1.30</b>	<b>1.33</b>	<b>1.32</b>	<b>1.25</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.30</b>	<b>1.34</b>	<b>1.29</b>	<b>1.32</b>	<b>1.31</b>	<b>1.25</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>4 638</b>	<b>10 935</b>	<b>18 656</b>	<b>19 867</b>	<b>20 294</b>	<b>15 807</b>
Transferts des consommateurs	3 168	5 638	9 698	11 063	10 035	7 995
Transferts des contribuables	1 524	5 535	9 000	8 851	10 329	7 819
Recettes budgétaires	-54	-238	-41	-47	-70	-7
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>4.0</b>	<b>4.4</b>	<b>2.2</b>	<b>2.3</b>	<b>2.4</b>	<b>1.9</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>13 840</b>	<b>642 481</b>	<b>594 025</b>	<b>641 339</b>	<b>692 080</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.09</b>	<b>3.13</b>	<b>2.72</b>	<b>3.02</b>	<b>3.65</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, l'orge, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, les tomates, le raisin, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine et ovine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766090>

## Chapitre 24. Ukraine

### Soutien à l'agriculture

Au cours des trois dernières décennies, le soutien à l'agriculture a été très variable, reflétant en grande partie l'évolution du soutien des prix du marché (SPM). Depuis 2013, le soutien aux agriculteurs est négatif, car les paiements budgétaires prenant la forme d'avantages fiscaux et de soutien au titre des intrants, ainsi que la protection des prix pour les produits importés, ne compensent que partiellement la taxation implicite par l'intermédiaire d'un SPM négatif sur les produits exportés. En moyenne, les prix à la production sont inférieurs aux prix mondiaux, mais la protection des prix varie sensiblement d'un produit à l'autre, les prix de la plupart des produits à base de viande et, jusqu'à récemment, du sucre, étant supérieurs au niveau des prix de référence.

Depuis 2012, l'Ukraine a considérablement réduit ses dépenses consacrées aux services d'intérêt général, à la fois en termes absolus et relatifs, par rapport à la taille du secteur. Le soutien aux services d'intérêt général représente désormais 1.1 % de la valeur ajoutée agricole, soit moins d'un quart de la valeur enregistrée au milieu des années 1990. Il est essentiellement destiné aux établissements d'enseignement agricole, et aux services d'inspection et de contrôle.

### Principales évolutions de l'action publique

En 2017, la majeure partie des mesures internes de l'Ukraine n'ont pas été modifiées, mais la suppression du système d'accumulation de TVA a représenté un changement d'orientation important. Ce système permettait aux producteurs d'accumuler une partie de la TVA sur la vente de produits en vue d'acheter des intrants agricoles. En 2017, il a été temporairement remplacé par une « subvention au développement » proportionnelle à la TVA pour un sous-ensemble de produits agricoles, qui pouvait également être utilisée pour l'achat d'intrants agricoles. Toutefois, le montant du soutien apporté par cette subvention a été bien plus faible que celui apporté dans le cadre du système précédent.

Les secteurs de l'élevage, des fruits, du vin et des baies ont également reçu un soutien spécifique. Ces subventions ont été octroyées pour les animaux reproducteurs, le matériel végétal, les machines, les équipements et les installations de stockage, mais également au titre du remboursement de dettes dans le cadre de différents programmes mis en œuvre au cours des années précédentes.

Le budget du nouveau Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection du consommateur, créé et entré en activité en 2016, a augmenté de plus de 50 %, mais le financement des services vétérinaires et phytosanitaires demeure faible par rapport aux dépenses antérieures à 2015.

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange approfondi et complet entre l'Union européenne et l'Ukraine, des préférences commerciales autonomes supplémentaires attribuées par l'UE à l'Ukraine sont entrées en vigueur en 2017. Pour une durée maximale

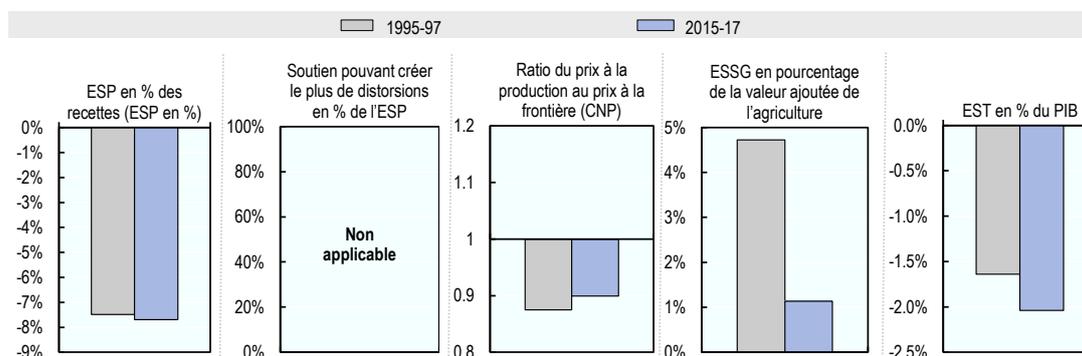
de trois ans, ces préférences accroissent les contingents d'importation en franchise pour les produits agricoles de l'Ukraine destinés à l'Union européenne. L'accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine, entré en vigueur en 2017, prévoit, à terme, la suppression des droits de douane sur la grande majorité des échanges bilatéraux, notamment les échanges agroalimentaires.

### Évaluation et recommandations

- En Ukraine, dans la plupart des secteurs qui produisent des cultures d'exportation, ainsi que dans le secteur laitier, les prix à la production restent nettement inférieurs aux prix mondiaux. Bien que les restrictions à l'exportation et les prélèvements formels ne soient plus appliqués, les mémorandums d'accord entre les pouvoirs publics et les principales associations d'exportateurs de céréales sur les volumes d'exportation maximaux continuent à réduire les possibilités des producteurs nationaux de participer aux marchés internationaux. Ces restrictions faussent les échanges et diminuent la rentabilité des secteurs agricoles les plus efficaces du pays, ainsi que leur compétitivité internationale. L'ALE approfondi et complet entre l'Union européenne et l'Ukraine devrait abaisser dans une certaine mesure le soutien négatif des prix du marché qui en résulte, mais le pays devrait prendre des mesures complémentaires pour faciliter les exportations, notamment procéder à des investissements continus dans le système logistique et de transport correspondant à l'augmentation des volumes exportés.
- La suppression du système d'accumulation de TVA, qui soutenait indirectement l'achat d'intrants agricoles, devrait améliorer l'efficacité dans le secteur. Bien que la « subvention au développement », qui remplace temporairement ce système, ne soit guère plus efficace, puisqu'elle est également liée aux recettes de la TVA et utilisée par les producteurs pour acheter différents intrants, sa couverture sectorielle est limitée et son importance moindre. Assurer le bon fonctionnement des marchés d'intrants, y compris pour ce qui est des crédits accordés aux agriculteurs, reste essentiel pour améliorer l'accès des producteurs aux intrants agricoles.
- Les rigidités du marché de la terre persistent grâce à la prolongation du moratorium sur les ventes des terres agricoles. La suppression de ces rigidités est un facteur important pour une amélioration de la viabilité économique et l'efficacité du secteur agricole.
- Ces dix dernières années, l'agriculture ukrainienne a bénéficié d'une croissance remarquable de la productivité totale, mais les équipements continuent à se détériorer, probablement en raison des incertitudes politiques et économiques. La restauration de la stabilité politique et macroéconomique sera essentielle pour maintenir et développer un secteur agricole productif.
- Signataire de l'Accord de Paris sur le changement climatique de 2015, l'Ukraine s'est engagée dans sa contribution déterminée au niveau national à ce que, d'ici 2030, ses émissions de GES ne dépassent pas 60 % de leur niveau de 1990, notamment celles du secteur agricole et des autres secteurs qui utilisent des terres. S'agissant du secteur agricole, aucun objectif spécifique en matière d'émissions nettes n'a encore été défini. Le secteur agricole étant responsable de 12 % des émissions nationales de GES, il sera important d'établir des objectifs spécifiques et l'action à mener en l'occurrence, dans l'optique d'atteindre l'objectif global.

- Les contraintes financières résultant de la récession économique de 2014-15 continuent de limiter les dépenses de l'Ukraine consacrées aux services d'intérêt général, qui sont parmi les plus faibles des pays couverts par le présent rapport. Les inspections et les contrôles sanitaires et phytosanitaires constituent un service essentiel dans les activités à vocation exportatrice, et progresser dans l'observation des exigences de l'UE en la matière demeure une priorité.
- Sous l'effet du changement climatique, l'Ukraine sera probablement encore plus exposée à une variabilité déjà prononcée des conditions météorologiques. Le secteur nécessite donc également un système de connaissances et d'innovation performant et disposant des fonds suffisants, notamment des services de vulgarisation fournissant des informations et des conseils à l'échelle locale, et un système de gestion des risques efficace prenant en compte l'ensemble des parties concernées.

Graphique 24.1. Ukraine : Évolution du soutien à l'agriculture

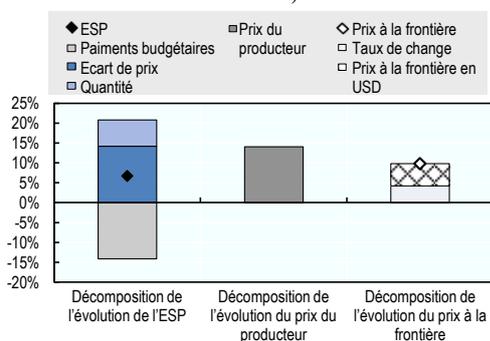


Source : OCDE (2018), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765273>

Ces cinq dernières années, le **soutien aux agriculteurs (ESP en pourcentage)** a été en permanence négatif, à des niveaux comparables à ceux observés en moyenne au cours de la période 1995-97. Cette taxation implicite du secteur est le résultat d'un soutien négatif des prix du marché pour la plupart des produits exportés. Par conséquent, le niveau moyen des prix à la production est presque 10 % inférieur à celui des prix de référence : le taux nominal de protection était de 0.9 pour la moyenne 2015-17 (graphique 24.1). En 2017, le niveau du soutien s'est accru (c'est-à-dire qu'il est devenu moins négatif), malgré un soutien budgétaire moins important : en moyenne, les prix perçus par les producteurs se sont rapprochés des prix de référence en raison de prix plus élevés sur le marché mondial et de la poursuite de la dépréciation de la hryvnia, même si les prix à la production ont également augmenté (graphique 24.2). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) reflètent le SPM des produits, les céréales, les graines de tournesol, le sucre et le lait étant implicitement taxés tandis que la viande et les œufs affichent des TSP compris entre 4 % et 13 % des recettes agricoles brutes qu'ils engendrent (graphique 24.3). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général** ont diminué de manière significative et ont représenté à peine 1.1 % de la valeur ajoutée agricole, une valeur nettement en dessous des valeurs de la plupart des autres pays examinés dans ce rapport et bien plus faible qu'au cours des deux décennies précédentes. Par conséquent, le **soutien total à l'agriculture** se caractérise essentiellement par une ESP négative et représentait -2 % du PIB au cours de la période 2015-17.

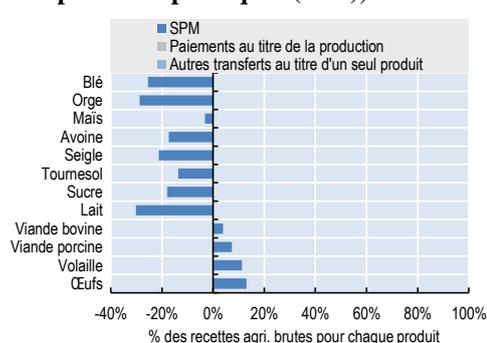
Graphique 24.2. Ukraine : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765292>

Graphique 24.3. Ukraine : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), «Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs», Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765311>

Tableau 24.1. Ukraine : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>13 085</b>	<b>26 848</b>	<b>25 701</b>	<b>26 354</b>	<b>28 488</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	87.7	81.8	81.4	82.3	81.8
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>9 090</b>	<b>15 876</b>	<b>16 042</b>	<b>16 171</b>	<b>15 415</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>-1 169</b>	<b>-2 112</b>	<b>-2 016</b>	<b>-2 278</b>	<b>-2 043</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	-1 814	-2 720	-3 129	-2 799	-2 234
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	-1 823	-2 720	-3 129	-2 799	-2 234
Paievements au titre de la production	9	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	324	547	930	521	191
Utilisation d'intrants variables	232	537	929	520	161
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	79	10	1	1	30
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	12	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	322	61	183	0	0
Au titre des Recettes / du Revenu	322	61	183	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>-7.5</b>	<b>-7.7</b>	<b>-7.5</b>	<b>-8.5</b>	<b>-7.1</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>0.87</b>	<b>0.90</b>	<b>0.88</b>	<b>0.90</b>	<b>0.92</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>0.93</b>	<b>0.93</b>	<b>0.93</b>	<b>0.92</b>	<b>0.93</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>303</b>	<b>121</b>	<b>115</b>	<b>110</b>	<b>139</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	76	71	80	66	68
Services d'inspection et de contrôle	24	39	27	35	55
Développement et entretien des infrastructures	190	3	2	2	5
Commercialisation et promotion	3	1	1	1	1
Coût du stockage public	0	2	1	2	3
Divers	10	5	3	4	8
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>1 950</b>	<b>1 701</b>	<b>1 813</b>	<b>1 903</b>	<b>1 387</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	2 010	1 970	2 215	2 116	1 578
Autres transferts des consommateurs	148	0	-1	1	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-209	-268	-401	-213	-191
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>19.6</b>	<b>10.7</b>	<b>11.3</b>	<b>11.8</b>	<b>9.0</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>0.82</b>	<b>0.89</b>	<b>0.88</b>	<b>0.88</b>	<b>0.91</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>0.84</b>	<b>0.90</b>	<b>0.90</b>	<b>0.89</b>	<b>0.92</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>-866</b>	<b>-1 991</b>	<b>-1 901</b>	<b>-2 168</b>	<b>-1 904</b>
Transferts des consommateurs	-2 158	-1 970	-2 214	-2 117	-1 578
Transferts des contribuables	1 144	-21	314	-52	-326
Recettes budgétaires	148	0	-1	1	0
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>-1.6</b>	<b>-2.0</b>	<b>-2.1</b>	<b>-2.3</b>	<b>-1.8</b>
<b>Déflateur du PIB (1995-97=100)</b>	<b>100</b>	<b>2 094</b>	<b>1 929</b>	<b>2 260</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.72</b>	<b>24.66</b>	<b>21.84</b>	<b>25.55</b>	<b>26.60</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour l'Ukraine sont : le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766109>



## Chapitre 25. États-Unis

### Soutien à l'agriculture

Le niveau de soutien accordé aux agriculteurs américains a toujours été inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. La part du soutien des prix du marché (SPM) dans le soutien à l'agriculture est peu à peu réduite. À l'inverse, le soutien budgétaire s'accroît progressivement, du fait principalement de l'augmentation des paiements assortis d'une exigence de production et, dans une moindre mesure, de celle des paiements au titre des intrants. De nombreuses mesures de politique agricole étant contracycliques par rapport aux prix du marché, le niveau de soutien budgétaire est en relation inverse avec l'évolution de ces derniers. Par conséquent, le soutien a atteint son niveau maximal lorsque les prix mondiaux (en USD) des produits de base étaient en baisse, tandis que les prix élevés des produits de base observés après 2007-08 expliquent en partie les plus faibles niveaux de soutien.

Aux États-Unis, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) a chuté entre 1995-97 et 2015-17, passant de 12 % à moins de 10 % des recettes agricoles brutes, malgré une hausse du soutien aux producteurs de la fin des années 90 au début des années 2000. La part des mesures susceptibles de créer le plus de distorsions a reculé à 32 % en 2015-17, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE. En 2015-17, les agriculteurs ont perçu des prix supérieurs de 3 % en moyenne aux prix observés sur les marchés mondiaux, ce qui s'explique en grande partie par le SPM du lait, du sucre et, dans une moindre mesure, de la viande ovine. Les prix à la production des autres produits sont pour la plupart alignés sur les prix à la frontière. Les paiements avec exigence de production sont importants en raison de l'accent mis sur l'assurance et la gestion des risques agricoles. Le soutien à la consommation représente près de la moitié du soutien total à l'agriculture américaine, en raison des programmes intérieurs d'aide alimentaire. Enfin, les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) ont progressé et équivalaient à 4.4 % de la valeur ajoutée agricole en 2015-17, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE.

### Principales évolutions de l'action publique

La loi budgétaire bipartite (*Bipartisan Budget Act – BBA*), adoptée le 9 février 2018, recouvre de profondes modifications des programmes portant sur le coton et les produits laitiers, qui prennent effet à l'occasion de la campagne agricole 2018. Elle prévoit notamment la création de superficies de référence pour le coton-graine, qui intègre la liste des produits pouvant faire l'objet de paiements dans le cadre des programmes d'assurance contre les risques agricoles (*Agriculture Risk Coverage – ARC*) et la diminution des prix (*Price Loss Coverage – PLC*). La BBA a par ailleurs modifié le Programme de protection des marges des producteurs laitiers (*Margin Protection Program for Dairy Producers – MPP*), dont elle a réduit le montant des primes du premier niveau de garantie et relevé le volume de production pouvant y prétendre, et en établissant un calcul de paiements basés

sur un mois au lieu de deux. Enfin, elle a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à aider les producteurs touchés par les ouragans et les incendies en 2017.

D'autres modifications ont été apportées aux programmes accordant des paiements directs aux producteurs de coton et de produits laitiers. Le programme de partage du coût de l'égrenage du coton (*Cotton Ginning Cost Share – CGCS*) a été reconduit pour aider les producteurs à supporter les coûts engagés durant la campagne 2017. Le ministère de l'Agriculture des États-Unis (*United States Department of Agriculture – USDA*) a par ailleurs annoncé une révision du programme MPP-Dairy, qui permet aux producteurs qui adhéraient précédemment au dispositif d'en sortir durant la campagne 2018.

La loi portant réforme de la fiscalité des particuliers et des entreprises (*Tax Cuts and Jobs Act – TCJA*), promulguée le 22 décembre 2017, a réformé la structure de la fiscalité applicable aux revenus des entreprises et des particuliers aux États-Unis. Plusieurs dispositions concerneront les producteurs agricoles dès 2018. Ces derniers, peu nombreux à avoir organisé leurs activités sous forme de société, seront principalement concernés par le relèvement de l'abattement appliqué au revenu professionnel déclaré en tant que revenu individuel (sociétés transparentes) et les provisions pour impôt sur les bénéfices des coopératives.

La plupart des dispositions de la loi agricole de 2014 expireront à la fin de l'année de programmation 2018. Les comités de l'Agriculture de la Chambre des représentants et du Sénat ont commencé à travailler sur un nouveau projet de loi agricole dès 2016, dans certains cas, et ont poursuivi avec des auditions sur le terrain et à Washington, DC tout au long de l'année 2017. La rédaction du texte et son examen en séance plénière devraient avoir lieu en 2018.

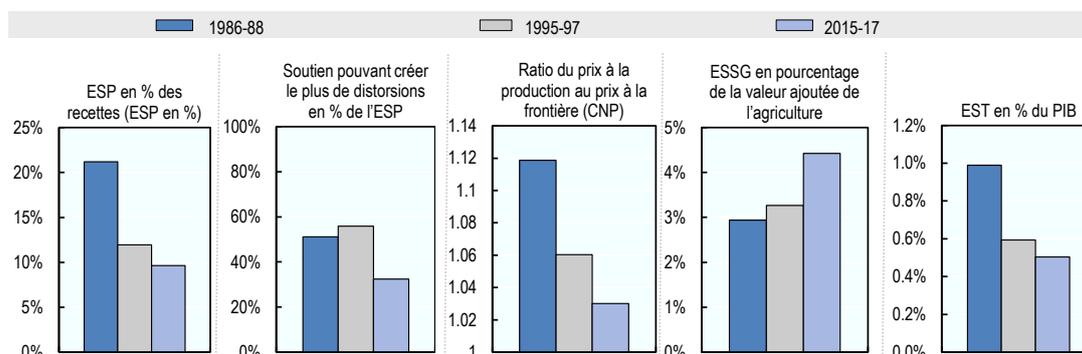
## Évaluation et recommandations

- Le soutien aux producteurs et la protection aux frontières ont fortement diminué depuis 1986-88. Cependant, depuis 2002, ce déclin s'explique surtout par la hausse des cours mondiaux des produits de base, car nombre des programmes de soutien agricole sont contracycliques par rapport aux prix du marché.
- En théorie, il est louable de privilégier les systèmes d'assurance et de gestion des risques pour apporter un soutien aux agriculteurs lorsque cela est nécessaire. Cependant, les programmes d'assurance continuent à cibler des productions particulières. Le passage à une approche entièrement fondée sur les revenus agricoles tirerait parti des différences de prix et de la variabilité des rendements selon les produits, réduirait les coûts supportés par la sphère publique pour un objectif donné et mettrait également un terme aux distorsions dans tous les secteurs de production. Le premier pas dans cette direction, est d'assurer que les informations soient disponibles pour mettre en place des primes adéquates et compétitives. Les instruments de gestion des risques devraient être évalués pour veiller à ce que les risques qui devraient être pris en charge par les agriculteurs ne soient pas transférés au budget public.
- Les programmes environnementaux en place, comme le programme en faveur de la qualité de l'environnement (*Environmental Quality Incentives Program – EQIP*) et les programmes rassemblés au sein du programme de servitudes écologiques agricoles (*Agricultural Conservation Easement Program – ACEP*) paraissent efficaces face aux problèmes de préservation des sols et de pollution de l'eau, mais il convient d'évaluer les nouveaux dispositifs, comme le programme

de partenariats régionaux sur l'environnement (Regional Conservation Partnership Program – RCPP) afin de s'assurer qu'ils ciblent bien la fourniture des avantages escomptés pour l'environnement au niveau local.

- Les programmes agricoles restent axés sur le soutien des revenus. Les effets à long terme de ces programmes sur les incitations à améliorer durablement la productivité et l'efficacité de l'agriculture doivent être évalués pour guider les changements dans les lois agricoles à venir.

Graphique 25.1. États-Unis : Évolution du soutien à l'agriculture

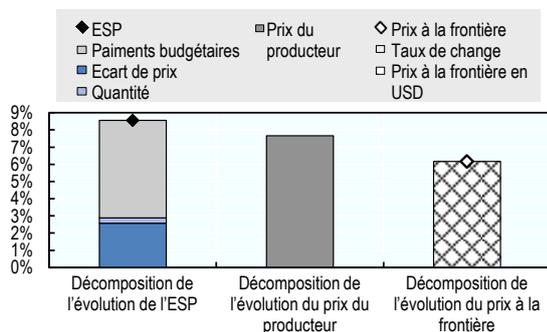


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765387>

Entre 1995-97 et 2015-17, le **soutien aux agriculteurs (ESP en %)** est passé de 11.9 % à 9.6 % des recettes agricoles brutes, bien que des niveaux de soutien s'élevaient à 25 % à la fin des années 90 au début des années 2000. La part des **mesures pouvant créer le plus de distorsions** a chuté à 32 % en 2015-17, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE et aux niveaux relevés en 1995-97 (graphique 25.1). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général (ESSG)** progressent et équivalaient à 4.4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture en 2015-17, contre 3.3 % en 1995-97. Le **soutien total à l'agriculture** représentait 0.5 % du PIB en 2015-17. En 2017, le niveau de soutien s'est accru en raison de paiements budgétaires plus importants et du SPM. Les prix intérieurs ayant augmenté davantage que les cours mondiaux, la hausse du SPM tient essentiellement au creusement de l'écart de prix (graphique 25.2). En 2015-17, les agriculteurs ont perçu des prix supérieurs de 3 % en moyenne aux prix observés sur les marchés mondiaux. Cela s'explique en grande partie par le SPM du lait, du sucre et de la viande ovine, les prix à la production des autres produits étant pour la plupart alignés sur les prix à la frontière (graphique 25.3). Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) équivalaient à 46 % du soutien aux producteurs en 2015-17. Les TPS représentaient la part la plus élevée des recettes agricoles dans les cas du sucre, du lait, du coton et de la viande ovine.

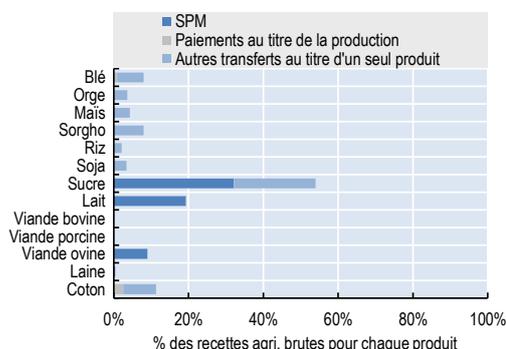
Graphique 25.2. États-Unis : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765406>

Graphique 25.3. États-Unis : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765425>

Tableau 25.1. États-Unis : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	1986-88	1995-97	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>143 469</b>	<b>200 325</b>	<b>368 129</b>	<b>376 171</b>	<b>355 501</b>	<b>372 716</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	78.3	76.5	76.5	76.7	76.2	76.7
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>121 087</b>	<b>162 235</b>	<b>289 063</b>	<b>300 654</b>	<b>274 263</b>	<b>292 274</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>35 337</b>	<b>25 617</b>	<b>38 105</b>	<b>38 225</b>	<b>36 485</b>	<b>39 606</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	15 114	11 487	10 785	10 451	10 494	11 409
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	12 003	11 336	10 506	10 036	10 215	11 267
Paiements au titre de la production	3 111	151	279	415	279	142
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	7 061	6 641	8 374	8 739	8 293	8 090
Utilisation d'intrants variables	3 697	3 088	2 161	2 367	2 040	2 075
avec contraintes sur les intrants	739	264	610	661	583	586
Formation de capital fixe	1 233	554	1 590	1 670	1 572	1 527
avec contraintes sur les intrants	1 233	537	1 544	1 605	1 536	1 492
Services utilisés sur l'exploitation	2 131	2 999	4 624	4 702	4 681	4 489
avec contraintes sur les intrants	349	543	1 345	1 176	1 412	1 447
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	12 231	1 825	9 561	8 795	8 716	11 173
Au titre des Recettes / du Revenu	912	721	2 002	1 833	2 152	2 021
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	11 319	1 104	7 559	6 962	6 564	9 152
avec contraintes sur les intrants	2 565	595	7 554	6 952	6 558	9 150
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	338	3 824	7 449	8 327	7 011	7 009
Avec taux de paiement variables	0	0	7 275	7 808	7 008	7 008
avec exceptions sur les produits	0	0	7 275	7 808	7 008	7 008
Avec taux de paiement fixes	338	3 824	174	519	3	1
avec exceptions sur les produits	0	3 824	0	0	0	0
Paiements sur critères non liés à des produits de base	592	1 839	1 936	1 912	1 970	1 925
Retrait de ressources à long terme	592	1 839	1 916	1 897	1 948	1 904
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	19	16	22	20
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>21.2</b>	<b>11.9</b>	<b>9.6</b>	<b>9.5</b>	<b>9.6</b>	<b>9.9</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.12</b>	<b>1.06</b>	<b>1.03</b>	<b>1.03</b>	<b>1.03</b>	<b>1.03</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.27</b>	<b>1.14</b>	<b>1.11</b>	<b>1.10</b>	<b>1.11</b>	<b>1.11</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>3 108</b>	<b>4 239</b>	<b>9 525</b>	<b>8 691</b>	<b>9 413</b>	<b>10 471</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	1 129	1 479	2 277	2 283	2 212	2 334
Services d'inspection et de contrôle	372	559	1 251	1 200	1 269	1 285
Développement et entretien des infrastructures	13	27	3 364	2 590	3 351	4 151
Commercialisation et promotion	495	654	1 290	1 279	1 235	1 355
Coût du stockage public	0	52	13	8	16	16
Divers	1 100	1 468	1 330	1 331	1 330	1 330
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>6.4</b>	<b>8.8</b>	<b>10.1</b>	<b>9.3</b>	<b>10.2</b>	<b>10.9</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-2 630</b>	<b>6 157</b>	<b>34 515</b>	<b>35 328</b>	<b>35 035</b>	<b>33 181</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-11 699	-11 146	-10 307	-9 786	-10 100	-11 036
Autres transferts des consommateurs	-1 314	-1 143	-1 630	-1 617	-1 407	-1 866
Transferts des contribuables aux consommateurs	10 089	18 437	46 452	46 731	46 542	46 084
Surcoût de l'alimentation animale	294	8	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-2.4</b>	<b>4.3</b>	<b>14.2</b>	<b>13.9</b>	<b>15.4</b>	<b>13.5</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.12</b>	<b>1.08</b>	<b>1.04</b>	<b>1.04</b>	<b>1.04</b>	<b>1.05</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.02</b>	<b>0.96</b>	<b>0.88</b>	<b>0.88</b>	<b>0.87</b>	<b>0.88</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>48 534</b>	<b>48 292</b>	<b>94 083</b>	<b>93 647</b>	<b>92 440</b>	<b>96 161</b>
Transferts des consommateurs	13 013	12 288	11 937	11 403	11 507	12 902
Transferts des contribuables	36 835	37 147	83 775	83 861	82 340	85 125
Recettes budgétaires	-1 314	-1 143	-1 630	-1 617	-1 407	-1 866
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>1.0</b>	<b>0.6</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>
<b>Déflateur du PIB (1986-88=100)</b>	<b>100</b>	<b>128</b>	<b>186</b>	<b>183</b>	<b>185</b>	<b>189</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour les États-Unis sont : le blé, le maïs, l'orge, le sorgho, le riz, le soja, le sucre, la luzerne, le coton, le lait, la viande bovine, porcine et ovine, la laine, la volaille et les oeufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766128>



## Chapitre 26. Viet Nam

### Soutien à l'agriculture

Au Viet Nam, le soutien au secteur agricole fluctue à des niveaux très bas, ce qui résulte, dans une large mesure, des variations du soutien des prix du marché (SPM). Le soutien aux producteurs en pourcentage des recettes diffère d'un produit à l'autre. Les producteurs de produits en concurrence avec les produits importés, tels que le maïs, la canne à sucre et la viande bovine, bénéficient d'une protection douanière, mais plusieurs produits exportés sont implicitement taxés. Certaines années, cela entraîne une estimation du soutien aux producteurs (ESP) négative. Les transferts budgétaires sont relativement faibles et comprennent des paiements fondés sur l'utilisation d'intrants variables, principalement des dépenses destinées à subventionner une exonération de redevance pour les services d'irrigation, et des paiements directs aux producteurs de riz conditionnés au maintien en production des terres rizicoles. Les riziculteurs tirent également profit d'un système de soutien des prix reposant sur des prix indicatifs, prévu pour garantir aux exploitants un profit 30 % supérieur au coût de production. Certaines années, ce système de soutien des prix engendre une taxation implicite des riziculteurs, lorsque les prix intérieurs sont en dessous des niveaux internationaux.

Au cours de la période 2015-17, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) au Viet Nam était légèrement négative (-0.9 %), malgré un soutien de nouveau positif en 2017. S'agissant du soutien aux services d'intérêt général bénéficiant au secteur agricole, les dépenses liées au développement et à l'entretien des infrastructures, notamment les infrastructures d'irrigation, constituent le poste le plus important. Le soutien total à l'agriculture varie entre des valeurs positives et négatives, car certaines années, les transferts budgétaires aux producteurs et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général ne compensent pas le SPM négatif. En 2017, l'EST était positive et représentait 0.7 % du PIB.

### Principales évolutions de l'action publique

En 2018, le Viet Nam instaurera une redevance pour les services d'irrigation dans le cadre d'une nouvelle loi relative à l'irrigation. En vertu de cette loi, la redevance pour les services d'irrigation devrait comprendre les coûts de gestion, d'exploitation et d'entretien, les amortissements et autres coûts réels raisonnables, et permettre de tirer des profits correspondant à ceux du marché. Des décrets et des circulaires sont actuellement élaborés et détermineront le montant des redevances et leurs types.

Les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre d'incitations et de mesures destinées à promouvoir le développement d'une agriculture de haute technicité. Il a notamment été demandé aux banques commerciales détenues par l'État d'allouer au moins 100 000 milliards VND (4.4 milliards USD) à un programme de prêts en faveur

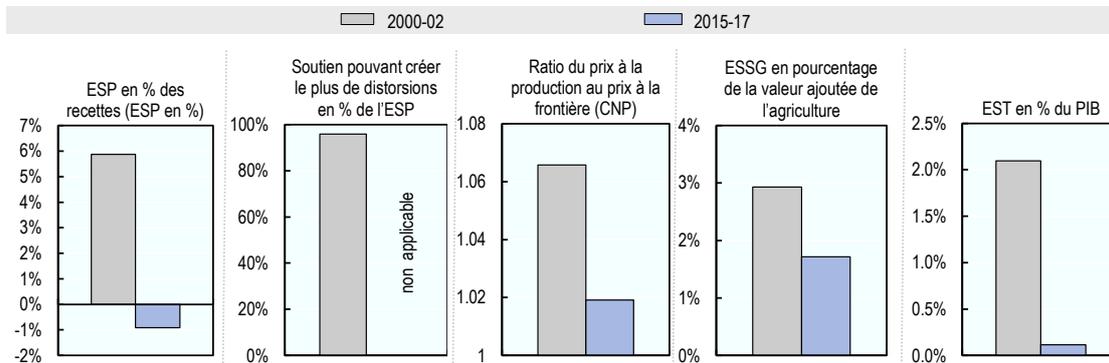
d'une agriculture propre et de haute technicité offrant des taux d'intérêt de 0.5 % à 1.5 % plus bas que les taux du marché.

En juin 2017, le Premier ministre a approuvé une stratégie de développement des exportations de riz pour 2017-2020 comprenant des perspectives à l'horizon 2030, qui vise à développer de nouveaux marchés et invite la filière riz à réorganiser la production et à porter ses efforts sur l'amélioration de la qualité. Toujours en 2017, le ministère de l'Industrie et du Commerce a commencé à élaborer un nouveau décret sur les activités d'exportation de riz afin de remplacer le décret n°109/2010/ND-CP sur les entreprises d'exportation de riz. Cette révision devrait éliminer les goulets d'étranglement pour les négociants en riz, notamment les petites et moyennes entreprises.

## Évaluation et recommandations

- Ces deux dernières années, le Viet Nam a mis en œuvre un certain nombre de réformes qui permettront d'améliorer la compétitivité et la durabilité du secteur agroalimentaire. En particulier, l'assouplissement des restrictions imposées aux exportateurs de riz améliorera la compétitivité et la qualité des exportations de ce produit. La mise en place d'une redevance pour les services d'irrigation favorisera une utilisation plus efficace de l'eau.
- Toutefois, le contexte national et international devrait devenir plus difficile à l'avenir. Le secteur agricole pâtit de l'intégration plus poussée du Viet Nam dans l'économie mondiale, par exemple, lorsque les droits de douane sont abaissés dans le cadre des accords commerciaux préférentiels. En outre, la majeure partie des moyens simples pour lever les contraintes pesant sur la production – étendre la superficie des terres agricoles et utiliser plus d'engrais – ont été pleinement exploités et les effets négatifs sur l'environnement sont de plus en plus visibles. Ces conditions constituent des défis pour le pays, mais lui permettent également de se doter de nouvelles technologies, d'encourager l'établissement d'exploitations plus grandes et de mettre l'accent sur la qualité et les produits à plus forte valeur.
- Pour améliorer l'allocation des rares ressources foncières, l'agrandissement des exploitations pourrait être encouragé, notamment par diverses formes de coopération entre les exploitants, et les restrictions relatives au choix des cultures devraient être supprimées. Par ailleurs, les possibilités de conversion obligatoire des terres devraient être limitées et les indemnités en découlant devraient être fixées en fonction des prix des terrains sur le marché. Pour réduire les conflits sociaux et la corruption dans l'administration foncière, des plans d'utilisation des sols participatifs pourraient être promus et des transactions directes entre les utilisateurs de terres, sans intervention de l'État, devraient être autorisées.
- Pour améliorer la compétitivité et la qualité des exportations de riz du Viet Nam, des réformes complémentaires pourraient être envisagées pour continuer à assouplir les restrictions imposées aux exportateurs de riz, notamment en libérant le prix plancher à l'exportation. Le système actuel risque de mettre fin aux exportations de riz potentiellement rentables et rend incertaines les opérations d'exportation dans le cas où le prix minimum à l'exportation serait modifié.
- La surexploitation des ressources en eau est accentuée par le faible coût de l'eau et accroît la vulnérabilité du secteur agricole à la sécheresse. Si la mise en place d'une redevance pour les services d'irrigation va dans la bonne direction, une redevance basée sur un coût par unité d'eau, et non plus sur un coût par hectare ou par culture comme auparavant, encouragerait une gestion plus efficace des ressources en eau.

Graphique 26.1. Viet Nam : Évolution du soutien à l'agriculture

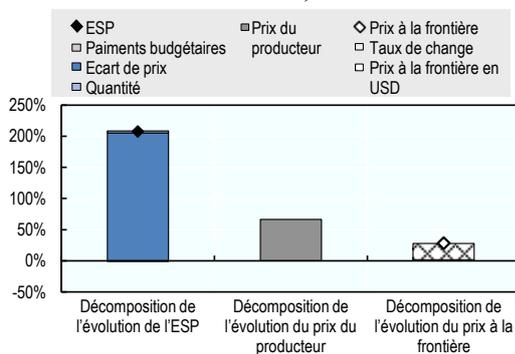


Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765501>

Au cours de la période 2015-17, le **soutien aux agriculteurs (ESP en pourcentage)** s'élevait à -0.9 %, indiquant une taxation globale implicite, par rapport à un soutien relativement faible, mais positif en 2000-02. En raison du soutien négatif des prix du marché pour la majorité des produits, la valeur du **soutien pouvant créer le plus de distorsions** était également négative en 2015-17. C'est la raison pour laquelle sa part dans l'ESP totale n'apparaît pas (graphique 26.1). Les dépenses consacrées aux **services d'intérêt général**, essentiellement axées sur les systèmes d'irrigation, représentaient 1.7 % de la valeur ajoutée agricole au cours de la période 2015-17, contre 2.9 % au cours de la période 2000-02, c'est-à-dire qu'elles étaient parmi les plus faibles des pays examinés dans ce rapport. Le **soutien total à l'agriculture** en pourcentage du PIB a fortement diminué dans le temps. En 2017, le niveau de soutien s'est sensiblement accru, le SPM positif de certains produits compensant le SPM négatif des autres. Cette hausse du SPM s'explique par un écart plus important entre les prix, les prix intérieurs ayant augmenté davantage que les prix mondiaux (graphique 26.2). Au cours de la période 2015-17, en moyenne, les prix effectifs perçus par les producteurs (dont les paiements au titre de la production) étaient 2 % supérieurs aux prix mondiaux, bien que cela masque d'importants écarts entre produits. Les transferts au titre d'un seul produit varient considérablement, étant donné que le maïs, le sucre, la viande bovine et les œufs bénéficient d'un soutien positif, alors que la noix de cajou, la viande porcine et de volaille, le café, le thé et le caoutchouc sont implicitement taxés (graphique 26.3).

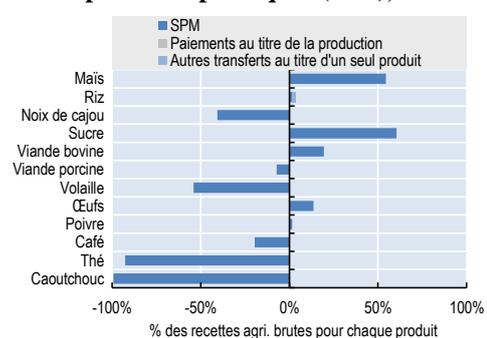
Graphique 26.2. Viet Nam : Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2016 à 2017



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765520>

Graphique 26.3. Viet Nam : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2015-17



Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933765539>

Tableau 26.1. Viet Nam : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD	2000-02	2015-17	2015	2016	2017p
<b>Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)</b>	<b>8 570</b>	<b>41 266</b>	<b>40 590</b>	<b>41 244</b>	<b>41 965</b>
<i>dont : part des produits SPM (%)</i>	82.3	71.7	72.3	72.2	70.6
<b>Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)</b>	<b>7 483</b>	<b>36 891</b>	<b>36 762</b>	<b>37 981</b>	<b>35 930</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>518</b>	<b>-392</b>	<b>-1 229</b>	<b>-908</b>	<b>960</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	396	-855	-1 769	-1 340	545
Soutien des prix du marché <sup>1</sup>	396	-855	-1 769	-1 340	545
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	101	251	324	220	208
Utilisation d'intrants variables	101	250	324	220	207
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	212	216	212	208
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	212	216	212	208
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	21	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	21	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage (%)</b>	<b>5.9</b>	<b>-0.9</b>	<b>-3.0</b>	<b>-2.2</b>	<b>2.3</b>
<b>CNP des producteurs (coeff.)</b>	<b>1.07</b>	<b>1.02</b>	<b>0.98</b>	<b>0.99</b>	<b>1.03</b>
<b>CNS aux producteurs (coeff.)</b>	<b>1.06</b>	<b>0.99</b>	<b>0.97</b>	<b>0.98</b>	<b>1.02</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>224</b>	<b>612</b>	<b>739</b>	<b>544</b>	<b>554</b>
Système de connaissances et d'innovation agricoles	23	86	86	83	89
Services d'inspection et de contrôle	4	3	3	3	3
Développement et entretien des infrastructures	190	475	607	410	408
Commercialisation et promotion	1	1	1	1	1
Coût du stockage public	5	47	41	46	53
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage (% de l'EST)</b>	<b>30.4</b>	<b>263.9</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>36.6</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-605</b>	<b>-2 932</b>	<b>-1 806</b>	<b>-2 989</b>	<b>-4 002</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-604	-1 637	-490	-1 117	-3 302
Autres transferts des consommateurs	-22	-1 937	-2 014	-2 653	-1 142
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	22	641	698	782	443
<b>ESC en pourcentage (%)</b>	<b>-8.0</b>	<b>-8.0</b>	<b>-4.9</b>	<b>-7.9</b>	<b>-11.1</b>
<b>CNP des consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.09</b>	<b>1.11</b>	<b>1.07</b>	<b>1.11</b>	<b>1.14</b>
<b>CNS aux consommateurs (coeff.)</b>	<b>1.09</b>	<b>1.09</b>	<b>1.05</b>	<b>1.09</b>	<b>1.13</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>742</b>	<b>220</b>	<b>-490</b>	<b>-364</b>	<b>1 515</b>
Transferts des consommateurs	626	3 573	2 505	3 771	4 445
Transferts des contribuables	137	-1 417	-980	-1 482	-1 788
Recettes budgétaires	-22	-1 937	-2 014	-2 653	-1 142
<b>EST en pourcentage (% du PIB)</b>	<b>2.1</b>	<b>0.1</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.7</b>
<b>Déflateur du PIB (2000-02=100)</b>	<b>100</b>	<b>244</b>	<b>364</b>	<b>368</b>	<b>..</b>
<b>Taux de change (monnaie nationale par USD)</b>	<b>15 000.33</b>	<b>22 332.84</b>	<b>21 917.73</b>	<b>22 365.42</b>	<b>22 715.36</b>

.. Non disponible

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Viet Nam sont : le riz, le caoutchouc, le café, le maïs, les noix de cajou, le sucre, le poivre, le thé, la viande bovine et porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE (2018), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données). doi: dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933766147>

# **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018

Ce rapport est le 31<sup>e</sup> de la série de rapports qui suivent et évaluent l'évolution des politiques agricoles à travers différents pays, et le 6<sup>e</sup> qui inclut à la fois tous les 35 pays de l'OCDE, les six états de l'Union européenne qui ne sont pas membres de l'OCDE, et un certain nombre d'économies émergentes : Afrique du Sud, Brésil, République populaire de Chine, Colombie, Costa Rica, Kazakhstan, les Philippines, Fédération de Russie, Ukraine et Viet Nam. Ce rapport annuel est une source unique d'information sur le soutien actuel à l'agriculture et utilise un système cohérent de mesure et de classification du soutien agricole – les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (ESP et ESC), l'estimation au soutien aux services d'intérêt général (ESSG), et les indicateurs connexes. Ceux-ci offrent une bonne compréhension des politiques agricoles dont la complexité va croissant et servent de base à leur suivi et à leur évaluation. Des données plus détaillées et la documentation des calculs du soutien sont aussi disponible en ligne sur [www.oecd.org/agriculture/PSE](http://www.oecd.org/agriculture/PSE).

La version complète des chapitres par pays ainsi que l'annexe statistique, qui contient des tableaux détaillés des indicateurs de soutien à l'agriculture ne sont disponibles que sous leur forme électronique sur [https://doi.org/10.1787/agr\\_pol-2018-fr](https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-fr).

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : [http://dx.doi.org/10.1787/agr\\_pol-2018-fr](http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2018-fr).

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

